

COOPÉRATIONS MONÉTAIRES AFRIQUE-FRANCE

Rapport économique
et financier 2022
sur la CEMAC, l'UEMOA
et l'Union des Comores

« Aucune représentation ou reproduction, même partielle, autre que celles prévues à l'article L.122-5 2° et 3° a) du Code de la propriété intellectuelle ne peut être faite de la présente publication sans l'autorisation expresse de la Banque de France ou, le cas échéant, sans le respect des modalités prévues à l'article L.122-10 dudit Code. »

© Banque de France – 2023

COOPÉRATIONS MONÉTAIRES AFRIQUE-FRANCE

Rapport économique
et financier 2022
sur la CEMAC, l'UEMOA
et l'Union des Comores



Le rapport annuel 2022 des coopérations monétaires Afrique-France analyse les dernières évolutions des situations économique et financière, en Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), en Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et en Union des Comores. Les quatre chapitres dédiés au panorama de la situation en Afrique et à chacune des trois régions présentent, sur la base des données statistiques les plus récentes des banques centrales de ces trois zones monétaires, les principales évolutions de la conjoncture macroéconomique, monétaire et financière, marquées par une accumulation des crises internationales depuis 2020 et la persistance de troubles sécuritaires.

Ce rapport annuel comprend également quatre articles visant à éclairer différents enjeux et défis du continent africain, en lien avec cette actualité. Sont ainsi traités les perspectives de l'Union africaine après vingt ans d'existence, l'impact des conflits sur le consentement à l'impôt en Afrique, l'Aire monétaire commune de l'Afrique australe, et le développement des métaux critiques sur le continent dans le contexte de la transition énergétique.

L'étude réalisée par la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) se focalise sur la transmission des prix internationaux aux prix domestiques dans l'UEMOA. Celle de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) analyse l'évolution récente et les sources de l'inflation en CEMAC ainsi que les mesures prises par les autorités pour y faire face. Enfin, la Fondation pour les études et recherches sur le développement international (Ferdi) présente les enjeux de la numérisation financière en Afrique subsaharienne, en écho de la conférence organisée en juin 2023 par le partenariat Banque de France-Ferdi, avec l'Agence française de développement ¹.

Nous tenons à remercier chaleureusement la BCEAO, la BEAC et la Banque centrale des Comores (BCC) pour leur précieuse collaboration à ce rapport. En complément, les monographies de chaque pays, ainsi que les données du rapport annuel, seront progressivement mises à jour sur le site de la Banque de France ², à partir du mois d'octobre 2023.

*Bruno Cabrillac
Directeur général adjoint des Statistiques,
des Études et de l'International
Banque de France*

¹ « La numérisation financière : un outil de développement durable pour l'Afrique ? »

² Cf. page « Partenariats Afrique-France ».

SOMMAIRE

| | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| VUE D'ENSEMBLE | 9 |
| ❶ PANORAMA DE LA SITUATION EN AFRIQUE EN 2022 | 17 |
| 1 Un ralentissement marqué, mais hétérogène, de l'activité économique en Afrique | 19 |
| 2 Réponses budgétaires et de politique monétaire | 22 |
| 3 Un tarissement des financements externes en faveur de l'Afrique subsaharienne | 25 |
| 4 L'intégration régionale | 28 |
| Le point de vue de la Ferdi | 31 |
| ❷ ENJEUX ET DÉFIS | 37 |
| 1 Une union (toujours) en construction : bilan économique et perspectives de l'Union africaine après vingt ans d'existence | 39 |
| 2 Conflits et consentement à l'impôt de l'État en Afrique | 49 |
| 3 L'Aire monétaire commune de l'Afrique australe : l'autre union monétaire africaine | 61 |
| 4 Métaux critiques pour la transition énergétique et développement durable en Afrique | 73 |
| ❸ LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DE L'UEMOA | 87 |
| 1 Une croissance résiliente dans un contexte de hausse de l'inflation et de dégradation des soldes externes et budgétaires | 89 |
| 2 Un resserrement de la politique monétaire en 2022-2023 | 93 |
| 3 Un développement rapide du système bancaire et financier, mais des vulnérabilités persistantes | 96 |
| 4 L'intégration régionale | 99 |
| Étude de la BCEAO | 101 |
| Annexe : Principales données économiques et financières | 107 |
| ❹ LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DE LA CEMAC | 115 |
| 1 En 2022, une légère accélération de la reprise, soutenue par la hausse des cours du pétrole | 117 |
| 2 Une normalisation de la politique monétaire poursuivie en 2022, pour contenir les pressions inflationnistes | 122 |
| 3 Un secteur financier tiré par le dynamisme du crédit et des émissions souveraines | 124 |
| 4 Une intégration régionale sous la pression de freins structurels et d'une convergence dégradée par la crise | 127 |
| Le point de vue de la BEAC | 130 |
| Annexe : Principales données économiques et financières | 134 |
| ❺ LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DE L'UNION DES COMORES | 141 |
| 1 Une activité économique qui s'accélère tout en restant inférieure à son potentiel | 143 |
| 2 Pour faire face à la hausse de l'inflation, la politique monétaire se durcit | 144 |
| 3 Les fragilités du système bancaire persistent | 146 |
| 4 La hausse des prix des matières premières a maintenu sous pression les finances publiques comoriennes | 147 |
| Annexe : Principales données économiques et financières | 149 |

ANNEXES

Principales données économiques et financières

| | |
|-----------------------------------------------------------------------|-----|
| UEMOA | 107 |
| Comptes nationaux | |
| Tableau des opérations financières | |
| Balance des paiements | |
| Bilan de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) | |
| Principaux taux directeurs de la BCEAO | |
| Avoirs extérieurs de la BCEAO | |
| Principales composantes de la masse monétaire | |
| Principales contreparties de la masse monétaire | |
| Principaux postes comptables du système bancaire | |
| Compte de résultat simplifié du système bancaire | |
| Crédits à l'économie ventilés selon leur maturité initiale | |
| Indicateurs d'activité du système bancaire | |
| Indicateurs prudentiels du système bancaire | |
| Banques respectant les normes prudentielles | |
| CEMAC | 134 |
| Comptes nationaux | |
| Tableau des opérations financières | |
| Balance des paiements | |
| Bilan simplifié du système bancaire | |
| Compte de résultat simplifié du système bancaire | |
| Indicateurs d'activité du système bancaire | |
| Indicateurs prudentiels du système bancaire | |
| Banques respectant les normes prudentielles | |
| Bilan de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) | |
| Taux d'intervention de la BEAC | |
| Principales composantes de la masse monétaire | |
| Principales contreparties de la masse monétaire | |
| Crédits à l'économie ventilés selon leur maturité initiale | |
| Réserves de change de la BEAC | |
| Union des Comores | 149 |
| Comptes nationaux | |
| Tableau des opérations financières | |
| Balance des paiements | |
| Bilan de la Banque centrale des Comores | |
| Principales composantes de la masse monétaire | |
| Principales contreparties de la masse monétaire | |
| Principaux postes comptables du bilan du système bancaire | |
| Indicateurs d'activité du système bancaire | |
| Indicateurs prudentiels du système bancaire | |
| Banques respectant les normes prudentielles | |

Encadré

Conflits et consentement à l'impôt de l'État en Afrique – Équation d'estimation et hypothèses d'identification

55

Sigles et abréviations

155

Avertissements

- Les montants inscrits dans les différents chapitres de ce rapport sont par défaut libellés soit, en UEMOA, en « franc de la Communauté financière africaine » (code ISO 952 : XOF), soit, en CEMAC, en « franc de la Coopération financière en Afrique centrale » (code ISO 950 : XAF), soit, dans l'Union des Comores, en « franc comorien » (code ISO 174 : KMF). Les montants en dollars sont exprimés en dollars américains (dollars US ; code ISO 4217 : USD).
- Pour mémoire, la parité avec l'euro :
 - 1 EUR = 655,957 XOF ;
 - 1 EUR = 655,957 XAF ;
 - 1 EUR = 491,96775 KMF.
- Les données de balance des paiements figurant dans les annexes sont obtenues selon les définitions de la sixième édition du *Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale* du Fonds monétaire international (FMI), à l'exception de celles relatives à l'Union des Comores, qui suivent la présentation de la cinquième édition.
- Les principaux sigles utilisés dans ce rapport sont développés en fin de volume, dans la table des sigles et abréviations.
- Les études ou « points de vue », publiés dans les chapitres de ce rapport, reflètent uniquement l'opinion de leurs auteurs et n'expriment pas nécessairement la position de la Banque de France. Les éventuelles erreurs ou omissions sont de la responsabilité des auteurs.
- Les données contenues dans ce rapport sont arrêtées à fin juin 2023 pour l'UEMOA, la CEMAC et l'Union des Comores.
- Les données publiées dans les précédents rapports ont pu faire l'objet de révisions.



VUE D'ENSEMBLE

La reprise économique mondiale post-Covid, estimée à 6,3 % en 2021, 3,5 % en 2022, et projetée à 2,9 % en 2023 par le Fonds monétaire international (FMI ¹), a été accompagnée d'un choc d'offre sur les matières premières (notamment énergétiques), choc amplifié par la guerre en Ukraine. Cette reprise a entraîné une forte poussée de l'inflation mondiale. Le FMI estime que celle-ci, après un pic à 8,7 % en 2022, devrait atteindre 6,9 % en 2023, un niveau plus élevé que précédemment anticipé. Si cette inflation élevée pèse sur les perspectives économiques mondiales, la croissance anticipée à moyen terme étant inférieure à la moyenne pré-Covid, les pays les plus fragiles demeurent les plus touchés. Ils font face à une montée de l'insécurité alimentaire, et le temps nécessaire pour réduire de moitié l'écart entre leur PIB par habitant et celui des pays les plus riches s'est sensiblement allongé depuis quinze ans.

Les pays les plus vulnérables font également face, depuis 2022, au très important resserrement des conditions financières mondiales puis au ralentissement du commerce international, malgré l'allègement des contraintes d'offre (baisse du prix du fret et réduction des délais de livraison). Du fait du resserrement des conditions financières dans les pays avancés, particulièrement aux États-Unis et en Europe, les pays les plus vulnérables, notamment en Afrique, ont vu leurs possibilités de financement sur les marchés mondiaux disparaître. Les économies ayant de meilleurs fondamentaux font face, quant à elles, à des coûts de financement prohibitifs. Dans le même temps les pays les plus vulnérables ont soit connu une crise de change, soit, pour l'éviter, dû durcir drastiquement leurs conditions de financement interne. Quant au ralentissement du commerce mondial, à 0,9 % en 2023 en volume, contre 5,1 % en 2022 (d'après les *Perspectives de l'économie mondiale* du FMI, octobre 2023), il pèse aussi sur le développement des économies africaines, qui sont en général très ouvertes. Ce ralentissement va de pair avec un recul, en 2022, des flux d'investissements internationaux en direction de l'Afrique de 44 % par

rapport à 2021 ². Les investissements directs étrangers (IDE) en direction de l'Afrique subsaharienne (ASS), hors Afrique du Sud, ont baissé de 28 %. Enfin, l'aide publique au développement en provenance des pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) suit une même tendance, même si elle est moins marquée, avec une baisse de 7,4 % en 2022 (d'après l'Organisation de coopération et de développement économiques, OCDE).

Comme de nombreux pays africains, les pays des coopérations monétaires Afrique-France (CMAF) font face à des défis majeurs, aux conséquences économiques souvent négatives. Il s'agit d'abord du dérèglement climatique, auquel les plus fragiles demeurent plus vulnérables, notamment en raison de moindres capacités d'adaptation. Il s'agit ensuite de la recrudescence de tensions sécuritaires, avec des coups d'État qui ont touché l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). Pour ces deux régions, en 2022, l'Armed Conflict Location & Event Data Project (ACLED) a recensé 8 125 événements conflictuels faisant au total 13 072 victimes. Parmi les conséquences de ces conflits ³ et de ces crises climatiques, la forte hausse du nombre de réfugiés provenant de pays tiers et de déplacements subis à l'intérieur d'un pays en 2022, à respectivement près de 1,5 million et un peu moins de 2 millions ⁴, est particulièrement inquiétante.

Ce contexte général peu porteur n'a pas empêché de nombreux pays africains, et plus encore ceux des CMAF, de faire preuve de résilience en 2022. D'une part, la croissance économique de ces derniers (4,8 % en moyenne en 2022) se situe notablement au-dessus de la croissance mondiale et de celle d'ASS, à 3,5 % et 4,0 % respectivement (d'après le FMI, octobre 2023). D'autre part, leur régime de change fixe, qui leur permet de limiter les risques inflationnistes, s'est révélé particulièrement efficace dans ce contexte mondial d'inflation forte. Ainsi les pays des CMAF ont eu en 2022, en moyenne annuelle, une inflation de 6,7 %, contre 14,5 % pour ceux d'ASS, selon le FMI. Par ailleurs les difficultés de financement, mentionnées plus haut, liées au durcissement des conditions financières, ont pu être atténuées grâce aux marchés régionaux de la dette, en UEMOA comme en CEMAC, et ce même pour des pays en prise à une instabilité politique. Les banques centrales communautaires ont eu un rôle crucial pour assurer la résilience des secteurs financiers nationaux

1 FMI (2023), *Perspectives de l'économie mondiale*, octobre.

2 Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (Cnuced) (2023), *Les chaînes d'approvisionnement mondiales à forte intensité technologique : le potentiel de l'Afrique – Rapport 2023 sur le développement économique en Afrique*. Cf. également chap. 2 Enjeux et défis, article « Conflits et consentement à l'impôt de l'État en Afrique ».

3 Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) (2023), *Tendances mondiales – Déplacement forcé en 2022*, et *Internal Displacement Monitoring Centre (IDMC), données pour 2022*.

et donc du financement des économies. Enfin, de nombreux projets publics d'investissement se sont poursuivis, notamment en matière d'infrastructures. Comme le souligne la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (Cnuced) dans son rapport 2023 sur le développement économique en Afrique⁵, ces infrastructures sont indispensables à la valorisation des atouts de ces pays, en particulier les ressources minières⁶.

Les engagements renouvelés d'institutions internationales – comme le FMI, la Banque mondiale ou l'Organisation des Nations unies – en faveur de l'Afrique et de la lutte contre le dérèglement climatique sont également des points encourageants pour l'avenir et qu'il convient de saluer. Il faut à ce titre citer la création de la facilité pour la résilience et la durabilité (FRD⁷), dont certains pays des CMAF sont parmi les premiers bénéficiaires, comme le Sénégal. Enfin, l'engagement de l'Union africaine dans la création de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) reste porteur d'espoir⁸, de même que son admission comme membre permanent du Groupe des vingt (G20) le 9 septembre 2023.

La croissance du PIB réel pour les pays des CMAF s'est établie en 2022 à 4,8 %, après 4,5 % en 2021.

Toutefois, cette reprise demeure hétérogène entre les deux régions (5,9 % en UEMOA, contre 3,0 % en CEMAC) et au sein de chacune d'elles. Leur différentiel de croissance s'est cependant sensiblement réduit en 2022. En effet, les pays exportateurs de pétrole (cinq sur six en CEMAC) ont bénéficié de la forte hausse des prix du pétrole exporté (58 % en moyenne).

Taux de croissance du PIB

(en %)

| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|-----------------------------------------------|------|-------|------|------|
| Monde | 2,8 | - 2,8 | 6,3 | 3,5 |
| Afrique subsaharienne | 3,2 | - 1,6 | 4,7 | 4,0 |
| Pays exportateurs de pétrole | 1,7 | - 2,3 | 3,0 | 3,2 |
| Pays importateurs de pétrole | 3,9 | - 1,3 | 5,7 | 4,3 |
| Coopérations monétaires Afrique-France (CMAF) | 4,4 | 0,5 | 4,5 | 4,8 |
| CEMAC | 2,0 | - 1,8 | 1,9 | 3,0 |
| UEMOA | 5,9 | 1,7 | 6,1 | 5,9 |
| Union des Comores | 2,0 | 0,2 | 2,2 | 2,6 |

Sources : BCEAO, BEAC, BCC, FMI et calculs Banque de France pour les agrégations CMAF et des pays exportateurs et importateurs de pétrole, fondées sur les PIB respectifs des pays.

L'évolution des déficits courants fait apparaître une situation très contrastée, entre les pays exportateurs de pétrole de la CEMAC qui bénéficient de la hausse des cours du brut et les pays importateurs, surtout en UEMOA, qui la subissent. En UEMOA, le déficit de la balance courante s'est de nouveau dégradé, à 7,8 % du PIB en 2022. Cette dégradation s'explique, comme en 2021, principalement par celle de la balance des biens, en lien avec la poursuite de la remontée des cours du pétrole. Au contraire, en CEMAC, l'excédent courant s'est fortement accru, à 7,7 % du PIB en 2022, contre 1,2 % en 2021. La hausse des prix de l'énergie a profité largement aux pays de la CEMAC, qui sont tous, à l'exception de la Centrafrique, exportateurs nets de pétrole et de gaz. Entre 2021 et 2022, la dispersion des niveaux de solde courant entre pays s'est ainsi accrue, avec un écart-type croissant de 7,0 % à 9,0 %, pour un minimum de - 15,6 % au Sénégal et un maximum de + 18,2 % au Congo. Enfin, le solde de la balance courante de l'Union des Comores est demeuré négatif, à - 0,5 % du PIB en 2022, presque inchangé par rapport à 2021 (- 0,3 %). Les importants transferts de la diaspora ont, comme les années précédentes, presque compensé les déficits de la balance des biens et services.

5 Cnuced (2023), rapport cité.

6 Cf. chap. 2 Enjeux et défis, article « Métaux critiques pour la transition énergétique et développement durable en Afrique ».

7 <https://www.imf.org/fr/>

8 Cf. chap. 2 Enjeux et défis, article « Une union (toujours) en construction : bilan économique et perspectives de l'Union africaine après vingt ans d'existence ».

Solde des transactions courantes, dons inclus

(en % du PIB)

| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|----------------------------------------|-------|-------|-------|-------|
| Afrique subsaharienne | - 3,2 | - 2,7 | - 1,0 | - 1,9 |
| Coopérations monétaires Afrique-France | - 2,8 | - 2,7 | - 3,3 | - 1,9 |
| CEMAC | 0,7 | 0,2 | 1,2 | 7,7 |
| UEMOA | - 4,9 | - 4,3 | - 5,9 | - 7,8 |
| Union des Comores | - 3,4 | - 1,8 | - 0,3 | - 0,5 |

Sources : BCEAO, BEAC, BCC, FMI et calculs Banque de France pour l'agrégation CMAF, fondée sur les PIB respectifs des pays.

Dans le sillage des fortes tensions inflationnistes mondiales, tous les pays des CMAF ont vu leur inflation remonter au-delà de la limite commune aux trois régions, de 3 % en moyenne annuelle; cependant elle demeure moins élevée que dans la plupart des autres pays du monde. Comme en 2021, la hausse des prix de 2022 a été principalement portée par celle des prix alimentaires et énergétiques. Cet effet a été plus marqué en UEMOA, où l'inflation s'est établie à 7,4 % en moyenne annuelle, qu'en CEMAC, où elle s'est établie à 5,6 %.

Cette persistance de l'inflation s'explique largement par des problèmes d'offre sur les marchés internationaux et par les perturbations des circuits d'approvisionnement liées aux tensions sécuritaires dans les deux régions (cf. Point de vue de la Banque des États de l'Afrique centrale – BEAC – ci-après : « Les déterminants de l'inflation dans la CEMAC »). De plus, certaines mesures gouvernementales, engagées en 2021, de lutte contre la vie chère (subventions ou blocages des prix) ont dû être abandonnées ou réduites en raison de leurs coûts budgétaires trop élevés (pour certains pays, elles atteignaient encore, en 2022, 3 % du PIB⁹).

Les banques centrales de l'UEMOA et de la CEMAC ont continué leur resserrement monétaire afin de faire refluer l'inflation, mais les effets de la politique monétaire demeurent décalés dans le temps. De plus, comme la composante liée à la demande de l'inflation actuelle, bien qu'elle soit non négligeable, est moins forte que la composante liée à l'offre, les actions de politique monétaire sont moins efficaces dans la lutte contre l'inflation. La Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a remonté son principal taux directeur de 75 points de base en 2022 pour le porter à 2,75 %, et la BEAC a remonté le sien de 100 points de base pour le porter à 4,5 % (la Banque centrale européenne avait quant à elle remonté ses taux de 250 points de base). Enfin, en Union des Comores, l'inflation a très fortement crû, passant de 0,1 % en 2021 à 12,4 % en 2022, le gouvernement ayant notamment été contraint, faute de marges de manœuvre budgétaires suffisantes, à des hausses importantes des prix administrés des carburants.

Si le déficit budgétaire moyen des pays des CMAF apparaît en baisse en 2022, il reflète aussi des

Inflation

(moyenne annuelle, en %)

| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|----------------------------------------|-------|------|------|------|
| Monde | 3,5 | 3,2 | 4,7 | 8,7 |
| Afrique subsaharienne | 8,1 | 10,1 | 11,0 | 14,5 |
| Coopérations monétaires Afrique-France | | | | |
| CEMAC | 0,5 | 2,2 | 2,9 | 6,7 |
| UEMOA | 2,4 | 2,3 | 1,6 | 5,6 |
| Union des Comores | - 0,7 | 2,1 | 3,6 | 7,4 |
| | 3,7 | 0,9 | 0,1 | 12,4 |

Sources : BCEAO, BEAC, BCC, FMI et calculs Banque de France pour l'agrégation CMAF, fondée sur les PIB respectifs des pays.

situations très contrastées entre pays exportateurs d'hydrocarbures et pays importateurs. Comme de nombreux pays d'ASS, ceux des CMAF ont réduit, en moyenne, leur déficit budgétaire, dans un contexte de forte remontée du prix des hydrocarbures. En revanche, en UEMOA, où les pays sont principalement importateurs d'hydrocarbures, les déficits se sont creusés en 2022 à 6,6 % du PIB, contre 5,4 % en 2021. Avec le ralentissement économique dans la plupart des pays membres, le rythme de progression des recettes budgétaires a baissé, alors que celui des dépenses publiques a crû. La forte hausse de ces dépenses s'explique principalement par l'augmentation des salaires dans la fonction publique (+ 11,6 %) et celle des transferts et subventions (+ 22,8 %), en lien avec les mesures prises par les gouvernements pour lutter contre la vie chère.

Si, en CEMAC, les dépenses ont suivi une évolution similaire (+ 7,1 % pour les salaires et + 42,4 % pour les transferts et subventions), le quasi-doublement des recettes pétrolières publiques (+ 98,6 %), passant de 5,9 % du PIB à 10,1 %, a plus que compensé la hausse des dépenses. Ainsi, en moyenne, le solde budgétaire en CEMAC est redevenu positif, en 2022, à 2,6 % du PIB, après un déficit de 1,5 % en 2021. Au total, entre 2021 et 2022, la dispersion des niveaux de solde budgétaire entre pays s'est accrue, avec un écart-type croissant de 3,0 % à 6,4 % pour un minimum de - 8,5 % au Burkina Faso et un maximum de + 11,9 % en Guinée équatoriale. En Union des Comores, la masse salariale de la fonction publique n'a pas suivi l'évolution observée en UEMOA et en CEMAC, et les dépenses en capital ont été fortement réduites, de 45,3 %. En conséquence, le déficit s'est légèrement résorbé en 2022, à 1,7 % du PIB, après 2,3 % en 2021.

9 Groupe de la Banque africaine de développement (BAfD) (2023), *Perspectives économiques en Afrique, mai*.

Solde budgétaire, dons inclus

(en % du PIB)

| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|----------------------------------------|-------|-------|-------|-------|
| Afrique subsaharienne | - 3,9 | - 6,5 | - 5,0 | - 4,4 |
| Coopérations monétaires Afrique-France | - 1,6 | - 4,4 | - 4,0 | - 3,1 |
| CEMAC | - 0,3 | - 2,3 | - 1,5 | 2,6 |
| UEMOA | - 2,3 | - 5,6 | - 5,4 | - 6,6 |
| Union des Comores | - 2,5 | 0,0 | - 2,3 | - 1,7 |

Sources : BCEAO, BEAC, BCC, FMI et calculs Banque de France pour l'agrégation CMAF, fondée sur les PIB respectifs des pays.

Ratio dette publique / PIB

(en %)

| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|----------------------------------------|------|------|------|------|
| Afrique subsaharienne | 49,8 | 57,1 | 56,6 | 57,1 |
| Coopérations monétaires Afrique-France | 45,7 | 52,9 | 55,9 | 54,4 |
| CEMAC | 50,3 | 59,0 | 58,5 | 49,5 |
| UEMOA | 43,0 | 49,7 | 54,6 | 57,5 |
| Union des Comores | 25,7 | 26,5 | 31,1 | 31,6 |

Sources : BCEAO, BEAC, BCC, FMI et calculs Banque de France pour l'agrégation CMAF, fondée sur les PIB respectifs des pays.

En ce qui concerne le ratio de dette publique sur PIB, tous les pays ont bénéficié d'un effet favorable au dénominateur, grâce à la poursuite, en 2022, de la reprise économique. Cependant, comme pour l'évolution des soldes budgétaires, ce sont les pays de la CEMAC qui ont fait baisser la moyenne du ratio de dette publique, en raison de la forte hausse du prix des hydrocarbures, qui a permis d'accroître les encours de remboursements nets. Ainsi, après une quasi-stabilité en 2021 (58,5 %), leur dette a diminué de 9 points de pourcentage (pp) en 2022, à 49,5 %. À l'inverse, l'endettement public total des pays de l'UEMOA a continué à s'accroître en 2022, s'établissant à 57,5 % du PIB (+ 2,9 pp de PIB), malgré la forte hausse de ce dernier.

Globalement résilients aux chocs macroéconomiques, les secteurs bancaires de l'UEMOA comme de la CEMAC ont accru leur exposition au risque souverain.

En UEMOA et en CEMAC, l'activité du secteur bancaire a poursuivi son rebond en 2022, dans un contexte de sortie de la crise Covid. La taille des bilans a augmenté, de même que les produits nets bancaires, de respectivement 17,0 % et 14,2 % en UEMOA, et 10,6 % et 14,4 % en

CEMAC. Ces fortes progressions résultent cependant, pour partie, d'une amplification des stratégies de portage de titres d'État par les banques. L'exposition grandissante des banques aux émissions souveraines, si elle répond au besoin de financement des États dans un contexte où les marchés internationaux se sont par ailleurs fermés, est susceptible de rendre le secteur bancaire vulnérable à une éventuelle crise souveraine de liquidité. Quant aux encours des crédits nets des banques, ils ont augmenté également de respectivement 19,8 % et 7,6 % en UEMOA et en CEMAC.

Les indicateurs prudentiels des secteurs bancaires des pays des CMAF se sont, dans l'ensemble, de nouveau améliorés en 2022. Cependant, cette moyenne cache de nombreux cas de banques en difficulté, dont la résolution prend du temps. De plus, le respect de la norme de division des risques, tant en CEMAC qu'en UEMOA, demeure encore trop limité, reflet du nombre encore faible de contreparties solvables dans de nombreux pays et du faible développement de crédits consortiaux rassemblant des établissements de plusieurs pays. Cette difficulté est d'autant plus un enjeu que les taux de créances en souffrance, même s'ils reculent dans leur ensemble, demeurent très élevés, notamment en CEMAC.

Les pays des CMAF ont continué à bénéficier de l'appui financier du FMI. En 2022-2023, en CEMAC, seule la Guinée équatoriale ne bénéficiait

Taux bruts de créances en souffrance

(en %)

| | 2020 | 2021 | 2022 |
|-------------------|------|------|------|
| CEMAC | 21,2 | 19,5 | 18,5 |
| UEMOA | 11,6 | 10,6 | 8,4 |
| Union des Comores | 22,0 | 16,5 | 13,9 |

Sources : BCEAO, BEAC et BCC.

Taux nets de créances en souffrance

(en %)

| | 2020 | 2021 | 2022 |
|-------------------|------|------|------|
| CEMAC | 9,9 | 8,1 | 7,9 |
| UEMOA | 4,3 | 4,1 | 2,9 |
| Union des Comores | 9,0 | 5,0 | 6,0 |

Sources : BCEAO, BEAC et BCC.

pas d'un programme avec financement du FMI et, en UEMOA, seuls le Mali et le Togo n'ont pas bénéficié de financements de l'institution. De son côté, l'Union des Comores a conclu en juin 2023 un accord avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit (FEC). Après les programmes d'urgence, sans conditions afin de faire face immédiatement à la crise Covid, il s'agit désormais de programmes classiques avec conditionnalités, et ce pour une durée de trois ans, voire quatre, comme au Burkina Faso et aux Comores. Enfin, depuis mi-2023, le Niger et le Sénégal bénéficient, en plus d'une FEC, de la facilité pour la résilience et la durabilité (FRD) créée par le FMI en 2022. Cette nouvelle facilité vise notamment à appuyer le financement de la transition climatique. Depuis le coup d'État du 26 juillet 2023, le FMI a cependant interrompu ses programmes avec le Niger.

Si le rebond de l'activité en 2021 et 2022 devrait se poursuivre en 2023 pour les pays des CMAF, l'inflation serait plus persistante qu'attendu.

Les perspectives économiques pour 2023 demeurent positives. Selon la BCEAO, la croissance du PIB de l'UEMOA devrait atteindre 7,0 % en 2023. En CEMAC, selon la BEAC, elle diminuerait en 2023, à 2,4 %. Enfin elle progresserait légèrement, à 3,6 %, en Union des Comores, selon la Banque centrale des Comores (BCC). Ces niveaux de croissance sont à comparer avec ceux qui sont anticipés par le FMI pour l'économie mondiale, à 3,0 % et à 3,3 % pour l'ASS (FMI, octobre 2023), mais aussi à rapporter à la croissance démographique en 2022 (comprise entre 1,8 % et 3,7 % pour les pays des CMAF et en moyenne de 2,5 %¹⁰). La hausse de la croissance en UEMOA refléterait avant tout le dynamisme du secteur extractif, notamment le secteur aurifère, ou le secteur pétrolier (qui devrait se développer au Sénégal). En CEMAC, la baisse de 0,6 pp proviendrait tout autant du secteur pétrolier que du secteur non pétrolier. L'inflation, en recul, resterait à un niveau relativement élevé en 2023, respectivement à 4,4 % et 6,1 % en UEMOA et en CEMAC, en raison de réductions des subventions, d'une politique budgétaire encore plutôt expansive et d'une politique monétaire faiblement restrictive. Cette inflation continuerait cependant d'être sensiblement moins haute que celle qui est anticipée en ASS par le FMI (octobre 2023), à 15,8 % en 2023.

Cependant ces perspectives macroéconomiques mitigées demeurent soumises à des risques de chocs adverses, qu'ils soient sécuritaires ou naturels (le dérèglement climatique ayant accru la fréquence des événements extrêmes). Ces chocs seraient d'autant plus difficiles à absorber que les marges de manœuvre budgétaires sont désormais fortement réduites pour de nombreux pays, et ce singulièrement en UEMOA, alors même que les conditions internationales de financement, mais aussi locales dans une moindre mesure, demeurent difficiles en 2023. Enfin, la hausse de la croissance potentielle reste contrainte par des réformes structurelles souvent trop lentes à être mises en œuvre, une mobilisation des ressources trop faible et des niveaux d'investissement insuffisants pour faire face aux enjeux d'adaptation climatique.

¹⁰ <https://data.worldbank.org/>



PANORAMA DE LA SITUATION EN AFRIQUE EN 2022

1 | UN RALENTISSEMENT MARQUÉ, MAIS HÉTÉROGÈNE, DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE EN AFRIQUE

1|1 Une moindre croissance économique et de fortes tensions inflationnistes

En 2022, l'activité économique en Afrique a ralenti, sous l'effet de la détérioration des perspectives internationales, notamment de la guerre russe en Ukraine.

Lié pour partie à une moindre demande mondiale pour les matières premières exportées par les pays africains, ce ralentissement a pu être amplifié par le resserrement des conditions de financement internationales. Selon le Fonds monétaire international (FMI), l'activité économique en 2022 a ainsi été limitée à 4,0% en Afrique subsaharienne (ASS), contre 4,7% en 2021, et à 3,6% en Afrique du Nord (5,0% en 2021), des baisses plus rapides que la moyenne mondiale. Ce mouvement a été fortement hétérogène selon les pays (cf. carte *infra*), une part importante du ralentissement provenant de l'Afrique du Sud et du Nigéria (environ 43% du PIB de l'ASS). L'activité économique s'est légèrement accélérée dans les pays producteurs de pétrole (3,2%, contre 3,0%), en raison de la forte hausse des prix du pétrole au premier semestre 2022 qui a globalement

Principaux indicateurs économiques

| | 2021 | 2022 | 2023 ^{a)} |
|---------------------------------------------------|-------|-------|--------------------|
| Taux de croissance du PIB réel (en %) | | | |
| Monde ^{b)} | 6,3 | 3,5 | 3,0 |
| Afrique du Nord | 5,0 | 3,6 | 3,9 |
| Afrique subsaharienne | 4,7 | 4,0 | 3,3 |
| dont exportateurs de pétrole | 3,0 | 3,2 | 3,3 |
| dont importateurs de pétrole | 5,7 | 4,3 | 3,7 |
| Prix à la consommation (taux moyen en %) | | | |
| Afrique du Nord | 15,8 | 13,9 | 17,9 |
| Afrique subsaharienne | 11,0 | 14,5 | 15,8 |
| dont exportateurs de pétrole | 15,9 | 17,2 | 16,8 |
| dont importateurs de pétrole | 8,5 | 13,1 | 12,5 |
| Solde des paiements courants (en % du PIB) | | | |
| Afrique du Nord | - 3,4 | - 3,7 | - 1,9 |
| Afrique subsaharienne | - 1,0 | - 1,9 | - 2,7 |
| dont exportateurs de pétrole | 0,7 | 1,8 | 0,5 |
| dont importateurs de pétrole | - 1,9 | - 4,1 | - 4,2 |

a) Préviation FMI.

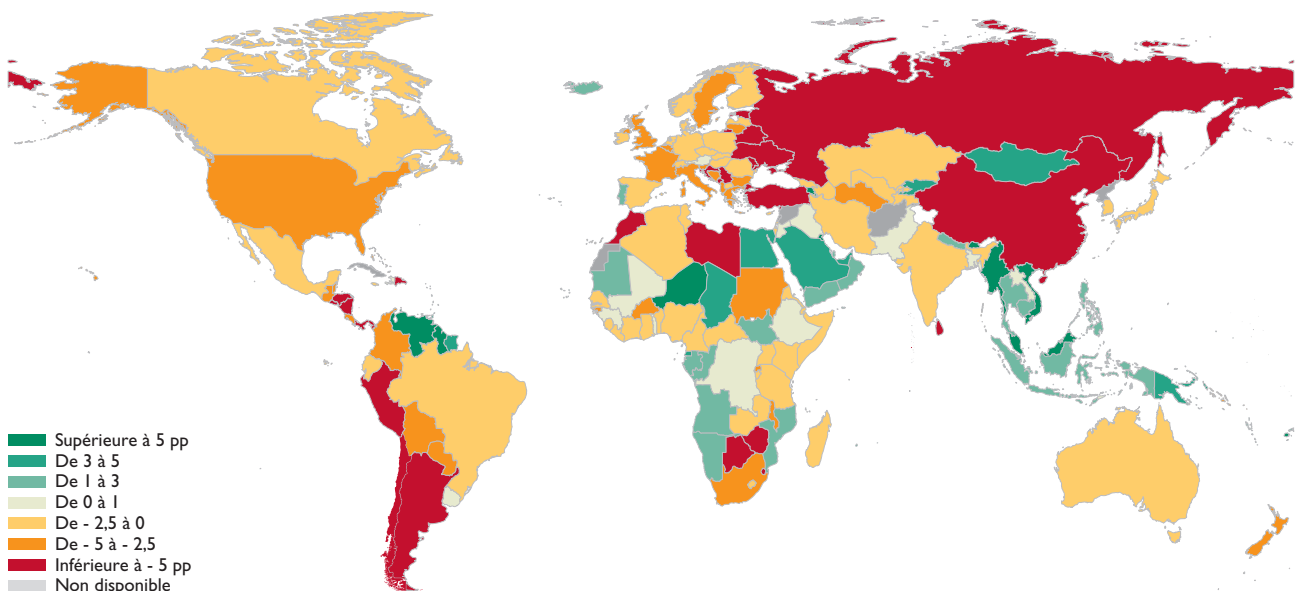
b) Perspectives de l'économie mondiale.

Sources : FMI (Perspectives économiques régionales et Perspectives de l'économie mondiale, avril et octobre 2023).

soutenu l'extraction d'hydrocarbures, tandis qu'elle a fortement décéléré dans les pays importateurs nets de pétrole (4,3%, contre 5,7% en 2021).

Différence de taux de croissance entre 2021 et 2022

(en points de pourcentage)



Sources : FMI (Perspectives de l'économie mondiale, avril 2023), calculs et élaboration Banque de France.

L'année 2022 est caractérisée par une hausse importante, et une forte volatilité, des cours des principales matières premières échangées en UEMOA et en CEMAC.

Les tensions internationales liées à la guerre russe en Ukraine ont contribué à une vive accélération de l'augmentation des cours alimentaires et pétroliers au cours du premier semestre, tensions qui se sont ensuite relâchées jusqu'à la mi-2023. Les cours du blé et des huiles (par exemple l'huile de palme) se sont respectivement accrus de 35 % et 13 % en 2022 pour reculer de, respectivement, 19 % et 13 % au premier semestre 2023, ceux du pétrole variant de + 43 % puis de - 7,5 % sur les mêmes périodes (cf. tableau ci-contre). La hausse des cours de nombreux produits alimentaires échangés par les pays d'ASS s'est toutefois prolongée au premier semestre 2023, à l'instar du sucre (+ 30 %) et du café robusta (+ 42 %). Après une certaine stabilité en 2022, les cours de l'or se sont accrus de plus de 8 % au cours du premier semestre 2023, tandis que sur cette même période les cours de l'uranium ont continué d'augmenter (+ 11,5 %, après + 14 % en 2022).

Le mouvement global de hausse des cours des matières premières a affecté de manière contrastée les termes de l'échange et les soldes extérieurs courants des pays africains.

La forte augmentation des prix pétroliers a contribué à une nette amélioration du solde courant des pays exportateurs en ASS (+ 1,1 point de pourcentage, pp) pour dégager un excédent moyen de + 1,8 % du PIB, celui des pays pétroliers d'Afrique du Nord (Algérie) bénéficiant également d'une amélioration notable (à + 7,2 % du PIB). En revanche, la hausse combinée des prix alimentaires importés et des prix des hydrocarbures a fortement contribué à la dégradation des soldes courants des pays subsahariens importateurs nets (- 2,2 pp), portant leur déficit courant à 4,1 % du PIB. Le déficit courant agrégé du Maroc, de la Tunisie et de l'Égypte s'est également dégradé en moyenne de 1,2 pp, à 5,4 % du PIB. Si les termes de l'échange pour l'ASS ont ainsi globalement stagné en 2022 (+ 0,1 %), son déficit extérieur courant s'est légèrement détérioré de 1,0 % du PIB en 2021 à 1,9 % en 2022.

Dans un contexte de crise internationale, les tensions observées sur les cours internationaux des produits pétroliers et alimentaires ont contribué à une hausse de l'inflation dans les pays africains.

L'indice des prix à la consommation a progressé de 13,9 % en moyenne annuelle en Afrique du Nord et de 14,5 % en ASS, avec

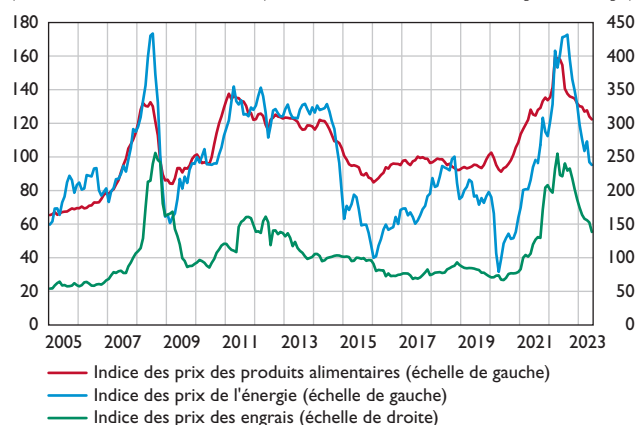
Évolution du cours moyen (en dollars) des principales matières premières échangées en UEMOA et en CEMAC (en %)

| | Variation 2022/2021 | Variation juin 2023/ décembre 2022 |
|----------------------------------------------|---------------------|------------------------------------|
| Produits alimentaires (la tonne) | | |
| Cacao | - 1,4 | 26,3 |
| Café robusta | 15,3 | 42,4 |
| Huile d'arachide | 6,2 | - 8,1 |
| Huile de palme | 12,8 | - 13,1 |
| Sucre | 4,6 | 30,0 |
| Mais | 22,7 | - 11,6 |
| Riz thaï | - 4,6 | 10,1 |
| Blé | 35,5 | - 18,9 |
| Produits agricoles à usage industriel | | |
| Coton (le kilogramme) | 28,4 | - 8,3 |
| Caoutchouc (le kilogramme) | - 8,1 | - 0,1 |
| Bois Sapelli (le m³) | - 10,9 | 2,3 |
| Produits industriels et miniers | | |
| Or (l'once) | 0,1 | 8,1 |
| Pétrole brut (le baril) | 42,9 | - 7,5 |
| Uranium (la livre) | 13,9 | 11,5 |

Source : Banque mondiale (commodity price data).

Indices des prix des produits alimentaires, de l'énergie et des engrais

(indice base 100 en 2014-2016 – produits alimentaires – et 2010 – engrais et énergie)



Notes : Indices en termes réels.

Dernières données de prix à fin juin 2023.

Sources : FAO (produits alimentaires), Banque mondiale (engrais et énergie).

de fortes variations entre les pays, notamment en fonction de l'orientation des récoltes vivrières. Les tensions inflationnistes ont été renforcées par la dépréciation des taux de change vis-à-vis du dollar dans de nombreux pays à

régime de change flexible, plus fortement pénalisés par l'alourdissement de leurs factures alimentaires et énergétiques. L'inflation a toutefois été modérée par les mesures prises dans de multiples pays en cours d'année pour lutter contre la hausse des prix. Ces mesures ont pris la forme tant de blocages des prix alimentaires et énergétiques, de distributions alimentaires, de réductions des droits de douane à l'importation de ces produits (voire de manière plus contre-productive d'interdiction d'exportations), que d'allègements fiscaux ou de subventions directes aux ménages et aux entreprises.

Les perspectives conjoncturelles de l'Afrique subsaharienne demeurent mitigées en 2023 en raison de la détérioration de la conjoncture internationale.

Selon le FMI, la croissance économique mondiale diminuerait de nouveau à 3,0 %, ce qui pèserait sur la croissance en ASS, qui s'établirait à 3,3 % en 2023, soit 0,7 pp de moins qu'en 2022, à l'exception des pays exportateurs de pétrole (+ 0,1 pp à 3,3 %). La croissance économique en Afrique du Nord augmenterait légèrement en 2023, à hauteur de 3,9 %. Comme en 2022, les pays présentent une forte hétérogénéité qui reflète : i) de fortes fluctuations de la production agricole selon la pluviosité ; ii) une prégnance croissante d'événements climatiques extrêmes (inondations, sécheresse) ; iii) la détérioration des conditions de sécurité et des conflits ; ou, au contraire iv) la mise en exploitation d'importantes ressources pétrolières ou minières. L'inflation demeurerait en moyenne élevée tant en Afrique du Nord qu'en ASS, la suppression progressive des mesures de lutte contre la vie chère, couplée avec des effets de second tour (montée de la masse salariale publique par exemple au Cameroun, Mali, Rwanda et en Gambie), ralentissant la baisse anticipée de l'inflation.

1|2 Une incertitude croissante sur l'atteinte des Objectifs de développement durable à l'horizon 2030

Le ralentissement de l'activité économique et la hausse de l'inflation pèsent sur le revenu par tête en Afrique subsaharienne et affectent particulièrement les populations les plus pauvres. Le PIB par habitant moyen en ASS (3912 dollars en moyenne à prix constants), demeure à un niveau inférieur à celui de 2019 (3958 dollars). L'augmentation du coût de la vie a touché particulièrement les populations les plus fragiles, dont le budget dépend fortement des prix alimentaires et énergétiques, et qui sont donc plus affectées par la hausse de

l'insécurité alimentaire (Objectif de développement durable – ODD 2) observée dans de nombreux pays (cf. partie 4.1). La détérioration du pouvoir d'achat moyen, combinée avec une fragilisation des populations les plus vulnérables, remet en cause les progrès observés tant sur les objectifs d'élévation du revenu par habitant (ODD 8), que de lutte contre la pauvreté (ODD 1) ou de réduction des inégalités (ODD 10).

Couplée avec un tarissement des financements externes, la multiplication des crises a réduit les marges de manœuvre budgétaires,

et contraint les dépenses consacrées à l'éducation (ODD 4) et à la santé (ODD 3). L'inégal accès au vaccin contre la Covid-19 témoigne de la persistance des retards pris dans ces domaines : en juillet 2022, seuls 21 % de la population étaient vaccinés en moyenne dans les pays à faible revenu (PFR), contre 72 % dans les pays à revenu élevé selon le Programme des Nations unies pour le développement (Pnud)¹.

La montée des incertitudes se traduit plus généralement par une baisse inquiétante du développement humain depuis 2020, en particulier dans les pays à faible revenu.

La hausse tendancielle de l'indice de développement humain (IDH) depuis les années 1990 s'est interrompue à partir de 2020 du fait de l'accumulation des incertitudes engendrées par la pandémie de Covid-19, puis par les tensions régionales et internationales, ainsi que la pression croissante du changement climatique. L'IDH a reculé dans 83 % des pays à IDH faible et moyen en 2020, une proportion supérieure aux régressions observées lors de la crise financière internationale de 2008, et confirmées en 2021 dans 60 % de ces pays. Dans un contexte de ralentissement économique mondial et africain, les fortes pressions observées sur le PIB par tête devraient continuer de peser sur le développement humain en 2022 et 2023, notamment si les programmes éducatifs et de santé demeurent hypothéqués par les difficultés de financement des États. L'accès à des financements concessionnels apparaît ainsi essentiel pour maintenir la crédibilité des ODD à l'horizon 2030.

¹ Pnud (2022), Rapport sur le développement humain 2021/2022, septembre.

2 | RÉPONSES BUDGÉTAIRES ET DE POLITIQUE MONÉTAIRE

2|1 Les déficits budgétaires se réduisent mais demeurent élevés, notamment du fait des mesures prises pour lutter contre les effets de l'inflation

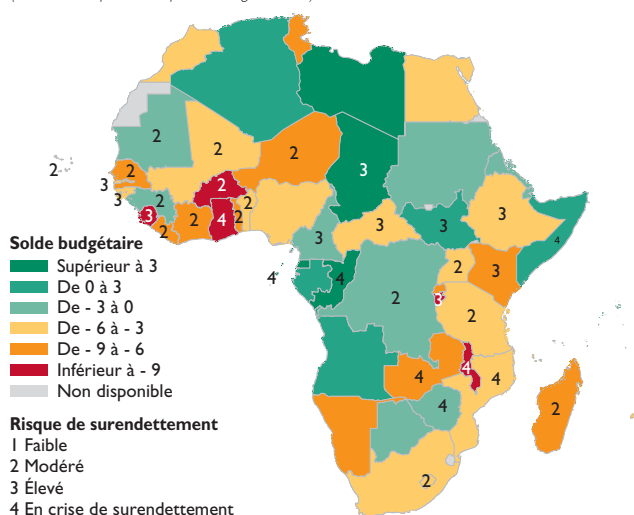
Si les effets de la crise sanitaire s'estompent, la hausse de l'inflation, engendrée pour partie par la guerre russe en Ukraine, a pesé sur les finances publiques africaines en 2022. Selon le FMI², le déficit budgétaire des pays d'ASS s'établit en moyenne à 4,4 % du PIB en 2022, contre 5 % en 2021, et se replie également en Afrique du Nord, à 3,5 % du PIB en 2022, contre 5,6 % en 2021. Ces déficits budgétaires demeurent toutefois notablement plus élevés qu'avant la crise de la Covid-19 (respectivement 3,3 % du PIB sur la période 2011-2019 en ASS et 2,7 % en Afrique du Nord sur la période 2000-2019), ce qui témoigne de l'effet persistant de la succession des crises depuis 2020. Les différentes mesures prises dans de nombreux États pour modérer les tensions inflationnistes ont pesé tant sur les recettes fiscales (exemptions de TVA, réduction des droits de douane à l'importation ou à l'exportation) que sur les dépenses courantes (subventions directes aux ménages et

aux entreprises). Certaines de ces mesures, notamment les blocages de prix, ont également détérioré la situation des entreprises publiques du secteur énergétique, et engendré des subventions indirectes ou implicites entre ces entreprises et l'État, tandis que la hausse de l'inflation a suscité une accélération des masses salariales publiques.

La dynamique d'endettement public et la montée globale des taux d'intérêt engendrée par le resserrement des politiques monétaires ont débouché sur une hausse du service de la dette. Outre la persistance de déficits publics élevés, cet alourdissement reflète également la modification progressive de la composition de la dette des pays africains : la part des financements concessionnels relevant de l'aide publique au développement et des bailleurs traditionnels du Club de Paris se contracte en faveur d'instruments en devises plus onéreux, comme les titres émis sur les marchés internationaux ou les crédits auprès de créanciers privés. Ainsi, la part de la dette bilatérale des PFR détenue par les membres du Club de Paris s'est-elle repliée à 12 % en 2020, contre 36 % en 1996, tandis que le recours aux euro-obligations et aux prêts syndiqués fournis par les banques privées a représenté 1,2 % du PIB en 2021, contre 0,2 % en 2016³. La part de la dette interne, notamment les titres émis sur les marchés intérieurs en monnaie nationale, s'est également fortement accrue. Le service de la dette représente ainsi environ 11 % des recettes budgétaires (hors dons) en moyenne en 2022, en forte hausse par rapport à 2021 et 2020, et peut atteindre 30 % parmi les pays les plus endettés.

Niveau des déficits budgétaires en Afrique en 2022 et risques de surendettement

(variation en points de pourcentage du PIB)



Note : Seuls les pays à faible revenu (PFR) sont évalués.

Sources : FMI, Perspectives économiques régionales (ASS et MENA), avril 2023 ; calculs et élaboration Banque de France.

La dette publique des pays d'Afrique subsaharienne atteint un niveau élevé et plus de la moitié des pays à faible revenu présentent un risque élevé de surendettement ou font face à une crise de la dette. La dette publique des pays d'ASS représente 57,1 % du PIB en 2022, contre 37,6 % du PIB sur la période 2011-2019. À l'inverse, la dette des pays d'Afrique du Nord s'est repliée (78,9 %, contre 83,8 % en 2021 et 58,2 % sur la période 2000-2019), en raison de la forte croissance du PIB nominal dans un contexte très inflationniste. Selon le FMI⁴, en mai 2023, 10 pays font face à des problèmes d'arriérés externes ou se trouvent en situation de surendettement,

2 FMI (2023), Perspectives économiques régionales – Afrique subsaharienne et Perspectives économiques régionales – Moyen Orient et Asie centrale, avril et mai.

3 FMI (2022), « Macroeconomic developments and prospects in Low-Income Countries », décembre et FMI (2023), « Are we heading for another debt crisis in Low-Income Countries? », avril.

4 <https://www.imf.org/external/pubs/ft/dsa/dsalist.pdf>

et 29 autres sont en risque élevé de surendettement, soit près de 60 % des pays éligibles au Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC). La dégradation des indicateurs de solvabilité et de liquidité apparaît moins forte que lors de l'adoption de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ, en anglais HIPC, *Heavily Indebted Poor Countries*) en 1996⁵ et les traitements de dette continuent d'être menés au cas par cas. Le FMI alerte néanmoins sur le fait que le degré de vulnérabilité de la dette dans les PFR pourrait atteindre les niveaux observés au milieu des années 1990 si les tendances actuelles devaient persister.

La communauté internationale déploie une approche multimodale afin de traiter la question du surendettement des pays en développement, notamment africains. Elle est axée sur la mise à disposition de financements et d'instruments de dette innovants qui réduisent les risques de défaut :

- la réallocation de droits de tirage spéciaux (DTS), à hauteur de 100 milliards de dollars, des pays avancés vers les pays en développement, notamment par le biais du FRPC et du Fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité (FFRD) du FMI ;
- la réforme du CAF (*capital adequacy framework*) des banques multilatérales de développement et des propositions de capital hybride (Banque africaine de développement notamment) dans le but d'accroître les capacités de financement des biens publics mondiaux, notamment climatiques ;
- la mise en œuvre d'instruments de dette innovants, à l'instar des clauses de dette résilientes au changement climatique qui suspendent le remboursement d'une dette de manière automatique en cas de survenance d'un déclencheur préalablement défini, ou encore des contrats d'échange de dette contre nature (*debt-for-nature swaps*) qui visent à réduire la dette d'un État en échange d'engagements de préservation de la nature.

La communauté internationale renforce également ses engagements en faveur de la restructuration et du rééchelonnement de la dette des pays en développement. À la suite de l'Initiative de suspension du service de la dette (ISSD), la mise en place du « cadre commun pour les traitements de la dette au-delà de l'ISSD » (*common framework*) par les pays du G20 en novembre 2020 vise

à faciliter la coordination des créanciers lors de restructurations de dette, soutenues par la mise en place de programmes du FMI. Deux accords de restructuration de dettes ont été conclus pour le Tchad et la Zambie, et les négociations continuent dans le cas du Ghana – d'ici novembre 2023 – et de l'Éthiopie, avec le soutien du FMI. Afin de réduire les délais de restructuration et améliorer le cadre commun pour les traitements de dettes, les pays du G20 ont pris l'initiative de créer une table ronde mondiale sur la dette souveraine (*Global Sovereign Debt Roundtable*, GSDR) en février 2023, instance de discussion multilatérale qui associe les créanciers du Club de Paris (CP) et hors CP, ainsi que les créanciers privés et les pays endettés. Le Sommet pour un nouveau pacte financier mondial à Paris en juin 2023 a été l'occasion d'avancer sur ces différentes pistes de réforme du filet de sécurité financière en faveur des pays pauvres et de réaffirmer la nécessité de mettre en rapport les financements internationaux avec les objectifs de développement durable.

2|2 Un resserrement des politiques monétaires pour endiguer de fortes tensions inflationnistes

Engagé par quelques pays en 2021, le resserrement des politiques monétaires s'est généralisé en 2022.

En ASS, la Banque centrale du Nigéria a graduellement augmenté son taux directeur de 725 points de base (pdb) depuis le 22 novembre 2022 pour le porter à 18,75 % (juillet 2023). Dans un contexte de crise de la dette publique, la Banque du Ghana a relevé ses taux de 1 550 pdb à 30,0 % depuis 2022 pour endiguer l'inflation, qui se situait autour de 54 % en décembre 2022. En UEMOA et en CEMAC, la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) ont relevé leurs principaux taux directeurs respectivement de 125 pdb entre juin 2022 et septembre 2023, et de 175 pdb entre octobre 2021 et mai 2023, en raison de la montée de l'inflation. Le relèvement médian des taux d'intérêt en ASS s'est toutefois limité à environ 270 pdb entre fin 2021 et février 2023, soit près de 130 pdb de moins que dans les pays émergents et les autres pays en développement⁶ et les taux réels à court terme demeurent négatifs dans la plupart des pays de l'ASS. L'Angola et le Zimbabwe sont les seuls pays à avoir baissé leur taux directeur début 2023,

5 Les pays ayant bénéficié de l'initiative HIPC consacraient 30 % de leurs ressources fiscales pour le service de leur dette extérieure, publique ou garantie par l'État en 1996. Source : FMI (2023), avril, *ibid*.

6 FMI (2023), *Perspectives économiques régionales – Afrique subsaharienne*, avril.

compte tenu du fort repli de l'inflation globale. En Afrique du Nord également les politiques monétaires ont été restrictives, plus ou moins fortement selon l'impact de l'inflation (depuis 2022, + 1 000 pnb en Égypte, + 150 pnb au Maroc).

Le durcissement des politiques monétaires a pris également la forme d'un resserrement de la liquidité bancaire.

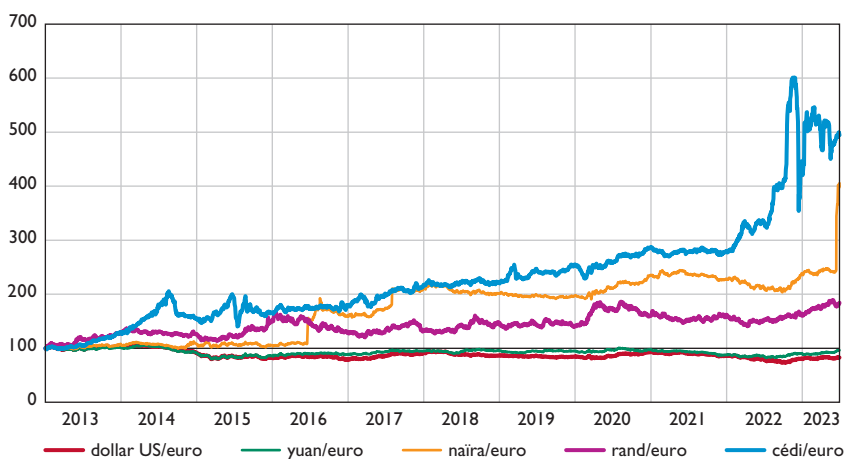
Celui-ci a été mené, selon les pays, par la contraction des refinancements octroyés par les banques centrales ou par la hausse des taux des réserves obligatoires. La BCEAO a ainsi abandonné en février 2023 son système d'adjudications à taux fixe (*fixed rate full allotment*, FRFA) en faveur d'un retour à des opérations d'adjudications à taux variable, tandis que la BEAC a réduit les montants mis en adjudication au titre des opérations principales d'injection de liquidités (Opil) avant de les suspendre en mars 2023. La Banque centrale du Nigéria a quant à elle rehaussé son taux de réserves obligatoires de 500 pnb entre juillet et septembre 2022. En Afrique du Nord, les banques centrales ont relevé soit le taux de réserves obligatoires sur les passifs en monnaie locale, soit celui des réserves obligatoires sur les passifs en devises, soit les deux et ont restreint la surliquidité, notamment en émettant leurs propres titres ou en vendant des titres publics.

La réorientation plus restrictive des politiques monétaires peut aller de pair avec un renforcement des risques associés au nexus bancaire-souverain dans les pays confrontés à d'importants besoins de financement.

Dans un contexte de tarissement des financements externes, de nombreux États recourent de manière croissante à des émissions de titres sur les marchés intérieurs libellés en monnaies nationales, pour l'essentiel souscrites par les systèmes bancaires nationaux, instituant une forte dépendance de ces États vis-à-vis des systèmes bancaires. Or la hausse actuelle des taux d'intérêt, combinée au resserrement de la liquidité bancaire, fait peser un risque sur la stabilité financière en exposant les banques locales à des pertes liées à la dégradation de la valeur du portefeuille de titres publics détenus, notamment en cas de crises de liquidités, et

Évolution des taux de change sur la période 2013-2023

(indice base 100 en janvier 2013)



Note : Une hausse de l'indice indique une dépréciation.
Source : Datastream.

en réduisant la rentabilité des opérations de portage (achat de titres associés à des refinancements de ces titres). Afin de réduire ces risques, les politiques monétaires menées par les États africains doivent concilier au mieux les objectifs de lutte contre l'inflation et de stabilité bancaire. Pour y contribuer, la mise en place de politiques de consolidation budgétaire prudentes apparaît essentielle pour un *policy-mix* cohérent et équilibré.

Dans les pays africains à régime de change flexible, la plupart des devises se sont nettement dépréciées en raison du resserrement des conditions de financement internationales.

En 2022, le rand sud-africain par exemple s'est déprécié d'environ 6 % par rapport au dollar, tandis que le cédil ghanéen a connu une forte baisse, de l'ordre de 40 %. Si la Banque centrale du Nigéria a limité la dépréciation du cours officiel du naïra par rapport au dollar en 2022 (- 10 %), l'unification des différents taux de change en vigueur sur le marché nigérien a débouché sur une dépréciation du taux de change du naïra contre dollar de 41 % en juin 2023. Ces dépréciations ont pu alimenter les tensions inflationnistes, notamment sur les biens alimentaires importés, tout en accroissant le coût de la dette libellée en monnaie étrangère. La perte de valeur des francs CFA a été globalement limitée grâce à leur arrimage à l'euro (qui s'est déprécié de 6 % par rapport au dollar en 2022 puis apprécié de 2 % au premier semestre 2023), ce qui a contribué à limiter les pressions inflationnistes dans les deux zones de coopération monétaires Afrique-France.

3 | UN TARISSEMENT DES FINANCEMENTS EXTERNES EN FAVEUR DE L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE

3|1 Une baisse hétérogène des flux d'investissements directs étrangers à destination de l'Afrique subsaharienne

En 2022, les flux d'investissements internationaux en direction de l'Afrique (45 milliards de dollars) ont reculé de 44 % par rapport à l'année précédente (80 milliards) et représenté 4,9 % des flux vers les pays en développement (PED), selon la Cnuced (Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement). En omettant l'Afrique du Sud⁷, les investissements directs étrangers (IDE) en direction de l'Afrique subsaharienne ont baissé de 28 %, ce mouvement touchant également les pays à faible revenu (- 16 %). S'agissant des stocks d'IDE, les plus gros détenteurs d'actifs en Afrique restent européens, avec en tête les investisseurs du Royaume-Uni (60 milliards de dollars), de la France (54 milliards) et des Pays-Bas (54 milliards) suivis de près par le portefeuille chinois (44 milliards).

La baisse globale des investissements directs étrangers est marquée par d'importantes disparités régionales. En Afrique de l'Est, les flux d'investissements

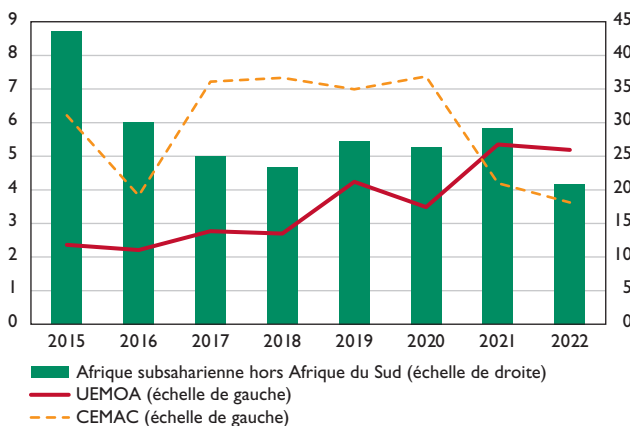
ont légèrement augmenté (+ 3 %) malgré une forte diminution des IDE en Éthiopie (- 14 %), tandis qu'ils ont baissé en Afrique centrale (- 7 %). L'Afrique de l'Ouest affiche le plus fort repli (- 35 %) en raison de cession d'actions au Nigéria et d'une baisse des flux en provenance du Ghana. Sur l'ensemble de l'Afrique, malgré une diminution des IDE, le nombre de nouveaux projets *greenfield* a fortement augmenté (+ 39 %) pour atteindre 766, principalement dans le secteur énergétique et gazier, tandis que les télécommunications représentent toujours le secteur comptant le plus de projets en 2022. Six des quinze principaux mégaprojets d'investissements *greenfield* (plus de 10 milliards de dollars) annoncés en 2022 se trouvent en Afrique, pour l'essentiel dans le secteur énergétique (hydrocarbures et énergies renouvelables), mais également dans le secteur minier.

Les pays d'Afrique subsaharienne n'ont plus accès aux marchés internationaux obligataires depuis le début de la guerre russe en Ukraine.

Le durcissement des politiques monétaires et la hausse de l'inflation due à la guerre en Ukraine ont provoqué une augmentation et une forte volatilité des *spreads* sur les obligations souveraines pour les pays de l'ASS (cf. graphique), avec deux tiers de la dette en dollars émise en 2022 qui affichent des rendements supérieurs à 8 % à fin 2022 (d'après l'Organisation de coopération et de développement économiques, OCDE). Les crises de surendettement au Ghana et en Zambie ont exacerbé les écarts de taux. En conséquence, les émissions d'euro-obligations des pays de la région sont passées de 14 milliards de dollars en 2021 à 6 milliards au premier trimestre 2022 et aucun pays n'a été en mesure d'émettre des euro-obligations depuis. La perte d'accès des pays africains aux marchés financiers internationaux constitue l'un des éléments clés de la pénurie de financement qui frappe l'ASS. Selon les *Perspectives économiques régionales* de l'ASS du FMI (avril 2023), la fin du cycle de resserrement des politiques monétaires au cours du second semestre 2023, lié au reflux des tensions inflationnistes, pourrait ouvrir la voie à une amélioration de l'accès des pays de l'ASS aux marchés financiers.

Flux entrants d'investissements directs étrangers en Afrique subsaharienne

(en milliards de dollars)

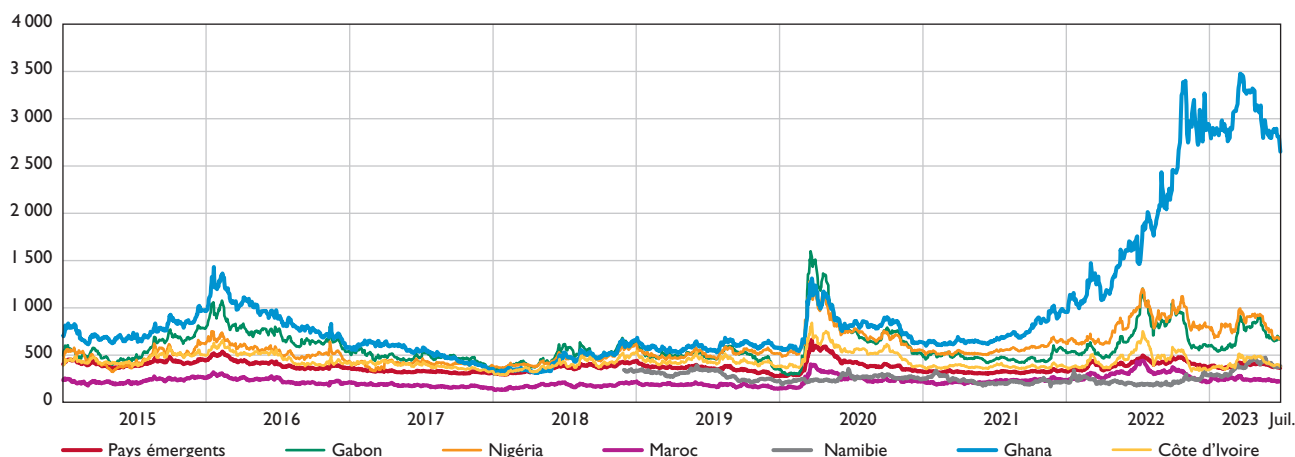


Source : Cnuced.

⁷ En 2021, les flux à destination de l'Afrique du Sud reflètent pour l'essentiel une transaction financière intragroupe (Naspers et Prosus). La forte diminution des flux sur l'ensemble de l'Afrique en 2022 est donc en trompe-l'œil.

Écart de rendement entre marchés émergents et marchés frontières

(en points de base au-dessus des rendements des titres émis par les États-Unis)



Note : Un marché « frontière », « préémergent » ou « naissant » est un marché dont la capitalisation et la liquidité sont limitées. Les États préémergents émetteurs peuvent avoir un accès intermittent aux marchés de capitaux internationaux.

Sources : J.P. Morgan ; Thomson-Reuters, indice EMBI Global (indice obligataire des pays émergents).

3|2 Une hausse moins soutenue des transferts de fonds des migrants en Afrique subsaharienne

Les envois de fonds des migrants à destination des PED ont progressé de seulement 8 % en 2022, contre 10,6 % en 2021, pour s'établir à 647 milliards de dollars selon la Banque mondiale⁸. La progression des flux à destination de l'Afrique subsaharienne (8 % du total) a nettement fléchi, à 6,1 %, contre 16,3 % en 2021, ce qui peut représenter, selon les pays du continent, une stagnation, voire une baisse, des flux en termes réels pour les populations bénéficiaires. Si la croissance dans les pays avancés continue de soutenir les transferts, ce mouvement reflète aussi le contrecoup des efforts fournis par les migrants pendant la crise de la Covid-19 et l'érosion de leur pouvoir d'achat dans les pays d'accueil, dans un contexte de tensions inflationnistes.

L'augmentation des envois de fonds a toutefois globalement bénéficié à l'ensemble des pays de l'ASS. Au sein des pays dépendant des envois de fonds⁹, la hausse des transferts (+ 3,5 % en moyenne) est cependant hétérogène. Les transferts ont fortement augmenté au Zimbabwe (+ 19,8 %), au Lesotho (+ 15,2 %), en Gambie (+ 12,4 %) et au Ghana (+ 11,9 %), tandis qu'ils ont stagné au Sénégal et au Togo, et baissé aux Comores (- 9,7 %) et en Guinée-Bissau (- 13,6 %). Les flux ont également

progressé au Soudan (+ 33,9 %), mais nettement moins qu'en 2021 (+ 127 %) en raison de la guerre civile.

En 2022, le coût moyen des transferts financiers des migrants vers l'ASS s'est légèrement accru, passant de 7,8 % à 8 %, interrompant le mouvement de baisse observé depuis 2013. Les transferts numériques (environ 31 % du total, en forte croissance selon la Banque mondiale¹⁰) continuent de contribuer à la diminution du coût moyen des transferts : l'indice synthétique du coût des transferts moyens numériques¹¹ s'établit pour l'Afrique subsaharienne à 5,2 % au quatrième trimestre 2022, bien en dessous du coût moyen global (8 %) et du coût des transferts en espèces (9,9 %) (cf. graphique *infra*). Le coût moyen des transferts en ASS demeure très éloigné de l'objectif de 3 % inscrit dans les Objectifs de développement durable à l'horizon 2030.

⁸ Banque mondiale (2023), *Migration and Development Brief 38*, juin.

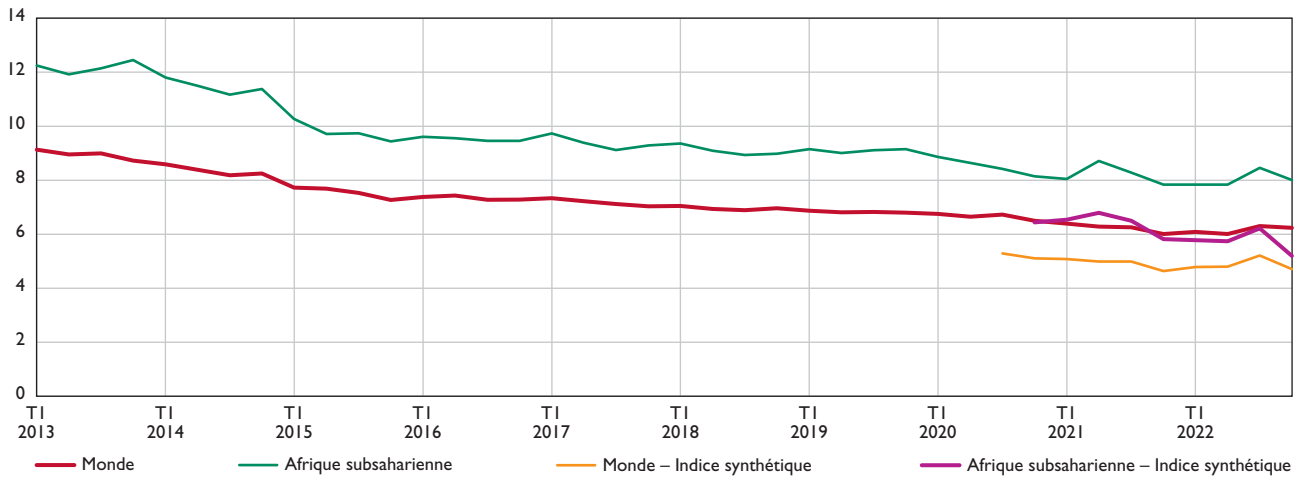
⁹ Un pays est dit dépendant lorsque la somme des transferts représente plus de 6 % du PIB sur l'année.

¹⁰ Banque mondiale (2022), *Remittance Prices Worldwide*, n° 44, décembre.

¹¹ L'indice du coût des transferts numériques est calculé à partir des transferts utilisant des instruments de paiement en ligne et reçus sur un compte de transaction. Les données sont disponibles depuis le quatrième trimestre 2020.

Évolution du coût moyen des transferts vers le monde et vers l'Afrique subsaharienne

(en % du coût total pour un envoi de 140 euros)



Sources : Remittances Prices Worldwide Database (Banque mondiale) ; calculs des auteurs.

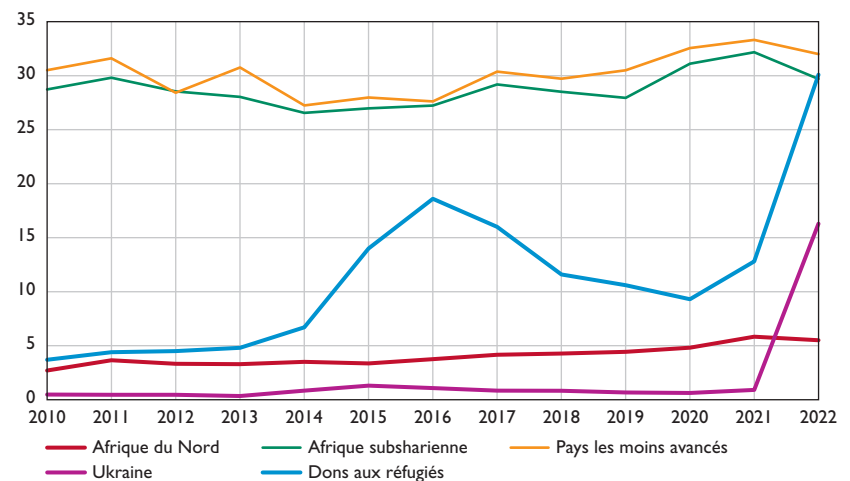
3|3 Un recul de l'aide publique au développement en faveur de l'Afrique

L'aide publique au développement (APD) versée par les pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) a progressé de 15,3% en termes réels (dollars constants) en 2022. Cette hausse reflète avant tout l'aide apportée par les pays du CAD aux réfugiés (30,5 milliards) et l'aide directe à l'Ukraine (16,7 milliards). Les budgets d'aide au développement de quatre pays, la Pologne, la République tchèque, l'Irlande et la Lituanie ont plus que doublé en un an. L'effort consenti par la France s'est accru de 0,52% en 2021 à 0,56% du revenu national brut (RNB), dans le respect de la trajectoire établie par la loi¹² vers 0,7% du RNB en 2025. La France représente le quatrième bailleur du CAD en montants alloués (15,9 milliards de dollars constants), devant le Royaume-Uni qui recule d'une place.

L'aide publique au développement en faveur des pays les moins avancés (PMA) a stagné dans un contexte d'accroissement des besoins. Les flux ont reculé de 0,7% pour se stabiliser à 32 milliards de dollars. Le taux d'effort moyen des pays du CAD vers les PMA demeure stable autour de 0,06% du RNB, un niveau cependant très inférieur à l'objectif fixé par l'Organisation des Nations unies (0,15-0,2% du RNB).

Évolution de l'aide en volume des pays membres du Comité d'aide au développement (2010-2022)

(prix constants 2021, déboursements nets)



Source : OCDE – CAD (Comité d'aide au développement).

12 Loi n° 2021-1031 du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales.

En revanche, l'aide en faveur de l'Afrique a fortement reculé, à hauteur de 7,4 % en 2022, reflétant la baisse des flux vers l'Afrique du Nord (- 3 %, à 5,5 milliards de dollars) et surtout en faveur de l'Afrique subsaharienne (- 7,8 %, à 29 milliards). Compte tenu du maintien global des flux vers les PMA, l'essentiel de la diminution de l'APD s'est ainsi concentré sur les pays d'ASS : d'une part, sur les autres pays à faible revenu et d'autre part, sur les pays à revenu moyen inférieur. Selon le rapport préliminaire de l'OCDE, la France apparaît comme l'un des seuls pays, avec le Portugal, à avoir notablement augmenté le volume global de son aide à l'ASS.

4 | L'INTÉGRATION RÉGIONALE

4|1 Des initiatives régionales face à la crise alimentaire

La crise de la Covid-19 et la guerre russe en Ukraine ont contribué à aggraver l'insécurité alimentaire en Afrique. Les mesures de distanciation sociale résultant de la crise Covid ont tout d'abord désorganisé la distribution des denrées alimentaires au niveau régional, transfrontalier et entre villes et campagnes, notamment les échanges informels qui assurent la subsistance des populations les plus vulnérables. La guerre en Ukraine a pu accentuer le phénomène en perturbant les importations de produits alimentaires, dont la part dans la consommation alimentaire est dans certains pays très élevée : selon l'Agence française de développement (AFD)¹³, la part de l'approvisionnement alimentaire national issu des importations s'élève à 16 % en moyenne sur le continent africain, contre 13 % à l'échelle mondiale, avec de fortes disparités entre les pays. Ainsi, 25 pays africains importent plus du tiers de leurs besoins en blé des deux pays actuellement en conflit (15 d'entre eux en importent même plus de la moitié)¹⁴. Les pays du Maghreb dépendent particulièrement des importations de céréales : l'Égypte importe plus de 60 % de sa consommation de blé, l'Algérie 75 %, la Tunisie 62 % et le Maroc 38 %. Combinée à la hausse des prix des hydrocarbures, la forte augmentation des prix alimentaires observée en 2022 a fortement pesé sur le pouvoir d'achat des ménages, notamment des plus pauvres, contribuant à leur appauvrissement et à des rationnements alimentaires.

Ces effets ont été particulièrement marqués dans les régions, notamment le Sahel, où l'insécurité alimentaire est déjà structurellement élevée.

Cette vulnérabilité peut être exacerbée, comme au Sahel, par un fort dynamisme démographique et par les zones de conflits, caractérisées par d'importants déplacements de populations ou une forte baisse de la productivité agricole du fait du changement climatique (inondations, sécheresses). Selon l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)¹⁵, une personne sur cinq en Afrique souffrait ainsi de la faim en 2022, contre moins d'une personne sur dix dans le reste du monde, et 868,3 millions d'Africains faisaient face à l'insécurité alimentaire en 2022, contre 834,5 millions en 2021. Enfin, les projections de la FAO et du Programme alimentaire mondial (PAM)¹⁶ sur la période de juin à novembre 2023 montrent une dégradation de la sécurité alimentaire, le Nigéria, la Somalie et le Soudan du Sud restant en situation d'insécurité alimentaire aiguë, le Soudan, le Burkina Faso et le Mali étant reclassés à un niveau de « catastrophe alimentaire ».

Les politiques nationales de lutte contre l'insécurité alimentaire doivent être relayées par la solidarité internationale. Alors que les marges de manœuvre des politiques budgétaires nationales sont limitées, la Banque africaine de développement (BAfD)¹⁷ signale que 14 pays africains (sur les 37 pays analysés) ont mis en œuvre des réponses à la hausse des prix alimentaires, pour un montant moyen dépassant 0,82 % du PIB, les plus importantes étant celles de la Zambie (4 %), suivies du Malawi (1,3 %) et du Sénégal (1,2 %). Compte tenu de leur ampleur et des subventions énergétiques déjà élevées (médiane à 1,2 % du PIB), ces politiques redistributives pourraient ne pas être soutenables à moyen et long terme. Elles ont été relayées par la solidarité internationale au cours de l'année 2022, à travers le PAM (12,1 milliards de dollars en 2022) et les banques multilatérales de développement – 6 milliards de prêts de la Banque mondiale entre avril et décembre 2022 – pour venir en aide avant tout aux pays africains et développer leur autosuffisance, ainsi que des facilités d'urgence déployées par le FMI (*Food Shock Window*).

Plusieurs initiatives ont été lancées à l'échelle régionale afin d'alléger les contraintes alimentaires qui pèsent sur les pays africains. Négociée sous la

¹³ AFD (2023), *L'économie africaine 2023 : À rebours des idées reçues, janvier*.

¹⁴ Cnuced (2022), *The impact on trade and development of the war in Ukraine, mars*.

¹⁵ FAO (2023), *L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde, juillet*.

¹⁶ FAO-PAM (2023), *Hunger hotspots – June to November 2023 outlook, mai*.

¹⁷ BAfD (2023), *Perspectives économiques en Afrique 2023, mai*.

direction des Nations unies et de la Turquie le 22 juillet 2022, l'initiative céréalière de la mer Noire a garanti un passage sûr vers l'Afrique pour les exportations ukrainiennes de céréales et d'autres produits agricoles ukrainiens depuis juillet 2022. Cet accord, qui devait être reconduit en juillet 2023, a pris fin à la suite de l'opposition de la Russie, ce qui laisse planer de nouvelles difficultés d'approvisionnement pour l'Afrique. La BAfD a également déployé 1,5 milliard de dollars dans le cadre de sa Facilité africaine de production alimentaire d'urgence afin de compenser la perte d'approvisionnement en semences et en engrais due à la guerre en Ukraine, et prévoit d'investir 10 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années pour soutenir une production alimentaire locale durable, la productivité agricole et renforcer la sécurité alimentaire en Afrique. Compte tenu du potentiel encore sous-exploité du continent (avec 65 % des terres arables inexploitées de la planète), de tels investissements, couplés avec une meilleure intégration commerciale régionale pourraient contribuer, sinon à résorber la crise alimentaire actuelle, du moins à contenir ou réduire l'insécurité alimentaire structurelle du continent.

4|2 La zone de libre-échange continentale africaine connaît un démarrage encourageant

Lancée officiellement le 1^{er} janvier 2021, la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) vise à renforcer les échanges intrarégionaux et à stimuler la compétitivité des économies du continent¹⁸.

Elle s'inscrit à cet égard dans le cadre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, « L'Afrique que nous voulons ». Elle doit se concrétiser par la suppression graduelle des barrières tarifaires et non tarifaires au commerce, avec notamment l'objectif de lever, d'ici 2035, 97 % des lignes tarifaires sur les biens échangés. Elle couvrira, au-delà des seuls biens et services, des domaines variés tels que les investissements, les droits de la propriété intellectuelle et de la concurrence, le commerce numérique, ainsi que l'intégration des femmes et des jeunes au commerce. Réunissant 54 pays signataires¹⁹, elle constitue, par le nombre de ses membres, la plus grande zone de libre-échange au monde.

Des progrès importants ont été accomplis jusqu'ici dans la mise en place de la ZLECAf. Les négociations de la phase I de l'accord (protocoles sur le commerce des marchandises, sur celui des services et sur le règlement des différends) ont débouché sur la présentation de

i) 46 listes de concessions tarifaires et la conclusion de 88,3 % des règles d'origine pour les biens, ii) 48 listes d'engagements pour les services prioritaires, et iii) sur l'établissement d'un organe de règlement des différends, dont les membres restent à nommer. Pour la phase II, les négociations ont été conclues pour trois protocoles (politique de concurrence, investissement, droits de la propriété intellectuelle). Une annexe du protocole sur le commerce des marchandises doit faciliter la levée des barrières non tarifaires, avec un mécanisme de signalement et de résolution en ligne²⁰. Le système panafricain de paiement et de règlement (PAPSS) a été lancé en janvier 2022, en partenariat avec la Banque africaine d'import-export (Afreximbank), pour simplifier et sécuriser les transactions financières en monnaie locale. L'ensemble des banques centrales africaines (y compris la BEAC et la BCEAO) devraient y être intégrées en 2024, et les banques privées en 2025 afin d'augmenter les volumes échangés et assurer l'interopérabilité du système. L'Initiative de commerce guidé a été lancée en octobre 2022 : elle vise à faciliter la mise en place opérationnelle de la ZLECAf et tester son cadre institutionnel, avec dans sa phase pilote un nombre limité de membres (Cameroun, Égypte, Ghana, Kenya, Maurice, Rwanda, Tanzanie, Tunisie) et de produits. Enfin, le fonds d'ajustement de la ZLECAf commence à être opérationnel, avec la signature de son accord de siège à Kigali (Rwanda) en mars 2023 et la mobilisation d'une dotation de 10 milliards de dollars par Afreximbank. Les financements de ce fonds viseront à faciliter l'adaptation des pays bénéficiaires aux nouvelles conditions de libre-échange sur les marchés africains.

Le processus de conclusion et de mise en œuvre de l'accord de la ZLECAf demeure toutefois en cours.

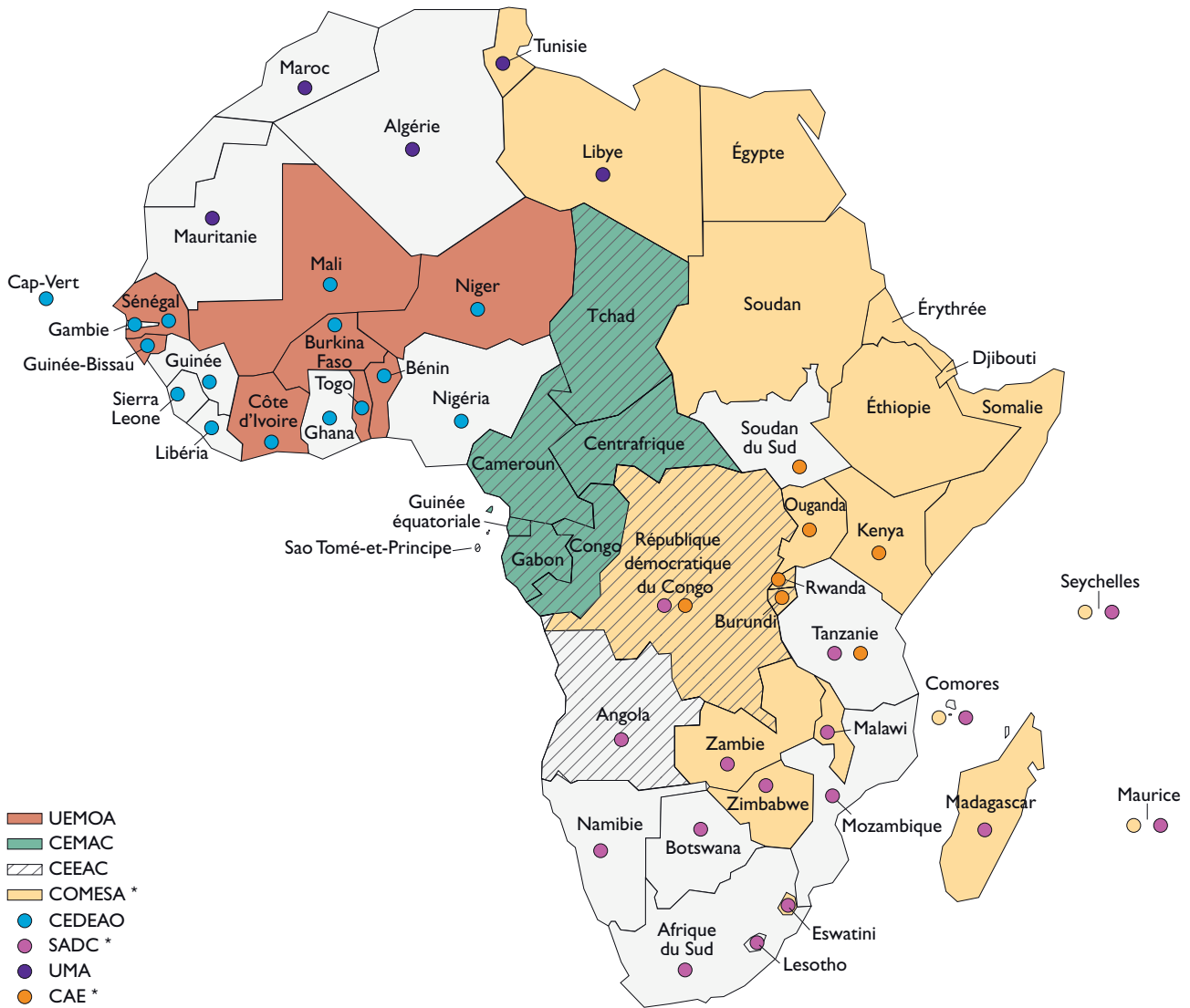
La négociation de plusieurs volets des phases I et II reste en effet à finaliser, en particulier s'agissant des protocoles relatifs au commerce numérique et à la place des femmes et des jeunes dans le commerce. Au-delà de la conclusion des négociations, la mise en place de la ZLECAf doit encore passer par l'établissement des comités nationaux chargés des réformes et par l'exécution des stratégies nationales de mise en œuvre de la zone de libre-échange.

18 Cf. chapitre 2 Enjeux et défis, article « Une union (toujours) en construction : bilan économique et perspectives de l'Union africaine après vingt ans d'existence ».

19 L'Érythrée est le seul État membre de l'Union africaine à ne pas avoir signé l'accord. Au 1^{er} juin 2023, 47 des 54 signataires l'avaient ratifié.

20 <https://www.tradebarriers.africa/home>

LES ZONES ÉCONOMIQUES EN AFRIQUE



* Les pays du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) ont signé l'accord, en cours de ratification, créant une zone de libre-échange tripartite (*Tripartite Free Trade Area, TFTA*), excepté la Tunisie et la Somalie.

Note : Tous les pays africains sauf l'Érythrée ont signé l'accord portant création de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), en cours de ratification.

Organismes régionaux de type Gafi (Groupe d'action financière)

- **Gabac**, Groupe d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique centrale
Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République démocratique du Congo, Tchad.
- **Gabaoa**, Groupe anti-blanchiment en Afrique orientale et australe
Angola, Afrique du Sud, Botswana, Burundi, Eswatini, Éthiopie, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Rwanda, Seychelles, Soudan du Sud, Tanzanie, Ouganda, Zambie, Zimbabwe.
- **Gafimoan**, Groupe d'action financière du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord
Algérie, Égypte, Maroc, Somalie, Tunisie.
- **Giaba**, Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest
Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Comores, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sao Tomé, Sénégal, Sierra Leone, Togo.



Le point de vue de la Ferdi La numérisation financière en Afrique subsaharienne : deux enjeux des services financiers numériques de deuxième génération



FONDATION POUR LES ÉTUDES
ET RECHERCHES SUR
LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

L'amélioration de l'accès aux services financiers constitue une dimension clé des stratégies de développement en favorisant les investissements à long terme ou en offrant des moyens d'absorber les chocs exogènes. Pourtant, une grande partie des Africains reste exclue des systèmes financiers formels, notamment en zone rurale. La numérisation financière en Afrique peut être un outil de développement pour le continent. Le développement des services financiers numériques de deuxième génération (banque mobile) pose de nombreuses questions, telles que le statut réglementaire des fintech, leur positionnement et leur interaction avec les banques commerciales, l'émergence de risques spécifiques aux opérations dématérialisées (comme les fraudes, le financement des activités illicites dont le terrorisme et le blanchiment), ou encore les questions d'interopérabilité. Ces questions ont été discutées lors de la récente conférence coorganisée par l'Agence française de développement (AFD), la Banque de France et la Ferdi le 5 juin 2023¹. Ce point de vue s'intéresse à deux enjeux relatifs au déploiement des services financiers numériques de deuxième génération : i) l'importance de la littératie financière des clients ; et ii) celle du cadre de gouvernance des données personnelles, deux éléments essentiels pour la maîtrise des risques associés au développement des produits d'épargne, de crédit et d'assurance mobiles et pour s'assurer que ces innovations puissent avoir des effets positifs durables.

Les services financiers numériques (SFN) de première génération, consistant à offrir la possibilité aux détenteurs d'un téléphone mobile de stocker et de transférer de l'argent par des services de monnaie mobile, se sont rapidement développés sur le continent africain. En associant à leurs utilisateurs une « trace numérique » permettant de réduire l'asymétrie d'information entre le système bancaire et les personnes qui en sont traditionnellement exclues, ces services ont ouvert la voie aux SFN de deuxième génération (banque mobile). Ces derniers reposent sur la détention d'un compte de monnaie mobile pour offrir aux personnes éligibles des services d'épargne, de crédit, ou d'assurance. La littérature émergente sur ces services pointe, entre autres, le problème posé par le manque de littératie financière des détenteurs de compte de banque mobile, qui peut à la fois constituer un frein à la diffusion de cette innovation et un facteur de risque pour les utilisateurs. Une autre interrogation porte sur le rôle de l'information générée lors de ces transactions dont le partage porte des risques quant à la protection des consommateurs, mais pourrait être essentiel pour faire des SFN de deuxième génération un levier de l'inclusion financière.

I | Du porte-monnaie numérique à la banque au bout des doigts

Depuis le succès précoce du lancement de la monnaie mobile M-Pesa par l'opérateur de télécommunications kenyan Safaricom en 2007, et sa diffusion massive au sein de la population², de nombreux pays africains ont cherché à déployer la monnaie mobile sur leur territoire. La monnaie mobile a eu un effet important sur l'inclusion financière des ménages dans de nombreux pays, même si tous les pays n'ont pas eu le même succès que le Kenya. Certaines offres de services de monnaie mobile n'ont pas eu les effets escomptés, comme le montrent les faibles taux d'adoption au Nigéria (Lepoutre et Oguntoye, 2018). Les services financiers numériques (SFN) de première génération ont non seulement permis d'accroître l'inclusion financière, mais ont également eu des effets importants sur le bien-être des ménages et leur capacité à lisser leur consommation à la suite d'un choc (Jack et Suri, 2014; Aggarwal et al., 2020).

Grâce aux services de monnaie mobile déployés avec succès, les opérateurs financiers formels ont pu offrir des produits financiers plus sophistiqués aux ménages sous-bancarisés (Aker et Carroll, 2022). En fournissant un historique financier de chaque dépôt

¹ « La numérisation financière : un outil de développement durable pour l'Afrique ? »

² Cf. Abdel Jelil (M.), Cerruti (C.), Kiwara (L.) et Soyres (F. de) (2018), « Le succès de l'argent mobile au Kenya pourrait inspirer le monde arabe », Banque mondiale, 3 octobre.

.../...



– retrait, transfert ou paiement effectué par leurs utilisateurs –, les SFN de première génération ont permis de réduire les asymétries informationnelles. Cette innovation financière a en effet considérablement accru la transparence financière, en réduisant les coûts d'accès à l'information pour les emprunteurs effectifs et potentiels. Elle a également réduit les coûts fixes liés au déploiement de l'infrastructure bancaire, nécessaires pour interagir avec les ménages sous-bancarisés, coûts fixes d'autant plus prohibitifs que les montants empruntés sont faibles et que ces populations sont isolées.

Les travaux existants suggèrent qu'il existe une demande pour les SFN de deuxième génération (Aggarwal et al., 2020; Bharadwaj et Suri, 2020; Robinson et al., 2022), et que leur offre pourrait aider les ménages à s'auto-assurer contre les risques et à modifier l'allocation des ressources vers des activités plus rentables mais plus risquées. Le Kenya, et plus généralement l'Afrique de l'Est, est devenu le laboratoire du développement des SFN de deuxième génération à destination des plus pauvres. À la suite de son lancement réussi, le système M-Pesa a en effet été le support de déploiement de services financiers plus complexes. En 2012, Safaricom s'est associé à la Commercial Bank of Africa pour proposer une plateforme d'épargne et de microcrédit numérique, M-Shwari³. En 2014, M-Shwari pouvait être également utilisé pour des transferts internationaux en direction de 90 pays. D'autres initiatives ont été lancées avec succès pour offrir des assurances santé (M-Tiba) ou l'investissement dans les énergies solaires (M-Kopa).

Si d'autres expériences réussies de déploiement et d'élargissement de services de monnaie mobile à des microproduits financiers formels peuvent être trouvées dans le continent africain, il existe encore peu de preuves empiriques de l'impact des initiatives de banque mobile sur l'inclusion financière des personnes sous-bancarisées.

2| La demande de crédit numérique et les risques posés par l'illettratie financière

Du fait de son caractère récent, le microcrédit numérique déployé via les banques mobiles fait l'objet d'une littérature émergente dont les résultats ne sont pas encore tranchés. À cet égard, les travaux conduits par Bharadwaj et al. (2021) sur l'accès au crédit numérique des utilisateurs de M-Shwari sont instructifs. Tout d'abord, les auteurs constatent que le fait d'être éligible à un compte M-Shwari augmente la probabilité pour l'utilisateur de contracter un prêt, la fréquence de ces prêts et leur montant moyen. Ensuite, les auteurs soulignent l'impact positif de M-Shwari sur la résilience des utilisateurs aux chocs adverses. D'autres analyses récentes sont cependant moins concluantes quant aux avantages réels du microcrédit numérique, et remettent en question les modalités d'octroi par banque mobile. Robinson et al. (2022) passent en revue la littérature empirique à ce sujet couvrant le Kenya, le Malawi, le Ghana, le Nigéria, mais aussi Haïti ou encore le Mexique. Bien que ces études puissent différer quant à la conception du produit de crédit, aux populations cibles, aux profils des prêteurs, elles tendent à trouver des impacts modestes sur le bien-être effectif des ménages. En revanche, ces travaux soulignent une demande enthousiaste pour ces produits et une augmentation du bien-être financier subjectif des ménages, qui contrastent avec les effets financiers réels de ces produits. Brailovskaya et al. (2021), dans le cadre d'une étude sur le Malawi, mettent en évidence qu'une meilleure information sur les coûts et risques du crédit stimule la demande pour ces produits.

Ainsi, il semble sur la base de ces études que le microcrédit numérique n'a pas d'effet concret sur la réduction de la pauvreté, alors même que ces nouveaux produits peuvent être relativement coûteux. Le manque de littératie financière des ménages les expose au risque d'abus et de surendettement. Ce risque est d'autant plus élevé pour les populations ciblées par les SFN, souvent localisées en zone rurale où l'offre de services financiers est limitée voire nulle, peu éduquées et peu familiarisées avec le fonctionnement des systèmes financiers. Les autorités peuvent cependant agir en promouvant les programmes d'éducation financière, indispensables en l'absence d'agent bancaire ou de microcrédit dont l'une des missions est d'informer le client et de prévenir ou d'alerter sur les situations de surendettement. Une méta-analyse récente souligne que ces programmes sont efficaces (Kaiser et al., 2022).

³ M-Shwari offre aux utilisateurs éligibles de M-Pesa un compte d'épargne et la possibilité de contracter de petits prêts numériques de court terme, non garantis, sans exiger d'antécédents bancaires ou de crédit, et ce de manière instantanée, automatisée (par algorithme) et à distance.

.../...



3| La gouvernance des données : l'importance du facteur humain dans l'octroi de crédits

La question de la gouvernance des données est une autre source de préoccupation. Il convient de rappeler que le développement des services de banque mobile repose sur la capacité des institutions financières à collecter et à traiter les empreintes numériques des utilisateurs de monnaie mobile⁴, et à utiliser ces informations pour établir un profil de risque des clients. La collecte et l'utilisation de ces informations à grande échelle posent la question de la protection des données personnelles (GSMA, 2019). En dépit des initiatives réglementaires, il existe une interrogation quant à la capacité des utilisateurs à contrôler l'utilisation de leurs données personnelles.

La question des données ne s'épuise pas avec la protection des consommateurs. Les SFN de deuxième génération sont fondés sur un modèle de fonctionnement s'appuyant essentiellement sur les données. Les données financières, mais aussi téléphoniques, permettent de révéler le profil de chaque client (emprunteur ou assuré). Si cette évolution a de nombreux atouts, en réduisant les coûts, elle porte aussi en elle-même plusieurs limites, notamment en réduisant le rôle de la composante humaine dans la relation financière.

Le recours à des méthodes de score s'appuyant sur des techniques d'apprentissage automatique à partir de données massives est idéal pour fournir des microcrédits. Cette approche est néanmoins insuffisante dans le financement de l'entrepreneuriat. Par nature, un projet entrepreneurial implique une dose d'incertitude. Les agents de crédit ont besoin d'aller au-delà de l'information quantitative (« hard information ») pour extraire une information qualitative (« soft information ») au cours de leurs interactions avec les porteurs de projets (Liberti et Petersen, 2019). Cette seconde source est d'autant plus importante que le projet est novateur, donc risqué et incertain. De même, une relation bancaire personnelle est utile pour accompagner une entreprise en cas de difficultés et analyser les raisons et solutions à cette situation. Une approche algorithmique est cependant mal adaptée pour prendre en compte l'incertitude dans l'analyse des projets et des clients.

D'autre part, l'absence de conseiller bancaire laisse les emprunteurs seuls face à l'application, ce qui peut induire des risques. Un conseiller bancaire alerte s'il y a un risque de surendettement, voire aide ses clients à gérer leurs finances afin d'éviter qu'ils ne tombent dans des impasses financières. Ce rôle de conseiller est d'autant plus important que les clients ont une faible littératie financière ne leur permettant pas de juger de leur situation. Or, les SFN reposent sur un suivi standardisé et automatisé de chaque client, encadré par la donnée mobile disponible et exploitable. Ce phénomène est accentué s'il existe de multiples plateformes concurrentes dont aucune n'est en mesure d'évaluer la situation financière globale de chaque emprunteur, comme a pu l'illustrer le cas de la microfinance.

4| Le partage des données : un levier à manier avec précaution

Le rôle des autorités n'est pas seulement de protéger les utilisateurs dans l'exploitation de leurs données, il est aussi de contribuer à faire en sorte que ces données bénéficient aux clients sans nuire au développement des plateformes. Le microcrédit numérique souffre des mêmes limites que la microfinance. Les montants en jeu ne sont pas suffisants pour permettre de réduire le manque de financement des petites et moyennes entreprises, dont les besoins de financement sont trop grands pour la microfinance et trop petits pour les banques commerciales. Des travaux récents ont mis en évidence l'importance de partager les informations entre créanciers pour permettre aux emprunteurs des institutions de microfinance de se créer un historique de crédit et ainsi s'orienter vers le financement bancaire (Agarwal et al., 2023). Les clients des SFN pourraient également se constituer un historique financier utile lors de leurs interactions avec d'autres créanciers. Les modalités du partage de ces données restent à définir afin de trouver le bon équilibre entre stimulation de la concurrence et préservation de la rentabilité des plateformes (dont les données sont la matière première).

Une solution réaliste serait de s'inspirer des registres de risque de crédit en les adaptant à ces nouveaux acteurs de la finance numérique. Les autorités pourraient décider que tous les créanciers doivent respecter un cahier des charges en matière de collecte

⁴ Cette trace numérique contient des informations financières (retraits, dépôts, paiements, transferts), mais également non financières (fréquence et caractéristiques des appels, données de mobilité).

.../...



de données et de systématiquement reporter ces données lors de l'octroi de crédits aux clients. La couverture de ces registres devrait être la plus étendue possible afin d'avoir une vision complète du paysage microfinancier numérique. Ces registres pourraient servir aux clients sans historique bancaire à se construire une réputation grâce à l'exploitation de leurs interactions avec d'autres créanciers non bancaires tels que les institutions de microfinance.

*
**

Le développement des services financiers numériques a connu une véritable explosion en Afrique depuis l'expérience réussie de M-Pesa au Kenya. Après avoir fourni des services financiers standards (dépôts, retraits, transferts, paiements), de nouveaux modèles se développent pour permettre une montée en gamme dans les produits offerts (épargne, crédit, assurance). Ces services financiers de deuxième génération sont porteurs de promesses mais soulèvent également de nombreuses questions. Nous avons montré que les autorités devraient prendre à bras le corps la question de la littératie financière et de la gouvernance des données collectées afin de protéger les consommateurs tout en favorisant le développement et en améliorant l'impact de ces services financiers de dernière génération.

Bibliographie

Abdel Jelil (M.), Cerruti (C.), Kiwara (L.) et Soyres (F. de) (2018)

« Le succès de l'argent mobile au Kenya pourrait inspirer le monde arabe », Banque mondiale, 3 octobre.

Agarwal (S.), Kigabo (T.), Minoiu (C.) et al. (2023)

« Serving the unserved: microcredit as a pathway to commercial banks », The Review of Economics and Statistics, vol. 105, n° 4, p. 780-797.

Agence française de développement (AFD), Banque de France et Ferdi (2023)

« La numérisation financière : un outil de développement durable pour l'Afrique ? », conférence, 5 juin.

Aggarwal (S.), Brailovskaya (V.) et Robinson (J.) (2020)

« Cashing in (and out): experimental evidence on the effects of mobile money in Malawi », AEA Papers and Proceedings, vol. 10, p. 599-604.

Aker (J. C.) et Carroll (D.A.) (2022)

« The state of digital financial services in francophone West Africa », Digital for Development Research Initiative, Ferdi, rapport n° 2, mars.

Bharadwaj (P.) et Suri (T.) (2020)

« Improving financial inclusion through digital savings and credit », AEA Papers and Proceedings, vol. 110, mai, p. 584-588.

Bharadwaj (P.), Jack (W.) et Suri (T.) (2021)

« Fintech and household resilience to shocks: evidence from digital loans in Kenya », Journal of Development Economics, vol. 153, novembre.

.../...



Brailovskaya (V.), Dupas (P.) et Robinson (J.) (2021)

« *Is digital credit filling a hole or digging a hole? Evidence from Malawi* », NBER Working Papers Series, n° w29573, National Bureau of Economic Research, décembre.

GSMA (2019)

Data protection in mobile money, GSM Association, mars.

Jack (W.) et Suri (T.) (2014)

« *Risk sharing and transactions costs: evidence from Kenya's mobile money revolution* », American Economic Review, vol. 104, n° 1, janvier, p. 183-223.

Kaiser (T.), Lusardi (A.), Menkhoff (L.) et Urban (C.) (2022)

« *Financial education affects financial knowledge and downstream behavior* », Journal of Financial Economics, vol. 145, n° 2, p. 255-272.

Lepoutre (J.) et Oguntoye (A.) (2018)

« *The (non-)emergence of mobile money systems in Sub-Saharan Africa: a comparative multilevel perspective of Kenya and Nigeria* », Technological Forecasting and Social Change, vol. 131, p. 262-275.

Liberti (J. M.) et Petersen (M.A.) (2019)

« *Information: Hard and Soft* », The Review of Corporate Finance Studies, vol. 8, n° 1, p. 1-41.

Robinson (J.), Park (D. S.) et Blumenstock (J. E.) (2022)

« *The impact of digital credit in developing economies: a review of recent evidence* », CEGA Working Paper Series, n° 192, Université de Californie, Berkeley, mars.

2

ENJEUX ET DÉFIS

UNE UNION (TOUJOURS) EN CONSTRUCTION : BILAN ÉCONOMIQUE ET PERSPECTIVES DE L'UNION AFRICAINE APRÈS VINGT ANS D'EXISTENCE

Christine Brodiak et Simon Laplace

1| L'Union africaine, une construction politique originale

Création et mandat

Lancée par la signature de la déclaration de Syrte (9 septembre 1999), l'Union africaine (UA) a été officiellement créée à Durban le 9 juillet 2002. Elle a remplacé l'Organisation de l'unité africaine (OUA), fondée à Addis-Abeba en mai 1963 dans un esprit panafricain de lutte contre la colonisation et l'apartheid. La création de l'UA visait notamment à donner une nouvelle impulsion à l'OUA et à accélérer la mise en œuvre du marché commun africain (Communauté économique africaine [CEA] instituée par le Traité d'Abuja en juin 1991). L'UA regroupe, depuis le retour du Maroc en 2017, la totalité des 54 États souverains du continent africain, et compte également un 55^e membre avec le Sahara occidental, dont elle reconnaît la souveraineté¹.

La gouvernance de l'Union africaine repose sur les organes de décision intergouvernementaux classiques d'une organisation régionale, appuyés par une technostructure complexe. Le principal organe décisionnel est la Conférence des chefs d'État et de gouvernement, dont le président est désigné annuellement par ses pairs² – depuis février 2023, Azali Assoumani, président de l'Union des Comores. Le Conseil exécutif, composé de ministres des États membres, prépare les travaux de la Conférence. La Commission de l'UA élabore notamment des projets de décisions et assiste les États membres dans la mise en œuvre des politiques communes. Ces instances sont appuyées par le Comité des représentants permanents, 13 comités techniques spécialisés, le Conseil de paix et de sécurité – CPS, en charge de la prévention et de la résolution des conflits – et divers organes techniques dépendant de la Commission. Le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) assure le suivi des progrès des États

en matière de gouvernance. Le Parlement panafricain et le Conseil économique, social et culturel (Ecosocc), assemblées purement consultatives, sont quant à eux censés contribuer à la représentation de la société civile africaine au sein de l'UA. Enfin, l'acte constitutif de l'Union prévoit de la doter d'une Cour de justice et d'institutions financières, qui n'ont jamais été opérationnalisées.

L'Union africaine se caractérise par un processus de construction original, combinant une approche globale descendante et la consolidation des ensembles sous-régionaux. À l'inverse, par exemple, de l'Union européenne, souvent citée comme modèle pour la construction graduelle de l'UA, cette dernière ne s'est pas élargie progressivement autour d'un noyau dur de pays fondateurs, mais a dès sa création ambitionné – comme l'OUA en son temps – d'intégrer un vaste ensemble d'États membres. Le manque de taille critique internationale des économies africaines – à l'exception de l'Afrique du Sud, du Nigéria, ou de certains pays d'Afrique du Nord (Algérie, Égypte, Maroc), mais géographiquement éloignés les uns des autres – et leur faible complémentarité expliquent le manque de leadership dans une organisation qui reste bâtie sur le socle idéologique du panafricanisme. Des groupes d'intégration plus resserrés existent toutefois au niveau sous-régional : ces communautés économiques régionales (CER) constituent la base et le cadre d'action des premières étapes de la construction de la CEA, selon la feuille de route dressée par le Traité d'Abuja (article 6).

L'Union africaine s'est fixé pour mandat de promouvoir la coopération économique et politique, la paix, la stabilité et la bonne gouvernance entre

¹ Le Maroc revendique la souveraineté du Sahara occidental et administre le territoire en vertu des accords de Madrid (1975).

² Depuis la réforme institutionnelle de 2017, le président en exercice est assisté par son prédécesseur et son successeur au sein d'une « troïka » constituée dans un but de continuité des dossiers.

ses États membres. Si ses missions en faveur de la paix, de la sécurité et de la stabilité du continent ou de la promotion des droits de l'homme sont particulièrement mises en relief par l'actualité et la littérature (Tieku, 2019), elle a également vocation à soutenir l'intégration, la convergence et le développement économiques du continent. Parmi les 17 objectifs énoncés dans son acte constitutif (2000) et le protocole sur les amendements à l'acte constitutif (2003), figurent ainsi notamment : i) l'accélération de l'intégration politique et socio-économique du continent ; ii) la défense de positions africaines communes sur les questions d'intérêt régional ; iii) la création des conditions permettant une meilleure insertion de l'Afrique dans l'économie mondiale et les négociations internationales ; iv) la promotion du développement durable ; v) le soutien au niveau de vie des populations par la coopération et le développement ; vi) la promotion de la recherche scientifique ; vii) le renforcement des capacités médicales et sanitaires ; et viii) le développement et la promotion de politiques communes en matière de commerce (article 3). Ces compétences restent partagées avec les gouvernements nationaux.

La multiplicité de ces objectifs, si elle garantit à l'Union africaine un vaste champ d'action, a également pu constituer un frein à son développement. Elle s'est ainsi traduite par une dispersion de ses priorités et de ses grands projets structurants – parfois très ambitieux dans leur objet et leur horizon temporel, comme la mise en place d'une monnaie unique africaine d'ici 2028. Chargé par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de formuler des recommandations de réformes institutionnelles de l'UA, le président rwandais Paul Kagame identifiait, dans son rapport de janvier 2017, cette dispersion comme un obstacle à l'allocation stratégique des ressources de l'Union et une source d'inefficacité organisationnelle. Il proposait à cet égard un recentrage des institutions de l'UA sur un nombre limité de domaines prioritaires, à savoir les affaires politiques, la paix et la sécurité, l'intégration économique et la représentation du continent africain sur la scène internationale. Cet axe de réforme n'a reçu, comme les autres pistes formulées par le président Kagame, qu'une mise en place limitée (Augé et Djilo, 2021). La mise en œuvre effective de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) a néanmoins bénéficié, en tant que projet structurant, d'un fort engagement des autorités de l'UA, des États membres et des organisations sous-régionales.

Les Communautés économiques régionales

L'Union africaine, au titre de son mandat, coordonne et harmonise également les politiques des communautés économiques régionales (CER) préexistant à son lancement. Ces CER participent activement à l'intégration économique régionale et à la mise en place de la CEA. L'UA en reconnaît huit :

- i) la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), refondée en 2000 après une première période d'existence entre 1967 et 1977, et composée de sept pays d'Afrique orientale et centrale ;
- ii) la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), créée en 1975, et composée de 15 pays d'Afrique occidentale ;
- iii) la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), créée en 1983, et composée de 11 pays d'Afrique centrale ;
- iv) l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), fondée en 1986, et composée de sept pays d'Afrique orientale ;
- v) l'Union du Maghreb arabe (UMA), créée en 1989 par les cinq pays du Maghreb ;
- vi) le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (Common Market for Eastern and Southern Africa, COMESA), créé en 1994, et composée de 21 pays d'Afrique australe, centrale, orientale et du Nord ;
- vii) la Communauté de développement de l'Afrique australe (Southern African Development Community, SADC), instituée en 1998, et composée de 16 pays d'Afrique australe et centrale ;
- viii) la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD), créée en 1998, et composée de 29 États d'Afrique occidentale, centrale, orientale et du Nord.

Pierres angulaires de l'Union africaine, ces huit CER visent à favoriser le développement par la coopération politique, la mise en place de cadres juridiques communs et la création de marchés intégrés. Les États peuvent ainsi y traiter de façon conjointe les questions de développement, de commerce ou de sécurité, lancer

des projets transnationaux, adopter le cas échéant des valeurs communes, promouvoir les règles de gouvernance démocratique et contribuer aux opérations de maintien de la paix. La nature de leur mandat est variable d'une CER à l'autre, tout comme la profondeur de leur intégration économique et politique. Certaines se recoupent dans leur composition et elles coexistent avec un grand nombre d'autres communautés économiques – parfois plus poussées en matière d'intégration, comme la CEMAC et l'UEMOA³ – ou de groupements sous-régionaux.

Agenda 2063

L'Union africaine s'est dotée, lors du sommet d'Addis-Abeba en juillet 2015, d'un cadre stratégique commun pour la mise en œuvre de ses objectifs de développement inclusif et durable : l'Agenda 2063.

Ce plan stratégique, feuille de route pour la coordination des politiques publiques de développement des 54 États membres – largement convergent avec les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies également adoptés en 2015 – s'articule autour de sept « aspirations » en matière i) de développement économique, ii) d'intégration politique, iii) de gouvernance et de respect des droits de l'Homme, iv) de sécurité collective, v) d'identité culturelle, vi) d'égalité des sexes, d'inclusion de la jeunesse et de protection de l'enfance, et vii) d'indépendance financière et d'influence internationale. Il intègre également 15 projets phares, au premier rang desquels la mise en place de la ZLECAf ou celle du passeport africain et de la libre circulation des personnes.

L'Agenda 2063 doit être mis en œuvre au travers de cinq plans décennaux, le plan en cours arrivant à échéance en 2023.

Ce Plan 2014-2023 se décline en vingt objectifs de niveau et qualité de vie, de qualification, de santé publique, de transformation des économies et de création d'emplois, de productivité agricole, de résilience face au changement climatique, de bonne gouvernance, de développement des infrastructures, de financement du développement, de stabilité, etc. Ces objectifs sont eux-mêmes évalués grâce aux indicateurs de plusieurs domaines prioritaires. À titre d'illustration, la mise en œuvre de l'objectif⁴ « Économies transformées et création d'emplois » est ainsi appréhendée au travers i) du taux de croissance effectif du PIB (cible de 7 % en 2023), ii) des dépenses de recherche et développement par rapport au PIB (cible de 1 % en 2023), iii) de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière en part de PIB (cible de 16 %

en 2023), et iv) de la valeur ajoutée du secteur touristique en part de PIB (cible de 4 % en 2023).

2| Malgré des progrès, une intégration et une convergence économiques encore limitées

Des avancées institutionnelles notables au cours des vingt dernières années

Depuis sa création, l'Union africaine a su produire un corpus de standards continentaux dans plusieurs de ses champs d'intervention⁴.

C'est bien sûr le cas pour les normes démocratiques (charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, 2007), le respect des droits de l'homme (protocoles à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples, 2016 et 2018) et la sécurité collective (pacte de non-agression et de défense commune, 2005). C'est également le cas dans la sphère économique et sociale, entre autres pour la conservation de la nature et des ressources naturelles (convention de 1968 révisée en 2013), le transport maritime (charte de 2010) et sa sûreté (charte de 2016), la cybersécurité et la protection des données personnelles (convention de 2014), la prévention et la lutte contre la corruption (convention de 2003). Plusieurs de ces textes créent des agences et institutions spécialisées chargées de l'élaboration de politiques communes, de la mobilisation de soutiens financiers, du développement de statistiques fiables et du renforcement des capacités nationales ou sous-régionales : Mutuelle panafricaine de gestion des risques (ARC, African Risk Capacity, 2012), Organisation panafricaine de la propriété intellectuelle (Opapi, 2016), Centre africain de contrôle et de prévention des maladies (CDC Afrique, 2016), Institut africain pour les transferts de fonds (AIR, African Institute for Remittances, 2018), Agence africaine du médicament (AMA, African Medicines Agency, 2019), etc.

Dans le cadre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (Nepad, *New Partnership for Africa's Development*), l'action de l'Union africaine s'est matérialisée par la mise en place de mécanismes opérationnels qui ambitionnent de contribuer au développement du continent. On peut citer à cet égard

³ CEMAC, Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale ; UEMOA, Union économique et monétaire ouest-africaine.

⁴ Ces conventions sont consultables sur le site Internet de l'Union africaine : <https://au.int/fr/treaties>

le programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA, ou *Comprehensive Africa Agriculture Development Programme – CAADP*⁵), créé en 2003 pour favoriser l'investissement en vue d'étendre les surfaces cultivées et l'irrigation, renforcer l'accès des producteurs au marché, accroître l'approvisionnement alimentaire des populations et développer la recherche⁶. Matérialisé par des conventions et des plans d'investissement nationaux, le PDDAA a eu un impact sensiblement positif pour les pays qui l'ont pleinement mis en œuvre⁷.

Quelques projets phares de l'Agenda 2063 ont par ailleurs marqué des avancées importantes. Outre la ZLECAf, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021, se distinguent également la création en cours de l'Université panafricaine virtuelle et en ligne (Paveu, Pan African Virtual and E-University), adossée à l'Université panafricaine (UPA), ou la réactivation du Fonds pour la paix, doté de 230 millions de dollars US au 31 août 2021 et destiné à financer les opérations de prévention et de médiation de l'UA.

La pandémie de Covid-19 a également permis une accélération de l'intégration et des efforts régionaux en matière de santé publique, l'Union africaine manifestant à cette occasion une volonté politique remarquable (Fagbayibo et Owie, 2021). La Commission de l'UA et le CDC Afrique ont ainsi formulé dès mars 2020 une « stratégie continentale conjointe⁸ » essentielle pour la coordination des efforts nationaux et sous-régionaux. Dans ce cadre, le CDC Afrique a mis en œuvre un programme de soutien au dépistage (PACT, *Partnership to Accelerate COVID-19 Testing*) et l'UA a créé un fonds d'intervention contre la pandémie, s'appuyant sur une levée de fonds de 300 millions de dollars US. Lancée en novembre 2020 avec le soutien financier de la Banque mondiale et d'Afreximbank, l'initiative pour une équipe spéciale de l'Union africaine pour l'acquisition de vaccins en Afrique (Avatt, *African Vaccine Acquisition Task Team*) s'est traduite par la création d'un fonds dédié (Avat, *African Vaccine Acquisition Trust*) et la sécurisation, au 1^{er} trimestre 2021, de 670 millions de doses de vaccins. Au-delà de la seule Covid, l'Union a également lancé en avril 2021 un partenariat pour la production de vaccins en Afrique (PAVM, *Partnership for Africa Vaccine Manufacturing*) qui vise à faire passer la couverture locale des besoins en vaccins de moins de 1 % à 60 % à l'horizon 2040, par la mise en place de cinq pôles de fabrication sur le continent.

L'Union africaine a enfin su jouer un rôle précieux de catalyseur pour les financements internationaux.

Les institutions de l'Union (présidence, commission, AUDA-NEPAD – Auda, African Union Development Agency) sont en effet reconnues comme des interlocuteurs crédibles par les institutions multilatérales et les partenaires au développement, et peuvent coordonner l'appui financier dans le cadre des relations de partenariat extérieur. Le partenariat UA-Union européenne (UE)⁹ devrait ainsi se concrétiser par des investissements de 150 milliards d'euros en faveur de la fourniture et de la production locale de vaccins, du renforcement de la production d'électricité, du projet de Grande muraille verte (GMV) sahélienne et du développement des infrastructures, comme annoncé lors du sommet UE-UA de février 2022. Les sommets de l'UA constituent également des occasions régulières de mobiliser les donateurs : le sommet de Malabo, en mai 2022, a ainsi permis à la Commission de l'UA de collecter lors d'un événement parallèle 140 millions de dollars US de promesses de dons pour la prise en charge des crises humanitaires.

Une mise en œuvre globalement limitée des grands projets et des objectifs de l'Agenda 2063

En dépit de ces progrès, l'exécution des grands projets portés par l'Union africaine s'avère lente et hasardeuse. Les institutions financières continentales créées par l'acte constitutif de l'UA, à savoir le Fonds monétaire africain (FMA), la Banque africaine d'investissement (BAI) et la Banque centrale africaine (BCA), n'ont jamais été concrètement mises en place – en dépit de la signature de protocoles (2009 pour la BAI et 2014 pour le FMA) et de l'établissement d'un programme de coopération monétaire africaine entre banques centrales¹⁰. Les progrès sont également difficiles pour l'instauration du passeport africain et la libre circulation des personnes – dont le protocole, signé en 2018, n'était ratifié que par quatre pays

⁵ <https://www.fao.org/>

⁶ La déclaration de Malabo, en juin 2014, a notamment réaffirmé les objectifs du PDDAA : cibles de 10 % des dépenses publiques allouées au développement de l'agriculture et croissance annuelle de 6 % du secteur agricole.

⁷ L'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (Iffpri) a ainsi identifié, pour la période 2001-2014, un gain situé entre 8,6 et 16,7 % pour la valeur ajoutée du secteur agricole dans lesdits pays (Benin, 2016).

⁸ <https://africacdc.org/download/africa-joint-continental-strategy-for-covid-19-outbreak/>

⁹ L'UA entretient des partenariats similaires avec notamment les États-Unis, l'Inde, la Turquie, la Chine et le Japon.

¹⁰ Ce dernier, adopté à Alger en septembre 2002, se fixait pour objectif la création d'une zone monétaire unique en 2021, avec une monnaie et une banque centrale communes à l'échelle continentale.

fin juin 2022 –, la création du réseau intégré de trains à grande vitesse ou la mise en œuvre du marché unique du transport aérien, pour ne citer que ces projets. L'échéance du projet « Faire taire les armes à feu en Afrique d'ici 2020 » a quant à elle été reportée à 2030, et sa réalisation demeure incertaine dans un contexte de recrudescence des coups d'État militaires et des tensions sécuritaires.

Les rapports d'évaluation de la Commission de l'Union africaine et de l'Agence de développement de l'Union africaine AUDA-NEPAD font par ailleurs apparaître un déploiement inégal du premier plan décennal de l'Agenda 2063, avec un taux de réalisation de 32 % des objectifs fixés pour 2019 et de 51 % pour 2021.

Le deuxième rapport sur la mise en œuvre de l'Agenda (2022)¹¹ relève l'accomplissement, en 2021, d'avancées importantes dans l'intégration continentale en lien avec la ZLECAf, à travers l'élargissement de l'accès à l'électricité et à Internet, ainsi que dans l'amélioration de la condition féminine (accès aux services de santé reproductive et sexuelle, représentation parlementaire, réduction des violences de genre). Il pointe néanmoins aussi la lenteur des progrès – voire la contre-performance – réalisés dans la croissance annuelle du PIB et l'augmentation du PIB par habitant, dans la réduction du chômage, de la mortalité néonatale et de la corruption, dans l'augmentation de la part du tourisme et de l'industrie dans le PIB, ainsi que dans l'extension de la part des terres sous gestion agricole durable. Les rédacteurs du rapport signalent par ailleurs une faible appropriation de l'Agenda 2063 par les autorités des États membres, 38 membres de l'UA seulement sur 55 ayant transmis leur rapport d'étape aux évaluateurs.

Une intégration commerciale en progrès, mais encore insuffisante

En dépit des objectifs affichés par l'Union africaine, l'intégration commerciale du continent demeure faible. Compte tenu de la nature des biens exportés, principalement des matières premières, les flux d'exportations des pays africains sont essentiellement orientés vers les économies développées ou émergentes. Dans ces conditions, selon la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (Cnuced, 2019), les échanges intrarégionaux¹² n'ont atteint entre 2015 et 2017 que 15,2 % des échanges totaux du continent, contre 61,1 % en Asie et 67,1 % en Europe par exemple – une part toutefois croissante, puisqu'elle ne se situait qu'à 10 % environ en 2000,

selon l'OCDE (2016)¹³. Du reste, d'importantes disparités existent entre les pays africains sur la période, les échanges intra-africains représentant par exemple 70,6 % du commerce de l'Eswatini et seulement 0,6 % de celui du Tchad¹⁴. L'intégration commerciale est également très variable d'une CER à l'autre; ainsi, en 2016, les échanges commerciaux intracommunautaires se sont élevés à 34,7 milliards de dollars US au sein de la SADC (soit 84,9 % de son commerce africain) et à seulement 0,8 milliard de dollars US dans la CEEAC (17,7 % du total de ses échanges avec l'Afrique).

Au-delà du seul commerce, le niveau d'intégration régionale des économies et des sociétés africaines apparaît globalement limité, comme le reflète l'indice de l'intégration régionale en Afrique (IIRA).

Ce dernier, créé en 2016 par la Commission de l'UA, la Banque africaine de développement (BAfD) et la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (Uneca, United Nations Economic Commission for Africa), mesure l'intégration du continent, des CER et des pays africains en fonction de 16 indicateurs. Répartis en cinq domaines, ceux-ci reflètent l'intégration commerciale, l'intégration productive, l'intégration macroéconomique, l'intégration des infrastructures et la libre circulation des personnes. La dernière édition de l'indice (2019) attribue au continent africain un score global d'intégration relativement faible de 0,327/1, l'intégration des structures productives et des infrastructures étant les deux principaux points de vulnérabilité. Des disparités sensibles existent entre CER (cf. tableau *infra*) ainsi qu'entre les pays. Le pays le plus intégré du continent, l'Afrique du Sud obtient un score de 0,625, grâce notamment à ses performances en matière d'échanges de biens intermédiaires, de complémentarité commerciale des marchandises, d'intégration commerciale¹⁵ et de connexion aérienne avec le reste du continent. Le dernier pays du classement est le Soudan du Sud, avec un score très faible de 0,147, dû en grande partie à l'absence d'accord bilatéral d'investissement, au niveau élevé de l'inflation et à la faiblesse des infrastructures.

11 <https://au.int/fr/node/41480>

12 Moyenne des exportations et des importations de biens à l'intérieur d'une région.

13 <https://read.oecd-ilibrary.org/development/perspectives-economiques-en-afrique-2016>

14 Les chiffres du commerce sous-estiment toutefois les échanges intra-africains, qui sont largement informels.

15 Les pays membres de l'Union douanière d'Afrique australe (SACU, Southern African Customs Union) obtiennent les meilleurs scores du classement en matière d'intégration commerciale.

Scores moyens d'intégration au sein des communautés économiques régionales et de l'Union africaine en 2019

(indice : IIRA)

| | Score global | Intégration commerciale | Intégration productive | Intégration macro-économique | Intégration des infra-structures | Libre circulation des personnes |
|------------------------------------------------------------------|--------------|-------------------------|------------------------|------------------------------|----------------------------------|---------------------------------|
| Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) | 0,537 | 0,440 | 0,434 | 0,660 | 0,555 | 0,664 |
| Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) | 0,425 | 0,438 | 0,220 | 0,469 | 0,298 | 0,733 |
| Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) | 0,442 | 0,357 | 0,323 | 0,684 | 0,373 | 0,469 |
| Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) | 0,377 | 0,377 | 0,256 | 0,441 | 0,302 | 0,508 |
| Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) | 0,367 | 0,445 | 0,328 | 0,365 | 0,317 | 0,385 |
| Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) | 0,438 | 0,444 | 0,321 | 0,423 | 0,480 | 0,540 |
| Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) | 0,337 | 0,340 | 0,239 | 0,422 | 0,214 | 0,490 |
| Union du Maghreb arabe (UMA) | 0,488 | 0,481 | 0,449 | 0,571 | 0,509 | 0,438 |
| Union africaine | 0,327 | 0,382 | 0,201 | 0,399 | 0,220 | 0,441 |

Notes : IIRA, indice de l'intégration régionale en Afrique. Valeur 1 pour le niveau maximal d'intégration.

Par domaine et en globalité, le score le plus élevé est surligné en vert et le score le moins élevé en orange.

Sources : Commission de l'Union africaine, BAfD et Uneca (rapport 2019 sur l'IIRA).

3| La zone de libre-échange continentale africaine, ZLECAf : le pari de l'Union africaine pour un développement économique intégré du continent

Accroître le faible niveau des échanges commerciaux intra-africains

La carence des échanges intracontinentaux en Afrique a de lourdes conséquences en matière de sécurité alimentaire, de développement industriel, et *in fine* de pauvreté. Sur ce constat, l'UA a promu la création d'une zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) pour accélérer le commerce intra-africain et renforcer la position commerciale de l'Afrique sur le marché mondial. Démontrant d'emblée un haut niveau d'engagement, l'ensemble des pays africains (excepté l'Érythrée) ont signé en mars 2018 l'accord relatif à la ZLECAf, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2021 après un retard dû à la pandémie de Covid-19. L'accord est ambitieux : il projette la réduction

du coût des intrants et du transport et vise la promotion des exportateurs africains pour atteindre les marchés régionaux et mondiaux. À terme, ce nouveau marché unique devrait contribuer à la fois pour le continent à un développement socio-économique plus inclusif, à une compétitivité accrue et à un essor industriel davantage tourné vers la satisfaction des besoins intérieurs.

La ZLECAf s'inscrit dans l'agenda 2063 de l'Union africaine et les Objectifs de développement durable (ODD) à 2030. Elle se présente comme un marché unique libéralisé pour les biens et les services, facilité par la libre circulation des personnes et des capitaux. Selon la Banque mondiale, la ZLECAf pourrait stimuler les exportations africaines de 29 %, soit environ 560 milliards de dollars US, et ainsi permettre à plus de 30 millions de personnes de sortir de l'extrême pauvreté d'ici 2035. Pour mémoire, l'Afrique compte 1,3 milliard d'habitants et son PIB agrégé avoisine 3 000 milliards de dollars US, soit 3 % environ du PIB mondial.

En 2022, de premiers échanges sous la bannière ZLECAf

Les premiers résultats de la mise en œuvre de la ZLECAf sont encourageants quant au fonctionnement opérationnel des instances de supervision, à savoir le Conseil des ministres du Commerce, le Secrétariat permanent de la ZLECAf, le Comité du commerce des biens et le Comité du commerce des services. À fin 2022, 44 des 54 pays signataires avaient ratifié l'accord. En ce qui concerne le commerce des marchandises, les États membres se sont engagés à libéraliser substantiellement tous les échanges en éliminant les droits de douane sur 97 % des lignes tarifaires en cinq ans pour les pays les plus développés, en dix ans pour les pays les moins avancés, avec cinq ans supplémentaires pour 7 % (des 97 %) des lignes tarifaires concernant les produits les plus sensibles (les 3 % restants se rapportent à des produits sans possibilités de réduction tarifaire). Au début de l'année 2023, plus de 81 % des pays avaient soumis leurs offres tarifaires.

Lancée à Accra le 7 octobre 2022, l'Initiative de commerce guidé (GTI, *Guided Trade Initiative*) a pour rôle de faciliter les tout premiers échanges intra-africains réalisés selon les conditions tarifaires préférentielles de la ZLECAf. Ces échanges pilotes seront l'occasion d'évaluer l'efficacité de l'environnement opérationnel des transactions effectuées sous la bannière de la ZLECAf. Les produits retenus pour le commerce dans le cadre de cette Initiative comprennent les carreaux de céramique, les accumulateurs, le thé, le café, les produits carnés transformés, l'amidon de maïs, le sucre, les pâtes, le sirop de glucose, les fruits secs et la fibre de sisal. La première opération commerciale ainsi réalisée portait sur des cargaisons de thé kenyan qui ont été expédiées au Ghana ; elle devrait permettre aux opérateurs de mieux se familiariser avec les nouvelles règles de la ZLECAf. À terme, près d'une centaine de produits seraient échangés dans le cadre de la GTI. Périodiquement, la liste des pays précurseurs dans l'Initiative (Tanzanie, Mauritanie, Kenya, Égypte, Cameroun, Rwanda et Ghana) s'élargira aux pays qui satisferont aux exigences et auront déployé le livre des tarifs douaniers électroniques de la ZLECAf ainsi que le manuel des règles d'origine, et qui auront officiellement publié leurs taux tarifaires.

Création d'un fonds d'ajustement de la ZLECAf et d'un système de paiement panafricain

Un fonds d'ajustement de la ZLECAf a été créé pour aider les pays africains et le secteur privé à s'adapter au nouvel environnement commercial libéralisé et intégré. Ce fonds devrait participer au financement de l'émergence de chaînes de valeur régionales en direction du marché unique continental. Il doit aussi soutenir la restructuration et la modernisation des entreprises, afin que ces dernières soient en capacité de produire et commercialiser des biens et des services suffisamment compétitifs sur le continent. La mobilisation du fonds permettra de combler, pour les pays les plus fragiles, les pertes de recettes tarifaires pouvant résulter de l'élimination des droits de douane. Les ressources requises pour le fonds d'ajustement au cours des cinq à dix prochaines années sont estimées à 10 milliards de dollars US.

Une plateforme numérique, l'*African Trade Gateway*, fournira des informations sur le marché africain (règles d'origine, procédures douanières, etc.), ainsi qu'un système de paiement panafricain (PAPSS¹⁶). Lancé en janvier 2022, celui-ci doit devenir l'outil de paiement instantané et de règlement sécurisé privilégié pour appuyer la mise en œuvre de la ZLECAf. Cette plateforme financière vise, au sein des pays membres, à faciliter les paiements transfrontaliers en devises africaines locales ; elle permettra à terme aux commerçants africains d'économiser environ 5 milliards de dollars US par an en frais de change, selon Afreximbank. Les banques centrales africaines collaborent à l'architecture du PAPSS pour sécuriser le service de paiement et de règlement destiné aux banques commerciales, aux prestataires de services de paiement et aux fintech du continent. À ce titre, des discussions sont en cours avec la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) et la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). L'ensemble des banques centrales africaines seraient intégrées au PAPSS d'ici 2024 et l'ensemble des banques commerciales à fin 2025. *In fine*, le déploiement du PAPSS pourrait avoir pour effet d'alléger les demandes de liquidités en devises des pays africains, et donc la pression sur les comptes courants.

16 Pan-african payment and settlement system.

La ZLECAf devrait contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire en Afrique et à un développement durable

L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA) estiment que l'augmentation des échanges intrarégionaux pourrait contribuer à améliorer la sécurité alimentaire du continent. Dans cette optique, la promotion de la production agro-industrielle locale constitue un préalable. Une réduction de la dépendance aux importations de produits agricoles – pour mémoire, l'Afrique a enregistré en 2022 un déficit commercial agricole net de 38,7 milliards de dollars US selon la BAFD – suppose le développement de la logistique commerciale et des capacités industrielles intra-africaines de transformation des produits agricoles.

Une dizaine de chaînes de valeur prioritaires soutiendraient le développement de la ZLECAf, à savoir l'automobile, les produits en cuir, le cacao, le soja, les textiles et l'habillement, les produits pharmaceutiques (fabrication de vaccins), les batteries lithium-ion, les services financiers mobiles, les industries créatives et le secteur de la culture. La ZLECAf constitue une opportunité d'accompagnement systématique des entreprises qui forment ces chaînes de valeur dans des investissements durables, respectueux des ressources naturelles, de l'environnement et du climat.

4) D'importants défis structurels à relever pour renforcer le rôle de l'Union africaine au service du continent

L'approfondissement de l'intégration régionale au sein de l'Union africaine est tributaire de la volonté politique de ses États membres, difficile à obtenir dans un ensemble vaste de 54 pays aux intérêts divers. De Melo *et al.* (2020) évoquent un « trilemme de l'intégration africaine » entre les trois objectifs ambitieux et contradictoires que seraient l'intégration profonde, la large adhésion et la solidarité panafricaine (c'est-à-dire induisant un traitement préférentiel pour les pays les plus vulnérables). L'exemple de la CAE, constituée de six pays aux intérêts alignés et très intégrés serait ainsi difficile à répliquer à l'échelle continentale, même si le lancement réussi de la ZLECAf a montré qu'une démarche large d'intégration descendante pouvait rapidement être menée à bien par l'UA.

L'enchevêtrement des structures économiques sous-régionales et le chevauchement de leurs compétences peuvent pénaliser par ailleurs les efforts d'intégration. Ce phénomène de recoupement des structures et d'adhésion multiple des États, souvent qualifié de « bol de spaghettis » africain (Baldwin, 2006), soulève en effet un défi d'efficacité organisationnelle. Il peut d'une part déboucher sur la mise en œuvre de politiques communes non alignées et sur des régimes contradictoires (avec dès lors des surcoûts administratifs, voire une incitation pour les gouvernements et les acteurs privés à pratiquer un arbitrage réglementaire). Il nuit d'autre part, compte tenu de la forte contrainte des ressources des États africains, aux capacités des différentes organisations (ISS, 2022b). Conscientes de ces risques, les autorités de l'UA ont imposé dès 2006 un moratoire sur la reconnaissance de nouvelles CER, instauré en 2008 un protocole sur les relations entre l'UA et les CER, et élaboré à partir de 2009 une stratégie de rationalisation des communautés – sans progrès notable jusque-là (ISS, 2022a).

Il conviendrait par ailleurs probablement de renforcer les moyens financiers de l'Union africaine et de ses agences, aujourd'hui limités et dépendants des partenariats internationaux. Le budget de l'Union pour 2023, adopté en juillet 2022, s'élève ainsi à 654,8 millions de dollars US (0,02 % du PIB régional). À titre de comparaison, le budget de l'Union européenne (UE) pour la même année se situera à 186,6 milliards d'euros (environ 1,2 % du PIB de l'UE). Le financement de l'UA se heurte par ailleurs à deux défis importants (Mattheis et Staeger, 2020) : d'une part le décaissement aléatoire des contributions statutaires des États membres (40 % d'entre eux ne les versent pas régulièrement, selon la Commission de l'UA¹⁷, malgré la mise en place en 2018 d'un dispositif de sanction pour les États défaillants) et d'autre part la prédominance structurelle de la contribution des partenaires internationaux¹⁸. Pour 2023, ces derniers devraient ainsi financer, avec un apport de 654,9 millions de dollars US, 66,6 % du budget de l'UA, en couvrant d'ailleurs le financement de pans entiers de l'action de l'Union, tels que les opérations de soutien à la paix

¹⁷ <https://au.int/fr/financement-durable>

¹⁸ L'Union européenne a alloué à l'UA environ 2,7 milliards d'euros sur la période 2004-2019, au travers de sa facilité de soutien à la paix pour l'Afrique (FAP, facilité africaine pour la paix), remplacée en mars 2021 par la facilité européenne pour la paix (FEP).

(ISS, 2022b). Le prélèvement de 0,2 % sur les importations éligibles, institué en 2016, pourrait assurer à terme à l'UA un financement propre et pérenne, contribuant à la couverture de ses besoins (Apiko et Aggad, 2017).

Les efforts en vue d'une plus grande participation de l'Afrique aux processus de décision internationaux doivent se poursuivre. Les présidents de l'UA sont régulièrement invités aux sommets du G7 ou du G20 – tel le président sénégalais Macky Sall à Bali en novembre 2022. L'UA a été admise comme membre permanent du G20 en septembre 2023, à l'occasion du sommet de New Delhi. L'Afrique du Sud, seul membre africain du groupe, et plusieurs pays développés (France, États-Unis, Japon, Allemagne notamment) plaident notamment en sa faveur.

BIBLIOGRAPHIE

Apiko (P.) et Aggad (F.) (2017)

« Analysis of the implementation of the African Union's 0.2% levy: Progress and challenges », *Briefing Note*, n° 98, ECDPM, European Centre for Development Policy Management, novembre (mise à jour en février 2018).

AUDA-NEPAD (2022)

Deuxième rapport continental sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063, février.

Augé (B.) et Djilo (F.) (2021)

« Nouvelle Commission de l'Union africaine (2021-2025). Défis et enjeux après la réforme initiée par Paul Kagamé », *Briefings de l'Ifri*, Institut français des relations internationales, décembre.

Baldwin (R. E.) (2006)

« Multilateralising regionalism: Spaghetti bowls as building blocs on the path to global free trade », *The World Economy*, vol. 29, n° 11, novembre, p. 1451-1518.

Benin (S.) (2016)

« Impacts of CAADP on Africa's agricultural-led development », *IFPRI Discussion Paper*, International Food Policy Research Institute, n° 01553, août.

Cnuced, Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (2019)

Le Développement économique en Afrique. Rapport 2019 : Made in Africa – les règles d'origine, un tremplin pour le commerce intra-africain, octobre.

CUA, Commission de l'Union africaine ; BAfD, Banque africaine de développement ; et CEA, Secrétariat de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (2020)

Indice de l'intégration régionale en Afrique – Édition 2019, mai.

De Melo (J.), Solleder (J.-M.) et Sorgho (Z.) (2020)

« Market integration across Africa: Progress and challenges ahead », *Working Paper Series*, n° 342, Banque africaine de développement, novembre.

Fagbayibo (B.) et Owie (U. N.) (2021)

« Crisis as opportunity: Exploring the African Union's response to COVID-19 and the implications for its aspirational supranational powers », *Journal of African Law*, vol. 65, supplément S2: *COVID-19 and the law in Africa*, décembre, p. 181-208.

ISS, Institute for Security Studies (2022a)

« Unscrambling the spaghetti bowl of regional organisations in Africa », *Peace and Security Council Report*, n° 148, août.

ISS (2022b)

« Navigating its relations with partners crucial for the AU », *Peace and Security Council Report*, n° 153, décembre.

Kagame (P.) (2017)

The Imperative to Strengthen our Union. *Report on the Proposed Recommendations for the Institutional Reform of the African Union*, Commission de l'Union africaine, janvier.

Mattheis (F.) et Staeger (U.) (2020)

« How member states and partners impede the African Union's quest for financial autonomy », *The Conversation*, décembre.

OCDE, Organisation de coopération et de développement économiques (2016)

Perspectives économiques en Afrique 2016, mai.

Tieku (Th. K.) (2019)

« The African Union: Successes and failures », *Oxford Research Encyclopedia of Politics*, *Oxford Research Encyclopedia of Politics*, Oxford University Press, mars.

CONFLITS ET CONSENTEMENT À L'IMPÔT DE L'ÉTAT EN AFRIQUE

Paul Vertier

Le nombre de pays en situation de conflit sur le continent africain a augmenté au cours des dernières années.

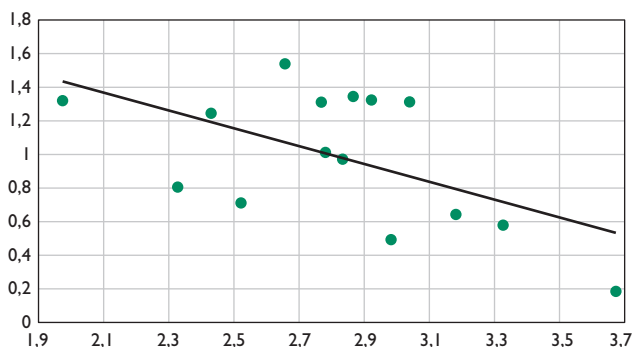
En moyenne depuis 1989, selon le Fonds monétaire international (FMI, 2019), la part de pays d'Afrique subsaharienne (ASS) en situation de conflit¹ a toujours représenté plus de 20 % du total. Tandis que cette part a diminué entre 1990 et 2010 (de 35 % à 20 % environ), elle augmente depuis le milieu des années 2010. L'ASS est ainsi la deuxième région la plus touchée par les conflits au monde, derrière la région Moyen-Orient et Afrique du Nord.

Par ailleurs, dans un contexte de marges de manœuvre financières en baisse et de besoins de financement en forte hausse², la mobilisation des ressources intérieures est un facteur clé de développement du continent. Cependant, le continent africain est caractérisé par une très faible pression fiscale. Selon le FMI

Recettes fiscales issues de l'impôt sur le revenu (2010-2019) et part d'individus considérant que l'État n'a pas toujours le droit de taxer

(en abscisse : part d'individus, logarithme ;

en ordonnée : recettes fiscales, logarithme de % du PIB)



Note : Corrélation nette des effets du PIB par habitant à parité de pouvoir d'achat en 2010, et de la croissance du PIB par habitant entre 2010 et 2019.

Sources : Afrobaromètre, Institut mondial de recherche sur l'économie du développement de l'Université des Nations unies (UNU-WIDER) ; base de données Government Revenue Database.

(Aslam *et al.*, 2022), en 2019, les recettes fiscales en ASS représentaient 15 % du PIB (contre 25 % en moyenne pour les pays émergents hors ASS, et 40 % pour les économies avancées).

Dans ce contexte il est intéressant d'étudier l'effet des conflits en ASS sur la capacité de l'État à collecter l'impôt, notamment au moyen d'un facteur particulier : le consentement à l'impôt.

Ce dernier est entendu comme l'accord du contribuable sur le paiement des impôts dont il doit s'acquitter. Ce concept, qui reflète un ensemble de préférences et de valeurs des individus, se rapproche du concept anglo-saxon de *tax morale* (motivation intrinsèque à payer ses impôts), et se distingue du paiement effectif de l'impôt (*tax compliance*). Il peut être mesuré de différentes manières, notamment par l'évaluation, faite par les contribuables, de la légitimité de l'État à taxer ou du caractère répréhensible de la fraude fiscale. Bien que n'étant pas une mesure directe du respect des règles fiscales, il en est un déterminant important (Cummings *et al.*, 2009). De plus, il s'avère corrélé avec la part des recettes fiscales dans le PIB (Organisation de coopération et de développement économiques – OCDE, 2019 et cf. graphique ci-contre).

Plus spécifiquement, dans le contexte démographique africain, la question sur les effets d'une exposition au conflit des jeunes générations se pose.

En effet, la population africaine est la plus jeune au monde, la moitié de la population ayant moins de 19 ans (Organisation des Nations unies – ONU, 2023). De surcroît, la croissance démographique du continent devrait fortement

1 Dans cette analyse, le FMI reprend la définition de la base de données sur les conflits armés (Armed Conflict Dataset) de l'Uppsala Conflict Data Program (UCDP) et de l'Institut de recherche sur la paix d'Oslo (International Peace Research Institute in Oslo, PRIO). Cette dernière identifie un pays comme étant en conflit au cours d'une année si au moins 25 décès liés à des conflits y ont été comptabilisés. Elle classe les conflits en trois catégories : conflits impliquant des forces gouvernementales (qui peuvent être inter ou intra-étatiques), conflits n'impliquant pas de forces gouvernementales, et violences perpétrées de façon unilatérale.

2 Cf. chapitre 1.

augmenter à moyen terme. Ainsi, selon les projections de l'ONU, (2022), la population d'ASS devrait presque doubler d'ici 2050, à 2,1 milliards d'habitants, contre 1,2 milliard en 2020. Dès lors, et bien que les conflits soient susceptibles d'affecter toutes les populations, il est utile de se demander si les conflits vécus par les jeunes générations auront des effets persistants sur leur consentement à l'impôt à l'âge adulte.

L'approche retenue pour cet article est celle par les « années impressionnables ». Selon cette théorie, les événements vécus par les individus au cours de leurs années de jeunesse ont une influence durable sur leurs préférences sociales. Les tests empiriques de cette théorie, popularisés par les travaux de Malmendier et Nagel (2011), portent principalement sur des chocs macroéconomiques (récessions, périodes de forte inflation, hausse des inégalités), dans un contexte américain ou européen. La méthodologie utilisée pour ces travaux est adaptée au sujet de cet article en testant l'effet d'une exposition au conflit entre 0 et 24 ans sur le consentement à l'impôt entre 25 et 56 ans.

Cette méthodologie comporte des avantages et des inconvénients. Au compte des inconvénients, il convient de noter que cette méthode permet uniquement d'évaluer des effets durables des conflits³, transitant par les préférences des individus. Par ailleurs, elle suppose de faire appel à des données d'enquête susceptibles de comporter des biais de déclaration. Elle a cependant l'avantage de s'approcher d'une identification causale puisqu'elle repose sur une hypothèse, plausible, d'indépendance entre la date de naissance d'un individu et les dates de conflits de son pays.

Le choix du périmètre de l'étude est guidé par les spécificités du contexte africain et des contraintes de disponibilité des données :

- **S'agissant des conflits, l'analyse est concentrée sur les conflits intraétatiques impliquant des forces armées gouvernementales, ce qui représente la plus grande part des conflits sur le continent africain.** Selon les données désagrégées de l'*Uppsala Conflict Data Program* (UCDP) et de l'Institut de recherche sur la paix d'Oslo (International Peace Research Institute in Oslo, PRIO), les conflits impliquant des forces gouvernementales seraient à l'origine de 64 % des décès liés à des conflits entre 1989 et 2022 en ASS (hors génocide

au Rwanda, qui explique 45 % des décès liés à des conflits au cours de cette période). Entre 1946 et 2021, selon la base de données sur les conflits armés de l'UCDP/PRIOR, 33 % des 2 568 conflits mondiaux recensés impliquant des forces gouvernementales ont eu lieu en Afrique. Parmi eux, 64 % étaient intraétatiques strictement nationaux (c'est-à-dire opposant l'armée régulière à des troupes rebelles), 25 % étaient intraétatiques et internationalisés (l'un des deux acteurs ayant le soutien de troupes étrangères), 3 % étaient interétatiques (à savoir opposant les armées régulières de deux pays différents), et 8 % étaient extra-systémiques (c'est-à-dire opposant une armée régulière à des groupes rebelles en dehors des frontières nationales).

- **S'agissant des impôts, l'étude se concentre sur ceux dus par les ménages et ignore les effets des conflits sur ceux dus par les entreprises**⁴. Les ménages sont en effet à l'origine de la majorité des recettes fiscales des États africains. En 2019, selon les données de la *Government Revenue Dataset* de l'Institut mondial de recherche sur l'économie du développement de l'Université des Nations unies (UNU-WIDER⁵), 60 % des recettes fiscales en ASS provenaient des ménages (dont un tiers d'impôts sur le revenu). En outre, au sein des pays à faible revenu et des pays à revenu intermédiaire d'ASS, l'impôt sur le revenu des ménages, bien qu'il constitue une part plus faible que les impôts indirects, représente une part du PIB plus élevée que l'impôt sur les sociétés.

Le croisement des données de l'enquête de l'Afrobaromètre (2002-2018) et celles de l'UCDP/PRIOR sur les conflits intraétatiques impliquant des forces armées gouvernementales (1946-2021) fait ressortir que les individus ayant connu un conflit entre 15 et 24 ans ont un moindre consentement à l'impôt levé par les États. Ces résultats sont obtenus indépendamment de caractéristiques des individus susceptibles d'être corrélées à leur consentement à l'impôt, telles que le genre, le niveau d'éducation, la situation professionnelle et le lieu

3 Si les effets de court terme sont nombreux, ils sont toutefois particulièrement difficiles à évaluer de façon causale, les conflits étant fortement endogènes à de nombreux facteurs économiques ou sociopolitiques.

4 Les taxes levées par des troupes rebelles ou des États auto-proclamés sont également hors du champ de cette étude. Ne sont pas non plus considérés les impôts exigés par des autorités locales hors de tout mandat de l'État, qui pèsent particulièrement sur les individus les plus vulnérables du secteur informel (Banque mondiale, 2022), et qui sont plus répandus dans des économies où les conflits sont marqués (Olsson et al., 2022).

5 United Nations University World Institute for Development Economics Research.

de vie (urbain ou rural). Les âges au cours desquels les effets sont les plus marqués (15-24 ans) sont ceux lors desquels, selon divers travaux de psychologie sociale, les valeurs et les préférences sociales tendent à se cristalliser (Carreri et Teso, 2021). En moyenne, chaque année supplémentaire de conflit vécue par un individu entre ses 20 et 24 ans conduirait à une hausse des déclarations de non-consentement à l'impôt d'environ 0,4 pp. La durée moyenne d'exposition aux conflits entre 20 et 24 ans parmi la population qui a connu au moins une année de conflit dans cette tranche d'âge étant de 3,3 ans, le taux de déclaration de non-consentement à l'impôt au sein de cette population est supérieur de 1,3 pp par rapport à celui des autres individus (le taux moyen de non-consentement étant de 17 %).

Bien qu'il ne puisse être exclu que divers canaux expliquent ce résultat, l'étude montre que ces derniers sont en partie liés à une baisse de la confiance envers l'État. Parallèlement, cette confiance se reporterait sur la sphère familiale, suggérant un repli sur soi accru des populations concernées.

1| Revue de littérature : les conflits sont susceptibles d'affecter le consentement à l'impôt par des canaux multiples

Les conflits ont des effets politiques et économiques complexes. S'agissant des effets politiques, la littérature se partage en deux courants principaux. Le premier, issu notamment des travaux de Tilly (1975), fait l'hypothèse que les conflits, qu'ils soient internes ou externes, sont une composante essentielle du renforcement de la capacité de l'État. De nombreux travaux, théoriques et empiriques, ont ainsi montré que les conflits militaires ont été à l'origine de la mise en place de systèmes centralisés de collecte des impôts (Gennaioli et Voth, 2015), et ont renforcé l'esprit de coopération (Caprettini et Voth, 2022). Le second courant met principalement en évidence des effets négatifs en matière de confiance (Rohner *et al.*, 2013), qui sont hétérogènes selon que les individus appartiennent au camp victorieux ou vaincu (Grosjean, 2014) et selon que le conflit soit intra ou extragroupe. De telles conclusions opposées se retrouvent également dans les études sur les effets macroéconomiques des conflits. Une large littérature, dans le sillage des travaux de Collier (1999) a mis en évidence l'existence d'effets négatifs durables sur l'activité économique (Novta et Pugacheva, 2021), pouvant aggraver l'informalité (UN-Habitat, 2019) et même mener à des

conflits sans fin (« *conflict trap* »). Néanmoins, certaines contributions ont montré que les effets négatifs sur l'activité économique pouvaient être de courte durée (Miguel et Roland, 2011), et que la persistance des effets dépendait du type de conflit (Collier, 1999). S'agissant plus particulièrement des recettes fiscales de l'État, les épisodes de conflit les réduiraient de façon substantielle (Dama, 2021).

Cet article s'inscrit dans une lignée de travaux documentant l'effet des conflits sur les préférences des individus, par nature multiples. Si certains travaux ont montré que les conflits augmentent le soutien à des politiques redistributives (Shai, 2023), d'autres ont montré qu'ils augmenteraient également le risque de comportements antisociaux (Gangadharan *et al.*, 2022).

Tandis que la plupart des articles sur le sujet étudient les effets immédiats des conflits sur les individus, l'approche de cet article, quant à elle, vise à isoler leurs effets de long terme sur les préférences des individus, à l'aide d'une approche par les années impressionnables. Au-delà de l'intérêt de cette méthode pour isoler des effets de long terme des conflits, elle permet d'opérer une identification causale plus crédible que des travaux étudiant l'effet contemporain des conflits (en raison de la forte endogénéité de ces derniers à divers facteurs économiques, politiques et sociaux). Elle repose en effet sur l'hypothèse, plausible, que la date de naissance d'un individu est indépendante des dates d'occurrence des conflits dans son pays. La simplicité de ce cadre analytique explique en partie la multiplicité d'études le mobilisant, principalement concernant des événements macroéconomiques en Europe et aux États-Unis tels que des récessions économiques (Malmendier et Nagel, 2011), ou la hausse des inégalités (Roth et Wolfhart, 2021). Si certains travaux ont par ailleurs mis en évidence les effets de périodes de changement social vécues lors d'années impressionnables (Akbulut-Yuksel *et al.*, 2020), rares sont ceux portant sur les effets des conflits vécus au cours de ces années et plus rares encore ceux portant sur les économies africaines (à l'exception notable d'Adhvaryu et Fenske, 2023).

Le consentement à l'impôt est, quant à lui, un concept pouvant revêtir plusieurs significations. Trois grandes approches peuvent être distinguées (Delalande, 2022) : i) une approche « universelle », inspirée de la Révolution française, selon laquelle l'impôt est une obligation fondant le contrat social ; ii) une approche « redistributive », fondant la légitimité de l'impôt sur la capacité de l'État à financer,

grâce à lui, des services publics et à limiter les inégalités sociales ; et iii) une approche « par l'offre » selon laquelle l'impôt est consenti tant qu'il ne constitue pas un frein à l'activité économique. Au-delà de ces diverses motivations intrinsèques, le consentement à l'impôt peut également refléter des motivations extrinsèques, liées au système d'incitation ou de sanction que met en place l'État pour assurer le paiement des impôts (Slemrod, 2019), et varier selon les caractéristiques des individus. En Afrique, une étude (Ali *et al.*, 2014) a quantifié différents déterminants du consentement à l'impôt à l'aide des données de l'Afrobaromètre, sans toutefois étudier le rôle des conflits. Les auteurs montrent que le consentement à l'impôt dépend i) de la qualité des services publics fournis dans le pays, ii) du niveau de richesse, iii) de la connaissance du système fiscal et iv) de la perception d'un traitement différencié du groupe ethnique de l'individu de la part du gouvernement. Les études documentant les effets des conflits sur le consentement à l'impôt demeurent toutefois rares⁶.

Si cette étude ne traite pas de manière exhaustive les canaux par lesquels les conflits affectent le consentement à l'impôt⁷, elle montre toutefois que la réduction de la confiance en l'État est un canal possible. Ce résultat est cohérent avec divers travaux montrant l'importance de la confiance envers l'État dans le consentement à l'impôt (Banque mondiale, 2022).

2| Statistiques descriptives des données de conflit et de consentement à l'impôt

Les données d'enquête de l'Afrobaromètre sont comparées aux données de l'UCDP/PRIO (Armed Conflict Dataset, version 22.1) sur les conflits.

Les données de l'Afrobaromètre sont collectées pour l'ensemble des tours d'enquêtes 2 à 7 (soit de 2002 à 2018⁸). Les données sur les conflits couvrent la période 1946-2021. Seules les données des pays disponibles pour l'ensemble des tours de l'Afrobaromètre (soit 16 pays⁹) sont conservées.

La période des « années impressionnables » se définit dans cette étude de façon flexible : de 0 à 24 ans.

En effet, la littérature sur le sujet fournit différentes définitions de ce que couvrent les années impressionnables : Adhvaryu et Fenske (2023) les définissent comme les années de 0 à 14 ans, tandis que Carreri et Teso (2021) les définissent comme les années de 18 à 25 ans.

Afin d'avoir un échantillon stable dans le temps, l'étude se concentre sur les individus âgés de 25 à 56 ans au moment de l'enquête.

La borne inférieure à 25 ans correspond à la première année après la borne supérieure des années impressionnables (période 0-24 ans). La borne supérieure à 56 ans est liée à la première année d'enquête (2002). À cette date, l'individu le plus âgé pour lequel il est possible de savoir, pour chacune de ses années entre 0 et 24 ans, s'il a vécu un conflit, devrait être né au plus tôt en 1946 (début des données UCDP/PRIO) et donc âgé de 56 ans en 2002.

Il est considéré qu'un individu a été exposé à un conflit si le pays dans lequel il vivait au moment où il a été interrogé était en situation de conflit selon les données UCDP/PRIO.

À partir de cette variable, la variable explicative est construite en groupant les années possibles d'exposition par intervalles de cinq ans : 0 à 4 ans, 5 à 9, 10 à 14, 15 à 19 et 20 à 24. La variable explicative indique alors, pour chacun de ces intervalles, le nombre d'années de conflit qu'a connues l'individu.

L'appariement des données de l'Afrobaromètre et des données de conflits UCDP/PRIO est réalisé à l'échelle nationale : ce choix reflète à la fois des contraintes en matière de données et la volonté de garder des canaux de transmission larges.

D'une part, les données de conflits géolocalisées à un niveau infranational ne sont disponibles que depuis 1989 : utiliser ces données restreindrait considérablement la taille de l'échantillon d'individus étudiés. D'autre part, utiliser des données de conflits géolocalisées impose des hypothèses d'identification fortes. Les données de l'Afrobaromètre renseignent uniquement le lieu de résidence de l'individu au moment de l'enquête et non celui de naissance. Ainsi, la mesure d'exposition au conflit suppose que l'individu a toujours

6 Galletta et Giommoni (2023) ont montré, dans le cas italien, que les individus ayant eu un membre de leur famille tué au cours de la Seconde Guerre mondiale ont un moindre consentement à l'impôt. Adhvaryu et Fenske (2023) ont mis en évidence de faibles effets des conflits durant les années de jeunesse des individus sur diverses mesures de préférences politiques en Afrique. Si le consentement de l'impôt y est inclus comme variable d'étude, il est combiné à d'autres variables et n'est pas étudié en tant que tel.

7 En particulier, il n'est pas à exclure que les effets varient, entre autres, selon les caractéristiques des individus, l'intensité du conflit, son type (intra ou interétatique) ou sa localisation (milieu urbain ou rural).

8 L'Afrobaromètre a fait l'objet de 8 tours d'enquêtes entre 1999 et 2022. Au moment de la rédaction de cet article, les données étaient disponibles uniquement jusqu'au tour 7. Les données sur le consentement à l'impôt n'étaient disponibles qu'à partir du tour 2.

9 Afrique du Sud, Botswana, Cap-Vert, Ghana, Kenya, Lesotho, Malawi, Mali, Mozambique, Namibie, Nigéria, Ouganda, Sénégal, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe.

vécu là où il est interrogé, et que l'exposition éventuelle au conflit a eu lieu à cet endroit. Or, cette hypothèse, invérifiable dans les données, a plus de chances d'être vérifiée en réalisant l'appariement à un niveau national qu'à un niveau local. En outre, définir les conflits au niveau national permet de tester l'hypothèse que les conflits affectent les individus même s'ils n'y ont pas pris part ou n'y ont pas été exposés directement. Cette étude se distingue donc de celle d'Adhvaryu et Fenske (2023), qui est la plus proche sur ce sujet, et dans laquelle les auteurs utilisent des données de conflits géolocalisées.

La mesure de consentement à l'impôt étudiée est donnée par la question suivante des enquêtes Afrobaromètre :

« Indiquez si vous êtes en accord ou en désaccord avec la proposition suivante : les autorités fiscales ont toujours le droit de faire payer des impôts aux contribuables. 1 = Pas du tout d'accord, 2 = Pas d'accord, 3 = Ni d'accord ni pas d'accord, 4 = D'accord, 5 = Totalemment d'accord »

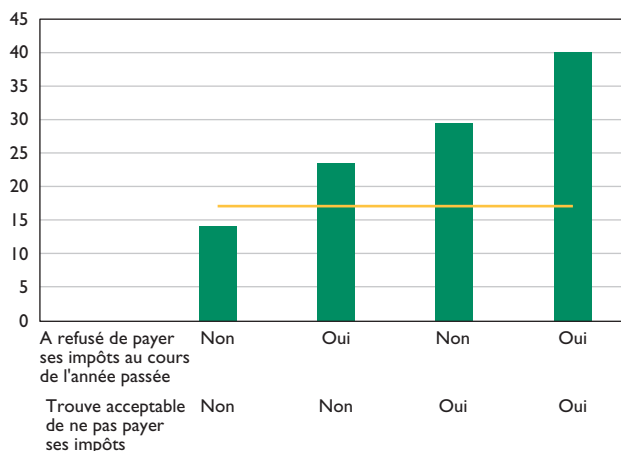
Sur cette base, la mesure d'absence de consentement à l'impôt est définie par une variable valant 1 si les individus ont indiqué être « pas du tout d'accord » ou « pas d'accord » avec la proposition, et 0 autrement.

Dans la suite de l'article, seule cette variable est utilisée comme mesure de consentement à l'impôt, bien qu'elle constitue une mesure indirecte et imparfaite de ce dernier, reposant sur une évaluation de la légitimité de l'État à taxer¹⁰. Elle s'avère cependant corrélée avec d'autres variables permettant d'évaluer le rapport à l'impôt des individus, comme celles indiquant notamment si i) l'individu juge acceptable ou non de ne pas payer les impôts sur le revenu dus à l'État (variable qui permettrait, selon Ali *et al.*, 2014, de mesurer plus finement le consentement à l'impôt) ou ii) s'il a refusé ou non de payer un impôt qu'il devait au cours de l'année passée¹¹. Ces variables sont toutefois disponibles sur un nombre plus faible de tours d'enquêtes.

Au sein de l'échantillon apparié, 17 % des individus ne consentent pas à l'impôt. Cette part est dans l'ensemble relativement homogène entre pays, la plupart des valeurs étant comprises entre 13 et 19 % à l'exception du Ghana (7 %), du Lesotho (25 %) et du Malawi (31 %). Elle est en moyenne identique entre hommes et femmes, mais est plus forte chez les personnes sans emploi, avec un plus faible niveau d'éducation, jeunes et vivant en milieu rural¹².

Corrélation entre refus de payer ses impôts, acceptabilité de la fraude fiscale et mesure retenue de consentement à l'impôt

(axe des ordonnées : part d'individus estimant que l'État n'a pas toujours le droit de taxer, en %)



Note : La barre horizontale désigne la moyenne de la variable considérée au sein de l'échantillon.

Source : Afrobaromètre.

La prévalence des conflits au sein de l'échantillon est importante, mais hétérogène.

Parmi les individus interrogés, 55 % ont connu au moins une année de conflit entre 0 et 24 ans, et environ un tiers des individus ont connu au moins une année de conflit sur chaque tranche d'âges impressionnables de 5 ans. Néanmoins, au sein de l'échantillon, six pays n'ont connu, au sein des données UCDP/PRI0, aucune période de conflit entre 1946 et 2018 (Botswana, Cap-Vert, Malawi, Namibie, Tanzanie et Zambie). Dans trois autres pays (Afrique du Sud, Mozambique, Ouganda), les individus interrogés ont passé plus d'un tiers de leurs 24 premières années dans un contexte de conflit.

10 Comme discuté par Ali *et al.* (2014), son principal inconvénient est qu'elle capture également l'avis de l'individu interrogé sur la mise en œuvre de la politique fiscale (qui peut être corrélée avec son opinion sur la qualité du gouvernement en place). Néanmoins, elle est celle qui a été la plus systématiquement utilisée dans les enquêtes de l'Afrobaromètre, ce qui est important pour la qualité de l'identification économétrique.

11 Cette variable a cependant l'inconvénient de faire explicitement le lien avec une éventuelle insatisfaction vis-à-vis du gouvernement en place, ce qui ajoute une dimension conjoncturelle à la question posée.

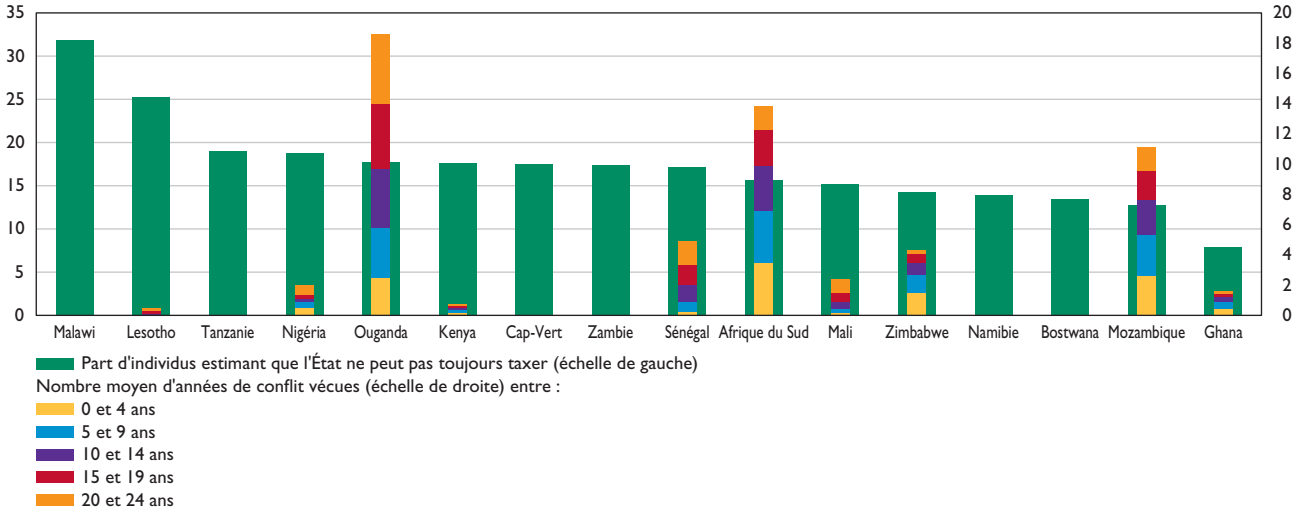
12 Une analyse complémentaire sur un nombre restreint de tours suggère que, conditionnellement à ces caractéristiques, les individus travaillant dans le secteur informel n'ont pas un consentement à l'impôt différent des autres.

Enjeux et défis

Conflits et consentement à l'impôt de l'État en Afrique

Part d'individus ne consentant pas toujours à l'impôt comparativement au nombre d'années de conflit vécues entre 0 et 24 ans

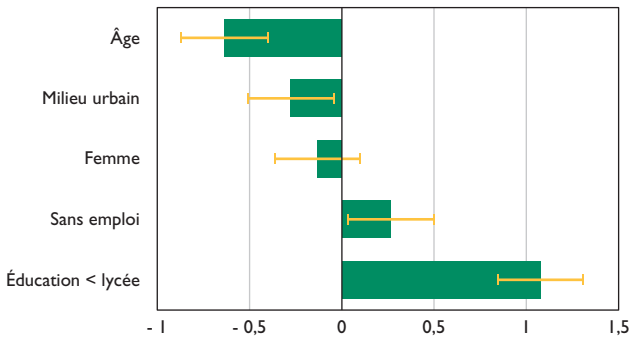
(échelle de gauche : part en % ; échelle de droite : nombre d'années en unités)



Source : Afrobaromètre.

Effet de diverses caractéristiques individuelles sur la probabilité de ne pas toujours consentir à l'impôt

(en points de pourcentage)



Note : Les résultats sont issus d'une régression linéaire multivariée. Les barres jaunes désignent des intervalles de confiance à 95%. Toutes les variables sont standardisées. Source : Afrobaromètre.

3| Résultats principaux et discussion

Si la comparaison directe du nombre moyen d'années de conflit entre 0 et 24 ans et le consentement à l'impôt moyen d'un pays n'indique pas de corrélation évidente, elle ne constitue toutefois pas un cadre d'analyse pertinent. En effet, celui-ci peut capturer un grand nombre d'autres facteurs corrélés à la fois avec l'exposition au conflit et le consentement à l'impôt. Dans cet article,

la stratégie empirique vise donc à exploiter les fortes différences d'exposition entre individus de différentes cohortes (d'année de naissance) dans différents pays¹³, tout en contrôlant certains facteurs de confusion propres aux individus, aux pays dans lequel ils résident ou à la cohorte à laquelle ils appartiennent (cf. encadré).

Selon notre estimation, les individus ayant connu des années de conflit lorsqu'ils étaient âgés de 15 à 24 ans ont une probabilité plus élevée de déclarer une absence de consentement à l'impôt. Avant 14 ans, les conflits n'ont aucun d'effet sur le consentement à l'impôt : l'effet est négatif, non significatif, et n'évolue pas entre les âges d'exposition étudiés. Entre 15 et 24 ans, l'effet est positif et en hausse progressive : il est d'environ 0,2 pp (bien que non significatif) pour la tranche d'âge 15-19 ans, et de 0,4 pp et nettement significatif (à 1 %) pour la tranche d'âge 20-24 ans.

¹³ L'identification est donc à la fois entre pays (pour deux individus de pays différents, d'un même âge lors d'une année donnée, l'un peut avoir connu la guerre dans son pays à un âge donné et l'autre non) et entre cohortes (pour deux individus interrogés à des dates identiques dans un même pays, mais pas nés à la même date, l'un peut avoir connu un conflit pendant un âge donné et l'autre non, en raison de ces dates de naissance différentes).

ENCADRÉ

Équation d'estimation et hypothèses d'identification

L'équation d'estimation est la suivante :

$$Y_i = \alpha + \beta T_i + \mu_{\text{nais.}} + \theta_{\text{enqu.}} + \gamma_{\text{pays}} + (\theta_{\text{enqu.}} \times \gamma_{\text{pays}}) + (\mu_{\text{nais.}} \times \theta_{\text{inter}}) + X_i + \varepsilon_i$$

Où Y_i est notre mesure de consentement à l'impôt, pour un individu i ; T_i est la variable de traitement indiquant si l'individu i a vécu un conflit dans son pays au cours de ses années impressionnables; $\mu_{\text{nais.}}$ est un effet fixe propre à l'année de naissance de l'individu; θ_{inter} est un effet fixe propre à l'année d'enquête; γ_{pays} est un effet fixe pays et X_i est un ensemble de contrôles propre à chaque individu, à savoir son genre, son niveau de vie et d'éducation, son statut d'emploi, et son lieu de vie (urbain ou rural).

L'effet fixe pays γ_{pays} vise à éliminer l'effet propre au fait d'être né et de vivre dans un pays donné, quelles que soient les années d'enquête et de naissance de l'individu. L'effet fixe année d'enquête θ_{inter} vise à éliminer l'effet propre à l'année d'enquête, quels que soient le pays de l'individu et son année de naissance. Enfin l'effet fixe année de naissance $\mu_{\text{nais.}}$ vise à éliminer l'effet propre à l'année de naissance de l'individu, quels que soient son pays et l'année de l'enquête. L'effet fixe $(\theta_{\text{enqu.}} \times \gamma_{\text{pays}})$ capture de potentiels chocs idiosyncratiques pouvant affecter les réponses de l'ensemble des individus d'un pays au cours de l'année d'enquête. Il peut donc inclure, entre autres, des conflits ayant lieu au sein du pays lors de l'année de l'enquête, mais également des chocs spécifiques à un pays donné (par exemple, pour les pays exportateurs nets de pétrole, de fortes variations des prix de ce dernier, pouvant affecter la structure des impôts collectés). L'effet fixe $(\mu_{\text{nais.}} \times \theta_{\text{inter}})$ capture, enfin, de potentiels effets de l'âge sur les réponses des individus¹.

Une interprétation causale ne peut se faire que si l'exposition des individus aux conflits est un facteur non affecté par d'autres. Dans les faits, cette exposition varie selon le pays et l'âge de l'individu interrogé, reflétant les variations au cours du temps et de l'espace des conflits en Afrique. Toutefois, conditionnellement à ces facteurs d'âge et de cohorte, il n'est pas établi de sélection des individus interrogés sur la base de caractéristiques observables telles que l'âge, la situation d'emploi, le niveau d'éducation ou le lieu de vie. En d'autres termes, les individus interrogés ayant connu un conflit à un âge donné n'ont pas, en moyenne, des caractéristiques différentes qui pourraient expliquer des préférences différentes².

Une autre hypothèse est que la variable de traitement retenue est un indicateur fiable de l'ampleur de l'exposition effective des individus aux conflits. Bien que ceci ne puisse être vérifié directement dans les données de l'Afrobaramètre, il est constaté que les individus ayant vécu pendant leurs jeunes années dans un pays ayant connu des conflits perçoivent une conflictualité plus élevée au sein de la société³, ce qui pourrait révéler une exposition plus fortes aux conflits.

1) Adhvaryu et Fenske (2023), par contraste, mobilisent un seul tour de données de l'Afrobaramètre. L'identification vient dès lors du fait qu'au sein d'un même pays et d'une même cohorte, différents conflits peuvent avoir lieu à différents endroits donnés au cours d'une même année.

2) En régressant les variables d'exposition au conflit entre 0 et 24 ans sur ces différentes caractéristiques, le R^2 attribuable aux caractéristiques observables des individus est inférieur à 0,3%.

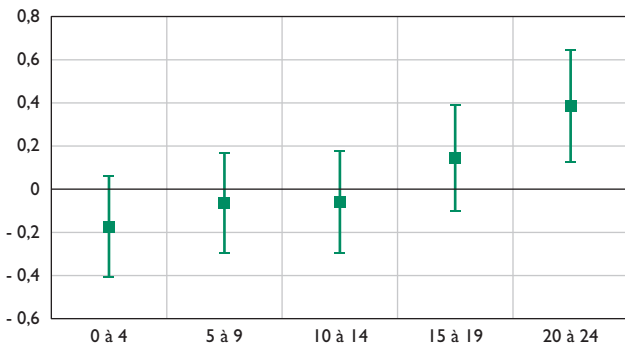
3) Telle que mesurée, dans le tour 2 de l'Afrobaramètre, par la part d'individus indiquant que les conflits entre différents groupes dans le pays arrivent souvent ou toujours.

Enjeux et défis

Conflits et consentement à l'impôt de l'État en Afrique

Effet d'une année supplémentaire d'exposition au conflit au sein de différentes tranches d'âge sur la probabilité de ne pas toujours consentir à l'impôt

(en abscisse, tranche d'âge en années; en ordonnée, effet en points de pourcentage)



Sources : Afrobaromètre, Uppsala Conflict Data Program (UCDP) et Institut de recherche sur la paix d'Oslo (International Peace Research Institute in Oslo, PRIO); calculs de l'auteur.

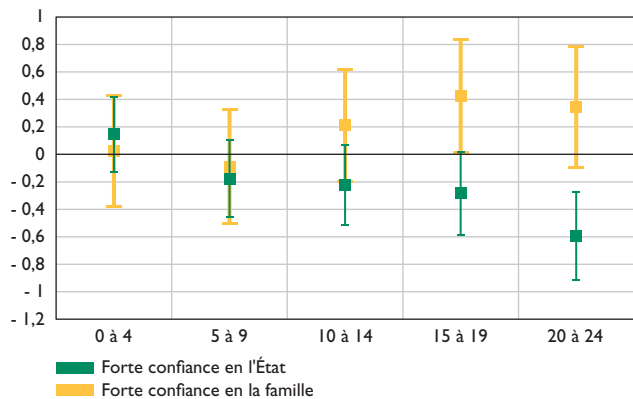
Quantitativement les valeurs estimées suggèrent des effets non négligeables. Comme le montre le graphique de gauche *supra*, l'effet d'une année supplémentaire de conflit dans la tranche 20-24 ans est de 0,4 pp. Sachant que, parmi les individus qui ont connu au moins une fois un conflit dans la tranche 20 et 24 ans, le nombre moyen d'années de conflit vécues est de 3,3 ans, l'écart moyen de déclaration de non-consentement à l'impôt entre cette population et ceux qui n'ont jamais connu de conflit entre 20 et 24 ans serait de 1,3 pp, soit une hausse d'environ 8 % par rapport au taux moyen de déclaration (17 %). Ces deux effets s'accompagnent d'une baisse de la confiance envers l'État, et d'une hausse en miroir de la confiance envers les membres de la famille.

Étant donné que les conflits en Afrique affectent négativement la confiance des individus envers les institutions, leur moindre consentement à l'impôt pourrait y être lié. Ce lien est d'autant plus probable que l'effet des conflits sur la confiance est plus fort sur la tranche d'âge 20-24 ans (cf. graphique « Effet des conflits sur la confiance »), celle-là-même où l'effet sur le consentement à l'impôt est le plus marqué.

Ce résultat diffère cependant de celui de l'étude la plus proche sur le sujet, documentant de faibles effets des conflits sur les préférences sociales des citoyens

Effet des conflits sur la confiance

(en abscisse, tranche d'âge en années; en ordonnée, effet en points de pourcentage)



Note : L'axe des ordonnées reflète l'effet d'une année supplémentaire d'exposition au conflit au cours de la tranche d'âge déterminée en axe des abscisses sur la probabilité de déclarer une forte confiance en l'État ou en la famille.

Sources : Afrobaromètre, Uppsala Conflict Data Program (UCDP) et Institut de recherche sur la paix d'Oslo (International Peace Research Institute in Oslo, PRIO); calculs de l'auteur.

africains (Adhvaru et Fenske, 2023, cf. note 6 *supra*, p. 52). Les auteurs de cette étude s'appuient sur les mêmes sources de données, mais les utilisent à un niveau de géolocalisation plus granulaire et sur une moindre profondeur temporelle. Cette différence d'appariement des données, impliquant des définitions différentes de l'exposition au conflit, et donc des hypothèses d'identification différentes, pourrait expliquer les différences de résultats. En particulier, il est possible qu'une spécification reposant sur une identification locale des effets des conflits (à travers la différence d'intensité d'exposition à des conflits locaux entre individus d'une même cohorte), sous-estime leurs effets. En effet, si les conflits affectent à la fois les préférences de ceux qui les ont vécus directement (en subissant le conflit ou en y participant) et de ceux qui les ont vécus indirectement (en entendant parler par les médias par exemple), une telle spécification intégrerait, dans le groupe de contrôle, des individus dont les préférences ont également été affectées par le conflit. Ceci pourrait réduire mécaniquement l'effet de traitement. L'identification proposée, qui définit l'exposition au conflit à l'échelle nationale, présente un risque moindre de sous-estimation de ce point de vue. Elle présente cependant d'autres risques de sous-estimation. En particulier, entre pays, des individus considérés comme n'ayant pas connu de conflits pourraient être affectés par des conflits ayant lieu dans des pays voisins (par exemple dans le cas de conflits transfrontaliers).

Enfin, étant donné la profondeur temporelle de l'étude et la méthode d'estimation employée, les résultats suggèrent que les conflits réduisent le consentement à l'impôt de manière durable (indépendamment du pouvoir politique en place), à travers des changements de préférence des individus. La capacité des États africains à mobiliser leurs ressources à plus long terme pourrait dépendre, notamment, des conflits que connaissent actuellement leurs populations les plus jeunes. Or, plus la mobilisation de ressources reposera sur le recours à l'impôt sur le revenu, plus les effets des conflits seront préjudiciables. En effet, actuellement, l'impôt indirect est majoritaire et est, par sa nature, moins sujet au risque de non-consentement. L'augmentation de la conflictualité sur le continent pourrait faire peser un risque accru sur la capacité des États à mobiliser, à l'avenir, les ressources nécessaires au financement de leur développement.

BIBLIOGRAPHIE

Adhvaryu (A.) et Fenske (J.) (2023)

« Conflict and the formation of political beliefs in Africa », *Economic Development and Cultural Change*, vol. 71, n° 2, p. 403-422.

Akbulut-Yuksel (M.), Okoye (D.) et Yuksel (M.) (2020)

« Social changes in impressionable years and the formation of political attitudes: evidence from Jewish expulsions in nazi Germany », *Economic Inquiry*, vol. 57, n° 1, janvier, p. 184-208.

Ali (M.), Fjeldstad (O. H.) et Sjursen (I. H.) (2014)

« To pay or not to pay? Citizens' attitudes toward taxation in Kenya, Tanzania, Uganda, and South Africa », *World development*, vol. 64, p. 828-842.

Aslam (A.), Delepierre (S.), Gupta (R.) et Rawlings (H.) (2022)

« Revenue mobilization in Sub-Saharan Africa during the pandemic », *IMF Special Series on Covid-19*, Fonds monétaire international.

Banque mondiale (2022)

Innovations in tax compliance: building trust, navigating politics and tailoring reforms.

Caprettini (B.) et Voth (H.-J.) (2022)

« New deal, new patriots: How 1930s government spending boosted patriotism during WWII », *The Quarterly Journal of Economics*.

Carreri (M.) et Teso (E.) (2021)

« Economic recessions and congressional preferences for redistribution », *The Review of Economics and Statistics*, p. 1-29.

Collier (P.) (1999)

« On the economic consequences of civil war », *Oxford economic papers*, vol. 51, n° 1, p. 168-183.

Cummings (R. G.), Martinez-Vazquez (J.), McKee (M.) et Torgler (B.) (2009)

« Tax morale affects tax compliance: evidence from surveys and an artefactual field experiment », *Journal of Economic Behavior & Organization*, vol. 70, n° 3, p. 447-457.

Dama (A. A.) (2021)

« Exploring Tilly's theory: violent conflicts and tax revenue in Sub-Saharan Africa », n° hal-03401539.

Delalande (N.) (2022)

« Les métamorphoses du consentement à l'impôt », *L'Économie politique*, 2022/4, n° 96, p. 70-82.

FMI, Fonds monétaire international (2019)

Sub-Saharan Africa regional economic outlook – Recovery amid elevated uncertainty, chapitre 2, « The Economic of Conflicts », *Regional Economic Outlook*, avril.

Galletta (S.) et Giommoni (T.) (2023)

« War violence exposure and tax compliance », *mimeo*.

Gangadharan (L.), Islam (A.), Ouch (C.) et Wang (L. C.) (2022)

« The long-term effects of genocide on antisocial preferences », *World Development*, vol. 160, n° 106068, décembre.

Gennaioli (N.) et Voth (H.-J.) (2015)

« State capacity and military conflict », *The Review of Economic Studies*, vol. 82, n° 4, p. 1409-1448.

Grosjean (P.) (2014)

« Conflict and social and political preferences: evidence from World War II and civil conflict in 35 European countries », *Comparative Economic Studies*, vol. 56, n° 3, p. 424-451.

Malmendier (U.) et Nagel (S.) (2011)

« Depression babies: Do macroeconomic experiences affect risk taking? », *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 126, n° 1, p. 373-416.

Miguel (E.) et Roland (G.) (2011)

« The long-run impact of bombing Vietnam », *Journal of development Economics*, vol. 96, n° 1, p. 1-15.

Novta (N.) et Pugacheva (E.) (2021)

« The macroeconomic costs of conflict », *Journal of Macroeconomics*, vol. 68, n° 103286.

OCDE, Organisation de coopération
et de développement économiques (2019)
Tax Morale: What Drives People and Businesses to Pay Tax?

Olsson (O.), Baaz (M. E.) et Martinsson (P.) (2020)
« Fiscal capacity in “post”-conflict states: evidence from
trade on Congo river », *Journal of Development Economics*,
vol. 146, n° 102506.

ONU, Organisation des Nations unies (2023)
World Population Prospects 2022 – Summary of results,
Département des affaires économiques et sociales.

Rohner (D.), Thoenig (M.) et Zilibotti (F.) (2013)
« Seeds of distrust: conflict in Uganda », *Journal of
Economic Growth*, vol. 18, n° 3, p. 217-252.

Roth (C.) et Wohlfart (J.) (2018)
« Experienced inequality and preferences for redistribution »,
Journal of Public Economics, vol. 167, numéro C,
p. 251-262.

Shai (O.) (2023)
« Can conflict affect individuals' preferences for income
redistribution? », *Journal of Population Economics*, p. 1-26.

Slemrod (J.) (2019)
« Tax compliance and enforcement », *Journal of Economic
Literature*, vol. 57, n° 4, p. 904-954.

Tilly (C.) (1975)
The formation of national states in Western Europe.

UN-Habitat (2019)
*Urban crises and the informal economy: surviving,
managing, thriving in post-conflict cities*.

L'AIRE MONÉTAIRE COMMUNE DE L'AFRIQUE AUSTRALE : L'AUTRE UNION MONÉTAIRE AFRICAINE

Anne-Victoire Maizière et Paul Vertier

En plus de l'UEMOA et la CEMAC, l'Afrique comprend une troisième union monétaire : l'Aire monétaire commune (Common Monetary Area, CMA) de l'Afrique australe. Celle-ci est caractérisée par le rôle prédominant de l'Afrique du Sud. Elle a été instituée en 1986, et regroupe aujourd'hui quatre pays (l'Afrique du Sud, l'Eswatini, le Lesotho et la Namibie). Si le périmètre de la CMA a pris sa forme définitive en 1992, à la suite de l'intégration de la Namibie nouvellement indépendante (1990)¹, l'union prend son origine dans l'Aire monétaire du rand (Rand Monetary Area, RMA), instituée en 1974, qui formalisait un espace monétaire *de facto* depuis l'indépendance du Lesotho et de l'Eswatini dans les années 1960.

La CMA est une union monétaire singulière, puisque, contrairement à l'UEMOA et la CEMAC, chaque pays est responsable de sa politique monétaire et dispose d'une banque centrale et de sa devise nationale. L'objet de cet article est notamment de se demander si la CMA constitue un atout ou un frein pour les pays qui la constituent. Nous montrerons que si cette aire dispose de caractéristiques propices au bon fonctionnement d'une union monétaire, certains facteurs sont susceptibles de limiter les gains qu'elle apporte, notamment du point de vue des petites économies. La CMA aurait ainsi permis une convergence économique entre les pays membres, qui demeure cependant incomplète.

1| Les différents périmètres de l'Afrique australe

Selon l'Organisation des Nations unies (ONU), l'Afrique australe comprend cinq pays : l'Afrique du Sud, le Botswana, l'Eswatini, le Lesotho et la Namibie (cf. tableau *infra*). Ce groupe de pays constitue également l'Union douanière d'Afrique australe (Southern African Customs Union, SACU), fondée en 1910, et qui est la plus ancienne union douanière au monde. Tous les pays de la SACU, à l'exception du Botswana, font partie de la CMA.

La Communauté de développement d'Afrique australe (Southern African Development Community, SADC), qui comprend 16 membres, intègre l'ensemble des pays de la SACU. Certains pays de la SADC font également partie du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (Common Market for Eastern and Southern Africa, COMESA²) ou de la Commission de l'océan indien, qui ne comprennent toutefois pas les pays membres de la SACU (à l'exception de l'Eswatini, qui fait partie du COMESA). Parmi l'ensemble de ces accords régionaux, seuls le COMESA et la SADC sont reconnus par l'Union africaine.

Le poids de l'Afrique du Sud dans l'union monétaire d'Afrique australe n'a pas d'équivalent dans les autres unions monétaires africaines. Ce pays représente 95,21 % du PIB de la CMA. Par comparaison, en CEMAC, le plus grand pays de la zone (le Cameroun) représente environ 50 % du PIB, et quatre autres pays ont un poids de 9 % à 16 % (Congo, Gabon, Guinée équatoriale, Tchad). En UEMOA, la plus grande économie (Côte d'Ivoire) ne représente que 37 % du PIB de la zone. Même la zone monétaire que pourrait représenter la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en cas d'aboutissement de son projet de monnaie commune (eco) n'atteindrait pas un niveau de concentration équivalent à celui de la CMA : la plus grande économie (Nigéria) y représenterait alors 62 % du PIB de la zone.

Si différents arrangements régionaux d'Afrique australe présentent des objectifs de convergence macroéconomique, ce n'est pas le cas de la CMA (Masson et Pattillo, 2004). Le protocole sur les finances et l'investissement de la SADC (2006) fixe ainsi

- 1 Elle s'est à cette occasion formellement renommée *Multilateral Monetary Area*, bien que le terme de *CMA* reste le plus largement employé.
- 2 Le COMESA a pour but explicite, depuis son instauration en 1994, d'instituer une aire monétaire commune, bien que ce projet semble à ce jour peu avancé.

quatre indicateurs de convergence économique, à savoir i) l'inflation, ii) le déficit public, iii) la balance courante et iv) la dette publique. Les cibles évoquées dans les derniers rapports de la SADC³ sont toutefois plus larges : si elles n'indiquent rien relativement au compte courant, elles concernent bien l'inflation (3-7 %), le déficit budgétaire (maximum de 3 %) et la dette publique (maximum de 60 %), et portent également sur la croissance (minimum de 7 %), les réserves de change (minimum de 6 mois d'importations), l'investissement (minimum de 30 % du PIB) et l'épargne brute nationale (minimum de 35 % du PIB). Tous les pays de la CMA étant membres de la SADC, il existe donc une obligation de convergence *de facto* entre eux, qui n'est cependant pas *de jure* (l'appartenance à la SADC n'étant pas une condition pour être membre de la CMA).

2| Le mode de fonctionnement de la CMA

Selon les textes de l'accord, l'objectif de la CMA est de favoriser un « développement économique durable » des pays membres.

L'article 2 de l'accord de 1986 stipule que le rand est la seule monnaie à pouvoir avoir cours légal au sein de l'ensemble des pays de la CMA, mais que chaque

pays (hors Afrique du Sud) peut décider des monnaies ayant cours légal sur son territoire, en passant par un accord bilatéral avec le gouvernement sud-africain.

Cet article et les accords bilatéraux avec l'Afrique du Sud, qui en ont découlé, ont entériné le cours légal du lilangeni en Eswatini et du loti au Lesotho. L'Eswatini a par ailleurs cessé de reconnaître le rand comme ayant cours légal entre 1986 et 2003, bien que ce dernier ait continué à circuler. Enfin, en 1993, la Namibie nouvellement membre de la CMA a introduit le dollar namibien, ayant cours légal sur son territoire au même titre que le rand.

À ce jour, le rand a donc cours légal dans l'ensemble des pays de la CMA, et l'ensemble des monnaies de l'union sont à parité fixe par rapport à ce dernier (à un pour un). Selon la classification de l'*Annual Report on Exchange Arrangements and Exchange Restrictions* du FMI (ARE-AER), alors que le rand sud-africain est flottant administré⁴, le loti, le dollar namibien et le lilangeni

sont à parité fixe avec ce dernier, selon un ancrage conventionnel, similaire à celui que les pays de la CEMAC et de l'UEMOA ont avec l'euro.

3 SADC, Regional economic performance and the business environment and medium-term prospects in 2020. SADC, Annual reports (2017-2020).

4 Depuis 1998, la SARB n'utilise plus ses réserves de change pour stabiliser le cours du rand.

Différents arrangements institutionnels et régionaux d'Afrique australe

(poids en %)

| | Aire monétaire commune (CMA) | Union douanière d'Afrique australe (SACU) | Communauté de développement d'Afrique australe (SADC) |
|----------------------------------|------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| Afrique du Sud | 95,21 | 90,83 | 49,56 |
| Botswana | – | 4,60 | 2,51 |
| Eswatini | 1,29 | 1,24 | 0,67 |
| Lesotho | 0,62 | 0,59 | 0,32 |
| Namibie | 2,87 | 2,74 | 1,50 |
| Angola | – | – | 12,91 |
| Comores | – | – | 0,17 |
| Madagascar | – | – | 2,73 |
| Malawi | – | – | 1,84 |
| Maurice | – | – | 1,77 |
| Mozambique | – | – | 2,52 |
| République démocratique du Congo | – | – | 6,89 |
| Seychelles | – | – | 0,18 |
| Tanzanie | – | – | 10,23 |
| Zambie | – | – | 4,06 |
| Zimbabwe | – | – | 2,15 |

Note : Les chiffres correspondent au poids de chaque pays dans la zone, donné par le PIB à parité de pouvoir d'achat en 2022.

Source : Banque mondiale, World Development Indicators.

L'origine du principe de parité fixe entre les monnaies des petites économies et le rand fait toutefois l'objet d'interprétations diverses.

Si l'accord de la CMA ne mentionne pas explicitement le principe de parité entre le rand et les autres monnaies de l'union, certains observateurs estiment qu'il l'institue de fait (Grandes, 2003). Dans l'ARE-AER, la parité fixe du dollar namibien est indiquée comme étant fondée sur l'accord CMA (sans que la valeur de la parité ne soit mentionnée). Pour l'Eswatini, l'ARE-AER stipule que la parité fixe est fondée sur l'ordre de 1974 portant création du lilangeni (sans que la valeur de la parité ne soit mentionnée non plus). Enfin, concernant le Lesotho, l'ARE-AER stipule que la parité fixe à un pour un est fondée sur l'accord monétaire bilatéral avec l'Afrique du Sud. Au total, l'origine (communautaire, bilatérale ou unilatérale) du principe de parité ne semble donc pas clairement établie, bien que ce principe semble constituer un prérequis pour faire partie de la CMA, comme l'illustre le cas botswanais⁵.

Dans les faits, la parité à un pour un avec le rand a toujours été respectée, non seulement depuis la création de la CMA, mais depuis la création de chacune des monnaies.

Cet engagement à une parité à un pour un serait toutefois uniquement *de facto* : les petites économies de la CMA ne se sont pas engagées de manière irréversible à garder la parité d'un pour un avec le rand (Nainda, 2014), et il n'existe pas de mécanisme de soutien mutuel entre pays en cas de pression sur la parité des monnaies locales (Harris *et al.*, 2007). Cela laisserait donc la possibilité pour les petites économies de la CMA de dévaluer leur monnaie (tout en maintenant une parité fixe), en cas de choc asymétrique (FMI, 2022).

Chaque pays de l'union est responsable de sa politique monétaire et dispose d'une banque centrale et de sa devise nationale.

Les membres de la CMA doivent se consulter au moins une fois par an au sein d'une commission (*Common Monetary Area Commission*) afin de concilier leurs intérêts dans la formulation des politiques monétaire et de change au sein de l'union. Les décisions se font par consensus avec l'accord des trois quarts des participants (art. 10). L'Afrique du Sud doit accorder (art. 8) au pays acceptant la circulation du rand une compensation (pour perte du seigneurage). Par ailleurs, les pays de la CMA s'engagent à n'appliquer aucune restriction aux transferts de fonds (art. 3). La seule exception concerne le respect des réglementations de l'Eswatini, du Lesotho, et de la Namibie qui imposent

aux institutions financières d'investir un minimum dans l'économie locale. L'accord de la CMA garantit un accès réciproque aux marchés monétaires et des capitaux, et prévoit que chaque partie contractante puisse négocier des accords bilatéraux avec l'Afrique du Sud pour obtenir des crédits temporaires de la Banque centrale sud-africaine (South African Reserve Bank, SARB), afin de maintenir la stabilité monétaire (art. 4). Il promeut également l'intégration financière et commerciale par une harmonisation des systèmes de paiement et de règlements de différends (art. 7).

En contrepartie de la parité avec le rand, les petites économies s'engagent à garder des réserves de change équivalentes aux devises qu'elles émettent

(un des principes clés d'une caisse d'émission – cf. *infra*). Celles-ci peuvent inclure les détentions en rand qui sont mises sur compte de dépôt spécial auprès de la SARB.

Bien qu'elle soit en régime de change flexible, l'Afrique du Sud dispose, proportionnellement à ses importations, de plus de réserves de change que les autres pays de la CMA.

Au cours de la dernière décennie, selon les données du FMI, les réserves sud-africaines ont atteint 5 à 6 mois d'importations, contre 3 à 5 mois pour l'Eswatini, le Lesotho et la Namibie. Si les réserves sud-africaines sont donc supérieures au minimum préconisé de 3 mois pour un régime de change flexible, celles des petites économies de l'union sont inférieures au seuil de 6 mois préconisé pour un régime de change fixe, et sont notamment nettement plus faibles que celles du Botswana, non membre de la CMA.

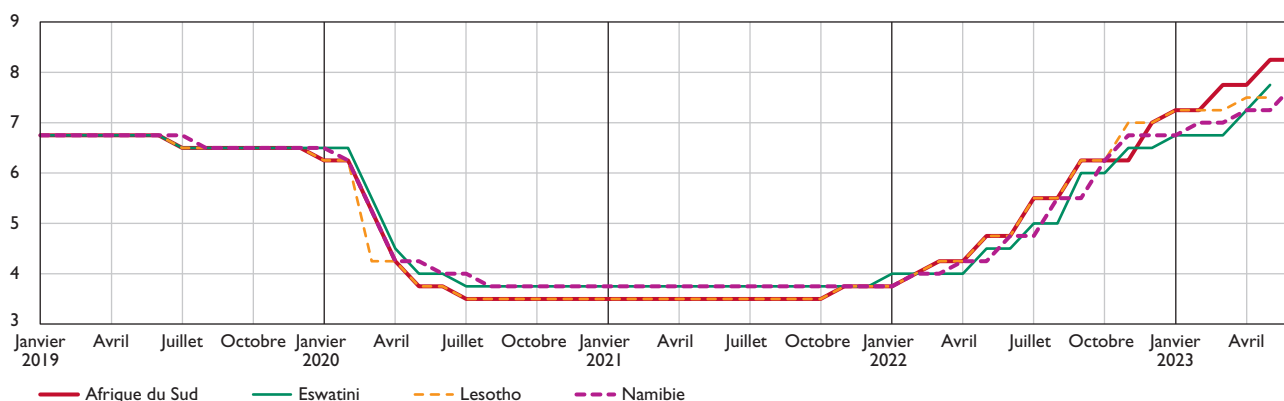
Ce système, combinant parité fixe et forte mobilité des capitaux, impose des contraintes marquées sur la politique monétaire des petites économies de la CMA : en particulier, leur banque centrale suit les orientations de la politique monétaire établies par la SARB.

L'objectif de cette dernière est de protéger la valeur du rand en utilisant le ciblage d'inflation, afin de la maintenir entre 3 % et 6 %. Ainsi, les taux directeurs des autres pays de la CMA sont quasi identiques.

⁵ Le pula botswanais (qui existe depuis 1976, à la suite du retrait du Botswana de l'Aire monétaire du rand en 1975) suit une parité ajustable de jure et de facto (parité glissante ou *crawling peg*) depuis 2005, sur un panier comprenant le rand sud-africain (45 %) et les droits de tirage spéciaux (DTS, 55 %).

Évolution des taux directeurs dans les pays de l'Aire monétaire commune (CMA) de l'Afrique australe

(taux repo, en %)



Notes : CMA, Common Monetary Area.

Dernières données à mai et juin 2023.

Sources : Banque centrale sud-africaine (SARB), Banque centrale de l'Eswatini, Banque centrale du Lesotho, Banque centrale de la Namibie.

Par certaines caractéristiques, la CMA s'apparente donc pour partie à un système de caisse d'émission.

Elle se rapproche de ce système dans la mesure où la monnaie locale des États de petite taille est ancrée sur une autre monnaie reconnue mondialement, et où l'émission de monnaie locale est garantie par des réserves équivalentes et donc conditionnée par les entrées et sorties de la monnaie de référence. Cependant, contrairement à une caisse d'émission, les banques centrales des petits États ne font pas l'objet d'une interdiction d'acquérir des actifs nationaux. Dans les faits, de tels achats ont bien lieu, et représentent des parts variables dans les bilans des banques centrales (0 % au Lesotho en 2021, 8,5 % en Namibie en 2022, et 24 % en Eswatini en 2022). Si la présence d'opérations de stérilisation ne semble pas documentée de façon systématique, une stérilisation quasi totale a été documentée en Namibie (Sheefeni, 2013), sans que les mécanismes à l'œuvre soient précisément identifiés (émissions d'obligations de stérilisation, ou prise en pension – *reverse repo* – notamment).

3| La CMA remplit-elle les critères d'une union monétaire optimale ?

La CMA est une union monétaire singulière. L'absence de monnaie unique crée un système dual entre l'Afrique du Sud, disposant d'une monnaie à change flottant administré, et les autres pays de l'union, disposant d'une monnaie à change fixe. La CMA diffère ainsi de

la CEMAC et de l'UEMOA, mais aussi de la zone euro (où tous les pays bénéficient d'une monnaie unique à change flottant). À ce jour, aucun projet de création de monnaie commune au sein de la CMA n'est envisagé. Ainsi, bien que le rand ait cours légal dans l'ensemble de l'union, le fait que chaque pays continue de disposer de sa propre monnaie maintient, a priori, la possibilité de dévaluations en cas de choc asymétrique. En outre, la répartition de l'activité économique au sein de la CMA est particulièrement déséquilibrée, en raison du poids de l'Afrique du Sud. Dans ces conditions, il convient donc de se demander si la CMA constitue un atout ou un frein pour les pays qui la constituent.

L'évaluation des unions monétaires repose traditionnellement sur la théorie des aires monétaires optimales, introduite par Mundell (1961), McKinnon (1963) et Kenen (1969). Dans sa première version, elle prévoit qu'une union disposant d'une monnaie unique est optimale si : i) les cycles économiques des pays qui la composent sont synchronisés, avec une activité économique diversifiée ; ii) les pays sont ouverts sur l'extérieur et commercent entre eux (avec une flexibilité des salaires et des prix) ; iii) les facteurs de production (travail, capital) sont mobiles au sein de l'union ; et iv) il existe un mécanisme de partage du risque entre pays (notamment par l'intermédiaire des droits de douane)⁶.

⁶ Ces travaux ont ainsi raffiné des intuitions théoriques formulées dès 1953 par Milton Friedman.

Dès lors la pertinence, pour un pays, d'intégrer une union monétaire dépend des caractéristiques structurelles de ce pays. Alesina et Barro (2002) ont montré que les économies qui ont le plus à gagner à intégrer une union monétaire sont de petites économies ouvertes ayant une inflation élevée, commerçant avec un partenaire particulièrement important, et ayant un cycle économique corrélé avec celui du pays ancre.

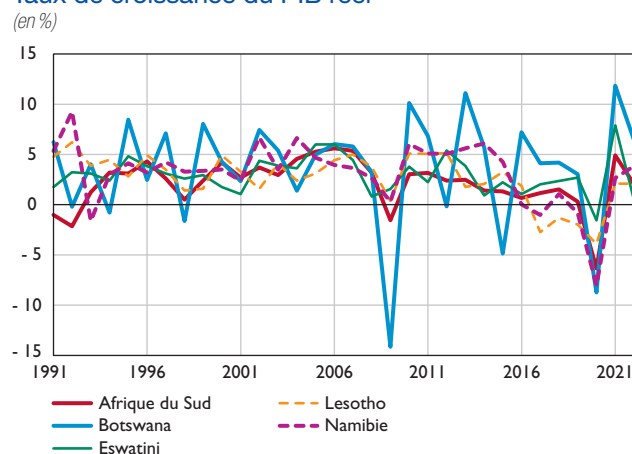
Toutefois, l'une des principales difficultés dans l'évaluation des unions monétaires est que la plupart des critères d'optimalité sont endogènes au développement de l'union (Frankel et Rose, 1998 ; Corsetti et Pesenti, 2002), c'est-à-dire qu'ils sont à la fois une cause et une conséquence de son bon fonctionnement. Dans le cas de la CMA, cette difficulté est renforcée par le fait que certains pays qui la composent ont toujours *de facto* fait partie d'une union monétaire avec l'Afrique du Sud depuis leur indépendance. Dès lors, la création d'une situation contrefactuelle permettant de faire la distinction entre les critères *ex ante* de bon fonctionnement de l'union monétaire et les conséquences *ex post* de la mise en œuvre de cette dernière, n'est pas chose aisée. Dans la suite de cet article, nous présentons quelques statistiques concernant les pays de la CMA, afin à la fois d'identifier leurs principales caractéristiques et d'évaluer le degré de convergence, tout en nous appuyant sur les évaluations existant dans la littérature économique.

Une forte synchronisation des cycles économiques et une diversification croissante de la production

La CMA est marquée par un niveau élevé de synchronisation de l'activité économique⁷. En moyenne entre 2001 et 2022, la corrélation du taux de croissance du PIB sud-africain avec celui du Lesotho a été de 70 %, de 75 % avec celui de l'Eswatini et de 79 % avec celui de la Namibie. La corrélation a été plus faible avec celui du Botswana (66 %), en raison de la plus forte volatilité de ce dernier, particulièrement marquée au cours des quinze dernières années : le Botswana a connu deux récessions marquées en 2009 et en 2015 – auxquelles ont échappé les autres pays de la CMA – et son activité économique a fortement rebondi par la suite.

Les économies de la CMA ont également une structure de production relativement diversifiée, dans laquelle le poids des services est croissant. En 2021, la part

Taux de croissance du PIB réel



Source : FMI (2023), World Economic Outlook Database, avril.

des services dans la valeur ajoutée s'établissait entre 49 % et 63 % dans les quatre pays de la CMA, la part des produits manufacturés entre 11 % et 27 %, et la part de l'agriculture entre 2 % et 9 %. Au cours de ces trois dernières décennies, malgré des disparités (la part du secteur manufacturier s'est renforcée au Lesotho et en Namibie, mais s'est contractée en Eswatini et en Afrique du Sud), la part des services a augmenté dans l'ensemble des pays, et la part de l'agriculture a baissé.

Une ouverture commerciale marquée, mais des échanges asymétriques au sein de l'union

Le taux d'ouverture⁸ des pays membres de la CMA est élevé, notamment pour les plus petites économies.

En 2022, selon les données du FMI, il était de 30 % en Afrique du Sud, et supérieur à 40 % dans les trois autres pays (contre une moyenne de 22 % en Afrique subsaharienne d'après les données du FMI).

L'Afrique du Sud est le principal partenaire commercial de l'Eswatini, du Lesotho et de la Namibie, mais l'inverse n'est pas vrai.

Les principaux partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud sont la Chine, les États-Unis et l'Allemagne. Parmi les destinations des exportations sud-africaines, la Namibie se classe 11^e, l'Eswatini 17^e et le Lesotho 18^e (ils sont ainsi devancés

7 Dans cet article, certaines comparaisons sont effectuées vis-à-vis du Botswana et du Zimbabwe, en raison de leur proximité géographique.

8 Calculé comme le ratio de la moyenne des importations et des exportations sur le PIB.

Principaux partenaires économiques des pays membres de la CMA en 2022

| | Provenance des importations | | | Destination des exportations | | |
|----------------|-----------------------------|------|------------|------------------------------|------|------------|
| | Pays | Rang | Poids en % | Pays | Rang | Poids en % |
| Afrique du Sud | Chine | 1 | 20,4 | Chine | 1 | 9,9 |
| | Allemagne | 2 | 7,5 | États-Unis | 2 | 9,3 |
| | États-Unis | 3 | 7,5 | Allemagne | 3 | 8,6 |
| | Eswatini | 20 | 1,2 | Namibie | 11 | 3,0 |
| | Namibie | 27 | 0,9 | Eswatini | 17 | 1,3 |
| | Lesotho | 48 | 0,4 | Lesotho | 18 | 1,2 |
| Eswatini | Afrique du Sud | 1 | 65,8 | Afrique du Sud | 1 | 66,5 |
| | Chine | 2 | 13,3 | Kenya | 2 | 5,5 |
| | Inde | 3 | 4,8 | Nigéria | 3 | 3,8 |
| Lesotho | Afrique du Sud | 1 | 84,0 | Afrique du Sud | 1 | 42,8 |
| | Chine | 2 | 5,0 | Belgique | 2 | 30,8 |
| | Taiwan | 3 | 4,5 | États-Unis | 3 | 23,1 |
| Namibie | Afrique du Sud | 1 | 34,6 | Chine | 1 | 29,9 |
| | Zambie | 2 | 17,9 | Afrique du Sud | 2 | 17,4 |
| | Chine | 3 | 8,2 | Botswana | 3 | 8,5 |

Note : CMA, Aire monétaire commune (Common Monetary Area) de l'Afrique australe.

Source : FMI, Direction of Trade Statistics.

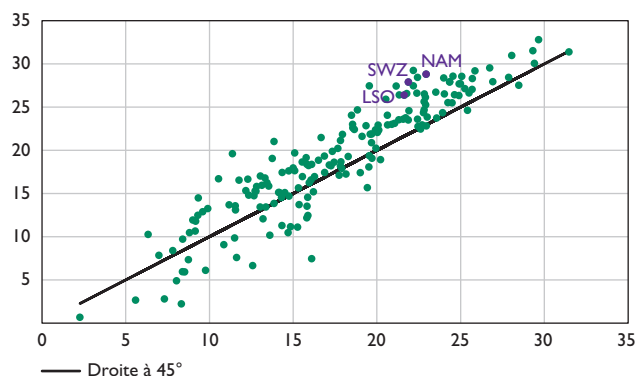
par le Botswana et le Mozambique, respectivement 7^e et 9^e). S'agissant des pays d'origine des importations sud-africaines, l'Eswatini se classe 20^e, la Namibie 27^e et le Lesotho 48^e (cf. tableau).

Néanmoins, ces classements indiquent une surreprésentation des petites économies de la CMA dans le commerce extérieur sud-africain. En effet, la part des petites économies de la CMA dans le commerce extérieur sud-africain est proche de leur PIB relatif par rapport à l'Afrique du Sud, ce qui est loin d'être le cas pour les autres partenaires commerciaux du pays⁹. Les échanges commerciaux sud-africains avec ses trois pays voisins de la CMA en 2020 sont ainsi supérieurs à ceux qui sont prédits à l'aide d'une équation de gravité du commerce international pour l'année 2020. Le commerce intrazone, certes faible par rapport au commerce avec l'extérieur de la zone (8 % seulement en 2021), s'avère en réalité élevé eu égard à la petite taille de l'Eswatini, du Lesotho et de la Namibie¹⁰.

La forte ouverture au commerce international des économies de la CMA les expose à des déficits jumeaux. Le déficit du compte courant observé dans

Flux commerciaux sud-africains bilatéraux observés et prédits par un modèle de gravité, en 2020

(somme des logarithmes des exportations et des importations, exprimées en milliers de dollars US; en abscisse, flux prédits; en ordonnée, flux observés)



Lecture : La droite à 45° représente les cas pour lesquels les flux observés sont égaux aux flux prédits. Le Lesotho (LSO), la Namibie (NAM) et l'Eswatini (SWZ) ont tous trois des flux observés supérieurs aux flux prédits.

Source : CEPII (données Gravity), calculs des auteurs.

⁹ Par exemple, la part des États-Unis dans le commerce extérieur sud-africain est environ de 10 %, alors que son PIB est près de 5 fois supérieur à celui de l'Afrique du Sud.

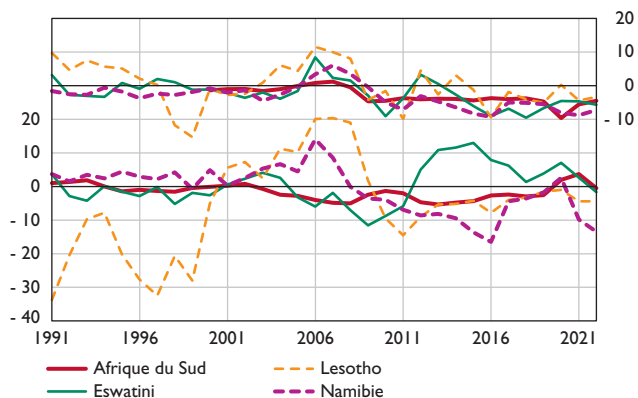
¹⁰ La part de l'Afrique du Sud dans le commerce international des trois petites économies de la CMA est elle aussi supérieure à ce qu'indiquent les régularités estimées dans le cadre d'un modèle de gravité.

deux petites économies de la CMA (la Namibie et le Lesotho), reflétant pour partie leur dépendance aux importations sud-africaines, suggère des risques de vulnérabilité en cas de choc asymétrique affectant l'économie sud-africaine¹¹.

Le contenu des exportations, qui diffère sensiblement entre pays, est également favorable à l'émergence de risques asymétriques (Wang et al., 2007). D'une part, les pays de la CMA exportent différents types de produits dont les prix peuvent évoluer différemment. Si en 2022 les métaux ou minerais font partie d'un des trois premiers postes d'exportation pour l'ensemble des pays, l'Afrique du Sud est le seul pour lequel ils constituent les trois premiers postes (soit 66 % des exportations). Si la Namibie exporte principalement des pierres et métaux précieux (29 % de ses exportations), le bétail et les produits chimiques font également partie de ses trois principaux postes d'exportation. Le Lesotho exporte principalement des textiles (55 % de ses exportations), et l'Eswatini des produits chimiques (37 % de ses exportations). D'autre part, bien que les principales exportations soient réparties entre différents secteurs d'activité, elles demeurent fortement concentrées : les trois premiers postes d'exportation représentent 59 % des exportations totales en Namibie, 66 % en Afrique du Sud, 72 % en Namibie, 74 % en Eswatini et 95 % au Lesotho.

Balance courante et solde budgétaire des pays de la CMA

(en % du PIB : échelle de gauche, balance courante ; échelle de droite, solde budgétaire)



Source : FMI (2023), World Economic Outlook Database, avril.

Principales catégories d'exportation des pays membres de la CMA en 2021

| | Rang | Production | Part en % |
|----------------|------|----------------------------|-----------|
| Afrique du Sud | 1 | Pierres et métaux précieux | 37 |
| | 2 | Minerais | 20 |
| | 3 | Métaux de base | 9 |
| Eswatini | 1 | Produits chimiques | 37 |
| | 2 | Alimentation transformée | 26 |
| | 3 | Pierres et métaux précieux | 11 |
| Lesotho | 1 | Textiles | 55 |
| | 2 | Pierres et métaux précieux | 35 |
| | 3 | Équipements électroniques | 5 |
| Namibie | 1 | Pierres et métaux précieux | 29 |
| | 2 | Bétail | 17 |
| | 3 | Produits chimiques | 13 |

Note : CMA, Aire monétaire commune (Common Monetary Area) de l'Afrique australe.
Source : CEPII (BACI), calculs des auteurs.

Une importante mobilité de la population, mais conditionnée aux développements économiques et sociopolitiques de la sous-région

Si l'Afrique du Sud attire relativement plus d'émigrés de la CMA que d'autres pays, reflétant notamment l'attractivité de son industrie minière, les émigrés sud-africains sont relativement peu nombreux dans les pays de la CMA. L'Afrique du Sud est la principale destination des émigrés en provenance d'Eswatini, du Lesotho et de Namibie. Depuis les années 1980, elle a attiré 65 % à 95 % d'entre eux, soit des taux dans l'ensemble supérieurs à ceux qui sont observés parmi les émigrés du Botswana ou du Zimbabwe. Au contraire, depuis le début des années 1980, les émigrés sud-africains en Eswatini, au Lesotho et en Namibie n'ont, tout au plus, représenté que 7 % de l'ensemble des émigrés sud-africains. Ainsi, en 2021, les émigrés des petits pays de la CMA en Afrique du Sud étaient dix fois plus nombreux que les émigrés sud-africains dans les petits pays de la CMA (alors même que la population de ces pays est dix fois inférieure à celle de l'Afrique du Sud, et que le nombre de leurs ressortissants émigrés est trois fois plus faible que le nombre d'émigrés sud-africains).

11 Une exception notable est l'Eswatini, dont le déficit budgétaire est prononcé, mais dont la balance courante est excédentaire depuis le début des années 2010, en raison notamment de recettes douanières importantes provenant de la SACU et d'un excédent commercial (d'après le FMI, article IV, 2019 – cf. également « Autres facteurs contribuant à l'intégration de la CMA », infra).

La mobilité des populations entre pays de la CMA dépend fortement du contexte économique et sociopolitique.

L'importance du contexte économique est particulièrement visible dans le cas du Zimbabwe. Si le Zimbabwe a été, parmi les pays frontaliers, l'un des principaux pays d'émigration des Sud-Africains en période d'apartheid (autour de 7 % des émigrés sud-africains y résidaient), sa part dans les émigrations sud-africaines a été divisée par deux entre 2000 et 2020, en lien avec la sévère crise économique que connaît le pays depuis 2000. La part des émigrés sud-africains dans les autres pays de la CMA a également été fortement affectée par l'apartheid, et par les sanctions économiques internationales, qui ont entraîné des émigrations accrues des populations sud-africaines. Ces flux se sont inversés avec la fin de l'apartheid et la relocalisation d'une partie de la production industrielle, notamment de l'Eswatini vers l'Afrique du Sud (Nainda, 2014). Enfin, le cas récent du Zimbabwe illustre également bien les facteurs politiques de la mobilité des populations : le fort afflux d'émigrés zimbabwéens en Afrique du Sud a été favorisé par l'instauration d'une exemption leur permettant d'y vivre et d'y travailler sans permis de séjour (pour ceux qui sont arrivés avant 2009). Le gouvernement sud-africain a cependant décidé de mettre fin à cette exemption en 2021. Bien que les pays de la CMA aient

signé en 2018 le protocole de l'Union africaine sur la libre circulation des personnes, ils ne l'ont pas encore ratifié.

Les asymétries observées en matière de migration se retrouvent dans les transferts financiers des populations émigrées.

En 2021, les transferts depuis l'Afrique du Sud vers les petites économies de la CMA étaient 27 fois supérieurs à ceux envoyés depuis les petites économies vers l'Afrique du Sud (alors que le PIB sud-africain est vingt fois supérieur à celui de ces petites économies). Ils représentaient plus de 90 % des transferts de populations émigrées reçus par les petites économies de la CMA, alors que les transferts depuis ces pays vers l'Afrique du Sud ne représentaient que 2 % des transferts reçus en Afrique du Sud. Au-delà des différences observées en matière de flux migratoires, les différences de taux de bancarisation entre l'Afrique du Sud (85 % en 2021) et les autres pays de la zone (71 % en Namibie en 2021, 46 % au Lesotho en 2017) pourraient également contribuer à l'asymétrie des flux au sein de la sous-région. L'Afrique du Sud est toutefois une destination privilégiée des transferts émanant des petites économies de la CMA : en 2021, 40 % des transferts de populations émigrées émanant du Lesotho étaient envoyés en Afrique du Sud, tout comme près de 60 % de ceux provenant de l'Eswatini.

Autres facteurs contribuant à l'intégration de la CMA

Divers facteurs contribuent également à l'intégration économique de la CMA, à commencer par les liens historiques étroits entre les pays qui la composent.

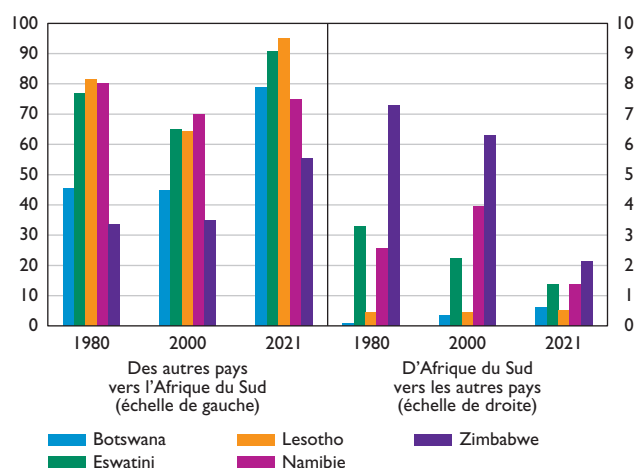
La CMA a ainsi existé *de facto* avant d'exister *de jure*. Les langues officielles des trois petites économies de la CMA sont également langues officielles en Afrique du Sud, ce qui peut faciliter la mobilité des populations et donc du facteur travail.

En outre, en vertu de l'accord instituant la CMA, il n'existe pas de restriction aux flux de capitaux et aux comptes courants : la mobilité des capitaux est donc forte en CMA.

Si les investissements directs se font essentiellement depuis l'Afrique du Sud vers les autres pays de l'union, les investissements des petits pays de la CMA vers l'Afrique du Sud sont importants relativement à la taille de leurs économies : en 2021, selon les données du FMI, ils représentaient ainsi 37 % des investissements directs en provenance d'Afrique du Sud vers ces trois pays (alors que leur PIB est vingt fois

Flux de migration entre l'Afrique du Sud et les autres pays de la CMA

(part d'émigrés, en %)



Note : CMA, Aire monétaire commune (Common Monetary Area) de l'Afrique australe. Sources : Banque mondiale, Global Bilateral Migration (années 1980 et 2000) ; KNOMAD et Banque mondiale, Bilateral Migration Matrix (année 2021).

inférieur). Les importantes parts de marché des banques sud-africaines dans les autres pays de la CMA¹², et l'alignement des standards de supervision bancaires entre pays, peuvent contribuer à expliquer cette mobilité des capitaux. Les marchés financiers sont par ailleurs fortement intégrés au niveau régional, et la mise en place en novembre 2022 d'une plateforme d'interconnexion des principales bourses africaines (*African Exchanges Linkage Project*, AELP), dont fait partie la Bourse de Johannesburg (*Johannesburg Stock Exchange*, JSE) pourrait encore la renforcer.

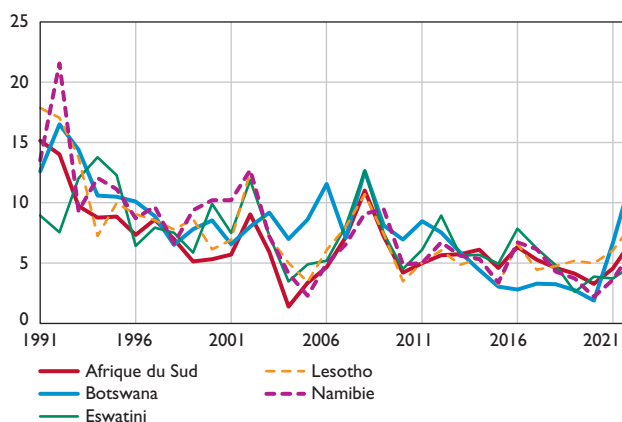
Certains mécanismes de redistribution existent également au sein de l'union. Si la flexibilité des prix au sein de la CMA, plus marquée que dans d'autres régions, facilite les ajustements en cas de choc externe (Matšaseng, 2008), il n'existe pas, au sein de la CMA, de mécanismes budgétaires permettant des transferts entre pays en cas de choc asymétrique, ou de fonds de stabilisation liés aux exportations de matières premières¹³. Néanmoins, les pays membres de la SACU bénéficient d'un mécanisme de redistribution trimestrielle des frais de douane collectés par les États membres (*Consolidated Revenue Fund of South Africa*). La formule de calcul déterminant le partage des revenus a d'ailleurs été conçue en faveur des petites économies, en prenant en compte non seulement la part de chaque pays dans les importations et le PIB intrarégional, mais aussi leur niveau de développement. L'article 4 de l'accord monétaire multilatéral entre les pays de la CMA prévoit enfin la possibilité pour l'Eswatini, le Lesotho et la Namibie de conclure des accords bilatéraux avec l'Afrique du Sud afin d'obtenir, dans des circonstances spécifiques, des crédits auprès de la SARB. Cependant ce mécanisme ne semble pas avoir été utilisé jusqu'ici. Si l'Afrique du Sud a déjà effectué un prêt en 2011 à l'Eswatini, il n'est pas certain qu'il ait été effectué dans le cadre d'un accord bilatéral relevant de l'article 4¹⁴.

4| La CMA a-t-elle entraîné une convergence entre économies ?

L'inflation est synchronisée entre les différents pays de la CMA et a diminué au cours des trois dernières décennies. La corrélation de l'inflation sud-africaine avec celles des trois petits pays de la CMA entre 2001 et 2022 (supérieure à 80 %) est ainsi supérieure à sa corrélation avec celle du Botswana (43 %). La dispersion des niveaux d'inflation a progressivement diminué. Ces résultats

Évolution de l'inflation en CMA et au Botswana

(moyenne annuelle, en %)



Note : CMA, Aire monétaire commune (Common Monetary Area) de l'Afrique australe.
Source : FMI (2023), World Economic Outlook Database, avril.

concordent avec des travaux universitaires indiquant une relation causale entre l'inflation sud-africaine et celles des trois autres pays (Harris *et al.*, 2007), liée notamment à la forte part des importations en provenance d'Afrique du Sud dans ces pays.

Si ces résultats suggèrent des effets positifs de la CMA s'agissant de l'inflation, les effets sur l'activité économique sont plus nuancés. Certes, au cours des trois dernières décennies, le taux de croissance annuel moyen du PIB par tête a été en moyenne légèrement plus élevé dans les pays ayant un niveau de PIB par tête initial plus faible. Le taux de croissance annuel moyen du PIB par tête à prix constants et à parité de pouvoir d'achat en Afrique du Sud a ainsi été de 1,0 % entre 1992 et 2022, contre des valeurs comprises entre 1,3 % et 2,1 % dans les trois autres pays (dont les PIB par tête en 1991 étaient 1,5 à 7,5 fois inférieurs à celui de l'Afrique du Sud). Néanmoins, la dispersion des PIB par tête au sein de la CMA a plutôt augmenté depuis 1991, principalement au cours de la période 1991-2010. En comparaison, la dispersion des PIB par tête de l'UEMOA a plus fortement augmenté au cours des dix dernières années (après une baisse entre 1991 et 2010). Celle des PIB par tête de

12 Au Lesotho et en Eswatini, trois des quatre banques qui y sont implantées sont sud-africaines (Standard Bank, Nedbank, First National Bank). Dans le cas du Lesotho, les banques sud-africaines comptabilisaient 92 % des dépôts en 2018 (FMI, 2020).

13 Au sein de la SACU, seul le Botswana possède un tel fonds.

14 BBC (2011), « South Africa agrees to Swaziland financial bailout », 3 août.

la CEMAC a quant à elle fortement baissé depuis dix ans (après une hausse entre 1991 et 2010). À noter enfin que le Botswana, dont le PIB par tête était seulement légèrement inférieur à celui de l'Afrique du Sud en 1991, a connu une croissance de son PIB par tête supérieure à celle de l'Afrique du Sud entre 1992 et 2022 (1,7 % en moyenne), suggérant un rôle possible de l'union douanière parmi les sources de croissance des pays d'Afrique australe, bien que des facteurs propres au Botswana ne soient pas à écarter.

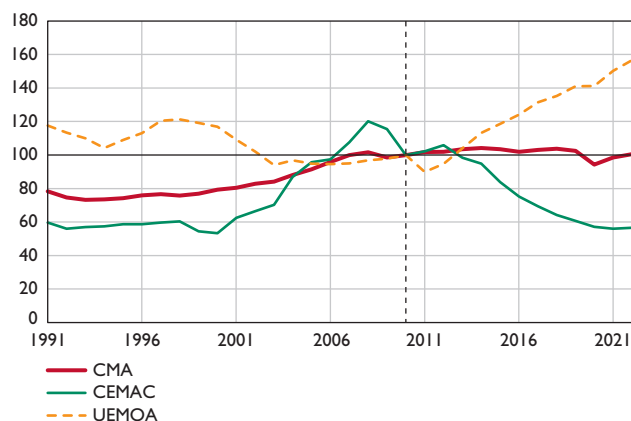
Les travaux universitaires sur le sujet font également état d'effets nuancés de la CMA.

Asonuma *et al.* (2012) ont montré qu'entre 1994 et 2010 la création de la CMA a bénéficié à l'ensemble des pays membres (notamment au Lesotho et à l'Eswatini)¹⁵. Selon cette étude, la plupart des pays membres de la SADC mais non membres de la CMA auraient gagné à intégrer cette dernière, notamment le Botswana, la Zambie et le Zimbabwe. Wörgötter et Brixiova (2020) ont également montré que la convergence au sein de la CMA n'est pas systématique et dépend des caractéristiques structurelles des pays. Les auteurs ont comparé le Lesotho, l'Eswatini et la Namibie aux provinces sud-africaines entre 1996 et 2017, dans une analyse de type « club de convergence » (régression du taux de croissance du PIB par

tête sur son niveau de départ). Selon cette analyse, la croissance de l'Eswatini a été proche de la valeur prédite par la relation linéaire estimée, et celle de la Namibie a été supérieure. En revanche, le PIB du Lesotho a crû moins vite que ce que prédisait la relation linéaire estimée, possiblement à cause de comportements de fixation de prix différents de ceux d'Afrique du Sud, empêchant la réallocation des ressources en cas de choc asymétrique.

Écart-type des PIB par habitant et à parité de pouvoir d'achat

(base 100 en 2010)



Notes : PIB par habitant en dollars constants de 2017. CMA, Aire monétaire commune (Common Monetary Area) de l'Afrique australe. – CEMAC, Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale. – UEMOA, Union économique et monétaire ouest-africaine. Source : Banque mondiale, World Development Indicators.

15 Des résultats similaires ont été mis en évidence par Masson et Pattillo (2004) et Debrun et Masson (2013).

BIBLIOGRAPHIE

Alesina (A.) et Barro (R. J.) (2002)

« Currency unions », *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 117, n° 2, p. 409-436.

Asonuma (T.), Debrun (X.) et Masson (P. R.) (2012)

« Welfare effects of monetary integration: the common monetary area and beyond », *Working Papers*, n° 12/136, Fonds monétaire international, mai.

Corsetti (G.) et Pesenti (P.) (2002)

« Self-validating optimum currency areas », *NBER Working Paper Series*, n° 8483, National Bureau of Economic Research, février.

Debrun (X.) et Masson (P. R.) (2013)

« Modelling monetary union in Southern Africa: welfare evaluation for the CMA and SADC », *South African Journal of Economics*, vol. 81, n° 2, juin, p. 275-291.

FMI, Fonds monétaire international (2020)

Kingdom of Lesotho – Technical Assistance Report – Implementation of Basel II (IMF Country Report n° 20/222), juillet.

FMI (2022)

Kingdom of Lesotho – Selected Issues (IMF Country Report n° 22/162), juin.

Frankel (J. A.) et Rose (A. K.) (1998)

« The endogeneity of the optimum currency area criteria », *The Economic Journal*, vol. 108, n° 449, juillet, p. 1009-1025.

Grandes (M.) (2003)

« Macroeconomic convergence in Southern Africa: the Rand Zone experience », *OECD Development Centre Working Papers*, n° 231, décembre.

Harris (L.), Masha (I.), Shirono (K.) et Wang (J. Y.) (2007)

« The common monetary area in Southern Africa: shocks, adjustment, and policy challenges », *IMF Working Papers*, n° WP/07/158, Fonds monétaire international, juillet.

Kenen (P. B.) (1969)

« The theory of optimum currency areas: an eclectic view », in *Monetary Problems of the International Economy*, Chicago, University of Chicago Press, p. 41-60.

Masson (P. R.) et Pattillo (C.) (2004)

The Monetary Geography of Africa, Brookings Institution Press, 217 p.

Matšaseng (K.) (2008).

« Price flexibility in the Common Monetary Area », *South African Journal of Economics*, vol. 76, n° 2, juin, p. 176-188.

McKinnon (R. I.) (1963)

« Optimum currency areas », *The American Economic Review*, vol. 53, n° 4, septembre, p. 717-725.

Mundell (R. A.) (1961)

« A theory of optimum currency areas », *The American Economic Review*, vol. 51, n° 4, septembre, p. 657-665.

Nainda (A. V.) (2014)

« A cost-benefit analysis of monetary integration: the case of Lesotho, Namibia, and Swaziland in the CMA », miméo.

Sheefeni (J. P. S.) (2013)

« Namibian foreign exchange market: the degree of sterilisation », *Asian Journal of Business and Management*, vol. 01, n° 3, août.

Wörgötter (A.) et Brixiova (Z.) (2020)

« Monetary unions of small currencies and a dominating member: what policies work best for benefiting from CMA? », *Journal of Development Perspectives*, n° 3 (1-2), p. 13-28.

MÉTAUX CRITIQUES POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE EN AFRIQUE

Antoine Clair, Luc Jacolin et Paul Vertier

En Afrique, le secteur extractif a jusqu'à présent représenté à la fois une opportunité de développement et une expression de la « malédiction des ressources naturelles¹ ».

Le « supercycle » de hausse des prix des matières premières jusqu'en 2014 s'est traduit par une augmentation de la croissance et des recettes publiques africaines, qui a représenté une promesse de développement durable. Toutefois, depuis 2014, en période de baisse ou de variations marquées des prix, la forte dépendance du continent au secteur extractif a favorisé non seulement une plus forte volatilité économique, mais également un accroissement des déséquilibres budgétaires et extérieurs, générant une hausse des risques de surendettement. À moyen et long terme, les « externalités négatives » et les distorsions économiques et politiques engendrées par le secteur extractif ont, selon les pays, compliqué la mise en œuvre d'un partage juste des rentes extractives, limité les effets d'entraînement économique d'un secteur essentiellement « enclavé », creusé les inégalités et retardé l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD, à l'agenda 2030 des Nations unies).

La transition énergétique en cours des énergies fossiles vers les énergies renouvelables pourrait induire des effets contrastés sur les économies africaines qui dépendent du secteur extractif.

Elle risque de peser lourdement sur l'économie et les finances des pays producteurs et exportateurs de pétrole, mais peut aussi représenter une nouvelle opportunité de développement pour le secteur extractif, comme pour le secteur des énergies renouvelables, l'Afrique disposant d'avantages comparatifs en la matière (Cnuced, 2023). La demande et les prix des « métaux critiques » indispensables à la transition énergétique sont en effet appelés à croître très fortement d'ici à 2050. Cet article vise à décrire les opportunités, et les défis, posés par le développement de l'extraction de ces métaux en Afrique, notamment en comparaison du

secteur pétrolier. Si le secteur des métaux critiques essentiels à la transition énergétique soulève de nombreux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), semblables à ceux du secteur pétrolier, il s'en distingue par un aspect important : en assurant certaines des conditions nécessaires au développement des énergies renouvelables, il pourrait contribuer à stimuler un rattrapage du secteur énergétique, sous réserve que les politiques publiques mises en œuvre relaient et concrétisent cette nouvelle promesse.

1| En Afrique, les réserves et la production de métaux critiques essentiels à la transition énergétique augmentent, mais le potentiel de production est encore loin d'être atteint

L'importance croissante de l'Afrique dans la production mondiale de métaux critiques pour la transition énergétique

L'analyse se concentre sur sept métaux critiques parmi les plus importants pour l'Afrique : le cobalt, le cuivre, l'étain, le graphite, le lithium, le manganèse et le titane.

Cette sélection se fonde sur la liste des 27 métaux critiques identifiés par Miller *et al.* (2023) comme jouant un rôle essentiel dans la transition énergétique². Pour chacun de ces métaux, nous sélectionnons les minerais : i) dont la part africaine dans la production mondiale, selon les données de l'United States Geological Survey (USGS)³, dépasse 5 % en 2022 ; ii) produits dans plusieurs pays africains ; iii) qui font partie de la liste

¹ La malédiction des ressources naturelles désigne un ensemble de difficultés spécifiques aux pays riches en ressources naturelles (croissance plus faible que les autres, inégalités plus marquées, etc.). Cf. Jacolin et Vertier (2022) dans le rapport CMAF 2021.

² Cette liste est proche d'autres listes, décrites notamment par Espagne et Lapeyronie (2023).

³ Pour les éléments de terres rares, nous considérons le montant des réserves, car les données de production sont parcellaires ; pour le lithium, nous considérons les données de ressource, car ces dernières ont une étendue géographique nettement plus importante.

des dix métaux critiques ayant la plus forte demande anticipée selon Miller *et al.* (2023) ; et iv) dont la couverture des données USGS, tant pour la production que pour les réserves, est suffisamment précise. Le cobalt, le manganèse, le graphite, le cuivre et le lithium couvrent l'ensemble de ces critères. Quoiqu'exclus de la liste des dix métaux affichant la plus forte demande anticipée, nous étendons notre analyse au titane et à l'étain, produits à respectivement 35 % et 7 % en Afrique, dans un grand nombre de pays et avec des données de production suffisamment fiables. Les autres métaux produits en quantité notable en Afrique (vanadium, chrome, tantale et hafnium), soit ne sont produits que dans un seul pays africain (l'Afrique du Sud, pour le chrome et le vanadium), soit ne figurent pas dans la liste des dix métaux à forte demande (tantale et hafnium), soit présentent des données de réserves USGS lacunaires. Selon l'USGS (2020), les ressources désignent une concentration naturelle de matière solide, liquide, ou gazeuse d'une forme et d'une quantité telle que son extraction est actuellement ou potentiellement réalisable. Les réserves prouvées (désignées « réserves » dans cet article) représentent la part des ressources pouvant faire l'objet d'une extraction profitable à la date d'évaluation (même si les infrastructures d'extraction ne sont pas encore en place). Elles peuvent être considérées comme un inventaire des entreprises minières retraçant leur capacité d'offre d'un minerai dont elles jugent l'extraction profitable.

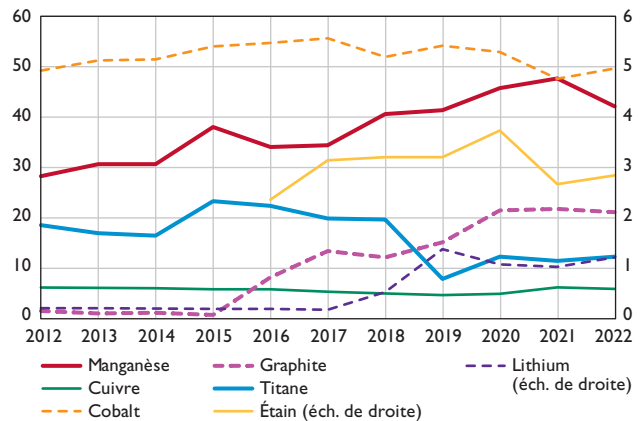
Les parts de l'Afrique dans les réserves et la production mondiale de ces sept métaux ont, dans l'ensemble, fortement augmenté au cours de la dernière décennie.

Entre 2012 et 2022, les réserves mondiales de manganèse ont été multipliées par 2,5, celles de lithium par 2 et celles de graphite par 4. Les réserves de cuivre ont augmenté de 30 % et celles de cobalt de 10 %. La production, elle aussi, a fortement crû, de 11 % en dix ans pour le graphite, de 25 % à 35 % pour le manganèse, le cuivre, l'étain et de 85 % pour le cobalt. Celle de lithium a été presque multipliée par 4. La part de l'Afrique dans les réserves a nettement augmenté pour le manganèse (de 30 % à 40 %) et le graphite (de 0 % à environ 1,5 %). Concernant les réserves mondiales de cobalt et de titane, la part de l'Afrique s'élève respectivement à 50 % et 10 %, mais tend à baisser. S'agissant de la production, la part de l'Afrique a progressé depuis 2012 pour la quasi-totalité des métaux considérés, à l'exception du lithium (pour lequel les données de la production africaine sont lacunaires)⁴.

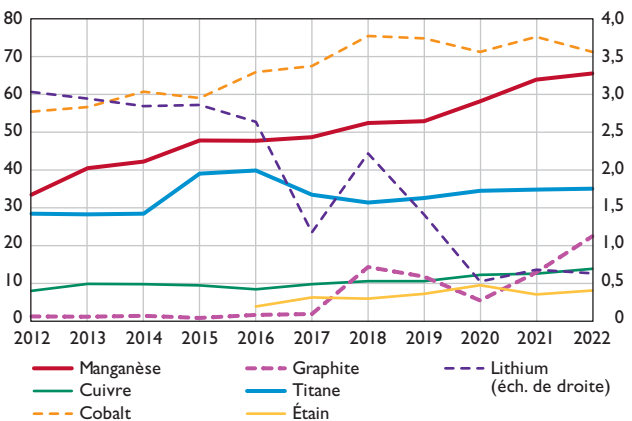
Part de l'Afrique dans les réserves et la production de sept métaux critiques

(en %)

a) Réserves



b) Production



Sources : USGS, calculs des auteurs.

L'Afrique possède ainsi un nombre important de pays producteurs majeurs de minerais critiques essentiels à la transition énergétique, répartis toutefois de façon hétérogène.

En 2022, l'Afrique du Sud était le premier producteur mondial de manganèse et le troisième de titane, le Gabon le deuxième producteur mondial de manganèse, la République démocratique du Congo (RDC) le premier producteur mondial de cobalt, le Mozambique le deuxième producteur mondial de graphite et le troisième producteur mondial de cuivre, et Madagascar le troisième producteur mondial de graphite.

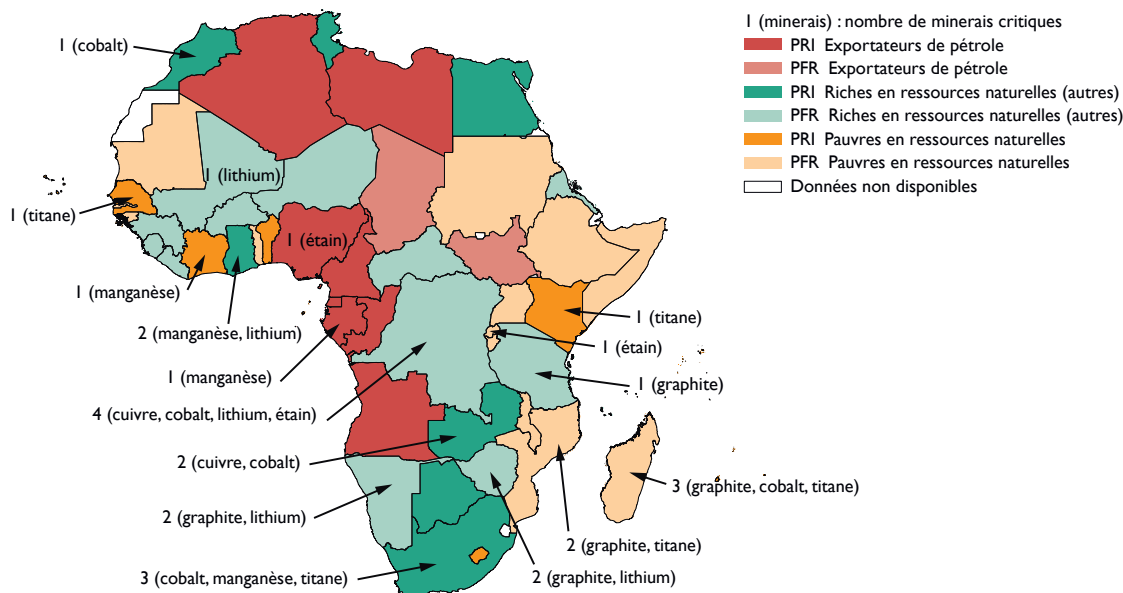
4 Chiffres à interpréter avec prudence, car ne prenant pas en compte l'exploitation informelle, parfois importante (par ex. le cobalt en RDC).

Les métaux critiques pour la transition énergétique se trouvent pour les trois quarts localisés dans les pays à faible revenu et le développement de leur exploitation constitue un enjeu de développement durable.

L'analyse de la répartition des ressources naturelles en Afrique (pétrole, autres ressources naturelles, métaux critiques identifiés) et par niveau de revenu (faible, intermédiaire) fait apparaître trois enjeux distincts (cf. carte *infra*). Les pays producteurs d'énergies fossiles (pétrole, charbon, etc.) ont bénéficié d'une hausse du revenu par tête, et sont, à l'exception du Tchad et du Soudan du Sud, des pays à revenu intermédiaire. Néanmoins, cette hausse ne s'est pas forcément traduite par d'importants progrès en matière de développement économique et humain : en 2015, avant la forte baisse des prix mondiaux du pétrole, l'indice de développement humain des pays exportateurs de pétrole était inférieur à celui des pays affichant un PIB par tête équivalent. La diversification économique vers d'autres ressources minières (en particulier les métaux critiques) constitue

pour eux un enjeu majeur afin de pallier les risques liés à la perte de compétitivité de leur secteur pétrolier (dont les coûts d'exploitation et les émissions de gaz à effet de serre sont respectivement 15 à 50 % et 80 % plus élevés que la moyenne mondiale [McKinsey, 2022]), à l'épuisement, ou la perte de valeur, de la ressource. C'est également le cas de l'Afrique du Sud, exportatrice de charbon et dont le commerce extérieur pourrait pâtir d'une transition énergétique mondiale, mais qui dispose d'importantes ressources de différents minerais. Par ailleurs, les pays producteurs de métaux critiques pour la transition énergétique, et plus largement les pays riches en ressources naturelles (hors pétrole), sont, pour les trois quarts, des pays à faible revenu, ce qui pose pour eux un enjeu stratégique d'articulation entre l'exploitation des ressources naturelles et l'atteinte des ODD. Enfin, l'Afrique de l'Est reflète un cas singulier du continent africain puisque, sur la base des données existantes, la région concentrerait des pays à faible revenu et pauvres en ressources naturelles.

Pays riches en ressources naturelles par niveau de revenu

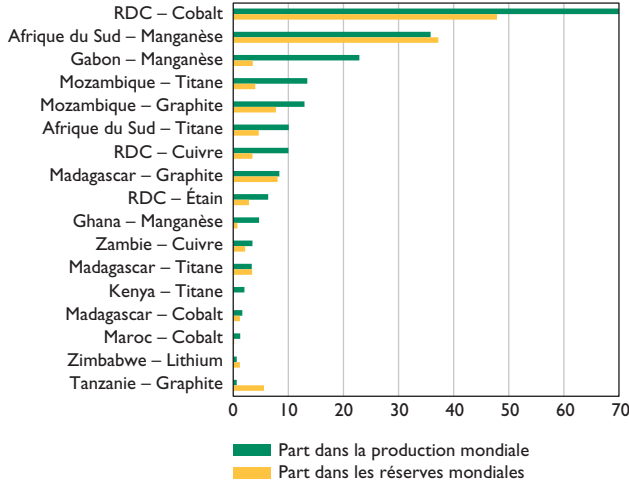


Notes : PFR et PRI désignent respectivement pays à faible revenu et pays à revenu intermédiaire. Les pays d'ASS riches en ressources naturelles sont définis selon la classification établie par le FMI (exportations de ressources supérieures à 20 % des exportations totales). Concernant les pays d'Afrique du Nord (pour lesquels le FMI n'établit pas une telle classification), la catégorisation retenue est celle de Mlachila et Quedraogo (2017).

Sources : USGS (2012-2022), FMI (2022).

Part dans la production et dans les réserves mondiales en 2022

(en %)

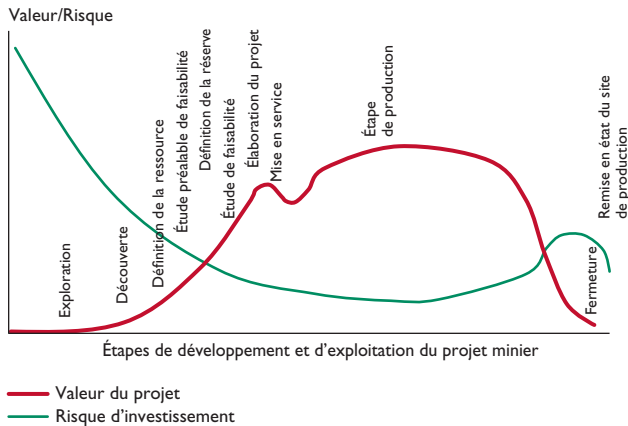


Note : RDC, République démocratique du Congo.
Sources : USGS, calculs des auteurs.

Les gisements de métaux africains ont, en apparence, une durée de vie plus limitée qu’ailleurs, ce qui reflète une possible sous-estimation des réserves du continent

Si la progression de l’Afrique dans la production et les réserves mondiales de minerais critiques pour la transition énergétique est indéniable, le continent semble se distinguer du reste du monde par un

Risque d’investissement et rendement au cours de la durée de vie d’un projet minier



Source : Khan et al. (2016).

épuisement plus rapide de ses réserves. En effet, en 2022, à de rares exceptions près, la part dans la production mondiale des économies africaines est bien supérieure à leur part dans les réserves mondiales.

Cet épuisement apparemment plus rapide des réserves pourrait refléter des spécificités africaines en matière de risques et de rendements des projets d’extraction (cf. graphique supra). L’Afrique pourrait se caractériser par des risques et des coûts plus élevés qu’ailleurs, notamment en amont de la mise en production, qui pourraient entraîner une sous-estimation des réserves :

- Les dépenses d’exploration minières y sont parmi les plus faibles au monde (S&P Global, 2022a) et sont fortement concentrées sur le secteur aurifère (S&P Global, 2022b). Ramenées à la surface du continent et en excluant le secteur aurifère, elles deviennent inférieures à celles des autres continents (Natural Resource Governance Institute, 2022), du fait notamment d’études géologiques encore partielles (Schacherer, 2021) ;
- Après la découverte d’un gisement, seule une partie des ressources découvertes est exploitée (45 % en moyenne au niveau mondial, Schodde, 2014), un chiffre sans doute plus faible en Afrique, notamment dans les pays en conflit ou instables politiquement ;
- Les délais de mise en exploitation peuvent être, selon les minerais, plus élevés en Afrique qu’ailleurs selon le type de métaux, par exemple de 19 ans pour le cuivre, contre 17 ans en moyenne (Schodde, 2014) ;
- L’exploitation des petits et moyens gisements peut être freinée par la forte présence des grands groupes miniers internationaux, couplée à un morcellement de petits États, un tissu de PME et des capacités techniques locales insuffisamment étoffées. Ce contexte conforte l’enclavement du secteur minier et la concentration des investissements directs étrangers (IDE) sur les gisements les plus importants (African Development Forum, 2023) ;
- Enfin, la capacité de mobilisation des ressources budgétaires auprès du secteur minier peut être plus faible que sur d’autres continents ou qu’anticipé initialement (Mihalý et Scurfield, 2021). Les ressources budgétaires issues des ressources naturelles (y compris le pétrole) ne représentent en moyenne que 38 % de la valeur de la rente

minière en Afrique (Africa Development Forum, 2023), ce chiffre pouvant être plus faible encore pour le secteur minier. Cela limite la capacité des autorités locales à financer les infrastructures de transport et d'énergie nécessaires au développement du secteur minier.

2| Plusieurs facteurs sont susceptibles d'affecter le développement du secteur minier en Afrique

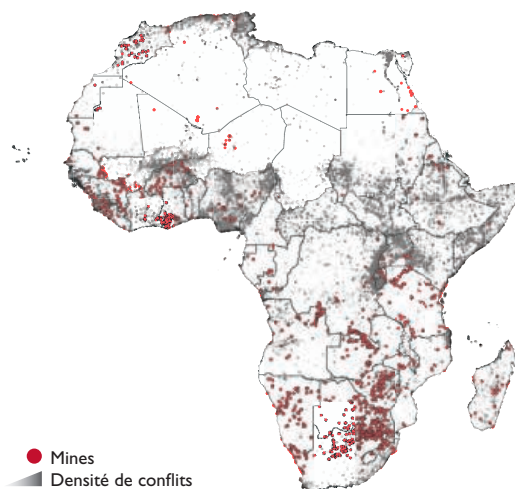
La faible qualité des infrastructures et de la gouvernance constitue un frein à l'exploration et à la mise en exploitation des réserves africaines

Le développement des minerais critiques en Afrique fait face à de nombreuses contraintes plus prégnantes qu'ailleurs, parmi lesquelles les goulots d'étranglement liés à la faiblesse des capacités administratives et les incertitudes qui résultent d'un climat des affaires moins favorable et d'une moindre qualité de la gouvernance (corruption, risques liés à l'évasion des capitaux).

Alors que les infrastructures tiennent une place primordiale dans le développement économique, notamment les réseaux de transport (Fiorini, 2021), la distribution de ces derniers en Afrique est inefficace et inégalement répartie dans l'espace (Graff, 2019). D'autres types d'infrastructures sont cruciaux pour le développement économique, en particulier pour l'exploitation minière. Les insuffisances des infrastructures électriques, notamment en Afrique du Sud, constituent ainsi l'une des raisons de la baisse de productivité et de compétitivité des sociétés d'extractions minières. Cette dernière pourrait être compensée par le développement de sites de production d'énergie proches des sites d'extraction. L'enjeu du développement des infrastructures apparaît d'autant plus important qu'elles semblent attirer les IDE (Armah, 2016), et permettent ainsi de financer la recherche et l'exploitation des minerais critiques.

Les interactions entre investissements miniers et développement ont notamment été documentées dans le cadre de la « Nouvelle route de la soie » chinoise, dont l'impact pour le développement africain demeure un champ de débat ouvert. Si les nombreux investissements d'entreprises chinoises dans des projets d'infrastructures à même de faciliter le transport et

Densité des conflits (1989-2022) et localisation des mines (2019, hors pétrole et gaz) en Afrique



Sources : ACLED, Maus et al. (2022).

l'exploitation des minerais africains sont susceptibles de contribuer à la croissance du continent, ils renforceraient en outre le contrôle chinois sur la production de métaux et accentueraient la dépendance économique du continent vis-à-vis de ce pays (Ericsson et al., 2020).

Les enjeux de gouvernance et de lutte contre la corruption constituent également un frein important à l'exploration et à l'exploitation des ressources en Afrique. Les pays dont la gouvernance est plus faible sont moins attractifs pour les investisseurs (Natural Resource Governance Institute, 2022). Les investissements publics en proie à la corruption engendrent souvent des coûts plus élevés et des infrastructures de moins bonne qualité (Pattanayak et al., 2020). Pour une ressource donnée, une corruption plus marquée ou une gouvernance de moindre qualité rallongent le temps de mise en exploitation. Selon Khan et al. (2016), si les pays à faible revenu parvenaient à améliorer leur gouvernance de façon à ce qu'elle atteigne le niveau de l'Amérique latine, le temps de mise en exploitation des ressources découvertes serait réduit de trois ans.

Une analyse de données d'exploitations minières géolocalisées confirme le rôle joué par la gouvernance dans la localisation des exploitations. En s'appuyant sur la base de données satellitaires de Maus et al. (2022) qui géolocalise 4 917 mines en Afrique (cf. carte supra),

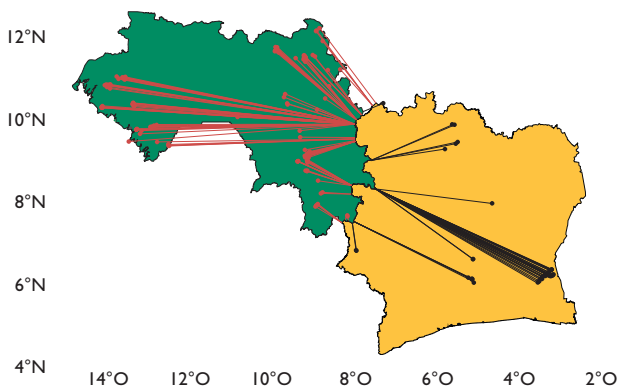
Enjeux et défis

Métaux critiques pour la transition énergétique et développement durable en Afrique

nous documentons, aux frontières des pays africains, une discontinuité marquée du nombre de mines, en faveur du pays dont le score de gouvernance est le plus élevé, à partir d'un cadre proche de celui de Cust et Harding (2021). Pour chaque paire de pays partageant une frontière, nous calculons la distance des mines observées à la frontière (cf. carte *infra* pour la Guinée

Distance à la frontière des mines de la Guinée et de la Côte d'Ivoire en 2019

(coordonnées GPS exprimées en degrés, minutes, secondes)



Note : Les droites correspondent aux distances des mines à la frontière.
Sources : Maus et al. (2022), calculs des auteurs.

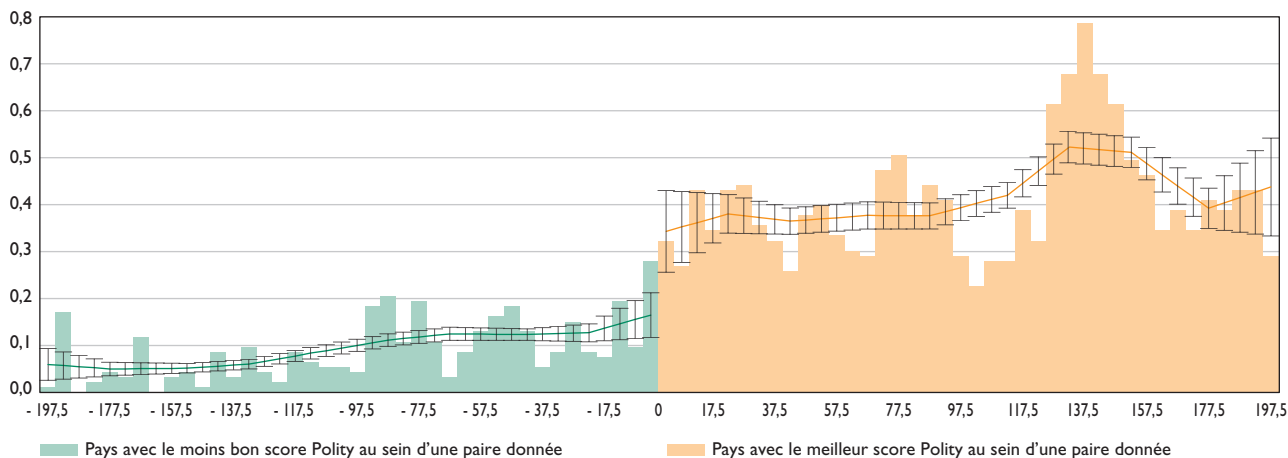
et la Côte d'Ivoire). Nous comparons ensuite la densité des observations de part et d'autre de la frontière : pour chaque paire, étudiée entre 1965 et 1995, les observations du pays affichant le meilleur score Polity moyen⁵ sont placées à droite du seuil, et les observations du pays présentant le moins bon score Polity moyen à gauche du seuil. Pour l'analyse statistique (cf. graphique *infra*), nous ne considérons que les paires de pays ayant en moyenne un écart supérieur à 3 dans leur score Polity, et chaque mine n'est utilisée que dans une seule paire de pays, là où sa distance à la frontière est la plus proche.

Enfin, la mise en exploitation des ressources minières engendre elle-même des risques de corruption ou de violences plus marqués que pour les ressources pétrolières, en raison de possibilités d'exploitation informelle plus importantes. Ce lien, mis en évidence de façon causale sur l'ensemble du continent (Berman *et al.*, 2017), est visible dans la carte sur la localisation des conflits et des mines, notamment aux frontières entre RDC et Rwanda/Burundi, Burkina Faso et Mali, Algérie et Tunisie, ou Sierra Leone et Guinée.

5 Le score Polity, calculé annuellement, va de -10 (formes de régimes les plus autocratiques) à +10 (les plus démocratiques).

Différence de densité des mines autour des frontières en 2019

(en abscisse : distance à la frontière, par intervalles de 5 km ; en ordonnée : densité de mines observées, en %)



Note : Rupture de densité à la frontière par paire de pays (au sein de chaque paire, le pays avec un meilleur score Polity est à droite de 0, et le pays avec un moins bon score Polity est à gauche de 0). Intervalle de confiance à 95 %.
Sources : Maus et al. (2022), calculs des auteurs.

La réaction de la production africaine aux prix de marché suggère la présence d'effets coûts importants en aval du processus de production

Les questions relatives à l'élasticité-prix de l'offre de métaux sont relativement peu documentées.

Si certains travaux suggèrent une rentabilité plus élevée des projets miniers en Afrique une fois la production initiée (Schodde, 2019), notamment du fait de réglementations environnementales et sociales plus faibles (Espagne et Lapeyronie, 2023) peu d'études informent sur la réaction de l'offre de métaux aux fluctuations des prix de marché (à l'exception, par exemple, de Boer *et al.*, 2023). De tels travaux, notamment ceux documentant des asymétries de réaction à la hausse ou à la baisse, sont pourtant riches en enseignements sur les coûts relatifs des différents intervenants et sur leur capacité à adapter leur production aux variations de prix. La réaction de la production de matières premières a été largement étudiée dans le cas du secteur pétrolier, à travers la notion de seuil de rentabilité, qui varie selon les pays producteurs et les types de carburant extraits. Ainsi, lors de la baisse des prix du pétrole en 2020, les producteurs indépendants nigériens, dont les seuils de rentabilité sont plus élevés qu'ailleurs, avaient un risque plus élevé de devoir réduire leurs investissements et leur production (Cherif et Matsumoto, 2020), de même que les producteurs américains de pétrole issu du schiste.

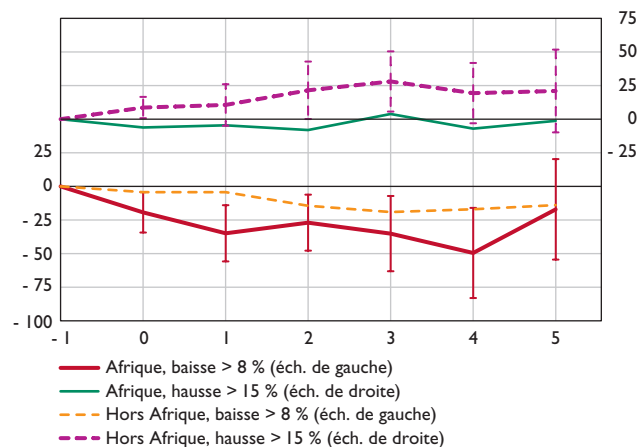
Nous évaluons la réaction de la production aux variations de prix passées, sur la base des données USGS collectées entre 2012 et 2022 pour les sept minerais étudiés dans cet article.

Pour cela, nous régressons la variation de la production entre une année $t - 1$ et différents horizons allant de t à $t + 4$ sur une variable indiquant si les prix ont augmenté ou diminué entre l'année $t - 1$ et l'année t . Afin de capturer d'éventuels effets asymétriques, nous conduisons deux régressions séparées sur la base d'une diminution des prix supérieure à 8 % et d'une hausse des prix supérieure à 15 %⁶. Les régressions sont menées sur l'ensemble de l'échantillon, et le choc de prix est interagi avec une variable indiquant si un pays appartient ou non au continent africain. Nous isolons les effets propres à chaque matériau, pays ou année, en incluant des effets fixes pour chacune de ces variables.

Les différences de réactions de la production aux prix entre l'Afrique et les autres continents suggèrent

Variation de la production à des chocs positifs et négatifs de prix

(en abscisse, années depuis la variation de prix ; en ordonnée, variation de production, en %, après une baisse des prix [éch. de gauche] et après une hausse des prix [éch. de droite])



Lecture : Un an après un choc de prix négatif (baisse de prix supérieure à 8 %), la production baisse de 35 % en Afrique et de 4 % hors Afrique.

Note : Effet exprimé net d'effets fixes année, matériau et pays. Intervalle de confiance à 95 %.

Sources : USGS, calculs des auteurs.

des effets coûts plus importants en Afrique. En effet, en cas de choc positif marqué, la production tend à augmenter de façon statistiquement significative en dehors du continent africain, avec un délai de réaction maximal d'environ trois ans⁷, tandis que la production sur le continent africain ne semble pas réagir au choc de prix. En revanche, en cas de choc de prix négatif marqué, la production sur le continent africain diminue de façon statistiquement significative, avec un délai moyen maximal de quatre ans, tandis que la production des autres continents apparaît moins élastique au choc (absence de significativité statistique, cf. également African Development Forum, 2023). Ces résultats, encore exploratoires (notamment concernant de possibles endogénéités), suggèrent l'existence d'effets-coûts plus élevés en Afrique⁸, pouvant se traduire : i) en amont, par des risques plus élevés de repousser l'exploration

6 Soit respectivement le premier et dernier quartile des variations annuelles de prix des sept minerais étudiés entre 2012 et 2022.

7 Ces délais de transmission reflètent l'existence de longues chaînes de décision menant à la production de minerai et des coûts importants de diminution/arrêt de la production (Fernandez, 2018). Les délais de réponse à des variations de prix réel varient également fortement selon les minerais : près de huit ans pour le cuivre après le boom de 2004 (Natural Resources Governance Institute, 2022).

8 S'ils diffèrent des estimations avançant une plus grande rentabilité des investissements en Afrique, plusieurs facteurs sont susceptibles d'expliquer ces écarts (différences d'échantillons de métaux et de fenêtres temporelles, méthodologie d'évaluation différente).

ou la mise en production de réserves, de nombreux gisements demeurant sous-exploités en Afrique (African Development Forum, 2023); ou ii) en aval par une sensibilité plus forte de la production en cas de baisse des prix. Symétriquement, une hausse des prix se traduirait également par une plus faible part d'entreprises à même d'en profiter pour augmenter leurs investissements ou leur production. La faible durée de vie apparente des gisements africains serait donc plus susceptible de refléter une sous-estimation des réserves africaines qu'une forte intensité de la production.

3) Les métaux critiques peuvent-ils constituer une source de diversification et de développement durable en Afrique ?

La forte demande mondiale de métaux critiques anticipée pourrait concourir à des recettes importantes pour les pays producteurs, à condition de pouvoir soutenir cette demande

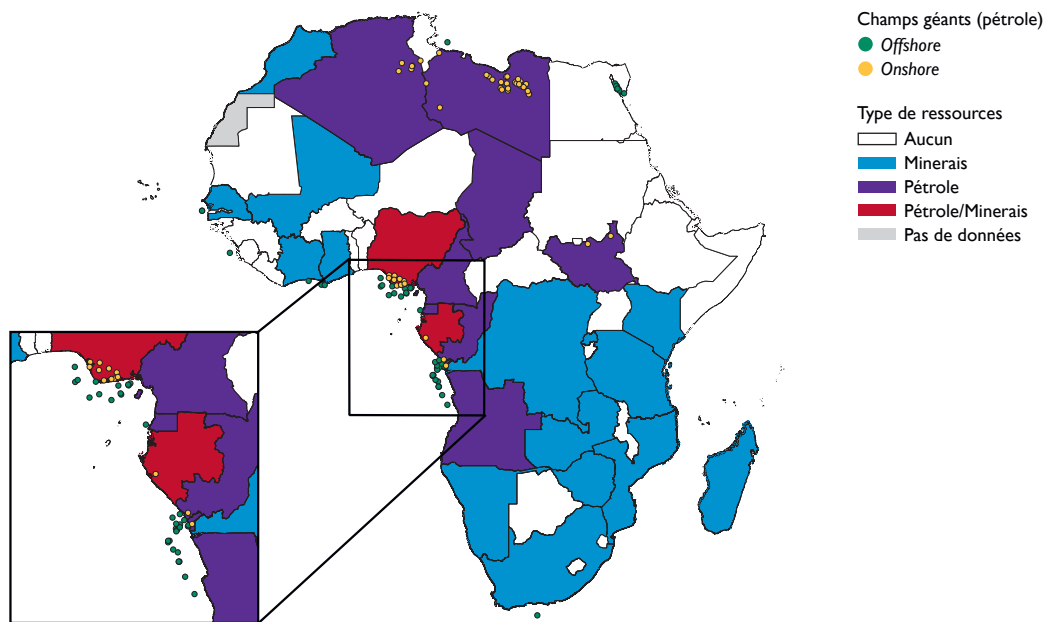
La demande de métaux critiques devrait fortement augmenter au cours des dix à quinze prochaines années. Selon les évaluations de Miller *et al.* (2023),

dans un scénario d'atteinte d'émissions nettes nulles de carbone à l'horizon 2050, la demande mondiale pourrait être multipliée par plus de cinq pour la quasi-totalité des métaux critiques à l'horizon 2025, et par plus de douze à l'horizon 2040. Dans ce contexte, il est utile de se demander si les rentes de métaux critiques essentiels à la transition énergétique pourraient constituer un substitut viable pour les économies fortement exposées au risque d'actifs échoués.

Certaines économies africaines riches en pétrole disposent aussi de rentes importantes de minerais critiques pour la transition énergétique (cf. carte *infra* 9). Deux pays apparaissent à la fois comme exportateurs nets de pétrole et producteurs de minerais critiques, à savoir le Nigéria (étain) et le Gabon (manganèse). En outre, au sein de ces pays, la localisation des champs de pétrole suggère une complémentarité spatiale entre les ressources pétrolières (plutôt situées au large des côtes), et les ressources minières (situées dans les terres).

9 Cette carte ne prend pas en compte les risques d'actifs échoués liés au secteur gazier.

Distribution des pays africains par type de ressources produites



Sources : FMI (2022), USGS (2012-2022), Cust *et al.* (2021).

Nous évaluons les retombées économiques à attendre de l'exploitation des minerais critiques à la transition énergétique en nous concentrant sur le Gabon.

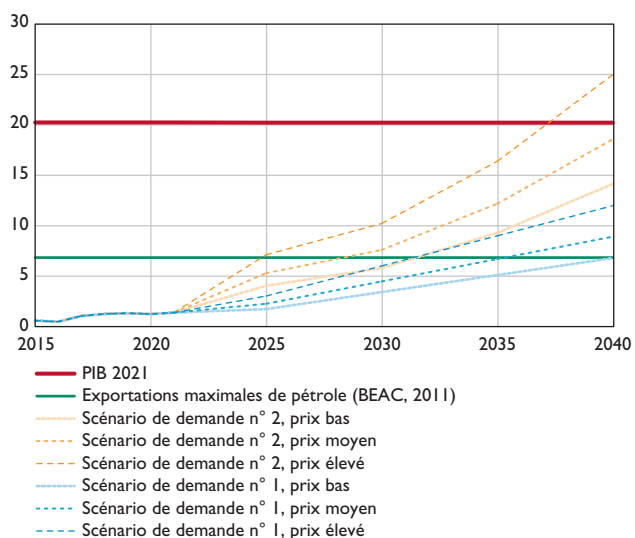
Depuis la crise pétrolière de 2015-2016, les exportations pétrolières du Gabon stagnent et atteignent environ 9 millions de tonnes en volume et entre 3 et 5 milliards de dollars US en valeur (soit environ 30 % du PIB courant), des montants inférieurs à ceux observés à la fin des années 1990 (environ 15 millions de tonnes), ou dans la première moitié des années 2010 (environ 11 millions de tonnes). La valeur maximale des exportations a été atteinte en 2011 (6,8 milliards de dollars US) reflétant à la fois un niveau élevé de production et un cours élevé du pétrole. Après avoir oscillé entre 1 et 4 millions de tonnes jusqu'au milieu des années 2010, les exportations de manganèse ont, quant à elles, fortement augmenté à partir de 2017 pour atteindre près de 10 millions de tonnes. Les valeurs associées sont toutefois bien inférieures à celles des exportations de pétrole (elles ont atteint un maximum de 1,3 milliard de dollars US en 2021).

L'impact du développement du marché du manganèse sur l'activité économique dépendra des effets d'accélération de la demande de manganèse liés à la transition énergétique.

Compte tenu de la forte incertitude sur ces effets d'accélération, nous retenons deux scénarios de croissance de la demande. Dans le premier, la croissance de la demande suit la tendance actuelle, sans effet d'accélération. Dans le second, nous supposons que la hausse de la demande adressée au Gabon sera proportionnelle à celle de la demande mondiale dans un scénario d'atteinte de la neutralité carbone à l'horizon 2050 (sur la base des ordres de grandeur multiplicatifs établis par Miller *et al.*, 2023). Ces deux scénarios impliquent des progressions de la demande mondiale différentes (multiplication par 6,5 d'ici 2040 par rapport à 2021 dans le premier scénario, et par 12 dans le second), et leur plausibilité dépend vraisemblablement de la sensibilité des réserves¹⁰ à l'augmentation de la demande. S'agissant des prix, nous établissons trois hypothèses d'évolution, correspondant i) au minimum des prix observés entre 2014 et 2021 (prix bas), ii) à la moyenne des prix observés sur cette période (prix moyen), et iii) au maximum des prix observés sur cette période (prix élevé)¹¹. À titre d'illustration, nous comparons chacun de ces scénarios à la valeur maximale des exportations de pétrole observée historiquement (6,8 milliards de dollars US en 2011), et au PIB en dollars courants de l'année 2021 (20,2 milliards de dollars US).

Scénarios d'exportations de manganèse du Gabon

(en milliards de dollars courants)



Note : Le scénario n° 1 prévoit une multiplication par 6,5 de la demande d'ici 2040 par rapport à 2021, le scénario n° 2 une multiplication par 12 d'ici 2040.

Sources : BEAC, Banque mondiale, BACI, calculs des auteurs.

Si les exportations de manganèse du Gabon continuaient d'augmenter au même rythme que celui constaté depuis 2016, les recettes engendrées pourraient atteindre le niveau maximal de recettes d'exportations pétrolières observées d'ici 2030 à 2040.

Dans un scénario d'exportations beaucoup plus dynamique, où le Gabon suivrait instantanément la demande mondiale anticipée pour la transition énergétique, les recettes de manganèse pourraient dépasser les recettes maximales observées de pétrole entre 2025 et 2030. Dans un tel scénario, moins probable au vu des dynamiques passées et de la durée du cycle de production, elles pourraient atteindre des montants équivalents au PIB actuel du Gabon peu après 2035 (sous réserve que les prix correspondent au maximum des prix observés sur la période 2014-2021, cf. scénario de demande n° 2,

¹⁰ Ces dernières étaient, selon l'USGS, 13 fois supérieures à la production annuelle en 2022, un chiffre qui peut paraître faible au regard des scénarios proposés, et à interpréter avec prudence. Selon ces données, le Gabon représente 2 % des réserves mondiales, alors que selon d'autres estimations, la seule mine de Moanda représenterait 25 % des réserves mondiales (source : <https://www.jeuneafrique.com/1449784/economie-entreprises/pour-lapres-petrole-le-gabon-mise-sur-ses-mines/>).

¹¹ Les prix étudiés correspondent ici à la valeur des exportations selon BACI divisée par le volume des exportations donné par la BEAC. Ces hypothèses de prix n'incluent pas d'effets sur les prix à l'exportation des projections d'accélération de la demande ou l'effet du retraitement sur place du manganèse recherché par le Gabon.

prix élevé)¹². Ces scénarios font apparaître de nombreux sentiers possibles de développement sectoriel. Les promesses de développement des métaux critiques, et de croissance économique pour les pays riches en ressources, dépendront de la concrétisation effective des projections de demande (et de prix) à moyen et long terme – qui dépendent pour partie des sentiers d'innovation technologique à venir – mais aussi de la diversification des utilisations de ces métaux, qui est encore loin d'atteindre celle des produits dérivés des hydrocarbures.

Les métaux critiques : une source de développement durable ?

Si elles peuvent, selon les cas, soutenir la croissance économique ou compenser pour partie le déclin anticipé du secteur des hydrocarbures, les dynamiques de production des métaux rares envisagées ne peuvent participer à une création durable de richesse que sous certaines conditions.

Comme dans le cas des hydrocarbures, la première condition a trait aux politiques publiques à mettre en œuvre pour faire face aux risques de « malédiction des ressources naturelles ». Outre les risques déjà soulignés d'instabilité politique et de conflits liés à l'appropriation de la rente, le développement des métaux critiques, comme dans le cas des hydrocarbures, peut se traduire par une croissance et un niveau d'investissement plus faibles, notamment en Afrique, seul continent ayant fait face à une perte nette de capital liée à la consommation et à la dépréciation de son capital naturel, en particulier minéral (Banque mondiale, 2021). Face à ces risques, une amélioration du climat des affaires, la promotion de cadres réglementaires stables (notamment des codes miniers appliqués de manière uniforme) et une meilleure transparence et gouvernance du secteur minier lui-même, notamment à travers les initiatives de coordination internationales (Initiative pour la transparence dans les industries extractives – EITI, Charte des ressources naturelles), constituent des points décisifs pour accroître l'attractivité des pays africains.

La qualité de la gestion des finances publiques constitue un enjeu important pour assurer une affectation optimale des ressources minières à des fins de développement durable. Au-delà des objectifs de mobilisation des recettes fiscales et parafiscales associés au partage de la rente en phase d'exploitation,

le développement des matériaux critiques implique en amont la mise en place de politiques publiques permettant d'évaluer, de limiter et d'internaliser dans les contrats passés avec les sociétés minières les dépenses publiques collectives engendrées par l'exploitation de ces matériaux (accroissement des stress hydriques, pollution, impact sur la santé, captations de terres arables), notamment par des études d'impact environnemental et de financements conditionnés au respect de l'environnement. Les choix de politique financière des États doivent également prendre en compte les risques d'anticipations excessives de développement des métaux rares. Ceux-ci peuvent conduire à un endettement excessif et coûteux, à des taux non concessionnels sur les marchés euro-obligataires ou collatéralisés par du minerai auprès des sociétés minières et de négoce.

La dernière condition concerne la capacité des États africains à désenclaver le secteur minier, à des fins de croissance inclusive, en capturant une part plus importante de la valeur ajoutée des matériaux critiques dans les chaînes de valeur. Cela est notamment nécessaire dans la mesure où le contenu en emplois de l'exploitation des métaux critiques baisse et l'intensité capitalistique s'accroît avec la mécanisation et la numérisation (Baskaran, 2022). Ce désenclavement implique des objectifs de traitement sur place des minéraux bruts. Ainsi, au Gabon, la loi minière (article 148) oblige les sociétés extractives à transformer localement, en partie ou en totalité, les minerais qu'elles extraient. Cela passe également par le développement local des énergies renouvelables, dont la complexité et les coûts de développement nécessitent sans doute une coopération régionale, comme dans le cas du lithium. Ce nexus entre secteur minier et développement local des énergies renouvelables apparaît crucial pour l'Afrique. Cette dernière supporte un coût élevé des émissions de gaz à effet de serre (GES) engendrées par le secteur minier, mais les gains associés profitent à ce stade principalement aux pays développés et émergents. À moyen et long terme, ce développement conjoint semble aussi indispensable pour limiter la dynamique prévisible des émissions de GES du continent, qui résulte tant de sa pression démographique que d'une élévation légitime du niveau de vie des populations africaines.

¹² Un autre exercice utile serait d'estimer l'impact des hausses projetées de la production de manganèse sur les ressources budgétaires, mais les données sur les recettes issues du manganèse sont pour l'instant indisponibles. À titre indicatif, en 2022, les ressources budgétaires pétrolières correspondaient à environ 25% des exportations de pétrole (en valeur).

ANNEXE : LES MÉTAUX CRITIQUES EN AFRIQUE

| Minerais | Part des pays africains, production 2022 (en %) ^{a)} | Pays producteurs en Afrique (2012-2022) |
|--------------------------|---------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Tantale | 72,8 | Burundi, Éthiopie, Mozambique, Nigéria, Ouganda, République démocratique du Congo (RDC), Rwanda |
| Cobalt | 72,1 | Afrique du Sud, Madagascar, Maroc, RDC, Zambie |
| Manganèse | 65,5 | Afrique du Sud, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana |
| Chrome | 43,9 | Afrique du Sud |
| Hafnium | 35,0 | Afrique du Sud, Mozambique, Sénégal |
| Titane (Ilmenite) | 34,8 | Afrique du Sud, Kenya, Madagascar, Mozambique, Sénégal |
| Graphite | 22,1 | Madagascar, Mozambique, Namibie, Tanzanie, Zimbabwe |
| Cuivre | 13,5 | RDC, Zambie |
| Vanadium | 9,1 | Afrique du Sud |
| Étain | 7,7 | Nigéria, RDC, Rwanda |
| Lithium | 5,0 | Ghana, Mali, Namibie, RDC, Zimbabwe |
| Tungstène | 1,3 | Rwanda |
| Éléments de terres rares | 1,3 | Afrique du Sud, Burundi (nd), Madagascar (nd), Tanzanie |
| Niobium | 1,0 | RDC, Rwanda |
| Tellure | 0,6 | Afrique du Sud |
| Aluminium | 0 | |
| Plomb | 0 | |
| Silicone | 0 | |
| Magnésium | 0 | |
| Molybdène | 0 | |
| Nickel | 0 | |
| Indium | 0 | |
| Zinc | 0 | |
| Cadmium | 0 | |
| Gallium | 0 | |
| Argent | 0 | |
| Néodyme | nd | nd |

a) Données de production sauf pour les éléments de terres rares (réserves) et le lithium (ressources) pour lesquels ces données sont mieux documentées.

En bleu : les dix biens avec le plus de pressions sur la demande selon Miller et al. (2023).

En gras : les sept métaux retenus.

nd : données non disponibles.

Source : USGS.

BIBLIOGRAPHIE

Africa Development Forum (2023)

Africa's Resources Future, Harnessing Natural Resources for Economic Transformation during the Low-Carbon Transition, édité par Cust (J.) et Zufack (A.), publié par l'Agence française de développement et la Banque mondiale.

Armah (M. K.) (2016)

« Infrastructure and foreign direct investment inflows: evidence from Ghana », *Journal of Emerging Trends in Economics and Management Sciences*, vol. 7, n° 1, p. 57-66.

Banque mondiale (2021)

The changing Wealth of Nations 2021: managing assets for the future.

Baskaran (G.) (2021)

« Firms' approach to mitigating risks in the platinum group metals sector », *Mineral Economics*, vol. 34, n° 3, p. 385-398.

Berman (N.), Couttenier (M.), Rohner (D.) et Thoenig (M.) (2017)

« This mine is mine! How minerals fuel conflicts in Africa », *American Economic Review*, vol. 107, n° 6, p. 1564-1610.

Boer (L.), Pescatori (A.) et Stuermer (M.) (2023)

« Energy transition metals: bottleneck for net-zero emissions? », *Journal of the European Economic Association*, jvad039.

Cherif (R.) et Matsumoto (A.) (2021)

« Sub-Saharan African Oil Exporters: the future of oil and the imperative of diversification », IMF African Department, Special Series on Covid-19.

Cnuced, Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (2023)

Rapport 2023 sur le développement économique en Afrique.

Cust (J.) et Harding (T.) (2020)

« Institutions and the location of oil exploration », *Journal of the European Economic Association*, vol. 18, n° 3, p. 1321-1350.

Cust (J.), Mihalyi (D.) et Rivera-Ballesteros (A.) (2021)

« Giant oil and gas field discoveries 2018 », Harvard Dataverse.

Ericsson (M.), Löf (O.) et Löf (A.) (2020)

« Chinese control over African and global mining—past, present and future », *Mineral Economics*, vol. 33, n° 1, juillet, p. 153-181.

Espagne (E.) et Lapeyronie (H.) (2023)

« Energy transition minerals and the SDGs. A systematic review », Agence française de développement, *Working Paper*.

Fernandez (V.) (2019)

« Assessing cycles of mine production and prices of industrial metals », *Resources Policy*, Elsevier, vol. 63(C), p. 1-1.

Fiorini (M.), Sanfilippo (M.) et Sundaram (A.) (2021)

« Trade liberalization, roads and firm productivity », *Journal of Development Economics*, vol. 153(C).

Graff (T.) (2019)

Spatial inefficiencies in Africa's trade network, *National Bureau of Economic Research Working Paper*, n° 25951, juin.

Jacolin (L.) et Vertier (P.) (2021)

« Ressources naturelles, inégalités et politique budgétaires dans les pays émergents et en développement », *Rapport annuel des coopérations monétaires Afrique-France*, chapitre 2, Banque de France, p. 41-48.

Khan (T. S.), Nguyen (T. T. T.), Schodde (R.) et Ohnsorge (F.) (2016)

« From commodity discovery to production », *World Bank Policy Research Working Paper*, n° 7823.

Maus (V.), Giljum (S.), da Silva (D. M.), Gutschlhofer (J.), da Rosa (R. P.), Luckeneder (S.), Gass (S. L. B.), Lieber (M.) et McCallum (I.) (2022)

« An update on global mining land use », *Scientific data*, vol. 9, n° 1, p. 1-11.

McKinsey & Company (2022)

« The future of African oil and gas: positioning for the energy transition », juin.

Mihalyi (D.) et Scurfield (T.) (2021)

« How Africa's prospective petroleum producers fell victim to the presource curse », *The Extractive Industries and Society*, vol. 8, n° 1, mars, p. 220-232.

Miller (H.), Dikau (S.), Svartzman (R.) et Dees (S.) (2023)

« Matériaux critiques pour la transition, risques financiers et scénarios climatiques du NGFS », *Document de travail*, n° 907, Banque de France, février.

Mlachila (M.) et Ouedraogo (R.) (2017)

« Financial resource curse in resource-rich countries », *IMF Working Papers*, n° 2017/163, juillet.

Natural Resource Governance Institute (2022).

Triple win, how mining can benefit Africa's citizens, their environment and the energy transition, novembre.

Pattanayak (S.) et Verdugo-Yepes (C.) (2020)

« Protecting public infrastructure from vulnerabilities to corruption: a risk-based approach », *Well Spent: How Strong Infrastructure Governance Can End Waste in Public Investment*, p. 175-200.

Schacherer (S.) et Kang (D.) (2021)

« Going for gold: the law and politics of environmental impact assessments in African mining investments », in Rouche I, *Africa and International Environmental Law*, Pedone, septembre.

Schodde (R.) (2014)

« Key issues affecting the time delay between discovery and development – is it getting harder and longer? », PDAC, 3 mars.

Schodde (R.) (2018)

« Trends in exploration », présentation à la conférence IMARC, Melbourne, MinEx Consulting, 30 octobre.

S&P Global (2022a)

World Exploration Trends 2022.

S&P Global (2022b)

Africa mining by the numbers.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DE L'UEMOA

1 | UNE CROISSANCE RÉILIENTE DANS UN CONTEXTE DE HAUSSE DE L'INFLATION ET DE DÉGRADATION DES SOLDES EXTERNES ET BUDGÉTAIRES

1|1 Une croissance forte dans un contexte de recrudescence des tensions inflationnistes et politiques

La croissance économique de l'UEMOA demeure globalement soutenue, en dépit de l'impact de la guerre en Ukraine et des tensions sécuritaires et politiques régionales. Selon la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), la progression du PIB réel s'est établie à 5,9% en 2022, contre 6,1% en 2021 et 1,7% en 2020. Elle reste significativement supérieure à la croissance moyenne pour l'Afrique subsaharienne (ASS) (+ 4,0% en 2022 d'après le Fonds monétaire international, FMI). Si les effets du ralentissement de la demande mondiale et les tensions sécuritaires et politiques régionales ont pesé sur la croissance dans l'ensemble de la région, ils ont été pour partie amortis par une pluviométrie favorable, facteur de hausse de la production agricole.

En 2022, l'activité économique a ralenti dans l'ensemble des pays de l'UEMOA, à l'exception du Niger et du Mali. La croissance a reculé de 1,6 point de PIB en moyenne dans 6 pays de la région, le Burkina Faso enregistrant la plus forte baisse (3,5 points de pourcentage, pp). Dans ce dernier pays, l'activité économique a été perturbée par d'importants enjeux sécuritaires, qui ont occasionné la fermeture de plusieurs mines et affecté la production agricole. Au Mali, si les sanctions prises par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont affecté l'activité et les échanges extérieurs, la croissance économique a repris sur l'ensemble de l'année (3,7%, contre 3,1% en 2021), grâce à une hausse de la production agricole et manufacturière. La progression du PIB réel du Niger s'est vivement accélérée en 2022 (+ 10,5 pp) grâce à une amélioration de la production agricole (+ 44,3%), après une année 2021 exceptionnellement difficile du fait de conditions climatiques défavorables (inondations, sécheresse).

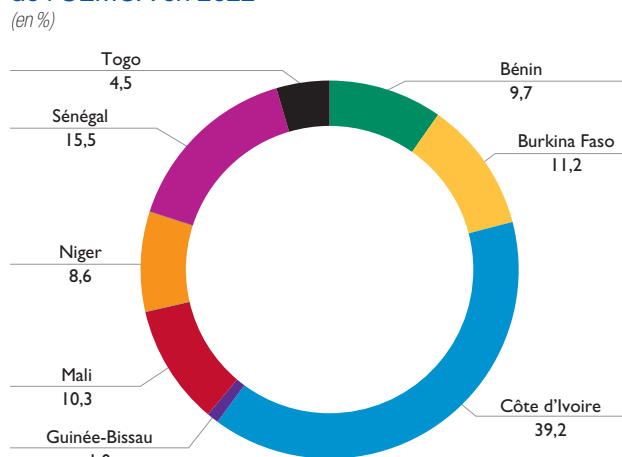
Fortement accrues par la crise de la Covid-19, les divergences de croissance se sont légèrement tassées en 2022. L'écart de croissance entre les États¹ est tout d'abord revenu à 3,7 points de PIB en 2022, contre

Taux de croissance du PIB réel en UEMOA (moyenne annuelle, en %)

| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|---------------|------------|------------|------------|------------|
| Bénin | 6,9 | 3,8 | 7,2 | 6,3 |
| Burkina Faso | 5,7 | 1,9 | 6,5 | 3,0 |
| Côte d'Ivoire | 6,5 | 1,7 | 7,4 | 6,7 |
| Guinée-Bissau | 6,8 | 1,5 | 6,1 | 4,2 |
| Mali | 4,8 | - 1,2 | 3,1 | 3,7 |
| Niger | 5,9 | 3,6 | 1,4 | 11,9 |
| Sénégal | 4,6 | 1,3 | 6,5 | 4,2 |
| Togo | 4,9 | 2,0 | 6,0 | 5,8 |
| UEMOA | 5,9 | 1,7 | 6,1 | 5,9 |

Source : BCEAO, services officiels.

Poids des États membres dans le PIB nominal de l'UEMOA en 2022 (en %)



Source : BCEAO.

4,3 points en 2021 et 5 points en 2020. L'écart entre le pays ayant le PIB par tête le plus faible – le Niger (533 dollars) – et le plus élevé – la Côte d'Ivoire (2 486 dollars) – s'est également réduit, de 3,4% en 2022, d'après la Banque mondiale. Le poids relatif du Sénégal et de la Côte d'Ivoire reste stable depuis 2021, à 54,7% du PIB de l'UEMOA. Il a graduellement baissé ces vingt dernières années, puisqu'il était d'environ 60% en 2000.

Les secteurs primaire et tertiaire constituent les principaux moteurs de la croissance. Après des campagnes agricoles difficiles en 2021, le secteur primaire (autour de 23% du PIB régional) a connu un important rebond en 2022, notamment grâce à une meilleure pluviométrie.

1 Hors Niger au vu des fluctuations exceptionnelles en 2021-2022.

La situation économique et financière de l'UEMOA

Une croissance résiliente dans un contexte de hausse de l'inflation et de dégradation des soldes externes et budgétaires

Il a contribué à la croissance du PIB réel à hauteur de 1,3 point de PIB, contre 0,2 point en 2021. La production vivrière a augmenté de 9,7 %, tandis que la plupart des récoltes des produits d'exportation ont également augmenté (+ 55 % pour le café, + 22,5 % pour le caoutchouc), à l'exception de celles de cacao (- 5,7 %), du fait d'importants stocks et de la baisse des cours, et de coton-graine (- 9,5 %), pénalisée par les perturbations d'approvisionnement en engrais.

La contribution du secteur secondaire à la croissance du PIB réel a été moins importante.

Elle s'est établie en 2022 à 0,9 point (contre 1,4 point en 2021), portée principalement par la reprise des secteurs des industries manufacturières et de l'artisanat (+ 9,9 %) et des bâtiments et des travaux publics (+ 13,7 %), suivis par les industries extractives (+ 4,8 %). Le secteur tertiaire a contribué à la hauteur de 3,7 points à la croissance du PIB réel, grâce au dynamisme des secteurs du commerce (+ 11,7 %), des transports (+ 10,8 %) et des services financiers (+ 8,3 %).

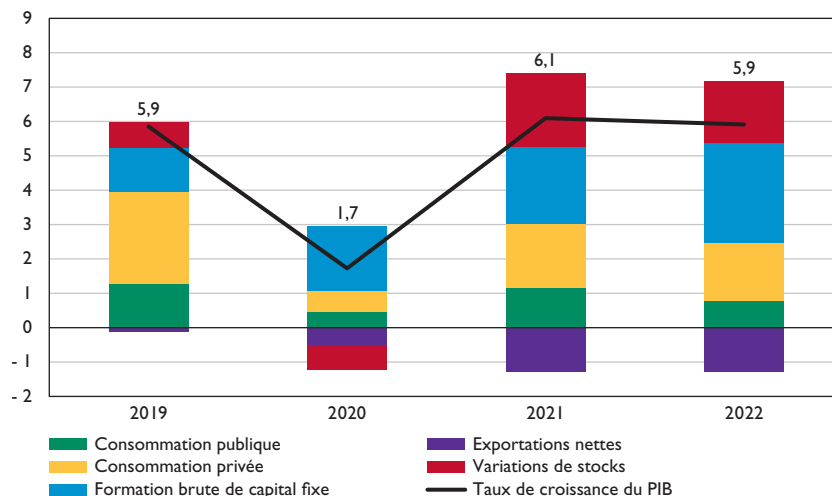
La croissance économique a été avant tout soutenue, en 2022, par la formation brute de capital fixe, alors que la consommation des ménages a été pénalisée par l'impact de la guerre russe en Ukraine.

En alourdissant les factures pétrolières et alimentaires, le conflit a contribué à accélérer la hausse des prix à la consommation en UEMOA, ce qui a pesé sur le pouvoir d'achat et la consommation privée avec une contribution à la croissance de 1,7 pp en 2022, contre 1,9 pp en 2021, tandis que celle de la consommation publique passait de 1,2 pp à 0,8 pp. La contribution des exportations nettes à la croissance est restée négative en 2022, à hauteur de 1,3 point. Soutenue par les importants programmes d'investissements publics, la formation brute de capital fixe a été dynamique, contribuant à la croissance à hauteur de 2,9 points (contre 2,2 points en 2021). Le taux d'investissement a fortement augmenté, passant de 25,6 % à 29,0 % du PIB.

Observées dès 2021, les tensions inflationnistes se sont renforcées en 2022. La progression des prix à la consommation s'est établie à 7,4 %, en moyenne annuelle, contre 3,6 % en 2021. Les prix des produits alimentaires,

Taux de croissance annuel du PIB réel en UEMOA et contribution de ses composantes

(en %)



Source : BCEAO.

principales composantes du panier de consommation des ménages en UEMOA, ont augmenté de 14,7 % en moyenne annuelle, contre 6,3 % en 2021, tandis que la progression des prix des produits énergétiques a atteint 6,8 % (contre 1,9 % un an plus tôt). Enclenchées en 2021 par des récoltes peu abondantes, les tensions inflationnistes se sont renforcées en 2022 du fait de perturbations des circuits d'approvisionnement liées aux tensions sécuritaires. Elles ont également été stimulées par des facteurs externes comme la hausse des cours mondiaux des denrées alimentaires, des engrais et des produits énergétiques engendrée par la guerre en Ukraine. En dehors du Bénin, aucun pays membre de l'UEMOA ne respecte le plafond d'inflation communautaire de 3 %. La progression des prix apparaît très dispersée au sein de la région, le Burkina Faso (14,1 %), le Mali et le Sénégal (9,7 %) enregistrant les taux d'inflation les plus élevés, le Bénin (1,7 %) et le Niger (4,2 %), les plus faibles. Si les mesures contre la vie chère prises par les autorités locales ont contribué à modérer la progression des prix (cf. encadré du *Rapport économique et financier 2021* sur les coopérations monétaires Afrique-France, CMAF²), l'inflation importée et la désolubilisation des populations vulnérables urbaines ou dans les zones de conflit ont pu contribuer à une montée de l'insécurité alimentaire, notamment au Sahel.

2 Banque de France (2022), *Coopérations monétaires Afrique-France, rapport 2021, encadré 5 : « Les mesures de lutte contre l'inflation dans l'UEMOA », p. 91.*

1|2 Des déficits extérieurs élevés

Le déficit de la balance courante s'est dégradé, à 8708,2 milliards XOF en 2022, pour atteindre 7,8 % du PIB, contre 5,9 % en 2021.

En raison principalement de la hausse des prix de la plupart des matières premières, les exportations ont fortement progressé, de plus de 15 % sur l'année, grâce au dynamisme des exportations de pétrole (+ 60,4 %), de coton (+ 55,1 %), de caoutchouc (+ 37,3 %) et d'or (+ 11,3 %). Les importations ont progressé à un rythme plus rapide (+ 25 %), du fait de l'alourdissement des factures énergétiques (+ 73,3 %) et alimentaires (+ 43,2 %), sous l'effet de la hausse des cours de ces produits, les pays membres de l'UEMOA demeurant des importateurs nets de pétrole et de produits alimentaires. La dégradation de la balance courante a également été accentuée par la hausse des importations de biens d'équipement et intermédiaires (+ 7,5 %), en lien avec la poursuite d'importants chantiers, notamment dans le secteur des hydrocarbures (projet gazier Grand Tortue Ahmeyim [GTA] au Sénégal, construction de l'oléoduc assurant le transport de pétrole du Niger vers le Bénin). En tenant compte du creusement du déficit des services (– 6009 milliards en 2022, contre – 5338 milliards en 2021), le taux de couverture du commerce extérieur s'est détérioré, de 78,5 % en 2021 à 73,9 % en 2022.

L'année 2022 est également marquée par une détérioration du solde des revenus primaires et par une amélioration du solde des revenus secondaires.

Le déficit du compte des revenus primaires est passé de 2873,3 milliards XOF à 2992,2 milliards, en raison principalement de la hausse des paiements d'intérêts sur la dette (+ 19,4 %). L'excédent des revenus secondaires s'est accentué (+ 13,3 % en 2022), la baisse des aides budgétaires reçues (– 2,5 %) ayant été plus que compensée par la hausse des transferts des migrants (+ 4,5 %).

Le solde du compte financier s'est nettement détérioré en 2022

(– 4533 milliards XOF, contre – 5317 milliards en 2021). Ce mouvement provient d'une forte baisse des investissements de portefeuille nets (– 98 %, à – 31,1 milliards en 2022) en raison de l'absence d'émission

d'euro-obligations, dans un contexte de resserrement des conditions financières sur les marchés internationaux. Cette baisse est légèrement compensée par une hausse des investissements directs étrangers dans la zone (+ 17,1 %), notamment dans le secteur pétrolier (Sénégal, Niger, Côte d'Ivoire) et des tirages publics nets.

Compte tenu de la dégradation de la balance courante, du compte de capital et du compte financier, le solde de base de la balance des paiements est devenu négatif en 2022

(– 3343,1 milliards XOF, contre un excédent de 475,7 milliards en 2021), financé par une baisse comparable des réserves internationales de la région (cf. *infra*).

1|3 Un creusement des déficits budgétaires

En 2022, le déficit budgétaire (base engagements, dons compris) se creuse nettement, reflétant une hausse des déficits dans la plupart des pays membres (cf. tableau).

Il a atteint 7403 milliards XOF (6,6 % du PIB), contre 5414 milliards (5,4 % du PIB) en 2021, un niveau très supérieur à la situation pré-crise sanitaire (2,3 % en 2019). En liaison avec le ralentissement de l'activité économique dans la plupart des pays membres, le rythme de progression des recettes budgétaires a ralenti, passant de + 14,6 % en 2021 à + 9 % en 2022. Si les recettes fiscales sont demeurées dynamiques (+ 10,2 %), on observe un recul des recettes non fiscales (– 2,1 %), en raison de la baisse des recettes exceptionnelles mobilisées par certains États membres en 2021 et des dons budgétaires (– 4,6 %). Le taux de pression fiscale demeure quasi stable (13,7 %) et proche de la médiane de l'ASS

Soldes budgétaires et dettes publiques des pays membres de l'UEMOA

(en % du PIB)

| | Solde budgétaire ^{a)} | | | Dettes publiques | | |
|----------------------------|--------------------------------|--------------|--------------------|------------------|-------------|--------------------|
| | 2020 | 2021 | 2022 ^{b)} | 2020 | 2021 | 2022 ^{b)} |
| Bénin | - 4,7 | - 5,7 | - 5,5 | 46,1 | 49,8 | 54,0 |
| Burkina Faso | - 5,1 | - 5,7 | - 8,5 | 46,3 | 54,9 | 55,6 |
| Côte d'Ivoire | - 5,4 | - 4,9 | - 6,8 | 46,3 | 50,9 | 56,7 |
| Guinée-Bissau | - 8,8 | - 5,1 | - 5,4 | 68,4 | 66,4 | 77,2 |
| Mali | - 5,5 | - 4,9 | - 5,0 | 47,3 | 52,0 | 51,2 |
| Niger | - 5,3 | - 6,1 | - 6,8 | 44,7 | 50,8 | 50,8 |
| Sénégal | - 6,4 | - 6,3 | - 6,1 | 63,1 | 67,4 | 67,5 |
| Togo | - 7,2 | - 4,7 | - 8,4 | 60,1 | 63,0 | 65,8 |
| UEMOA ^{b)} | - 5,6 | - 5,4 | - 6,6 | 49,7 | 54,6 | 57,5 |

a) Base engagements, dons compris.

b) Estimations.

Source : BCEAO.

(13,0 % en 2022 ³⁾, mais demeure inférieur à l'objectif communautaire de 20 %.

Les dépenses publiques progressent fortement en 2022 (+ 12,8 %, après + 11,9 %).

Les dépenses courantes sont en forte hausse (+ 13,4 %, contre + 8 % en 2021), en raison de la forte progression des salaires dans la fonction publique (+ 11,6 %, contre + 6,8 % en 2021) et des transferts et subventions (+ 22,8 %, contre – 9 % en 2021), en lien avec les mesures prises par les gouvernements pour lutter contre la vie chère. La hausse tendancielle des intérêts sur la dette publique s'est poursuivie (+ 17,8 %, contre 16,9 % en 2021), du fait des effets combinés de la dynamique d'endettement et de la hausse des taux d'intérêt. Les dépenses en capital sont demeurées très soutenues (+ 15,8 %, contre 11,9 % en 2021) avec la poursuite de programmes d'investissements publics ambitieux.

Le déficit budgétaire a été essentiellement financé par un recours au marché régional de la dette publique, à hauteur de 4 338,0 milliards en 2022, contre 3 015,9 milliards en 2021 (+ 43,8 %).

Les financements nets extérieurs ont chuté de 12 % par rapport à 2021, à 3 653,2 milliards, aucun État membre de l'UEMOA n'ayant pu mobiliser de ressources sur les marchés internationaux en 2022. Les pays de l'UEMOA ont continué à bénéficier de flux nets de financement positifs, notamment de la part des banques multilatérales de développement, mais également de facilités du FMI en faveur du Bénin, du Niger et du Sénégal, aucun décaissement n'ayant en revanche été opéré en faveur du Mali (cf. tableau récapitulatif *supra*). Au cours du premier semestre 2023, d'importantes facilités ont également été approuvées par le FMI, en faveur du Burkina Faso (notamment en riposte à la crise alimentaire par l'intermédiaire de la *Food Shock Window*), de la Guinée-Bissau et de la Côte d'Ivoire, ainsi que du Sénégal et du Niger. Ces deux derniers pays ont bénéficié de la facilité pour la résilience et la durabilité (FRD) créée par le FMI en 2022, notamment afin d'appuyer le financement de la transition climatique. En septembre 2023,

Accords entre le FMI et les pays de l'UEMOA au 15 juillet 2023

(en millions de DTS)

| | Type d'accord ou d'aide ^{a)} | Approbation | Expiration | Montant approuvé | Montant décaissé |
|---------------|---------------------------------------|-------------|------------|------------------|------------------|
| Bénin | FEC et MEDC | 08/07/2022 | 07/01/2026 | 484,1 | 267,4 |
| Burkina Faso | FCR et FSW | 27/03/2023 | 29/03/2023 | 60,2 | 60,2 |
| Côte d'Ivoire | FEC et MEDC | 24/05/2023 | 23/09/2026 | 2 601,6 | 371,7 |
| Guinée-Bissau | FEC | 30/01/2023 | 29/01/2026 | 28,4 | 4,7 |
| Mali | FEC | 28/08/2019 | 21/08/2022 | 140,0 | 80,0 |
| Niger | FEC | 08/12/2021 | 07/06/2025 | 197,4 | 138,2 |
| | FRD | 05/07/2023 | 07/06/2025 | 98,7 | 0,0 |
| Sénégal | ICPE | 10/01/2020 | 09/01/2023 | – | – |
| | FCC | 07/06/2021 | 09/01/2023 | 194,1 | 194,1 |
| | AC | 07/06/2021 | 10/01/2023 | 388,3 | 388,3 |
| | FRD | 26/06/2023 | 25/06/2026 | 242,7 | 0,0 |
| Togo | FEC et MEDC | 26/06/2023 | 25/06/2026 | 1 132,6 | 161,8 |
| | | 05/05/2017 | 07/04/2020 | 247,7 | 247,7 |

a) AC, accord de confirmation. – FCC, facilité de crédit de confirmation. – FCR, facilité de crédit rapide. – FEC, facilité élargie de crédit. – FRD, facilité pour la résilience et la durabilité. – FSW, Fenêtre de riposte aux chocs alimentaires (Food Shock Window). – ICPE, instrument de coordination de la politique économique. – IFR, instrument de financement rapide. – MEDC, mécanisme élargi de crédit.

Source : FMI.

le Burkina Faso a également bénéficié d'un programme du FMI, au titre de la facilité élargie de crédit.

L'endettement public total des États de l'UEMOA a continué à s'accroître en 2022, s'établissant à 57,5 % du PIB (+ 2,9 points de PIB), malgré la forte hausse de ce dernier.

Si les niveaux de dette de la plupart des États membres (à l'exception de la Guinée-Bissau) restent largement inférieurs au seuil communautaire de 70 % du PIB (cf. tableau *supra*), les dynamiques d'endettement et de hausse des taux se traduisent par des coûts budgétaires croissants et des risques financiers croissants (cf. *infra*). Le poids du paiement des intérêts par rapport aux recettes fiscales a continué de progresser, de 11,1 % en 2018 à 13,5 % en 2020, puis à 13,7 % en 2021, et à 14,6 % en 2022. Le risque de surendettement demeure modéré dans six des huit pays membres de l'UEMOA, selon les analyses de viabilité de la dette (AVD) réalisées par le FMI. Seuls la Guinée-Bissau et le Togo présentent un risque de surendettement élevé selon le FMI.

3 FMI (2023), Perspectives de l'économie mondiale, avril.

1|4 Pour 2023, une forte croissance économique anticipée allant de pair avec une réduction des déficits externe et budgétaire

Selon la BCEAO (juin 2023), la croissance économique devrait atteindre 7,0 % en 2023, soit un rythme plus élevé que dans l'ensemble de l'ASS (3,3 %, d'après le FMI, octobre 2023). Cette accélération proviendrait avant tout d'une plus forte contribution du secteur secondaire à l'activité économique (+ 2,4 points de pourcentage [pp], contre + 0,4 pp en 2021) dans la plupart des pays membres. Si la contribution des activités manufacturières doublerait d'une année sur l'autre pour atteindre 0,8 pp, cette accélération refléterait avant tout le dynamisme du secteur extractif, notamment le secteur aurifère et le secteur pétrolier. Ces perspectives favorables restent toutefois tributaires d'importants aléas baissiers, liés avant tout aux incertitudes causées par la dégradation des conditions de sécurité dans la région, illustrées par le coup d'État du 26 juillet au Niger et par les incertitudes sur le calendrier de mise en exploitation des gisements de pétrole.

Une baisse de l'inflation est attendue en 2023, à 4,4 % en moyenne annuelle, grâce au repli attendu des cours internationaux des produits énergétiques et alimentaires et la hausse de l'offre céréalière locale. Toutefois, les évolutions relatives à la situation sécuritaire et géopolitique rendent ces prévisions incertaines, notamment dans les pays sahéliens.

Les déficits budgétaire et du compte courant devraient se résorber à court et moyen terme. Le déficit budgétaire baisserait progressivement à 5,1 % en 2023, pour revenir progressivement au seuil de convergence budgétaire du Pacte de convergence d'ici 2025, conformément aux objectifs de la plupart des programmes du FMI mis en place. Le déficit du compte courant devrait se réduire à 6,2 % du PIB en 2023, contre 7,8 % en 2022, résultat de la progression des exportations dans les secteurs aurifère et pétrolier, notamment avec la hausse de la production d'hydrocarbures au Sénégal, au Niger et en Côte d'Ivoire. Le repli des importations de biens de consommation ainsi que l'allègement de la facture pétrolière auraient également un effet modérateur sur le déficit de la balance commerciale. Le développement du secteur extractif, couplé avec des politiques de consolidation budgétaire prudentes, devrait contribuer à une résorption graduelle des déséquilibres externes à moyen terme.

2| UN RESSERREMENT DE LA POLITIQUE MONÉTAIRE EN 2022-2023

2|1 Les taux directeurs ont été relevés

La politique monétaire de l'UEMOA conduite par la BCEAO est ancrée sur le régime de change. Celui-ci se caractérise par une parité fixe entre l'euro et le XOF, garantie par l'État français au titre de l'accord de coopération monétaire entre les États membres de l'UEMOA et la France, signé en 1973 puis révisé en 2019. À ce titre, la BCEAO a un droit de tirage illimité et inconditionnel en euros sur le Trésor français, en cas d'épuisement de ses réserves de change. Si le rapport entre le montant moyen des avoirs extérieurs bruts de la Banque centrale et le montant moyen de ses engagements à vue est inférieur à 20 %, la BCEAO doit prendre les mesures appropriées pour revenir au-dessus de ce ratio. Le niveau des réserves de change est donc un objectif intermédiaire important de la politique monétaire.

Conformément à l'article 8 des statuts de la BCEAO, l'objectif prioritaire de la politique monétaire est d'assurer la stabilité des prix. Sans préjudice de cet objectif, la Banque centrale apporte son soutien aux politiques économiques de l'UEMOA, en vue d'une croissance saine et durable. La mise en œuvre de la politique monétaire s'appuie sur deux types d'instruments : i) les taux d'intervention sur le marché monétaire ; et ii) les réserves obligatoires.

Le comité de politique monétaire (CPM) fixe deux taux d'intérêt directeurs : i) le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injections de liquidités hebdomadaires ou mensuelles (opérations d'*open market*) ; ii) le taux d'intérêt applicable sur le guichet de prêt marginal, taux auquel les banques empruntent des liquidités en dehors des adjudications (durée d'un à sept jours). Les dépôts des banques et les réserves obligatoires ne sont pas rémunérés. Sont assujettis à la constitution des réserves obligatoires auprès de la BCEAO les banques, y compris celles à statut spécial, les établissements financiers à caractère bancaire distributeurs de crédit, ou ceux autorisés à recevoir des dépôts de fonds du public. L'assiette des réserves obligatoires est constituée des dépôts à vue, des crédits et des créances brutes sur l'extérieur.

En 2022, la BCEAO a engagé un resserrement de sa politique monétaire afin de combattre les tensions

inflationnistes et réduire les pressions exercées sur les réserves de change de l'Union.

Cette normalisation a pris la forme de trois relèvements des taux directeurs de 25 points de base, en juin, septembre et décembre 2022, soit un total de 75 points de base. Ainsi, le taux minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injections de liquidités est passé de 2,00 % à 2,75 % et le taux du guichet de prêt marginal de 4,00 % à 4,75 % entre juin et décembre 2022. Le coefficient de réserves obligatoires est resté inchangé à 3,00 % durant toute l'année 2022, comme en 2021.

La BCEAO a toutefois maintenu certaines des mesures exceptionnelles mises en œuvre pendant la crise de la Covid-19, avec :

- le maintien du mode d'adjudication à taux fixe, servant au taux minimum de soumission la totalité des besoins de liquidité des banques ;
- le maintien des guichets spéciaux de refinancement, rémunérés au taux minimum de soumission aux adjudications, afin de faciliter la mobilisation de ressources par les États : i) le « guichet de relance », créé en janvier 2021 pour refinancer les obligations de relance (OdR), d'une maturité de six mois ; ii) le « guichet de soutien et de résilience », créé en août 2021 pour refinancer les bons de soutien et de résilience (BSR), d'une maturité de douze mois.

Les opérations de refinancement de la BCEAO ont compensé pour une bonne part l'augmentation du besoin de financement des banques en 2022.

Le besoin de financement des banques et des établissements financiers s'est fortement dégradé, pour atteindre - 5 512 milliards XOF à fin décembre 2022, contre - 2 039 milliards fin 2021, tandis que le montant total de refinancement aux banques et autres établissements financiers (tous guichets confondus) s'est établi à 9 384,4 milliards à fin décembre 2022, contre 6 310,2 milliards à fin décembre 2021, soit une hausse de 48,7 %. Au total, la liquidité bancaire globale⁴ a ainsi baissé de près de 400 milliards seulement par rapport à fin décembre 2021, ressortant à 3 873 milliards à fin décembre 2022. Parmi

Ventilation des concours globaux de la BCEAO aux banques et autres établissements financiers

(encours en milliards de francs CFA (XOF) en fin de mois)

| | 2021 | 2022 | | | |
|-----------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | Déc. | Mars | Juin | Sept. | Déc. |
| Guichet hebdomadaire | 4 443,2 | 4 050,3 | 4 383,3 | 5 539,9 | 6 558,4 |
| Guichet mensuel | 1 511,7 | 1 674,0 | 1 770,5 | 1 808,0 | 2 157,5 |
| Guichet de relance (OdR) | 239,7 | 236,4 | 377,1 | 612,3 | 655,8 |
| Guichet de résilience (BSR) | 115,6 | 122,8 | 130,9 | 62,8 | 12,6 |
| Guichet de prêt marginal | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Total | 6 310,2 | 6 083,5 | 6 661,7 | 8 023,0 | 9 384,4 |

Note : OdR, obligations de relance. – BSR, bons de soutien et de résilience.
Source : BCEAO.

les principaux guichets de refinancement, les recours moyens au guichet hebdomadaire et au guichet mensuel ont fortement progressé, respectivement de 47,6 % et 42,7 % sur l'année 2022. Le recours moyen au guichet de relance, qui avait remplacé en 2021 le guichet spécial Covid-19, a également augmenté, de 173 %, pour s'établir à 655,8 milliards, tandis que le guichet des BSR a fortement régressé (de 115,6 milliards à 12,9 milliards fin 2022) et que le guichet de prêt marginal, comme en 2021, n'a pas été sollicité en 2022.

Dans un contexte de remontée des taux directeurs, l'activité du marché interbancaire s'est intensifiée et les taux du marché ont connu une nette hausse.

Le volume moyen des transactions toutes maturités confondues s'est élevé à 595 milliards en 2022, contre 428 milliards en 2021, soit une progression de 39 %, mais il reste cependant faible. Le taux interbancaire moyen pondéré à une semaine a enregistré une hausse, de 2,36 % fin 2021 à 3,43 % fin 2022.

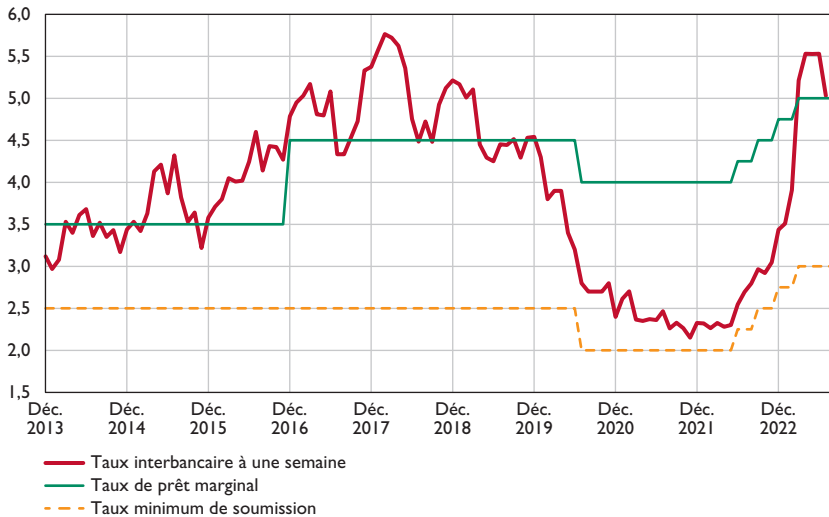
En 2023, la BCEAO a décidé de resserrer davantage sa politique monétaire face aux tensions inflationnistes persistantes.

La normalisation de la politique monétaire de la BCEAO s'est tout d'abord poursuivie avec, en février 2023, l'abandon du système d'adjudications à taux fixe satisfaisant la totalité de la demande (*fixed rate full allotment*, FRFA) mis en place en 2020 face à la crise de la Covid-19, en faveur d'un retour à des

4 La liquidité bancaire globale correspond à la liquidité propre des banques (les sorties de billets des guichets, les opérations avec les Trésors nationaux, les transferts en devises), aux refinancements accordés par la Banque centrale et, inversement, aux instruments d'absorption de liquidité (en particulier les réserves obligatoires).

Taux directeurs de la BCEAO et taux interbancaire moyen pondéré à une semaine

(en % ; données mensuelles jusqu'en septembre 2023)



Source : BCEAO.

opérations d'adjudications à taux variable et à volume fixe. Ce changement a débouché sur une forte hausse des taux interbancaires en mars-avril, et de leur volatilité, qui s'est atténuée depuis. Le Comité de politique monétaire a également procédé à deux nouvelles hausses des taux directeurs de 25 points de base en mars et septembre 2023 dans un contexte de persistance de tensions inflationnistes, de renchérissement des conditions financières sur les marchés internationaux et de moindre mobilisation des ressources extérieures. Au total, les taux directeurs ont augmenté de 125 points de base depuis juin 2022, pour s'établir respectivement à 3,25 % et 5,25 % en septembre 2023. Toutefois le différentiel avec les taux directeurs de l'Eurosytème est à un minimum historique.

2|2 Une augmentation rapide de la masse monétaire en 2022, consécutive à la progression marquée des créances intérieures

La décélération de la masse monétaire (agrégat M2) de l'UEMOA s'est poursuivie en 2022. La masse monétaire s'est accrue de 11,3 % en 2022 pour atteindre 46 162 milliards XOF, en décélération par rapport à 2021 (16,3 % en 2021 et 16,5 % en 2020). Cette décélération a concerné autant la monnaie fiduciaire (+ 9,7 %, contre + 13,2 % en 2021) que les dépôts à vue et à terme

(+ 11,8 %, après 17,2 %). La hausse de la masse monétaire reste supérieure à l'inflation, mais inférieure à la croissance du PIB en valeur, entraînant une baisse de la vitesse de circulation de la monnaie.

La progression de la masse monétaire reflète pour l'essentiel le dynamisme des créances intérieures, dans un contexte de fort repli des avoirs extérieurs nets.

L'augmentation des créances intérieures (+ 20,1 %, à 51 760 milliards) provient d'une forte progression des créances du système monétaire de la BCEAO et des banques sur les États – en lien avec le creusement des déficits budgétaires des États –, de 30,2 %, pour s'établir à 20 380 milliards en décembre 2022.

Les créances bancaires sur l'économie ont également contribué à la croissance de M2, avec une hausse de 14,4 % en glissement annuel, pour un total de 31 380 milliards en décembre 2022, signe du dynamisme de l'activité privée. Les avoirs extérieurs nets se sont fortement repliés (- 42,5 %), en liaison avec la forte détérioration de la balance de paiements courants, combinée à une forte baisse des financements externes.

Les réserves de change (avoirs en or et en devises, hors FMI) de la BCEAO ont baissé de 11,6 % au cours de l'année 2022, pour s'établir à 13,8 milliards d'euros fin 2022.

Cette évolution découle de la hausse des déficits budgétaire et extérieur, dans un contexte de forte hausse des cours mondiaux des produits alimentaires et énergétiques, conjuguée à un resserrement des conditions financières internationales. Les réserves officielles de change correspondent à 4,4 mois d'importations de biens et services fin décembre 2022 (contre 5,3 mois en décembre 2021). Le taux de couverture de l'émission monétaire de la BCEAO⁵ accuse une forte baisse, s'établissant à 63,2 % à fin décembre 2022 (contre 79,3 % à fin décembre 2021), mais reste très au dessus du plancher statutaire de 20 %.

5 Rapport entre le montant moyen des avoirs extérieurs bruts de la Banque centrale et le montant moyen de ses engagements à vue.

3 | UN DÉVELOPPEMENT RAPIDE DU SYSTÈME BANCAIRE ET FINANCIER, MAIS DES VULNÉRABILITÉS PERSISTANTES

3|1 L'activité de crédit en 2022 a été dynamique, mais le système bancaire présente des vulnérabilités

À fin 2022, le système bancaire régional compte 155 établissements de crédit en activité. L'essentiel de ces établissements est concentré au Sénégal (31 établissements) et en Côte d'Ivoire (30 établissements) et leurs encours de crédit représentaient respectivement 19,1 % et 33,6 % du total des crédits octroyés dans l'Union. Le développement financier, mesuré par la part des crédits au secteur privé dans le PIB, atteint 25 %, en progression par rapport à 2021 (23,2 %), mais demeurant à un niveau inférieur à la moyenne de l'ASS, de l'ordre de 37 % (d'après la Banque mondiale, 2023). Le développement financier apparaît hétérogène au sein de l'Union, la part des crédits bancaires à l'économie dans le PIB étant échelonnée entre 11 % (Niger) et 36 % (Togo) en 2022. Pour la Côte d'Ivoire et le Sénégal, ce ratio s'élève respectivement à 21 % et 35,3 %.

Le bilan agrégé des établissements de crédit a continué à progresser rapidement, au rythme de 17,0 % fin décembre 2022, contre 16,3 % un an auparavant. Les opérations avec la clientèle, qui représentent pour l'essentiel la distribution de crédit et plus de la moitié de l'actif total, ont été très dynamiques, avec une croissance de 19,8 % en 2022, contre 11,8 % en 2021. Les opérations sur titres et devises ont augmenté de 23,1 % en 2022 (contre + 18,0 % en 2021), en lien avec les achats de titres publics des établissements.

La vive progression du produit net bancaire (PNB) s'est accompagnée d'une amélioration de la qualité des portefeuilles. Le PNB s'est accru de 14,2 % en 2022 (contre + 11,1 % en 2021), grâce notamment aux opérations avec la clientèle (+ 13,7 %) et aux opérations sur titres (+ 15,5 %). La part des créances en souffrance brutes dans le portefeuille de crédit, qui décline depuis 2018 (18 %), est passée de 10,6 % en 2021 à 8,4 % en 2022. Par ailleurs, le taux de provisionnement des créances en souffrance s'est amélioré, à 67 %, contre 63,5 % un an plus tôt. Cette amélioration structurelle de la qualité des portefeuilles bancaires provient d'un renforcement de la

supervision et d'un durcissement progressif de la réglementation bancaire. La bonne orientation de la conjoncture économique joue également un rôle sur la croissance et sur la qualité du portefeuille de crédit.

La rentabilité globale du système bancaire s'est fortement accrue en 2022. Le résultat net agrégé de l'ensemble des établissements bancaires s'est établi à 921,8 milliards XOF, contre 734,4 milliards en 2021, soit une progression annuelle de 25,5 % (contre + 53,9 % en 2021). Le coefficient de rentabilité (*return on equity*, ROE), qui mesure le rendement des fonds propres par rapport au résultat net, a atteint 16,8 % en moyenne dans l'UEMOA, contre 15,6 % en 2021, et 11,6 % en 2020. Le taux de marge nette (résultat net rapporté au PNB) du secteur bancaire a augmenté de 2,8 points, à 30,9 %.

La transposition de la réglementation bancaire de Bâle II et Bâle III s'est poursuivie en 2022. La BCEAO a opté pour un resserrement graduel des ratios prudentiels afin d'atteindre d'ici 2023 des exigences minimales de fonds propres analogues à celles qui sont édictées dans le cadre de Bâle III. La mise en œuvre de ces nouvelles règles a permis notamment de mettre en œuvre une approche de supervision fondée sur les risques et une méthodologie d'identification des établissements bancaires d'importance systémique (EBIS), qui retrace, au 20 juin 2022, 28 EBIS nationaux et 6 EBIS régionaux. Seuls les EBIS régionaux sont soumis à la constitution du coussin systémique, qui s'élève à 0,7 % en 2022. La transposition s'est poursuivie en 2022, notamment sur les points suivants : i) les modalités de calcul des normes de liquidité ; ii) les informations à communiquer au titre du pilier 3 (au public et aux autorités de contrôle) ; iii) la simulation de crise au sein des établissements de crédit et des compagnies financières. De plus, la BCEAO a élaboré un projet de dispositif prudentiel spécifique aux établissements exerçant des activités de finance islamique.

À fin décembre 2022, la conformité des établissements aux principaux ratios prudentiels s'est légèrement améliorée, se situant entre 75,9 % et 100 % selon les ratios, contre une plage de 65,5 % à 99,2 % en 2021. Le ratio de solvabilité de l'Union a également progressé, passant de 12,6 % à 13,3 % entre 2021 et 2022. Il reste ainsi supérieur au seuil minimal réglementaire fixé à 11,25 % pour l'année 2022 et 91,2 % des banques étaient conformes en 2022, contre 87,1 % en 2021. Une minorité d'établissements bancaires ne répond pas aux exigences

de liquidité et de solvabilité prudentielles, notamment au Togo et en Guinée-Bissau, et fait l'objet de mesures de redressement et de restructuration spécifiques.

Globalement résilient aux chocs macroéconomiques, le secteur bancaire en 2022 a été davantage exposé au risque souverain, les opérations sur titres représentant désormais 32,7 % du bilan des banques, contre 30,4 % en 2021 et 27,1 % avant la crise de la Covid-19. Dans la mesure où le système bancaire absorbe l'essentiel des titres publics émis sur le marché régional, la forte croissance des besoins de financement des États, combinée à un tarissement des ressources externes en 2022, s'est traduite par une forte hausse des portefeuilles de titres publics des banques, qui sont les principaux investisseurs des titres d'État dans la plupart des pays membres. Les risques associés au nexus banque-souverain recouvrent différents risques, fortement interconnectés : i) de liquidité, notamment du fait du faible niveau de développement du marché secondaire des titres publics ; ii) de concentration liés à l'importance de l'État, des agents publics et des entreprises publiques dans les emplois bancaires et les créances des autres contreparties des banques ; iii) et donc de solvabilité systémique liant État et système bancaire. Si les expositions des banques aux risques souverains demeurent en général compatibles avec le respect des ratios prudentiels de la région, leur capacité à acheter des titres peut être également contrainte par leurs normes internes.

En 2023, plusieurs projets de loi ont été adoptés afin de renforcer le cadre réglementaire bancaire. Le 31 mars 2023, le Conseil des ministres de l'Union a adopté une loi uniforme relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive (LBC/FT/FP) dans les États membres. Elle intègre dans son périmètre de nouveaux acteurs tels les prestataires d'actifs virtuels, les organisations à but non lucratif, les fintech et les compagnies financières. Le Burkina Faso, le Mali et le Sénégal figurant sur la liste grise du Groupe d'action financière (Gafi) et tous les pays de l'union faisant l'objet d'un suivi renforcé par le Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (Giaba), cette loi devrait permettre de renforcer les dispositifs LBC/FT/FP en assurant une conformité avec les recommandations du Gafi. Le 16 juin 2023, le Conseil a également adopté la loi uniforme portant sur la réglementation bancaire. Elle permet la mise en conformité du cadre réglementaire et de supervision avec les principes de contrôle bancaire édictés par le Comité de Bâle.

3|2 Développement de la microfinance et des services financiers numériques

À fin décembre 2022, l'UEMOA comptait 530 établissements de microfinance (ou systèmes financiers décentralisés, SFD), contre 506 en 2021, répartis en 4550 points de service dans les États membres (contre 4439 en 2021). Cette évolution implique une meilleure couverture du territoire, avec une augmentation de 111 points de service supplémentaires. Environ 17 millions de personnes ont ainsi bénéficié de ces services financiers à fin 2022 (+ 7,8 %).

À l'instar des établissements de crédit, l'activité du secteur de la microfinance est demeurée dynamique en 2022. L'encours des microcrédits a augmenté de 17,7 % en 2022, tandis que celui des dépôts de la clientèle a progressé de 12,1 %. Toutefois, la taille globale du secteur demeure globalement limitée – il représente 5,1 % de l'épargne totale collectée auprès des établissements de crédit de l'Union –, et son implantation est très hétérogène selon les pays. S'il se développe rapidement dans la plupart des pays, le secteur de la microfinance demeure marginal en Guinée-Bissau et au Niger.

La qualité des portefeuilles s'est améliorée, avec un ratio de créances douteuses de 6,8 % (contre 8,2 % en 2021), en dessous des ratios observés avant la crise Covid (7,1 % en 2019). Cette amélioration provient autant d'une hausse des encours des crédits que d'une baisse de l'encours des créances en souffrance (– 2,1 %). Le ratio de créances douteuses reste toutefois au-dessus du seuil de 3 % admis pour le secteur. Comme en 2021, 14 institutions de microfinance sont sous administration provisoire.

La numérisation des services financiers constitue un axe majeur de la stratégie régionale d'inclusion financière (SRIF). À cet effet, la BCEAO a publié en mai 2022 un *Guide pour la digitalisation des paiements des États membres de l'UEMOA*. Pour accélérer la numérisation des services dans le secteur de la microfinance, la BCEAO a apporté son assistance pour la mise en place de centres de traitement informatique, afin d'équiper les établissements de microfinance de systèmes d'information suffisamment robustes. Selon la BCEAO, le taux d'inclusion financière s'est fortement accru, pour atteindre 67,2 % de la population active en 2021, un niveau légèrement inférieur à l'objectif de 75 %. Une nouvelle stratégie d'inclusion financière est en cours de rédaction, axée notamment

sur des objectifs de meilleure interopérabilité entre acteurs financiers, ainsi qu'avec les Trésors nationaux (collecte fiscale, paiement d'allocations). Au-delà des indicateurs d'accès aux services financiers ou d'usage, elle devrait également prendre en compte des indicateurs de qualité de l'inclusion financière.

3|3 Une pression forte sur le marché des titres régionaux

Face à une dégradation des conditions financières internationales, les États de l'UEMOA se sont davantage tournés vers le marché régional des titres publics en 2022.

Les émissions (brutes) totales de titres publics ont augmenté de 16,6% en 2022, en particulier les émissions obligataires (+ 29%). Ces dernières représentaient ainsi 79,3% des émissions brutes, contre 71,7% en 2021, tandis que les émissions de bons du Trésor ont baissé de 14,6%. Comme en 2021, ces émissions ont été effectuées pour une partie importante sous la forme de bons de soutien et de résilience (BSR), pour 679 milliards XOF, et d'obligations de résilience (OdR), à hauteur de 2650 milliards. Si le marché régional a ainsi couvert l'ensemble des besoins de financement des États, le taux de couverture global des montants mis en adjudication par les soumissions s'est replié, passant de 218% en 2021 à 142% en 2022. La remontée des taux engagée par la BCEAO en juin 2022 a entraîné un durcissement progressif des conditions de financement des États. Ainsi, entre le quatrième trimestre 2021 et le quatrième trimestre 2022, le taux moyen pondéré des bons est passé de 2,62% à 3,28%, tandis que le rendement moyen pondéré des obligations est passé de 5,11% à 5,98%.

En liaison avec le resserrement de la politique monétaire, les rendements observés sur le marché des titres régionaux ont continué à monter au premier semestre 2023.

En mars 2023, des tensions temporaires sont apparues sur le marché régional, caractérisées par des reports d'émissions et une dégradation temporaire de leur taux de couverture sous le seuil des 100% (63,7% en mars). Ces tensions ont pu refléter un certain attentisme des banques face au changement de mode opératoire de la politique monétaire,

dans un contexte de forte offre de titres publics et de resserrement de la liquidité bancaire. Afin d'apaiser les tensions transitoires, la BCEAO a augmenté temporairement la liquidité bancaire et renforcé la fluidité du marché des titres, d'une part par un assouplissement temporaire de la norme prudentielle sur les prêts aux principaux actionnaires, afin de faciliter les achats de titres par les banques publiques⁶, et, d'autre part, par une opération spéciale de rachat sur le marché secondaire de titres publics pour un montant de 1 003 milliards XOF (1,5 milliard d'euros). Depuis le mois d'avril, le taux de couverture des émissions dépasse de nouveau 100% (169% à fin juin), et les rendements moyens sur les titres publics ont continué de progresser. En juin 2023, le taux d'intérêt moyen pondéré des bons du Trésor et le rendement moyen des obligations atteignaient respectivement 7,06% et 7,23%. Les efforts de consolidation budgétaire engagés par les États membres, soutenus par des programmes du FMI dans cinq d'entre eux (contre trois en 2021), notamment au Sénégal et en Côte d'Ivoire, devraient également contribuer à apaiser les tensions observées sur le marché des titres régional.

Les cours des valeurs de la Bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM) ont globalement stagné en 2022, dans un contexte de remontée des taux et de ralentissement de l'activité économique.

⁶ Mesure annoncée le 11 avril. Le dispositif prudentiel applicable aux établissements de crédit et aux compagnies financières de l'Union monétaire ouest-africaine (UMOA) stipule que le montant global des concours d'une banque à ses principaux actionnaires ne peut dépasser 20% de ses fonds propres effectifs.

Émissions brutes de titres publics par pays en UEMOA en 2022 par voie d'adjudication et de syndication

(en milliards de francs CFA (XOF))

| | Bons du Trésor | Obligations | Dont OdR | Total |
|---------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Bénin | 31,8 | 694,8 | 228,0 | 726,6 |
| Burkina Faso | 119,9 | 653,6 | 239,6 | 773,5 |
| Côte d'Ivoire | 853,7 | 2639,6 | 705,5 | 3493,3 |
| Guinée-Bissau | 41,4 | 77,7 | 66,3 | 119,1 |
| Mali | 94,3 | 690,7 | 360,6 | 785,0 |
| Niger | 343,6 | 412,2 | 142,7 | 755,8 |
| Sénégal | 243,7 | 949,3 | 594,3 | 1 193,0 |
| Togo | 27,5 | 603,0 | 313,0 | 630,5 |
| Total | 1 755,9 | 6 720,9 | 2 650,0 | 8 476,8 |

Note : OdR, obligations de relance.

Sources : Agence UMOA-Titres pour les statistiques relatives aux émissions par adjudication, Conseil régional de l'épargne publique et des marchés financiers (CREPMF) de l'UMOA pour les statistiques relatives aux émissions par syndication (données indicatives).

BRVM composite (46 entreprises cotées) a progressé de seulement 0,5 % en 2022 (contre une augmentation de 39,1 % en 2021), tandis que le volume des transactions a augmenté de 3,0 % sur la même période. Malgré une stagnation des cours, la capitalisation boursière a évolué à la hausse, avec notamment une progression de la capitalisation boursière du marché des actions de 24,2 % pour atteindre 7 560 milliards XOF au 31 décembre 2022, reflétant notamment l'entrée en bourse d'Orange Côte d'Ivoire. La capitalisation boursière des obligations a également évolué à la hausse pour atteindre 8 927 milliards, soit une augmentation de 23,2 % depuis 2021, reflétant une hausse des émissions d'obligations (admission de 19 lignes obligataires).

4 | L'INTÉGRATION RÉGIONALE

4|1 Le processus de surveillance de la convergence économique régionale demeure suspendu

Les États membres de l'UEMOA sont engagés depuis 1996 dans un processus de convergence et d'intégration économique de long terme, qui renforce leur union monétaire. Ce processus vise à assurer la cohérence et l'efficacité des politiques économiques nationales, en vue de la promotion d'une croissance durable et équilibrée. À ce titre, la convergence constitue l'une des garanties de la stabilité et de la pérennité de la monnaie unique. Le processus d'intégration régionale s'est initialement appuyé sur des directives adoptées par le Conseil des ministres de l'UEMOA en 1996, renforcées en 1999 avec l'entrée en vigueur du Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité (PCSCS) entre les États membres de l'UEMOA.

Ce dernier établit des indicateurs de convergence économique et budgétaire. Depuis le 1^{er} janvier 2015, un dispositif révisé de surveillance multilatérale de la convergence s'appuie sur trois critères de convergence dits « de premier rang », visés pour l'ensemble des États de l'Union, et deux critères dits « de second rang », en soutien des critères clés.

Au centre du dispositif de surveillance de la convergence se trouve le critère du solde budgétaire global rapporté au PIB nominal. Il représente la différence entre le total des recettes (dons inclus) et le total des dépenses, auquel on ajoute les prêts et on soustrait les

remboursements. Ce solde est étroitement lié au besoin de financement net de l'État. Il doit demeurer supérieur ou égal à - 3 % du PIB. Les autres critères de premier rang sont le taux d'inflation, qui ne doit pas dépasser 3 %, et le ratio d'endettement (encours des dettes publiques intérieure et extérieure / PIB nominal), qui ne doit pas excéder 70 %. Quant aux critères de second rang, il s'agit de : i) la masse salariale des agents de l'État, qui ne doit pas excéder 35 % des recettes fiscales de l'État ; et ii) les recettes fiscales de l'État, qui doivent représenter au moins 20 % du PIB nominal.

Des critères de convergence réelle des États membres sont également fixés et examinés une fois par an.

La convergence réelle est appréciée à travers une série d'indicateurs : niveaux de vie, intégration commerciale et financière, liberté de circulation effective, climat des affaires et mise en œuvre des programmes économiques régionaux.

À la suite de la décision de suspension temporaire du PCSCS le 27 avril 2020, l'exercice de la surveillance multilatérale est réalisé semestriellement, conformément aux dispositions de la recommandation du 26 juin 2020⁷. Cet exercice fait apparaître que les performances macroéconomiques de l'Union sont globalement favorables, en particulier grâce aux plans de relance, ainsi que les perspectives de croissance de moyen et long terme. Cet exercice souligne également la persistance des tensions inflationnistes dans la zone, le renforcement des entraves à la libre circulation des biens du fait de l'insécurité dans certains pays, et une prévision de retour à la règle budgétaire pour l'ensemble des États membres d'ici à 2025. Enfin, la Commission de l'UEMOA travaille à la révision des critères du Pacte de convergence avant sa réactivation.

Le processus de convergence entre États membres s'étend également à la normalisation et à l'harmonisation réglementaire dans de nombreux domaines (commerce, climat des affaires et intégration financière notamment) et à la réalisation d'un programme économique régional (PER). Initiative de la conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UEMOA et élaboré par la commission de l'UEMOA, la BCEAO et la Banque ouest-africaine de développement (BOAD), le PER a été lancé

7 UEMOA (2022), Rapport annuel 2022 sur le fonctionnement et l'évolution de l'Union, décembre.

en 2006. Il est constitué de 102 projets communautaires à visée structurelle et doit permettre de stimuler durablement la croissance économique régionale par le développement et l'interconnexion des infrastructures, ainsi que par le renforcement de la cohésion sociale et territoriale.

4|2 Les initiatives en faveur de l'intégration régionale en 2022-2023

En 2022, la Commission de l'UEMOA a poursuivi ses travaux en matière de convergence économique et de gouvernance. Cette action s'inscrit dans le cadre d'actions prioritaires pour la période 2021-2025 (dit « CAP 25 »). Le CAP 25, en majorité financé par ses ressources propres, vise à mettre en œuvre une stratégie de moyen terme pour favoriser l'intégration régionale sur les plans économique, social et environnemental. Les trois axes stratégiques sont i) la convergence des économies, ii) l'intégration régionale et sectorielle, et iii) la gouvernance et la performance organisationnelle. En 2022, la Commission de l'UEMOA a lancé une étude de faisabilité pour la création d'un fonds de stabilisation macroéconomique et mené des initiatives afin de contribuer à la modernisation de la gestion des finances publiques des États de l'UEMOA, en produisant deux guides sur le contrôle interne comptable et sur le contrôle interne budgétaire, afin de favoriser la mise en œuvre des directives du nouveau cadre harmonisé de gestion des finances publiques.

Afin de renforcer l'interconnectivité et le développement économique au sein de la zone, l'UEMOA a mené plusieurs projets dans le domaine des infrastructures.

Dans le domaine du numérique, un programme régional de développement de l'économie numérique (PRDEN) a été adopté en 2022. Il a pour objectifs un renforcement de la gouvernance du secteur de l'économie numérique, l'amélioration de l'accès des usagers aux services numériques, l'accroissement de l'offre de services numériques, ainsi que la promotion de l'innovation et le développement de la recherche.

Compte tenu de la vulnérabilité au changement climatique des pays de l'UEMOA, les États membres ont mis en œuvre plusieurs initiatives régionales, certaines dans le cadre de la coopération avec la CEDEAO.

Dans le domaine de la protection environnementale, ces initiatives comprennent le projet d'investissement pour la résilience des zones côtières en Afrique de l'Ouest (WACA ResIP), visant à lutter contre l'érosion des zones côtières,

ainsi que la fourniture d'un appui aux programmes d'action nationaux d'adaptation aux changements climatiques (PANA) à travers la création et la réhabilitation des réservoirs d'eau et le développement de l'irrigation. Par ailleurs, par les financements de l'Initiative régionale pour l'énergie durable (IRED), la Commission a engagé un programme régional de développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (Prodere) ainsi qu'un programme pour améliorer l'approvisionnement énergétique du secteur agricole (Microsol). L'année 2022 marque également l'aboutissement du processus d'élaboration de la stratégie régionale climat (SRC) de la CEDEAO et de son plan d'action à l'horizon 2030. Les parties prenantes de la SRC – Commission de la CEDEAO, Comité inter-États de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS), UEMOA, banques régionales et États membres – seront chargées de la définition et de la mise en œuvre des mesures de lutte contre le changement climatique dans la zone CEDEAO, en cohérence avec l'accord de Paris.



Étude de la BCEAO Le degré de transmission des prix internationaux aux prix domestiques dans l'UEMOA



L'étude sur le degré de transmission des prix internationaux aux prix domestiques¹ s'inscrit dans le cadre du renforcement de l'efficacité de la politique monétaire, dans un contexte de tensions inflationnistes aussi bien au niveau interne qu'à l'échelle internationale.

En effet, les cours mondiaux du pétrole brut et les prix des produits alimentaires importés par les pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) se sont inscrits dans une tendance haussière depuis la fin de l'année 2020. Cette évolution a des répercussions sur l'inflation dans l'Union en raison notamment du poids important des produits importés dans l'indice des prix à la consommation (30,0%). Prenant appui sur des modèles à correction d'erreur, l'étude examine le degré de transmission des cours mondiaux sur les prix domestiques. L'analyse a porté sur les produits alimentaires, notamment le riz, le blé, les huiles, le sucre et les produits laitiers, qui représentent environ deux tiers de la facture d'importations alimentaires, ainsi que l'essence vendue à la pompe.

Il ressort des analyses qu'au titre des produits alimentaires importés, les chocs sur les prix internationaux affectent positivement l'inflation dans l'Union. Le degré de transmission varie de 38% pour le sucre à un maximum de 68% pour le riz. La transmission est contrainte par les interventions des États sous forme notamment de désarmement tarifaire, de ventes à prix modéré ou de distribution gratuite des vivres. Les chocs sur les cours internationaux sont absorbés avec un délai moyen de dix mois pour le riz et les huiles, quinze mois pour le sucre et vingt mois pour le blé. Toutefois, l'impact sur les premiers mois est faible, en raison principalement des délais d'approvisionnement des marchés locaux. En ce qui concerne les produits laitiers, les chocs à l'international n'ont pas un impact important sur les prix domestiques, sauf au Sénégal, au Togo et au Mali. Au total, une hausse de 10 points de pourcentage des cours mondiaux des produits alimentaires induit une progression de l'inflation de 2,3 points pour la composante alimentaire et une hausse de 1,2 point pour l'inflation globale.

En ce qui concerne les produits pétroliers, les résultats des estimations montrent qu'un accroissement de 10% des prix à l'international induit une augmentation de 4,6% des prix de l'essence à la pompe dans l'Union et entraîne une hausse de l'inflation de 0,5 point de pourcentage. Les chocs internationaux sont absorbés dans un délai de dix mois. L'analyse par pays montre que la transmission des cours mondiaux du pétrole brut sur les prix de l'essence à la pompe est plus forte au Togo et au Bénin, avec des effets respectifs de 5,3% et 6,3% pour une hausse des cours mondiaux de 10%, dans un délai moyen d'absorption de huit mois.

L'évolution des prix sur les marchés internationaux des matières premières importées par les pays de l'UEMOA a été marquée au cours de ces dernières années par d'importants chocs récurrents, notamment en ce qui concerne les produits alimentaires et pétroliers. En effet, la chute prononcée des cours du pétrole brut en 2020 induite par la crise de la Covid-19 a été suivie par la flambée desdits cours depuis le début de l'année 2021, en raison de la reprise de l'économie mondiale, amplifiée par les tensions géopolitiques, notamment la guerre russo-ukrainienne. De même, une forte progression des prix à l'international des produits alimentaires a été observée au cours de cette même période, notamment pour le riz, le blé, les farines, le sucre et les huiles, principales denrées alimentaires importées par les pays de l'UEMOA. Cette forte volatilité des cours a été exacerbée par les impacts de différents facteurs, notamment les changements climatiques et les crises géopolitiques.

Partant de ces constats, et au regard de la part relativement importante des produits importés dans la consommation des ménages des pays de l'Union, il est apparu opportun, pour une meilleure compréhension de l'évolution des prix dans la zone ainsi que pour l'affinement des prévisions de l'inflation, de procéder à l'analyse du degré et du délai de transmission des fluctuations des prix internationaux des produits alimentaires et pétroliers importés aux prix domestiques dans l'Union.

¹ L'étude complète est disponible sur le site de la BCEAO : « Degré de transmission des prix internationaux dans l'UEMOA ».



1 | Évolution des cours mondiaux du pétrole brut et des produits alimentaires

Après une baisse enregistrée en 2020, en lien avec le ralentissement de l'activité économique induit par la pandémie de la Covid-19, les cours mondiaux du pétrole brut se sont inscrits dans une tendance haussière vers la fin de l'année 2020, affichant une progression de 64,4 % en 2021. Cette tendance s'est poursuivie dans le contexte de la guerre avec une hausse de 54,1 % en 2022. À l'instar des cours du pétrole, la dynamique haussière de l'évolution des prix des produits alimentaires importés par les pays de l'Union a commencé à la fin de l'année 2020. La hausse des cours mondiaux a dépassé celle qui a été observée lors de la crise financière de 2008. Il convient de remarquer que depuis cette crise, qui a entraîné une hausse importante des prix des produits alimentaires importés par l'Union, lesdits prix ne sont plus revenus à leur niveau d'avant 2008.

Évolution des cours mondiaux du pétrole

(cours du pétrole brut, en milliers de francs CFA (XOF))



Sources : Bloomberg, BCEAO.

Cours moyen des produits alimentaires importés par l'UEMOA

(en francs CFA (XOF) / kg)



Sources : Bloomberg, BCEAO.

2 | Transmission des prix mondiaux des produits alimentaires

Transmission des cours mondiaux du riz

Selon les statistiques du commerce extérieur de l'Union au titre de l'année 2021, la part du riz dans les importations de produits alimentaires des pays de l'UEMOA est d'environ 30,3 %. Le poids du poste « Produits alimentaires » dans l'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC) global est de 42,5 %. Le riz représente environ 30 % du poste « Céréales non transformées ».

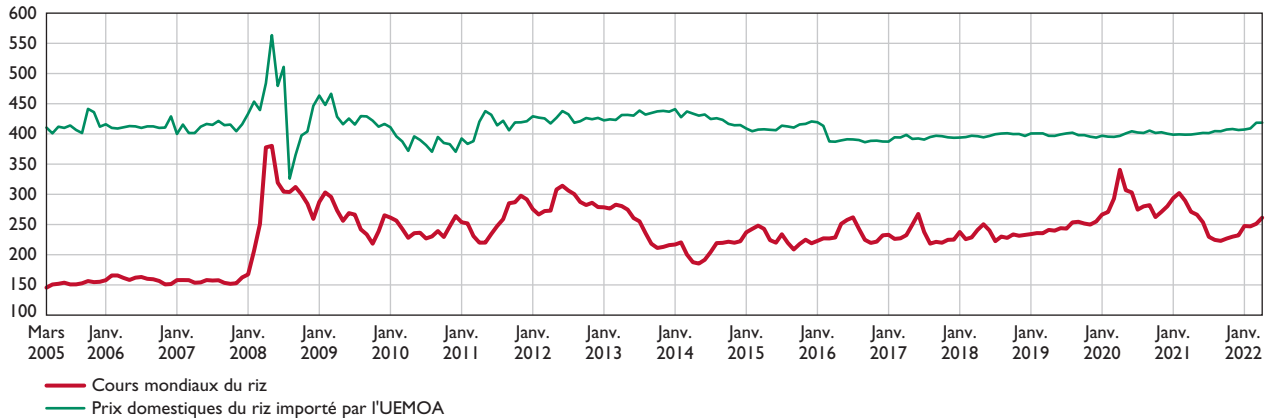
Les résultats indiquent que plus de la moitié des hausses enregistrées sur les cours internationaux se répercute sur les prix domestiques dans les États membres de l'Union. En particulier, une progression des cours mondiaux du riz de 10 % entraîne, à long terme, un relèvement des prix domestiques de 6,8 %. L'impact de la transmission des cours internationaux sur les prix du riz importé est plus élevé au Sénégal et au Togo, où plus de 80 % des fluctuations à l'échelle internationale se répercutent, à long terme, sur les prix domestiques. En revanche, à court terme, les fluctuations des cours mondiaux du riz n'ont pas un effet significatif sur les prix domestiques. Les mesures d'intervention des autorités publiques semblent maintenir, à court terme, les prix à des niveaux relativement stables. L'examen des délais d'ajustement montre que le temps moyen pour qu'un choc sur les cours mondiaux se répercute sur les prix domestiques est estimé à dix mois. L'analyse par pays montre que le temps moyen d'ajustement est plus élevé au Sénégal (douze mois) et en Guinée-Bissau (dix mois), et relativement plus faible au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Mali et au Togo, avec un délai moyen d'ajustement des prix de cinq mois.

.../...



Évolution comparée des cours mondiaux du riz et des prix domestiques du riz importé par l'UEMOA

(en francs CFA (XOF) / kg)



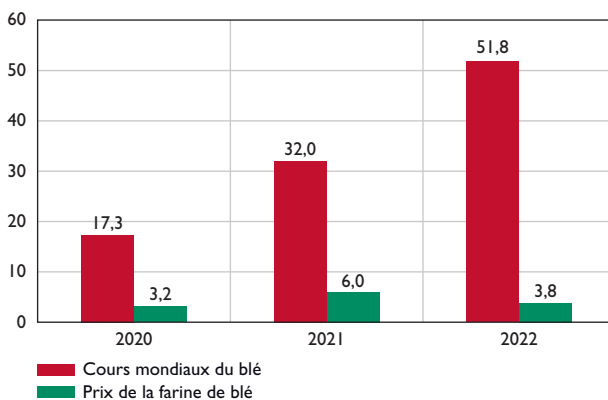
Sources : Bloomberg, BCEAO.

Transmission des cours mondiaux du blé

Les pays de l'Union sont quasi dépendants de l'extérieur en matière d'approvisionnement du marché intérieur en blé et farine de blé. Ce produit est utilisé dans différents composés alimentaires, notamment le pain, la pâtisserie et autres produits alimentaires. Toutefois, la transmission sur les prix intérieurs se fait de manière progressive et modérée du fait de l'intervention des autorités politiques pour atténuer la hausse des prix.

Évolution des cours mondiaux du blé et prix de la farine de blé dans l'UEMOA

(en %)



Sources : Bloomberg, BCEAO.

À court terme, les élasticités estimées indiquent qu'une hausse des cours mondiaux du blé de 10 % entraîne une hausse du prix de la farine de blé de 0,5 %. En revanche, à long terme, près de la moitié (45 %) des fluctuations au niveau mondial sont transmises sur le prix de la farine de blé dans un délai de vingt mois. Pour le Sénégal et le Niger, l'ampleur de la transmission des fluctuations des prix internationaux du blé est estimée respectivement à 37,6 % et 23,5 %. La hausse des cours mondiaux du blé s'est traduite par une augmentation des prix du pain dans l'Union d'environ 8,5 % en 2022.

Transmission des cours mondiaux de l'huile

Les résultats indiquent que les chocs sur les cours mondiaux de l'huile ont, à long terme, un effet significatif sur les prix domestiques de ce produit dans l'Union. En effet, une hausse des cours mondiaux de l'huile de 10 % entraîne, à long terme, une progression des prix domestiques de l'huile de 5,9 % dans la zone. La transmission des prix internationaux sur les prix domestiques de l'huile est plus élevée au Burkina Faso, où plus de 86,8 % des

.../...



fluctuations à l'échelle internationale se répercutent, à long terme, sur les prix domestiques, alors qu'elle est relativement modérée au Niger (31,1 %). Les autres pays sont dans une situation intermédiaire, proche de la moyenne régionale. En revanche, à court terme, les fluctuations des cours mondiaux de l'huile n'ont pas un effet significatif sur les prix domestiques.

L'examen des délais d'ajustement montre que le temps moyen pour qu'un choc sur les cours mondiaux se répercute entièrement sur les prix domestiques est estimé à dix mois. Par pays, le temps moyen d'ajustement est plus élevé au Mali (douze mois), au Sénégal (douze mois) et au Burkina Faso (onze mois) et relativement plus faible au Bénin et au Togo, où le délai moyen d'ajustement des prix est de cinq mois.

Transmission des cours mondiaux du sucre

Les résultats montrent que les chocs sur les cours mondiaux du sucre ont, à long terme, un effet important sur les prix domestiques du sucre. Une hausse des cours mondiaux du sucre de 10 % entraîne, à long terme, un relèvement des prix domestiques du sucre de 3,8 %. La transmission des prix internationaux sur les prix domestiques du sucre est plus élevée au Mali (56,0 %) et en Guinée-Bissau (50,9 %), mais faible au Bénin (30,0 %), au Niger (33,3 %) et au Burkina Faso (34,5 %). Sur le court terme, les fluctuations des cours mondiaux du sucre n'ont pas un effet significatif sur les prix domestiques, sauf au Bénin, où il est noté un effet négatif de 9 %, qui pourrait s'expliquer par les interventions des autorités publiques, à travers notamment les subventions, le plafonnement des prix et les ventes à prix réduit. L'examen des délais d'ajustement montre que le temps moyen pour qu'un choc sur les cours mondiaux se répercute entièrement sur les prix domestiques est estimé à quinze mois.

Transmission des cours mondiaux des produits laitiers

S'agissant des produits laitiers, les tests statistiques révèlent l'absence de relation de cointégration entre les cours mondiaux et les prix domestiques, sauf pour le Togo. Pour ce pays, une hausse des cours mondiaux des produits laitiers induit, à long terme, une progression des prix domestiques de 1,1 %. À court terme, l'impact n'est pas significatif. Les chocs mondiaux sur les prix des produits laitiers sont entièrement absorbés au niveau domestique dans un délai de dix mois.

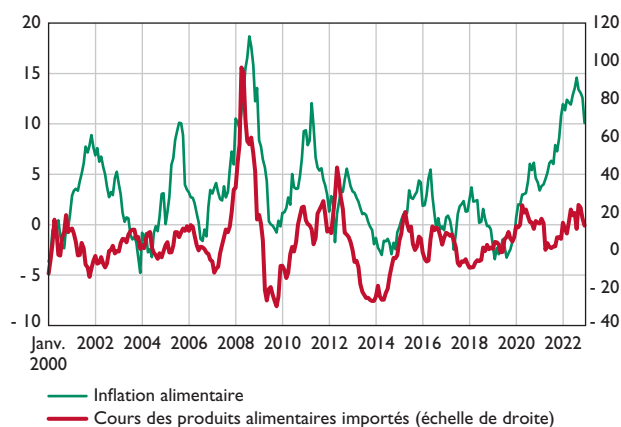
Transmission des cours mondiaux des produits alimentaires importés sur l'inflation alimentaire

Les résultats indiquent qu'une hausse de 10 points de pourcentage des cours mondiaux des produits alimentaires induit une progression de 2,3 points d'inflation supplémentaire au niveau des produits alimentaires dans l'Union. L'analyse par pays montre que l'impact est plus prononcé au Burkina Faso (4,6 points) et au Mali (3,4 points), mais apparaît relativement faible au Bénin (1,6 point).

Transmission des cours mondiaux des produits alimentaires importés sur l'inflation globale

Les résultats des régressions linéaires sur variables stationnaires obtenues par différence première indiquent qu'au niveau global de l'Union une hausse des cours mondiaux de 10 points de pourcentage induit une progression de l'inflation de 1,2 point. L'analyse par pays montre que l'impact est plus important au Burkina Faso et au Mali, où la hausse de l'inflation est de 2,2 points.

Inflation alimentaire et évolution en rythme annuel du cours des produits alimentaires importés par l'UEMOA (en %)



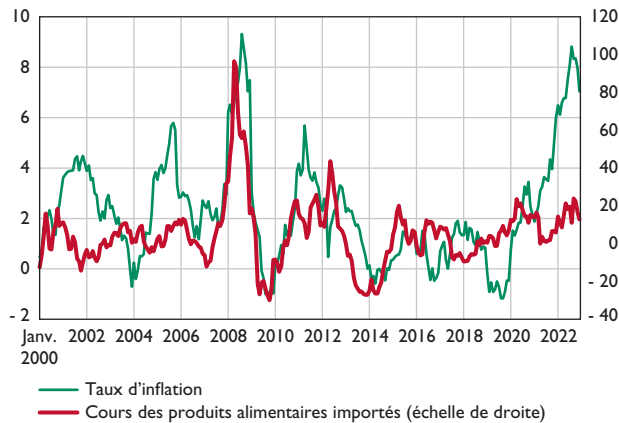
Sources : Institut national de la statistique (INS), BCEAO.

.../...



Taux d'inflation et évolution en rythme annuel du cours des produits alimentaires importés par l'UEMOA

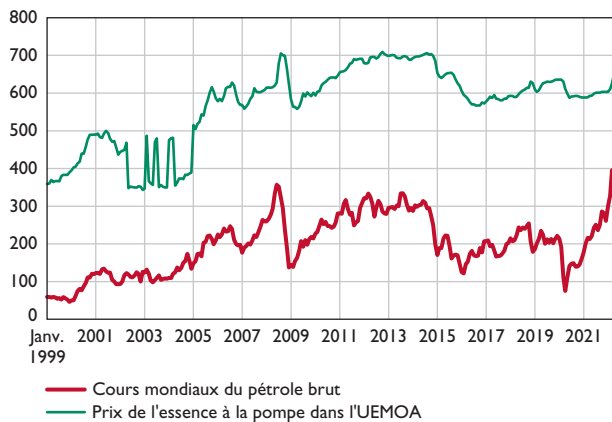
(en %)



Sources : Institut national de la statistique (INS), BCEAO.

Évolution des cours mondiaux du pétrole brut et des prix de l'essence à la pompe dans l'UEMOA

(en francs CFA (XOF) / L)



Sources : Institut national de la statistique (INS), BCEAO.

la pompe. À court terme, les résultats suggèrent que la transmission est plus modérée. L'examen des délais d'ajustement montre que le temps moyen pour qu'un choc sur les cours mondiaux se répercute sur les prix domestiques est estimé à dix mois.

3 | Transmission des cours mondiaux du pétrole

Transmission des cours mondiaux du pétrole brut sur les prix à la pompe

Sur l'année 2022, les cours mondiaux de pétrole brut ont enregistré une forte progression, en lien avec la relance de l'activité économique au niveau mondial, après la crise sanitaire de la Covid-19 conjuguée aux effets de la guerre russo-ukrainienne. Cette situation a notamment impacté l'évolution du prix de l'essence à la pompe au niveau des États membres de l'UEMOA, dans la dynamique de la reprise de l'activité économique.

Nonobstant les évolutions tendancielle similaires sur le long terme (cf. graphique), les prix de l'essence à la pompe semblent réagir modérément par rapport aux fluctuations des cours mondiaux du pétrole brut. En effet, sur la période 2000-2022, les cours mondiaux du pétrole ont progressé en rythme annuel de 8,5 % en moyenne par mois, contre une hausse des prix de l'essence à la pompe de 2,7 % dans l'UEMOA. Cette situation serait liée à plusieurs facteurs, notamment le système de régulation des prix, la disponibilité des stocks de sécurité ainsi que la réduction de la marge bénéficiaire des professionnels du secteur pétrolier. En particulier pour le mécanisme de régulation des prix, il convient de souligner qu'il a été mis en place dans les pays de l'UEMOA au début des années 2000 par les autorités politiques, pour contenir l'impact de la forte volatilité des prix, en vue de préserver le pouvoir d'achat des populations.

Les résultats des estimations indiquent que les chocs sur les cours mondiaux du pétrole ont, à long terme, un effet significatif sur les prix à la pompe. Une hausse des cours mondiaux du pétrole de 10 % entraîne, à long terme, une progression des prix de l'essence à la pompe de 4,7 %. La transmission est relativement plus élevée au Bénin et au Togo, où respectivement 63,3 % et 53,0 % des chocs à l'international se répercutent sur les prix domestiques. Au Sénégal, 40,5 % des chocs observés sur les cours mondiaux affectent, à long terme, le prix de l'essence à

.../...



Impact des cours mondiaux du pétrole sur le poste « Transport » de l'indice des prix à la consommation (IPC)

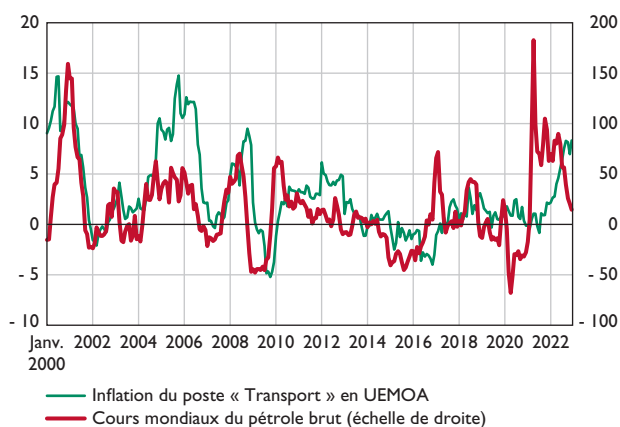
Il ressort des estimations que les fluctuations des cours internationaux du pétrole ont un effet significatif et positif sur les tarifs du transport. Au niveau global de l'Union, une hausse de 10 points de pourcentage de l'évolution du prix mondial de l'or noir induit une progression de l'inflation de 0,5 point de pourcentage pour la fonction « Transport ». L'impact est relativement plus important au Bénin (0,9 point) et au Togo (0,8 point) et plus faible en Guinée-Bissau (0,2 point).

Effet des cours mondiaux du pétrole sur l'inflation globale

Les résultats des estimations indiquent un effet significatif et positif des cours mondiaux du pétrole sur l'inflation dans l'Union. En effet, un accroissement de 10 points de pourcentage des cours mondiaux du pétrole brut induirait une hausse de l'inflation de 0,2 point. L'impact est d'environ 0,3 point au Burkina Faso, au Mali et au Bénin. Au Togo et au Sénégal, l'impact se situe autour de 0,1 point de pourcentage, légèrement plus faible que celui de la Côte d'Ivoire (0,2 point).

Taux d'inflation du poste « Transport » en UEMOA et évolution en rythme annuel des cours mondiaux du pétrole brut

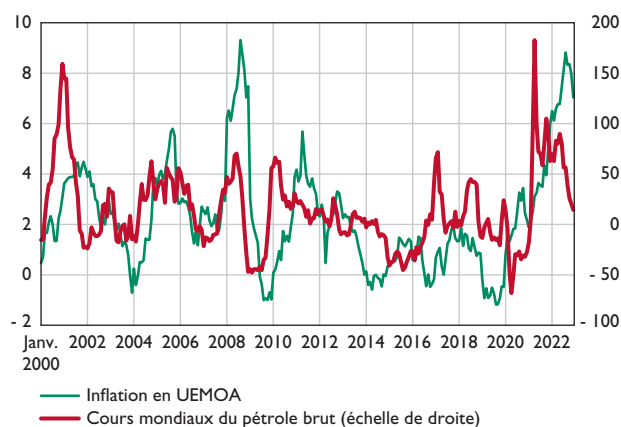
(en %)



Sources : Institut national de la statistique (INS), BCEAO.

Taux d'inflation en UEMOA et évolution en rythme annuel des cours mondiaux du pétrole brut

(en %)



Sources : Institut national de la statistique (INS), BCEAO.

ANNEXE : PRINCIPALES DONNÉES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

UEMOA – Comptes nationaux

(en milliards de francs CFA (XOF) ; taux et variations en %)

| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|------------------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Ressources | 115 175,0 | 118 225,5 | 130 777,7 | 148 137,9 |
| PIB nominal | 89 338,0 | 92 866,1 | 100 718,3 | 111 541,8 |
| Importations de biens et services | 25 837,0 | 25 359,4 | 30 059,4 | 36 596,1 |
| Emplois | 115 175,0 | 118 225,5 | 130 777,7 | 148 137,9 |
| Consommation finale | 72 444,5 | 75 663,5 | 81 389,8 | 88 883,2 |
| Publique | 11 654,4 | 12 288,9 | 13 537,1 | 15 047,8 |
| Privée | 60 790,0 | 63 374,6 | 67 852,8 | 73 835,4 |
| Formation brute de capital fixe ^{a)} | 21 951,7 | 21 996,6 | 25 778,3 | 32 294,6 |
| Exportations de biens et services | 20 778,9 | 20 565,3 | 23 609,5 | 26 960,1 |
| Épargne intérieure brute | 16 893,6 | 17 202,5 | 19 328,5 | 22 658,6 |
| Capacité (+) ou besoin (-) de financement | - 5 058,1 | - 4 794,1 | - 6 449,8 | - 9 636,0 |
| Taux d'investissement (en% du PIB) | 24,6 | 23,7 | 25,6 | 29,0 |
| Variations | | | | |
| Taux de croissance du PIB en volume | 5,9 | 1,7 | 6,1 | 5,9 |
| Déflateur du PIB | 1,0 | 2,2 | 2,2 | 4,6 |
| Prix à la consommation, en moyenne | - 0,7 | 2,1 | 3,6 | 7,4 |

a) Y compris variations de stocks.

Sources : Institut national de la statistique (INS) et BCEAO.

UEMOA – Tableau des opérations financières

(en milliards de francs CFA (XOF))

| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|-------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Recettes et dons | 15 502,4 | 15 821,0 | 17 669,4 | 19 058,6 |
| Recettes budgétaires | 13 918,8 | 14 051,4 | 16 169,3 | 17 627,7 |
| Recettes fiscales | 11 684,9 | 11 767,8 | 13 614,7 | 15 011,7 |
| Recettes non fiscales | 1 581,8 | 1 626,5 | 1 785,1 | 1 748,1 |
| Autres recettes non classées | 652,1 | 657,1 | 769,5 | 867,9 |
| Dons | 1 583,6 | 1 769,6 | 1 500,1 | 1 430,9 |
| Dépenses et prêts nets | 17 566,6 | 21 006,6 | 23 083,0 | 26 462,1 |
| Dépenses totales | 17 600,0 | 20 975,2 | 23 046,5 | 26 406,8 |
| Dépenses courantes | 11 578,7 | 13 390,8 | 14 496,9 | 16 440,9 |
| Traitements et salaires | 4 710,1 | 5 155,3 | 5 498,6 | 6 137,4 |
| Autres dépenses courantes | 5 550,9 | 6 645,7 | 7 132,2 | 8 105,1 |
| Autres dépenses non classées | | | | |
| Intérêts | 1 317,7 | 1 589,8 | 1 866,1 | 2 198,4 |
| Sur la dette intérieure | 668,3 | 772,2 | 964,9 | 1 122,0 |
| Sur la dette extérieure | 649,6 | 817,6 | 901,3 | 1 076,4 |
| Dépenses en capital | 5 281,4 | 6 710,0 | 7 524,8 | 8 717,0 |
| Sur ressources intérieures | 3 052,4 | 3 908,8 | 4 222,4 | 4 920,7 |
| Sur ressources extérieures | 2 229,0 | 2 801,2 | 3 302,4 | 3 796,3 |
| Dépenses de fonds spéciaux | 739,9 | 874,4 | 1 024,8 | 1 248,9 |
| Prêts nets | - 33,4 | 31,4 | 36,5 | 55,3 |
| Solde global base engagements (hors dons) | - 3 647,8 | - 6 955,2 | - 6 913,7 | - 8 834,4 |
| Solde global base engagements (dons compris) ^{a)} | - 2 064,2 | - 5 185,6 | - 5 413,6 | - 7 403,5 |
| Solde primaire de base ^{b)} | 605,4 | - 1 658,4 | - 683,9 | - 1 535,5 |
| Ajustement base caisse | - 42,9 | 58,9 | 136,4 | 224,1 |
| Solde global base caisse (hors dons) ^{c)} | - 3 690,7 | - 6 896,3 | - 6 777,3 | - 8 610,3 |
| Solde global base caisse (dons compris) ^{c)} | - 2 107,1 | - 5 126,7 | - 5 277,2 | - 7 179,4 |
| Financement | 2 107,0 | 5 126,9 | 5 277,4 | 7 142,3 |
| Financement intérieur net | - 449,2 | 1 918,2 | 1 118,5 | 3 489,1 |
| Bancaire | - 235,8 | 1 770,8 | 583,5 | 2 543,2 |
| Non bancaire | - 213,4 | 147,4 | 535,0 | 945,9 |
| Financement extérieur net | 2 556,2 | 3 208,7 | 4 158,9 | 3 653,2 |
| Ajustement statistique | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Dette publique | 38 383,5 | 46 119,0 | 54 962,8 | 64 178,2 |
| En pourcentage du PIB | | | | |
| Recettes totales (hors dons) | 15,6 | 15,1 | 16,1 | 15,8 |
| Dépenses courantes | 13,0 | 14,4 | 14,4 | 14,7 |
| Solde global base engagements (dons compris) ^{a)} | - 2,3 | - 5,6 | - 5,4 | - 6,6 |
| Dette publique | 43,0 | 49,7 | 54,6 | 57,5 |

a) Solde global base engagements = recettes totales (dons compris) – dépenses et prêts nets.

b) Solde primaire = recettes budgétaires – (dépenses courantes – intérêts sur dette publique extérieure et intérieure) – dépenses en capital sur ressources intérieures.

c) Solde base caisse = solde base engagements + ajustement base caisse.

Sources : BCEAO et services statistiques nationaux.

UEMOA – Balance des paiements

(en milliards de francs CFA (XOF))

| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|---------------------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| a - Solde des transactions courantes (1 + 2 + 3) | - 4 370,3 | - 3 967,4 | - 5 973,6 | - 8 708,2 |
| 1 - Biens et services | - 5 058,0 | - 4 794,1 | - 6 449,8 | - 9 511,0 |
| Balance des biens | - 1 458,3 | - 334,2 | - 1 111,4 | - 3 502,1 |
| Exportations de biens FOB | 17 662,8 | 18 389,2 | 20 961,8 | 24 140,6 |
| dont : or | 4 308,9 | 5 893,4 | 6 127,5 | 6 818,4 |
| cacao | 2 905,6 | 2 979,9 | 3 322,2 | 3 460,5 |
| pétrole | 1 807,8 | 1 060,7 | 1 459,1 | 2 340,5 |
| coton | 1 057,6 | 832,8 | 1 083,8 | 1 681,2 |
| caoutchouc | 531,9 | 597,9 | 853,6 | 1 171,8 |
| Importations de biens FOB | - 19 121,3 | - 18 723,4 | - 22 073,2 | - 27 642,6 |
| Importations de biens CAF | - 22 229,8 | - 21 589,7 | - 25 753,0 | - 32 224,2 |
| dont : produits pétroliers | - 4 618,3 | - 4 185,0 | - 4 940,8 | - 8 561,9 |
| produits alimentaires | - 3 877,6 | - 4 080,4 | - 4 857,6 | - 6 954,0 |
| biens d'équipement | - 4 731,4 | - 4 481,1 | - 5 322,8 | - 5 661,3 |
| Balance des services | - 3 599,7 | - 4 459,9 | - 5 338,4 | - 6 008,9 |
| dont fret et assurances | - 3 108,6 | - 2 866,3 | - 3 679,7 | - 4 581,6 |
| 2 - Revenus primaires | - 2 222,7 | - 2 299,1 | - 2 873,3 | - 2 992,2 |
| dont intérêts sur la dette | - 721,3 | - 817,6 | - 901,3 | - 1 076,0 |
| 3 - Revenus secondaires | 2 910,4 | 3 125,8 | 3 349,5 | 3 795,0 |
| Administrations publiques | 1 031,4 | 1 067,3 | 770,5 | 1 076,9 |
| dont aides budgétaires | 654,6 | 803,3 | 408,3 | 397,9 |
| Autres secteurs | 1 879,0 | 2 058,5 | 2 579,0 | 2 718,0 |
| dont transferts de fonds des migrants | 2 818,4 | 2 834,9 | 3 350,7 | 3 500,8 |
| b - Compte de capital | 1 235,5 | 1 317,9 | 1 482,7 | 1 430,4 |
| c - Compte financier | - 5 107,0 | - 3 250,5 | - 5 317,5 | - 4 533,0 |
| Investissements directs | - 2 221,5 | - 1 999,4 | - 2 773,8 | - 2 793,2 |
| Investissements de portefeuille | - 830,3 | 278,3 | - 1 688,2 | - 31,1 |
| Autres investissements | - 2 048,4 | - 1 467,2 | - 988,2 | - 1 708,7 |
| Financement exceptionnel (pour mémoire) | 0,0 | 174,0 | 144,2 | 9,3 |
| Variation des arriérés | 0,0 | 0,0 | - 1,9 | 0,0 |
| Rééchelonnement | 0,0 | 154,0 | 137,3 | 0,0 |
| Remises de dettes | 0,0 | 20,0 | 8,8 | 9,3 |
| d - Erreurs et omissions nettes | 32,2 | - 9,6 | 30,7 | - 3,0 |
| e - Ajustement statistique ^{a)} | - 369,3 | - 575,7 | - 381,6 | - 595,4 |
| f - Solde global (a + b - c + d) | 2 004,4 | 591,4 | 857,3 | - 2 747,8 |
| Solde global après ajustement (e + f) | 1 635,1 | 15,8 | 475,7 | - 3 343,1 |
| Taux de couverture (en %) ^{b)} | 80,4 | 81,1 | 78,5 | 73,9 |
| Variation des avoirs extérieurs nets | - 1 806,9 | - 1 198,0 | - 609,2 | 3 288,7 |
| Solde courant (en% du PIB) | - 4,9 | - 4,3 | - 5,9 | - 7,8 |
| Solde global (en% du PIB) | 1,8 | 0,0 | 0,5 | - 3,0 |

a) L'ajustement permet la prise en compte des opérations non réparties, du biais lié aux asymétries sur les transactions intra-UEMOA et des financements intra-UEMOA du secteur non bancaire.

b) Le taux de couverture correspond au total des exportations de biens et de services rapporté au total des importations de biens et de services.

Note : La balance de l'UEMOA est une agrégation des balances des paiements des États, retraitée des opérations non réparties au niveau du solde global. La sous-rubrique « transferts de fonds des migrants » retrace uniquement les flux bruts entrants des transferts de fonds des migrants, tandis que le poste « Autres secteurs » retrace le solde des transferts courants au titre des autres secteurs (ménages, ISBLSM, etc.).

Source : BCEAO.

La situation économique et financière de l'UEMOA

Annexe : principales données économiques et financières

UEMOA – Bilan de la BCEAO

(en millions de francs CFA (XOF))

| Actif | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2022 | Passif | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2022 |
|-------------------------------------------------|-------------------|-------------------|----------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Avoirs en or | 1 511 502 | 1 664 391 | Billets et monnaie en circulation | 10 406 739 | 11 427 990 |
| Fonds monétaire international | 2 714 112 | 984 561 | Dépôts et comptes créditeurs | 7 287 532 | 6 562 929 |
| Avoirs en monnaies étrangères | 8 694 687 | 7 381 525 | Transferts à exécuter | 18 983 | 664 |
| Créances sur les établissements de crédits | 6 312 947 | 9 391 744 | Engagements en monnaies étrangères | 8 960 | 8 764 |
| Créances sur les Trésors nationaux | 1 772 795 | 1 772 795 | Engagements envers le FMI | 3 875 100 | 4 013 794 |
| Opérations pour le compte des Trésors nationaux | 2 970 357 | 3 311 130 | Autres passifs | 258 943 | 226 753 |
| Autres investissements financiers | 459 173 | 476 653 | Provisions pour risques et charges | 73 827 | 70 873 |
| Biens immobiliers de placement | 2 965 | 2 883 | Réserve de réévaluation des devises | 108 703 | 99 643 |
| Autres immobilisations nettes | 487 573 | 502 188 | Réserve de réévaluation des instruments financiers | 87 327 | 50 118 |
| Autres actifs | 108 358 | 76 557 | Capital et réserves | 2 853 040 | 2 977 593 |
| | | | Résultat | 55 315 | 125 306 |
| Total | 25 034 469 | 25 564 427 | Total | 25 034 469 | 25 564 427 |

Source : BCEAO.

UEMOA – Principaux taux directeurs de la BCEAO

(en %)

| Date de modification | Taux minimum de soumission aux injections de liquidité | Taux de prêt marginal |
|----------------------|--------------------------------------------------------|-----------------------|
| 2 décembre 2010 | 3,25 | 4,25 |
| 16 juin 2012 | 3,00 | 4,00 |
| 16 mars 2013 | 2,75 | 3,75 |
| 16 septembre 2013 | 2,50 | 3,50 |
| 6 décembre 2016 | 2,50 | 4,50 |
| 24 juin 2020 | 2,00 | 4,00 |
| 16 juin 2022 | 2,25 | 4,25 |
| 16 septembre 2022 | 2,50 | 4,50 |
| 16 décembre 2022 | 2,75 | 4,75 |
| 16 mars 2023 | 3,00 | 5,00 |

Source : BCEAO.

UEMOA – Avoirs extérieurs de la BCEAO

(en milliards de francs CFA (XOF))

| | Avoirs | | | | | | | Engagements | | | | Avoirs extérieurs nets |
|------|--------------|-------------------|-------------------------------------------------------|-----------------------------------|---------------|--------------------------|--------|-------------|--------------------|-------------------------------|-------|------------------------|
| | Avoirs en or | Avoirs en devises | Dépôts et titres inclus dans les réserves officielles | Position de réserve auprès du FMI | Avoirs en DTS | Autres actifs extérieurs | Total | Crédits FMI | Allocations de DTS | Autres engagements extérieurs | Total | |
| 2019 | 1 121 | 13 | 8 218 | 202 | 803 | 4,8 | 10 362 | 1 591 | 665 | 185 | 2 441 | 7 921 |
| 2020 | 1 371 | 17 | 8 018 | 194 | 2 131 | 4,6 | 11 736 | 2 843 | 636 | 185 | 3 664 | 8 072 |
| 2021 | 1 512 | 19 | 8 678 | 210 | 3 622 | 4,8 | 14 045 | 2 996 | 1 996 | 173 | 5 166 | 8 878 |
| 2022 | 1 664 | 23 | 7 361 | 170 | 2 153 | 4,8 | 11 376 | 3 322 | 2 030 | 210 | 5 562 | 5 814 |

Note : DTS, droits de tirage spéciaux.

Source : BCEAO.

UEMOA – Principales composantes de la masse monétaire

(en milliards de francs CFA (XOF))

| | Circulation fiduciaire | Dépôts transférables | Autres dépôts inclus dans la masse monétaire | Total |
|------|------------------------|----------------------|----------------------------------------------|--------|
| 2019 | 6 942 | 13 228 | 10 431 | 30 600 |
| 2020 | 8 327 | 16 041 | 11 289 | 35 657 |
| 2021 | 9 425 | 19 174 | 12 861 | 41 459 |
| 2022 | 10 338 | 22 370 | 13 454 | 46 162 |

Source : BCEAO.

UEMOA – Principales contreparties de la masse monétaire

(en milliards de francs CFA (XOF))

| | Avoirs extérieurs nets | Créances intérieures | | | Autres éléments | Total |
|------|------------------------|-----------------------------------------------|----------------------------------|--------|-----------------|--------|
| | | Créances nettes sur l'administration centrale | Créances sur les autres secteurs | Total | | |
| 2019 | 6 939 | 8 118 | 23 508 | 31 626 | - 7 965 | 30 600 |
| 2020 | 7 137 | 12 344 | 24 637 | 36 981 | - 8 462 | 35 657 |
| 2021 | 7 747 | 15 651 | 27 429 | 43 080 | - 9 368 | 41 459 |
| 2022 | 4 458 | 20 380 | 31 380 | 51 760 | - 10 056 | 46 162 |

Note : Les autres éléments sont constitués des passifs à caractère non monétaire et des autres postes nets.

Source : BCEAO.

UEMOA – Principaux postes comptables du système bancaire

(en milliards de francs CFA (XOF))

| Actif | 2020 | 2021 | 2022 | Passif | 2020 | 2021 | 2022 |
|--------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|--------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|
| Opérations de trésorerie et interbancaires | 6 131 | 8 205 | 8 008 | Opérations de trésorerie et interbancaires | 8 981 | 9 664 | 12 964 |
| Opérations avec la clientèle | 24 555 | 27 454 | 32 882 | Opérations avec la clientèle | 32 533 | 38 787 | 43 746 |
| Opérations sur titres et diverses | 14 633 | 17 273 | 21 269 | Opérations sur titres et diverses | 1 648 | 1 774 | 2 103 |
| Valeurs immobilisées | 1 947 | 2 008 | 2 147 | Provisions, fonds propres et assimilés | 4 106 | 4 732 | 5 494 |
| Total | 47 269 | 54 958 | 64 307 | Total | 47 269 | 54 958 | 64 307 |

Source : Commission bancaire de l'UEMOA.

UEMOA – Compte de résultat simplifié du système bancaire

(en milliards de francs CFA (XOF))

| | 2020 | 2021 | 2022 |
|-------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|
| I. Produits bancaires | 5 708,8 | 5 680,7 | 9 966,3 |
| Produits sur opérations de trésorerie et interbancaires | 69,6 | 78,6 | 95,1 |
| Produits sur opérations avec la clientèle | 2 188,5 | 2 345,4 | 2 667,7 |
| Produits sur opérations sur titres et diverses | 783,7 | 913,2 | 1 054,6 |
| Produits sur opérations de change | 2 503,8 | 2 137,1 | 5 909,1 |
| Produits sur opérations hors bilan | 88,2 | 100,8 | 117,4 |
| Produits sur prestations de services financiers | 70,9 | 86,1 | 105,1 |
| Autres produits d'exploitation bancaire | 25,6 | 33,9 | 30,9 |
| Déduction des intérêts sur créances en souffrance | 22,4 | 14,4 | 13,6 |
| 2. Charges bancaires | 3 358,9 | 3 070,1 | 6 984,7 |
| Charges sur opérations de trésorerie et interbancaires | 260,0 | 234,2 | 295,1 |
| Charges sur opérations avec la clientèle | 649,3 | 745,8 | 826,5 |
| Charges sur opérations sur titres et diverses | 32,9 | 36,4 | 51,5 |
| Charges sur fonds propres et assimilés | 10,6 | 10,4 | 10,3 |
| Charges sur opérations de change | 2 348,8 | 1 976,6 | 5 719,7 |
| Charges sur opérations hors bilan | 3,2 | 3,0 | 4,7 |
| Charges sur prestations de services financiers | 37,6 | 43,8 | 56,6 |
| Autres charges d'exploitation bancaire | 16,2 | 20,0 | 20,4 |
| 3. Produit net bancaire (1 - 2) | 2 349,9 | 2 610,6 | 2 981,5 |
| 4. Produits accessoires nets | 102,6 | 130,2 | 109,6 |
| 5. Produit global d'exploitation (3 + 4) | 2 452,4 | 2 740,8 | 3 091,1 |
| 6. Frais généraux | 1 374,3 | 1 455,6 | 1 580,6 |
| 7. Amortissements et provisions nets sur immobilisations | 153,2 | 150,7 | 185,6 |
| 8. Résultat brut d'exploitation (5 - 6 - 7) | 924,9 | 1 134,6 | 1 324,9 |
| 9. Dépréciation nette sur risques et pertes sur créances irrécouvrables | 412,7 | 340,2 | 317,8 |
| 10. Réintégration des intérêts sur créances en souffrance | 22,5 | 14,4 | 13,6 |
| 11. Résultat d'exploitation (8 - 9 + 10) | 534,6 | 808,8 | 1 020,7 |
| 12. Résultat exceptionnel net | 29,0 | 38,8 | 35,8 |
| 13. Résultat sur exercices antérieurs | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| 14. Impôts sur les bénéfices | 86,4 | 113,2 | 134,7 |
| 15. Résultat (11 + 12 + 13 - 14) | 477,2 | 734,4 | 921,8 |

Note : L'entrée en vigueur du nouveau plan comptable bancaire (PCB) a conduit à la suppression du compte « produits divers ». Le solde de ce compte a été réparti entre les comptes suivants : « produits sur opérations de change », « produits sur opérations hors bilan », « produits sur prestations de services financiers » et « autres produits d'exploitation bancaire ». Les charges bancaires ont également subi des modifications liées au nouveau PCB.

Source : Commission bancaire de l'UEMOA.

UEMOA – Crédits à l'économie ventilés selon leur maturité initiale

(en milliards de francs CFA (XOF))

| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Court terme | 11 737 | 5 906 | 10 299 | 12 764 |
| Moyen terme | 8 992 | 8 974 | 11 544 | 13 761 |
| Long terme | 1 021 | 1 002 | 1 519 | 1 775 |
| Total | 21 750 | 15 883 | 23 362 | 28 301 |

Source : BCEAO.

UEMOA – Indicateurs d'activité du système bancaire

(en %)

| | 2020 | 2021 | 2022 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|------|------|------|
| Coefficient net d'exploitation (frais généraux + dotations aux amortissements) / PNB) | 67,0 | 61,6 | 59,1 |
| Coefficient de rentabilité (résultat net / fonds propres) | 11,6 | 15,6 | 16,8 |
| Taux de marge nette (résultat net / produit net bancaire) | 20,3 | 28,1 | 30,9 |
| Taux brut de créances en souffrance (créances en souffrance brutes / total des créances brutes) | 11,6 | 10,6 | 8,4 |
| Taux net de créances en souffrance (créances en souffrance nettes / total des créances nettes) | 4,3 | 4,1 | 2,9 |
| Taux de provisionnement (provisions pour créances en souffrance / créances en souffrance brutes) | 66,1 | 63,5 | 67,0 |

Source : Commission bancaire de l'UMOA.

UEMOA – Indicateurs prudentiels du système bancaire

(en %)

| | 2020 | 2021 | 2022 |
|-----------------------------------------------|-------|-------|-------|
| Ratio de couverture des risques (solvabilité) | 12,4 | 12,6 | 13,3 |
| Rapport de liquidité | 105,8 | 109,1 | 107,3 |

Source : Commission bancaire de l'UMOA.

La situation économique et financière de l'UEMOA

Annexe : principales données économiques et financières

UEMOA – Banques respectant les normes prudentielles

(en %)

| | 2020 | 2021 | 2022 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|------|-------|
| Représentation du capital minimum par les fonds propres de base Tier I (FPB (T1)) | 82,5 | 84,7 | 89,6 |
| Ratio de fonds propres (Common Equity Tier I) (≥ 7,5 %) | 89,7 | 89,5 | 93,6 |
| Ratio de fonds propres de base (T1) (≥ 8,5 %) | 86,5 | 88,7 | 91,2 |
| Ratio de solvabilité global (≥ 11,25 %) | 84,9 | 87,1 | 91,2 |
| Norme de division des risques (≤ 35 %) | 68,3 | 65,5 | 75,9 |
| Ratio de levier (≥ 3 %) | 85,7 | 87,1 | 90,4 |
| Limite individuelle sur les participations dans les entités commerciales (25% du capital de l'entreprise) | 82,5 | 83,9 | 92,0 |
| Limite individuelle sur les participations dans les entités commerciales (≤ 15% FPB (T1)) | 90,5 | 90,3 | 92,0 |
| Limite globale de participations dans les entités commerciales (60% des fonds propres effectifs (FPE)) | 98,4 | 99,2 | 100,0 |
| Limite sur les immobilisations hors exploitation (< 15% FPB (T1)) | 78,6 | 75,8 | 80,8 |
| Limite sur le total des immobilisations hors exploitation et des participations (< 100% FPB (T1)) | 88,1 | 88,7 | 91,2 |
| Limite sur les prêts aux actionnaires, aux dirigeants et au personnel (< 20% FPE) | 86,5 | 83,9 | 88,0 |
| Coefficient de couverture des emplois à moyen et long terme par les ressources stables (≥ 50 %) | 83,3 | 76,6 | 84,0 |
| Coefficient de liquidité (≥ 50 %) | 85,7 | 82,3 | 88,0 |

Note : Normes applicables en 2022. Le passage aux normes de Bâle II et Bâle III se traduit notamment par une augmentation de certains seuils en vigueur pendant la période de transition courant de 2019 jusqu'en 2023, suivant le calendrier révisé par la décision 019 06/26/2020/CE/UMOA.

Source : Commission bancaire de l'UMOA.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DE LA CEMAC

1 | EN 2022, UNE LÉGÈRE ACCÉLÉRATION DE LA REPRISSE, SOUTENUE PAR LA HAUSSE DES COURS DU PÉTROLE

L'environnement économique de la CEMAC a tiré parti d'une embellie du secteur pétrolier et des industries extractives. Même si la production annuelle de pétrole est restée sensiblement inchangée entre 2021 et 2022, à 40 millions de tonnes pour la sous-région, l'effet prix a été très favorable, avec une hausse du prix moyen de la tonne exportée de 58 %. Cet effet favorable s'est ressenti tant sur les finances publiques que sur la position extérieure, par le biais des exportations en valeur et des investissements directs étrangers (IDE). Plus généralement, les productions de manganèse au Gabon (cf. chapitre 2, article relatif aux métaux), d'or en Centrafrique ou de gaz en Guinée équatoriale progressent. Pour 2023, ces progressions devraient se poursuivre, mais la BEAC anticipe une baisse de 25 % du prix du brut exporté (soit un cours moyen de 73,1 dollars US le baril).

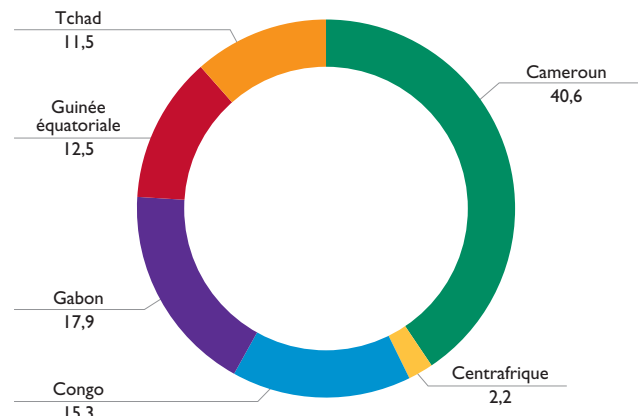
Le redressement des économies de la CEMAC demeure toutefois pénalisé par la persistance de tensions sécuritaires et leur vulnérabilité au dérèglement climatique. Le Tchad, la Centrafrique et les régions anglophones du Cameroun¹ restent ainsi confrontés à des rébellions armées et le bassin du Lac Tchad subit l'action des groupes djihadistes Boko Haram et État islamique en Afrique de l'Ouest (EIAO). L'ACLED² a recensé 1 744 événements conflictuels et 2 608 victimes dans ces trois pays en 2022. Les manifestations du changement climatique (sécheresses ou pluies excessives) affectent la production agricole, l'élevage et, en définitive, la sécurité alimentaire. Le Cameroun, le Tchad et la Centrafrique sont également fragilisés par les déplacements de populations, causés par les violences (intérieures ou au Soudan voisin) et les crises climatiques : ces trois pays comptaient à fin 2022 environ 1,1 million de réfugiés provenant de pays tiers³ et 810 000 déplacements internes subis⁴. Parmi les conséquences économiques de ces drames humains, la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) observe une poussée de l'inflation (cf. Point de vue ci-après sur les déterminants de l'inflation dans la CEMAC), et la Commission de la CEMAC souligne de son côté l'impact négatif sur les finances publiques (baisse des recettes fiscales et douanières, hausse accrue des dépenses militaires de sécurité et des subventions, avec un effet d'éviction sur les dépenses publiques d'investissement).

Taux annuel de croissance du PIB total et du PIB non pétrolier, en volume, en CEMAC (en %)

| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 ^{a)} |
|--------------------------|------------|--------------|------------|--------------------|
| PIB total | | | | |
| Cameroun | 3,5 | 0,3 | 3,6 | 4,0 |
| Centrafrique | 2,8 | 0,6 | 1,1 | 0,2 |
| Congo | - 0,2 | - 6,1 | - 1,5 | 0,4 |
| Gabon | 3,9 | - 1,8 | 2,5 | 2,6 |
| Guinée équatoriale | - 4,4 | - 4,6 | 0,9 | 2,9 |
| Tchad | 2,5 | - 2,2 | - 0,5 | 2,9 |
| CEMAC | 2,0 | - 1,8 | 1,9 | 3,0 |
| PIB non pétrolier | | | | |
| Cameroun | 3,3 | 0,2 | 3,8 | 4,2 |
| Centrafrique | 2,8 | 0,6 | 1,1 | 0,2 |
| Congo | - 1,4 | - 3,8 | 5,7 | 3,5 |
| Gabon | 1,8 | - 2,0 | 5,0 | 2,4 |
| Guinée équatoriale | 1,2 | - 4,0 | 6,5 | 6,4 |
| Tchad | 1,1 | - 1,9 | 0,2 | 2,2 |
| CEMAC | 1,9 | - 1,2 | 4,0 | 3,6 |

a) Chiffres provisoires.
Source : BEAC.

Poids des États membres dans le PIB nominal de la CEMAC en 2022 (en %)



Source : BEAC.

- 1 La Banque mondiale classe le Cameroun et la Centrafrique dans la liste des pays en situation de conflit, et le Tchad parmi les pays en fragilité institutionnelle et sociale (cf. liste des pays fragiles et en situation de conflit, juillet 2023).
- 2 Armed Conflict Location & Event Data Project : organisation non gouvernementale spécialisée dans la collecte et l'analyse de données sur les conflits armés.
- 3 Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, HCR (2023), Global Trends. Forced Displacement in 2022, juin.
- 4 D'après la base de données de l'Internal Displacement Monitoring Centre, IDMC (2023).

La situation économique et financière de la CEMAC

En 2022, une légère accélération de la reprise soutenue par la hausse des cours du pétrole

Le pétrole en CEMAC en 2022

(production en millions de tonnes ; prix en milliers de francs CFA (XAF) ; évolution et part en %)

| | Production de pétrole brut | Évolution de la production 2021-2022 | Prix à la tonne | Évolution du prix 2021-2022 | Part du PIB pétrolier ^{a)} dans le PIB global | Part des exportations pétrolières dans les exportations totales | Part des recettes pétrolières dans les recettes budgétaires totales |
|--------------------|----------------------------|--------------------------------------|-----------------|-----------------------------|--------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|
| Cameroun | 3,5 | - 2,6 | 270,4 | 66,5 | 6,7 | 34,3 ^{b)} | 22,2 |
| Congo | 13,2 | - 4,4 | 279,3 | 57,7 | 43,9 | 90,6 ^{b)} | 72,8 |
| Gabon | 10,4 | 3,3 | 282,5 | 55,9 | 36,5 | 72,9 | 45,3 |
| Guinée équatoriale | 5,4 | - 8,5 | 266,1 | 58,8 | 38,3 | 59,0 ^{b)} | 90,5 |
| Tchad | 7,2 | 7,1 | 271,6 | 57,0 | 16,9 | 94,2 | 58,9 |
| CEMAC | 39,6 | - 1,0 | 275,9 | 58,2 | 22,7 | 79,2 | 52,0 |

a) Le PIB pétrolier inclut la production de gaz naturel (Guinée équatoriale, Cameroun, Congo).

b) Respectivement 50,2 % pour le Cameroun, 91,1 % pour le Congo et 97,5 % pour la Guinée équatoriale en incluant les exportations de gaz naturel.

Note : Les écarts de prix sont imputables aux différences de qualité du produit brut, ainsi qu'au décalage temporel des ventes.

Source : BEAC.

1|1 Une légère accentuation de la croissance, mais une inflation en forte hausse

Après une contraction en 2020 (- 1,8 %) et une amorce de rebond en 2021 (+ 1,9 %), la croissance de la CEMAC s'est renforcée en 2022 (+ 3,0 %). Cette amplification du rebond s'explique principalement par une moindre baisse d'activité du secteur pétrolier (- 0,2 %, après - 6,8 % en 2021), tandis que la croissance du secteur non pétrolier a marqué le pas (3,6 %, après 4,0 % en 2021). Malgré son accentuation en 2022, la croissance demeure moins élevée qu'au sein des pays d'Afrique subsaharienne (ASS), où elle a atteint 4,0 %, après 4,7 % en 2021⁵. Pour la première fois depuis 2012, tous les pays de la CEMAC ont connu une expansion de leur activité économique, avec cependant une forte hétérogénéité : de 0,2 % en Centrafrique (fragilisée par un contexte sécuritaire toujours dégradé et d'importantes inondations en juillet 2022) à 4,0 % au Cameroun (économie la plus grande et la plus diversifiée de la zone).

5 FMI (2023), Perspectives de l'économie mondiale, octobre.

Contribution des secteurs à la croissance en CEMAC

(en points de %)

| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|---------------------------------------|------------|------------|--------------|--------------|------------|
| Secteur primaire | 0,8 | 1,1 | - 0,7 | - 1,2 | 0,5 |
| Agriculture, élevage, chasse et pêche | 0,3 | 0,4 | - 0,2 | 0,3 | 0,5 |
| Sylviculture | 0,1 | 0,0 | - 0,1 | 0,0 | 0,1 |
| Industries extractives | 0,4 | 0,7 | - 0,5 | - 1,4 | - 0,1 |
| Secteur secondaire | 0,2 | 0,5 | - 0,1 | 0,7 | 0,6 |
| Industrie manufacturière | 0,4 | 0,3 | 0,2 | 0,4 | 0,2 |
| Bâtiment et travaux publics | - 0,1 | 0,4 | - 0,1 | 0,1 | 0,3 |
| Autres | - 0,1 | - 0,2 | - 0,2 | 0,2 | 0,1 |
| Secteur tertiaire | 0,8 | 0,3 | - 0,9 | 2,1 | 1,5 |
| Services marchands | 0,5 | 0,3 | - 0,9 | 1,7 | 1,1 |
| Services non marchands | 0,3 | - 0,1 | 0,0 | 0,4 | 0,4 |
| Taxes nettes sur les produits | 0,0 | 0,1 | - 0,1 | 0,3 | 0,3 |

Source : BEAC.

Contribution des composantes de la demande à la croissance en CEMAC

(en points de %)

| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|------------------------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Produit intérieur brut | 1,8 | 2,0 | - 1,8 | 1,9 | 3,0 |
| Demande intérieure | 0,2 | 0,8 | - 4,0 | 6,9 | 4,4 |
| Consommation | - 1,1 | 1,8 | - 2,6 | 4,0 | 3,3 |
| Publique | - 1,0 | 0,2 | - 0,5 | 1,1 | 0,4 |
| Privée | - 0,1 | 1,6 | - 2,1 | 2,9 | 2,9 |
| Investissements bruts | 1,3 | - 1,1 | - 1,4 | 2,9 | 1,0 |
| Formation brute de capital fixe publique | - 0,2 | 0,0 | - 0,6 | 0,2 | 0,3 |
| Formation brute de capital fixe privée | 0,9 | - 1,1 | - 0,6 | 2,6 | 0,9 |
| Variations de stocks | 0,6 | 0,1 | - 0,2 | 0,1 | - 0,2 |
| Demande extérieure nette | 1,6 | 1,2 | 2,2 | - 5,0 | - 1,4 |
| Exportations de biens et services non facteurs | 0,5 | 1,9 | - 2,0 | - 2,5 | 0,8 |
| Importations de biens et services non facteurs | 1,1 | - 0,7 | 4,2 | - 2,4 | - 2,2 |

Note : Une baisse des importations a une contribution positive sur la demande extérieure nette.

Source : BEAC.

Hors secteur pétrolier, l'ensemble du secteur primaire s'est redressé, tandis que le ralentissement de l'activité a touché à la fois les secteurs secondaire hors bâtiment et travaux publics (BTP) et tertiaire.

Après plusieurs années de baisse, la valeur ajoutée de la sylviculture a fortement augmenté (8,8%), notamment en Centrafrique et en Guinée équatoriale, tandis que celle du secteur agricole s'est affermie à 3,1% (après 1,4% en 2021), grâce en particulier au déploiement de plusieurs projets de développement, comme pour la filière de l'huile de palme au Gabon. Dans le secteur secondaire, si les industries manufacturières ont fortement ralenti, après leur rebond de 2021 (1,4% en 2022, contre 3,2% en 2021), la croissance du secteur du BTP a plus que doublé, passant de 2,7% en 2021 à 6,5% en 2022 (grâce à l'amélioration des finances publiques – cf. *infra*). Concernant le secteur tertiaire, les services marchands ont ralenti (de 5,0% à 3,2%), après un rebond post-pandémie, tandis que les services non marchands ont vu leur croissance légèrement progresser (de 3,1% à 3,4%).

L'approche par la demande impute la hausse de la croissance surtout à la contribution moins négative des exportations nettes (contribution de – 1,4 point de pourcentage [pp], après – 5,0 en 2021, grâce à la progression des exportations d'hydrocarbures). Au contraire, les contributions de la consommation et des investissements bruts ont diminué (respectivement de 4,0 à 3,3 pp, et de 2,9 à 1,0 pp), essentiellement du fait de leur composante privée.

Sous l'effet de la hausse des prix des matières premières, l'inflation⁶ a plus que triplé, passant de 1,6% en 2021 à 5,6% en 2022. Si l'ensemble du panier de consommation des ménages est concerné par la hausse de l'inflation, l'alimentation, qui représente près de la moitié dudit panier, explique l'essentiel de cette hausse. Entre 2021 et 2022, la hausse des prix alimentaires est passée de 2,6% à 10,0%, quand l'inflation pour l'énergie et les autres composantes est restée inférieure à 3%, notamment en raison de prix administrés. La forte exposition des pays de la CEMAC aux hausses des prix des matières premières alimentaires sous-tend en grande partie ces dynamiques. Bien que largement supérieure à la norme communautaire de 3%, l'inflation s'est avérée nettement inférieure à celle

de l'ASS (14,5% en moyenne annuelle en 2022), mais aussi à celle de la zone euro. L'ancrage à l'euro a permis un moindre renchérissement des importations libellées en monnaie étrangère, comparativement aux économies du continent en régime de change flexible, ayant subi de fortes dépréciations. En outre, diverses mesures gouvernementales ont pu contenir la hausse des prix, bien qu'elles aient parfois été réduites sur recommandations du Fonds monétaire international (FMI), en raison de leur coût budgétaire élevé. Entre pays, l'inflation s'est échelonnée de 3,0% au Congo – juste au-dessus de la norme communautaire – à 6,3% au Cameroun.

1|2 Le solde des transactions courantes s'est fortement amélioré grâce à la hausse des prix des matières premières exportées

La très forte hausse de la balance des biens, qui retrouve ses niveaux de 2012-2013, a permis à la balance courante d'atteindre un excédent historiquement élevé (7,7% du PIB), grâce en particulier à la hausse des prix du pétrole. L'amélioration des termes de l'échange (+ 29,0%), sous l'effet de la hausse mondiale des prix des hydrocarbures, a contribué à une très forte progression des exportations (+ 57,7%), portée essentiellement par les exportations de pétrole (+ 57,4%) et de gaz (+ 95,4%). L'accroissement des importations de biens (+ 29,7%) et le creusement du déficit des services (+ 13,6%) ont été plus modérés. Malgré une aggravation du déficit des revenus, le solde des transactions courantes a été multiplié par sept par rapport à 2021.

Malgré la dégradation du compte financier, le solde global est redevenu excédentaire. Les investissements directs étrangers (IDE) nets ont progressé de 57,2%, avec un rebond marqué dans le secteur pétrolier. Toutefois, le déficit des autres investissements s'est amplifié (+ 27,2%), par accumulation des avoirs au titre des crédits commerciaux et des dépôts à l'étranger, diminution des engagements au titre de crédits commerciaux, et remboursement des prêts contractés auprès de non-résidents. De même, les investissements nets de portefeuille ont enregistré un solde négatif, contribuant à un accroissement du déficit du compte financier. Cependant, le solde global de la balance des paiements, déficitaire au cours des années précédentes, est devenu excédentaire de 1 566 milliards XAF en 2022, soit 2,3% du PIB.

6 Pour plus de détails sur ses déterminants, cf. ci-après Point de vue de la BEAC : « Les déterminants de l'inflation dans la CEMAC ».

1|3 La hausse des recettes pétrolières a permis de dégager un net excédent budgétaire et de réduire la dette publique

Le solde budgétaire des pays de la CEMAC s'est nettement amélioré en 2022, grâce à la hausse des cours du pétrole.

Le solde budgétaire global (base engagement, dons compris) est devenu excédentaire, après plusieurs années de déficit, à 2,6% du PIB en 2022. Cela s'explique essentiellement par le quasi-doublement des recettes pétrolières (+ 98,6%), passant de 5,9% du PIB nominal à 10,1%. Les recettes non pétrolières ont également progressé (+ 10,0%), reflétant les efforts menés par les États en matière de recouvrement de l'impôt. Leur part dans le PIB non pétrolier a aussi légèrement crû (de 11,9% à 12,1%). Les dépenses ont également augmenté (+ 14,1%), et à un rythme supérieur à celui du PIB non pétrolier. Après une baisse marquée en 2020 et 2021 (- 17,9%, puis - 7,3%), en lien avec la pandémie de Covid-19, les dépenses de capital ont rebondi en 2022 (+ 18,8%), sans toutefois revenir à leur niveau prépandémie. Les dépenses courantes ont quant à elles poursuivi leur progression (+ 13,0%), traduisant notamment une très forte hausse des subventions et transferts (+ 42,4%), surtout sur les carburants et produits de première nécessité. En 2022, avec 2 786 milliards XAF pour la CEMAC, les subventions et transferts ont atteint 30,5% des dépenses courantes et 5,3% du PIB non pétrolier⁷.

En conséquence, la dette publique a fortement diminué.

Après un pic en 2020 (59,0% du PIB) et une quasi-stabilité en 2021 (58,5%), elle a diminué de 9 pp en 2022, à 49,5%. Cette baisse s'est répartie de façon équilibrée entre dette extérieure (- 4,3 pp, de 34,2%

du PIB à 29,9%) et dette intérieure (- 4,7 pp, de 24,3 à 19,6%). Tous les pays de la zone affichent une baisse du ratio dette publique/PIB, la croissance de leur PIB induisant un effet dénominateur favorable. Mais ces baisses sont plus particulièrement marquées dans les pays fortement exportateurs d'hydrocarbures (- 15,4 pp au Gabon, - 14,4 en Guinée équatoriale, - 13,3 au Congo), la hausse des prix des carburants ayant permis d'augmenter les remboursements nets. Enfin, le service de la dette (c'est-à-dire le remboursement en capital et intérêts) a fortement reculé, de 14,4% des exportations et services en 2021 à 9,4% en 2022.

Bien que le niveau d'endettement ait baissé en moyenne, de fortes disparités existent entre pays, et la soutenabilité de la dette demeure un enjeu prioritaire au Congo, au Tchad, en Centrafrique et au Cameroun.

Les niveaux d'endettement public s'échelonnent ainsi de 27,4% du PIB en Guinée équatoriale à 84,5% du PIB au Congo. Dans ses analyses de viabilité de la dette (AVD), le FMI estime que seules les dettes du Gabon et de la Guinée équatoriale sont soutenables. En situation de surendettement, seul le Congo a vu le service de sa dette augmenter (de 11,0% des exportations de biens et services en 2021 à 14,7% en 2022). Premier pays à avoir obtenu une restructuration de sa dette publique au sein du cadre commun du G20 pour les traitements de dette, le Tchad n'est plus jugé en situation de surendettement par le FMI. Enfin, le Cameroun et la Centrafrique présentent selon le FMI un risque élevé de surendettement.

7 Pour une analyse par pays, cf. FMI (2023), « Central African Economic and Monetary Community: Common Policies in Support of Member Countries Reform Programs-Staff Report; and Statement by the Executive Director », Country Report, n° 2323/245, juillet, p. 41 (annexe 1).

Accords entre le FMI et les pays de la CEMAC au 21 juillet 2023

(en millions de DTS)

| | Type d'accord ^{a)} | Mise en place | Expiration | Montant approuvé | Montant décaissé |
|--------------|-----------------------------|---------------|------------|------------------|------------------|
| Cameroun | FEC – MEDC | 29/07/2021 | 28/07/2024 | 483,0 | 372,6 |
| Centrafrique | FEC | 27/04/2023 | 26/06/2026 | 141,7 | 11,3 |
| Congo | FEC | 21/01/2022 | 20/01/2025 | 324,0 | 226,8 |
| Gabon | MEDC | 28/07/2021 | 27/07/2024 | 388,8 | 197,1 |
| Tchad | FEC | 10/12/2021 | 09/12/2024 | 392,6 | 168,2 |

a) FEC, facilité élargie de crédit; MEDC, mécanisme élargi de crédit.

Note : DTS, droits de tirage spéciaux.

Source : FMI.

Les États de la CEMAC ont continué à bénéficier de l'appui des institutions multilatérales et des partenaires financiers, dans la suite du sommet de Yaoundé de 2016 et de la mise en place du Programme des réformes économiques et financières (Pref-CEMAC) – cf. *infra*.

En 2022, trois pays ont bénéficié de versements du FMI au titre de programmes triennaux d'ajustement structurel conclus en 2021, à savoir : le Cameroun (138 millions de droits de tirage spéciaux [DTS] au titre du mécanisme élargi de crédit [MEDC] et de la facilité élargie de crédit [FEC] conclus en juillet 2021), le Gabon (116,1 millions – MEDC, juillet 2021) et le Tchad (112,6 millions – FEC, décembre 2021). Le Congo a conclu en janvier 2022 un accord triennal de FEC (pour un montant de 324 millions de DTS, dont 129,6 millions ont été versés en 2022). La Centrafrique bénéficiait quant à elle d'un programme de référence, sans financement, depuis décembre 2021 (après la suspension en 2021 de son programme FEC conclu en 2019) et a conclu un programme FEC en avril 2023. Enfin, en Guinée équatoriale, le programme MEDC a expiré en décembre 2022⁸.

1|4 En 2023, la baisse de la croissance et la hausse de l'inflation se poursuivraient, dans un contexte de consolidation budgétaire

La croissance du PIB de la CEMAC diminuerait en 2023, à 2,4 % selon la BEAC. Cette baisse de 0,6 point de pourcentage proviendrait tout autant du secteur pétrolier (principalement en raison d'un effet prix défavorable) que du secteur non pétrolier (notamment tertiaire, qui demeurerait cependant le premier contributeur à la croissance). Cette baisse serait plus prononcée que pour l'ASS (baisse de la croissance de 4,0 % à 3,4 %, selon les *Perspectives de l'économie mondiale* du FMI, octobre 2023). Aussi, après une brève hausse de 0,1 % en 2022, le PIB par habitant diminuerait de nouveau de 0,5 % en 2023, reprenant ainsi la trajectoire baissière suivie depuis le milieu des années 2010.

L'inflation poursuivrait sa trajectoire haussière pour atteindre 6,1 % en moyenne annuelle.

La composition de l'inflation serait toutefois substantiellement différente de celle observée en 2022. D'une part, l'inflation de l'énergie, supérieure à 10 %, serait la principale contributrice, en raison notamment des réductions de subventions sur les carburants. Ces réductions ont conduit à des hausses immédiates et parfois sévères des prix à la pompe (+ 50 % en Centrafrique et + 5 % au Congo en janvier, pour une hausse totale attendue de 30 % pour 2023). D'autre part, le taux d'inflation de l'alimentation ne se replierait que partiellement, malgré une baisse sensible des prix des matières premières depuis le second semestre 2022. Cela pourrait découler à la fois de délais de plusieurs mois dans la transmission des baisses de prix des matières premières, des effets de second tour liés aux pénuries d'engrais et des conséquences du dérèglement climatique sur les récoltes. L'inflation hors énergie et alimentation augmenterait également, mais de manière plus modérée. L'inflation dans la CEMAC demeurerait plus modérée qu'en ASS (15,9 % selon les *Perspectives de l'économie mondiale* du FMI, octobre 2023), grâce à l'impact modérateur de l'ancrage de la monnaie sur l'euro et de la politique monétaire de la BEAC.

Les soldes budgétaires des États de la CEMAC demeureraient excédentaires, bien que moins nettement qu'en 2022.

Le recul anticipé de 25 % du prix moyen du baril de pétrole en 2023 conduirait à une baisse des recettes pétrolières. Les efforts entrepris par les États pour stimuler les recettes non pétrolières et pour mieux cibler les mesures anti-inflation permettraient toutefois de maintenir un excédent budgétaire global (base engagements, dons compris) équivalent à 1,7 % du PIB. Dans ce contexte, la dette publique de la CEMAC devrait poursuivre sa baisse, pour s'établir à 45,8 % du PIB.

La baisse des cours du pétrole en 2023 affaiblirait aussi le solde des transactions courantes de la CEMAC.

Les exportations diminueraient ainsi en valeur d'environ 20 %, mais se maintiendraient à un niveau élevé comparativement aux valeurs observées avant 2022. Les importations poursuivraient quant à elles leur hausse, bien que plus modérément qu'en 2022 (+ 6,4 %). Le solde du compte courant serait proche de l'équilibre à 0,1 % du PIB. Soutenu par une hausse des IDE dans le secteur pétrolier (et ce, malgré la nationalisation des actifs d'ExxonMobil en mars 2023 par le Tchad, qui devrait entraîner des sorties de capitaux), le solde global de

⁸ Pour mémoire, un volume total de 700,4 millions de DTS pour aides d'urgence (environ 1 % du PIB de la CEMAC), sous forme de facilité de crédit rapide (FCR) ou d'instrument de financement rapide (IFR), a été accordé entre 2020 et 2021 au Cameroun, à la Centrafrique, au Gabon, à la Guinée équatoriale et au Tchad (cf. *Rapport annuel des Coopérations monétaires Afrique-France 2020*).

la balance des paiements faiblirait un peu moins, et se porterait à 0,7 % du PIB.

Dans ce contexte, la poursuite de réformes ambitieuses est primordiale pour préserver les marges de manœuvre financières des États.

En 2023, le Cameroun a validé les troisième et quatrième revues de ses programmes, permettant des décaissements de 110,4 millions de DTS, et le Congo a validé les deuxième et troisième revues de son programme FEC, autorisant des décaissements de 97,2 millions de DTS. À mi-2023, le Tchad et le Gabon étaient toujours en discussion avec le FMI sur la validation de la troisième revue de leurs programmes respectifs. En avril 2023, la Centrafrique a conclu un nouveau programme FEC pour un montant de 141,7 millions de DTS. Enfin, la Guinée équatoriale était en cours de négociation d'un nouveau programme avec le FMI. Dans le cadre de ces programmes, le Fonds recommande aux États : i) de renforcer la soutenabilité budgétaire, à la fois par une meilleure collecte des recettes (pétrolières et non pétrolières), une baisse des subventions et un meilleur ciblage des prestations sociales ; mais également ii) de promouvoir la diversification économique, les réformes de gouvernance et le commerce intracommunautaire (cf. Pref-CEMAC *infra*).

2| UNE NORMALISATION DE LA POLITIQUE MONÉTAIRE POURSUIVIE EN 2022, POUR CONTENIR LES PRESSIONS INFLATIONNISTES

La politique monétaire de l'Union monétaire de l'Afrique centrale (UMAC) est fondée sur un régime de change fixe, avec arrimage à l'euro. Ce régime de change est garanti par l'accord de coopération monétaire entre les États de la CEMAC et la France, signé le 23 novembre 1972. Celui-ci établit trois principes : i) une banque centrale commune aux États, la BEAC ; ii) une parité fixe par rapport à l'euro ; et iii) une garantie de convertibilité illimitée et inconditionnelle accordée par la France à la BEAC (possibilité pour la BEAC de tirer sans limites sur un compte ouvert auprès du Trésor français, en cas de pénurie de devises). L'objectif final de la politique monétaire de la BEAC, stipulé dans ses statuts (article 1), est la stabilité de la monnaie : un taux d'inflation inférieur au critère de surveillance multilatérale de 3 % (stabilité interne de la monnaie) et le maintien de

la parité fixe avec l'euro (stabilité externe de la monnaie). L'orientation de la politique monétaire, décidée par le Comité de politique monétaire (CPM) de la BEAC, dépend des objectifs suivants : i) inflation en moyenne annuelle inférieure à 3 % ; ii) taux de couverture de la monnaie⁹ supérieur à 60 % ; et iii) encours des réserves de change supérieur à trois mois d'importation de biens et services.

2|1 Fort rebond des réserves de change en 2022

Les réserves de change brutes de la BEAC ont augmenté de 45,5 % entre décembre 2021 et décembre 2022 (de 4 711,2 à 6 853,8 milliards XAF), amplifiant fortement la hausse amorcée en 2021.

Elles représentaient 4,7 mois d'importations de biens et de services à fin 2022, contre 4,1 à fin 2021. Le taux de couverture extérieure de la monnaie est quant à lui passé de 64,0 % à 73,1 % sur la période. Cette hausse est principalement due à la hausse des cours du pétrole et aux efforts de rapatriement des recettes d'exportation – stimulés par l'application de la réglementation des changes par la BEAC. Cette dynamique positive pourrait se confirmer en 2023, et le niveau des réserves brutes se rapprocher du seuil de cinq mois d'importations recommandé par le FMI.

Dans le sillage des rétrocessions de devises, les avoirs extérieurs nets (des engagements en devises) de la BEAC ont retrouvé en 2022 une trajectoire haussière après plusieurs années de recul. L'encours, tel que calculé par le FMI (*Staff report*, juillet 2023), a ainsi progressé de 1 420 milliards à fin 2021 à 3 169 milliards à fin 2022 (+ 123,2 %). Dans ces conditions, la cible fixée avec le FMI pour 2022 a été atteinte avec une marge confortable (4,83 milliards d'euros, contre 3,39 milliards).

Le rapatriement des recettes d'exportation a été considérablement accru par la mise en œuvre progressive de la nouvelle réglementation des changes de la BEAC.

Entrée en vigueur le 1^{er} mars 2019, elle n'est pas plus restrictive que la précédente, mais la BEAC l'applique avec beaucoup de fermeté. Cette réglementation prévoit un taux de rapatriement des devises détenues par les agents économiques, variables

⁹ Ce taux est le « rapport entre le montant moyen des avoirs extérieurs de la banque centrale et le montant moyen de ses engagements à moins d'un an [...], au cours de trois mois consécutifs » (*statuts de la BEAC, article 11.2*).

selon leur catégorie : i) 100 % pour les États, les particuliers et la plupart des entreprises ; ii) 70 % pour les banques ; et iii) 35 % pour les entreprises du secteur extractif. Ces mesures se sont accompagnées de la création par la BEAC de la plateforme dématérialisée eTransfer – qui a permis de réduire le délai de traitement des demandes de transfert de 20 à 2 jours entre 2017 et 2022 –, et d'un renforcement des exigences de traçabilité des opérations de la part des assujettis (*Know your customer* [KYC], ou connaissance du client). Les banques en infraction ont fait l'objet de sanctions, dont le recul progressif (4,1 milliards de pénalités en 2022, contre 9,8 milliards en 2021) montre leur appropriation progressive de la réglementation. Dans le contexte de très forte augmentation des exportations en valeur, la mise en place de la réglementation des changes a contribué à une hausse spectaculaire des rétrocessions de devises par les États et les banques commerciales, qui ont plus que triplé entre 2018 et 2022, passant de 3 277,9 milliards à 11 946,0 milliards. Elles ont atteint 4 482,8 milliards au 31 mai 2023, en augmentation de 3 % par rapport aux cinq premiers mois de 2022.

La mise en œuvre de la réglementation des changes doit encore être finalisée, avec une pleine application au secteur extractif. Les entreprises du secteur extractif ont bénéficié d'un délai de mise en œuvre de dix mois à partir de janvier 2022, prorogé jusqu'à fin octobre 2023. Une partie de ces entreprises ont néanmoins commencé à se conformer à la réglementation : au 31 mai 2023, la cinquantaine de comptes en devises ouverts à cet effet dans les livres de la BEAC affichaient ainsi un solde de 1 025,2 milliards. Enfin, depuis mai 2022, les discussions se poursuivent avec le secteur, en vue du rapatriement auprès de la BEAC des fonds en devises dédiés à la remise en état des sites en fin d'exploitation (fonds RES), aujourd'hui logés principalement dans des comptes à l'étranger.

10 Établissements dont la moyenne mensuelle du rapport entre l'encours des avances reçues de la BEAC et le total du bilan est supérieure à 10 % pendant trois mois consécutifs. Deux banques se trouvaient dans cette situation en décembre 2022 (contre quatre à fin décembre 2021).

2|2 La BEAC a confirmé en 2022 la normalisation de sa politique monétaire

La normalisation de la politique monétaire engagée en novembre 2021 a été poursuivie, afin de faire face à la résurgence des tensions inflationnistes. Le 28 mars, puis le 26 septembre 2022, le CPM a ainsi procédé à deux relèvements de 50 points de base du taux d'intérêt des appels d'offres (TIAO) et du taux de facilité de prêt marginal. Ces deux taux directeurs ont à nouveau été rehaussés par le CPM le 27 mars 2023, pour atteindre respectivement 5 % et 6,75 %. La BEAC a également réduit drastiquement les montants mis en adjudication au titre des opérations principales d'injection de liquidités (Opil). Ils ont progressivement été ramenés de 230 milliards XAF en janvier 2022 à 50 milliards en fin d'année, avant que les Opil ne soient suspendues en mars 2023. Dans ce contexte, l'encours de la facilité de prêt marginal, utilisé notamment par certaines banques en dépendance envers la liquidité¹⁰ et non admises aux Opil, a progressé de 218,8 milliards à 423,6 milliards entre décembre 2021 et décembre 2022 (481,5 milliards à fin juin 2023).

Les opérations de reprise de liquidité sont également montées en puissance depuis 2022. Ces opérations, inaugurées en août 2021 afin d'absorber une partie de

Montants mis en adjudication et offres exprimées en CEMAC

(en milliards de francs CFA (XAF))



Source : BEAC.

Solde des facteurs autonomes de la liquidité bancaire de la BEAC

(en milliards de francs CFA (XAF))

| | Juin 2021 | Décembre 2021 | Juin 2022 | Décembre 2022 | Effet d'une hausse du poste sur la liquidité bancaire |
|---------------------------------------------------------------------|--------------|---------------|--------------|---------------|-------------------------------------------------------|
| Avoirs extérieurs nets (+) | 1 882 | 1 636 | 1 983 | 2 689 | Expansif |
| Créances nettes sur le gouvernement (+) | 3 725 | 3 911 | 3 391 | 3 383 | Expansif |
| Autres postes nets (+) | - 52 | - 43 | 371 | 247 | Expansif |
| Billets et pièces en circulation (-) | 3 676 | 4 095 | 4 073 | 4 361 | Restrictif |
| Solde des facteurs autonomes de la liquidité bancaire (falb) | 1 879 | 1 408 | 1 673 | 1 957 | |

Note : La BEAC a modifié sa méthodologie de calcul des avoirs extérieurs nets utilisés pour calculer les falb (cf. note 11). Les écarts avec le calcul des avoirs extérieurs présentés dans le tableau en annexe sont ainsi significativement plus faibles que par le passé, mais des écarts peuvent subsister entre les deux définitions.

Source : BEAC.

la liquidité bancaire excédentaire, se sont poursuivies en 2022 et 2023. Deux dispositifs existent : i) les opérations de maturité longue (3 mois, puis 1 mois, avec un taux fixe progressivement porté de 0,5 % en janvier 2022 à 1 % en juillet 2023) ; et depuis mars 2023, ii) les opérations principales à 7 jours, au taux fixe de 0,75 %, puis 0,85 % depuis juillet 2023. Si les opérations à long terme rencontrent un succès limité (taux de souscription de 27,5 % en 2022 et de 24,9 % au premier semestre 2023), les opérations principales ont suscité un plus grand intérêt, avec un taux de souscription moyen de 66,3 % entre mars et juin 2023, et des mises en adjudication passées de 50 à 150 milliards sur la période.

2|3 La liquidité bancaire demeure abondante et a crû en 2022 dans le sillage des avoirs extérieurs nets

La hausse des avoirs extérieurs nets a stimulé la liquidité des banques, structurellement importante en CEMAC.

Le solde des facteurs autonomes de la liquidité bancaire (falb)¹¹, après avoir reculé en 2020 et 2021, a augmenté de 32,1 % entre décembre 2021 et décembre 2022, passant de 1 408 à 1 957 milliards XAF. La baisse des créances nettes sur les gouvernements (- 528 milliards) et la hausse de la circulation fiduciaire (+ 266 milliards) se sont avérées insuffisantes pour contrebalancer le fort rebond des avoirs extérieurs nets (+ 1 053 milliards) et la progression des autres postes nets (+ 290 milliards).

La masse monétaire a également crû, de 13,5 % en 2022, après 12,6 % en 2021. Comme pour les falb, la progression a été particulièrement alimentée par celle des avoirs extérieurs nets, tandis que la croissance des créances nettes sur les États et des crédits à l'économie baissait sensiblement.

Les transactions du marché interbancaire ont continué à s'intensifier, avec un encours moyen passé de 300,8 milliards en janvier 2022 à 472,9 milliards en janvier 2023. Cela résulte à la fois de l'appropriation progressive des cadres techniques (plateforme interbancaire Dépôt X) et de la forte baisse des injections de liquidités de la BEAC. Les transactions, auxquelles participent une trentaine de banques, étaient composées, début 2023, à 65,3 % d'opérations de pension livrée et à 34,7 % d'opérations en blanc. Le taux moyen interbancaire pondéré est remonté de 3,6 % en 2021 à 5,2 % en 2022, niveau proche du taux de la facilité de prêt marginal.

3| UN SECTEUR FINANCIER TIRÉ PAR LE DYNAMISME DU CRÉDIT ET DES ÉMISSIONS SOUVERAINES

3|1 Le rebond de l'activité bancaire se prolonge malgré la persistance d'un niveau élevé de créances en souffrance

L'activité du secteur bancaire a poursuivi son rebond en 2022, dans un contexte de sortie de crise liée à la Covid-19. Le total de bilan des 54 banques¹² de la CEMAC s'est accru de 10,6 %, pour s'établir à 20 105 milliards XAF.

11 À noter que la BEAC a modifié sa méthodologie de calcul des falb en 2022 : les recours aux crédits du FMI sont désormais intégrés aux engagements extérieurs des avoirs extérieurs nets (avec un effet négatif sur ces derniers), ainsi qu'aux créances nettes sur les gouvernements (avec un effet positif sur celles-ci). Les avoirs extérieurs nets intègrent désormais les positions de réserves auprès du FMI, et, symétriquement, les quotes-parts en devises auprès du FMI ont été repositionnées dans les autres actifs.

12 Deux nouvelles banques ont été agréées au Cameroun en 2022 : Access Bank et la Régionale d'Épargne et de Crédit. Agréée en novembre 2020, Bange Bank Cameroun a démarré son reporting auprès de la Cobac en janvier 2022.

Tous les pays observent une hausse, Guinée équatoriale exceptée. Elle provient, au passif, d'une croissance des dépôts (+ 2 201 milliards) – amplifiée notamment, en fin d'année, par les rapatriements des industries extractives –, mais également d'un relèvement des capitaux permanents (+ 404 milliards), dans le sillage des bonnes performances des exercices passés et de l'interdiction de la distribution de dividendes. Cette dynamique a permis d'améliorer le ratio global de couverture des risques pondérés par les fonds propres (15 % à fin 2022, contre 14 % à fin 2021, pour une exigence réglementaire de 10,5 %) et le rapport de liquidité (175 % à fin 2022, contre 171 % à fin 2021, pour une exigence réglementaire de 100 %). Nombre d'établissements – 16 à fin 2022 – continuent toutefois de présenter des fonds propres insuffisants pour respecter l'ensemble des exigences prudentielles. Le résultat net du secteur, à 187 milliards, s'inscrit en baisse de 6,5 % par rapport à 2021, en lien principalement avec des résultats exceptionnels négatifs. En effet, le produit net bancaire (PNB) continue de progresser, à 1 247 milliards (+ 14,4 %). Le coefficient de rentabilité demeure solide, à 8,3 % en 2022, même s'il baisse sous l'effet de la hausse des fonds propres – cf. *supra*.

L'activité de crédit a progressé, avec une croissance des encours de crédits bruts de 6,6 % en 2022 (+ 7,6 % pour les crédits nets). Le dynamisme du crédit au secteur privé, en hausse de 16,7 % pour s'établir à 8 693 milliards, contraste toutefois avec le repli des crédits bancaires au secteur public (1 599 milliards, soit – 8,1 % par rapport à 2021) consécutif à la hausse des achats de titres publics. Par branches d'activité, la production de crédits s'est principalement dirigée vers les entreprises du commerce, de la restauration et de l'hôtellerie, les industries manufacturières et le secteur des transports, reflétant le redémarrage des investissements au sortir des mesures sanitaires anti-Covid. L'expansion du crédit au secteur privé est notable au Cameroun (+ 29,6 %), au Gabon (+ 15,3 %) et au Tchad (+ 7,2 %). Moins marquée au Congo (+ 4,9 %) et en Centrafrique (+ 3,5 %), dans un contexte de quasi-stagnation économique, elle est négative en Guinée équatoriale (– 2,3 %). De manière générale, l'octroi de crédit pâtit de freins structurels qui nuisent à la confiance du secteur financier et aux capacités d'emprunt : taux de sinistralité élevé, climat des affaires rendant difficile et incertaine la réalisation des collatéraux, manque de garanties, faible culture financière des PME. Dans ce contexte, le crédit demeure largement dominé par les prêts à court ou moyen terme, qui constituent

respectivement 54,2 % et 42,7 % des encours (composés en large partie de crédits à l'importation).

La qualité des portefeuilles de crédits s'est légèrement améliorée en 2022, mais le niveau de l'encours de créances en souffrance reste préoccupant. Les crédits bruts étant relativement stables sur l'année (1 968 milliards, + 1,5 %), le taux de créances en souffrance a poursuivi son recul, de 19,5 % à 18,5 %. Toutefois, il continue de faire l'objet d'une grande vigilance, dans la mesure où ces créances pèsent sur la rentabilité des banques, entament leurs fonds propres par les provisions qu'elles requièrent et limitent leur croissance. Les secteurs bancaires de la Guinée équatoriale et du Tchad sont particulièrement fragilisés, avec des taux se situant respectivement à 56,6 % et 28,1 %. Ces créances en souffrance sont principalement apparues au lendemain de la crise pétrolière de 2014 : la brutale dégradation des finances publiques qui en a découlé dans les pays exportateurs s'est traduite par l'accumulation d'arriérés de paiement publics, fragilisant le tissu économique – notamment chez les entreprises du BTP adjudicataires de marchés publics. Les mesures de lutte contre la Covid-19 ont, par la suite, affecté l'activité de nombreuses entreprises de services marchands, contribuant à augmenter les créances en souffrance dans le secteur du commerce, de la restauration et de l'hôtellerie. En Guinée équatoriale, les autorités mettent en œuvre depuis 2022, à l'issue d'un premier audit de la dette à l'égard des banques, un processus de titrisation d'un montant total de 150 milliards. Face à la problématique générale des créances en souffrance à l'échelle communautaire, la Commission bancaire de l'Afrique centrale (Cobac) a invité l'ensemble des États, lors de sa session du 21 mars 2023, à mettre en œuvre des stratégies de réduction de ces encours. Celles-ci s'articulent notamment autour d'un audit exhaustif des expositions de crédit, de la formalisation d'un cadre d'échanges tripartite entre l'État, les banques et les autorités de supervision, et de la mise en place de structures de défaillance nationales.

Les banques ont confirmé en 2022 leur appétit pour les titres d'État, mais s'exposent ainsi au renforcement de la boucle banques-État. La part des marges sur les portefeuilles-titres – principalement composés d'obligations souveraines – dans le produit net bancaire (PNB) s'est ainsi maintenue à 21,7 % (21,1 % en 2021), quand celle des opérations avec la clientèle

(intermédiation financière) reculait légèrement, de 48,5 à 46,8 %. La part des produits sur opérations diverses – principalement des commissions – s’est stabilisée (30,8 %, après 30,6 %) avec la normalisation de la mise en œuvre de la réglementation des changes par le secteur bancaire. L’exposition grandissante des banques sur les émissions souveraines, si elle répond au besoin de financement des États, est susceptible de rendre le secteur bancaire vulnérable à une éventuelle crise souveraine de liquidité. Plusieurs facteurs réglementaires pourraient contribuer à limiter ce risque : le cahier des charges des spécialistes en valeur du Trésor (SVT), qui impose la vente sur le marché secondaire d’au moins 30 % des titres acquis, ou la nouvelle norme de division des risques, qui réduit à 25 % (contre 45 %) le rapport maximal entre risques encourus et fonds propres nets depuis le 1^{er} janvier 2023 (le seuil des grands risques passant de 15 à 10 % à la même date)¹³.

L’activité des établissements de microfinance (EMF) a aussi fortement rebondi en 2022, avec un total de bilan de 1 756 milliards XAF (+ 23 %), soit environ 8,7 % du total de bilan des banques.

Le secteur a dégagé un résultat net de 17,9 milliards, en hausse de 53,4 % par rapport à 2021. Comme le secteur bancaire, il est confronté à un niveau élevé de créances en souffrance (16,4 % à fin 2022, contre 15,4 % à fin 2021), mais le mouvement de consolidation du secteur et les exigences prudentielles introduites par la réglementation de 2017 ont contribué à le professionnaliser et à le restructurer.

La BEAC a présenté, du 12 au 16 juin 2023, le cadre préliminaire de la stratégie régionale d’inclusion financière.

Validé en janvier 2023, ce cadre s’articule autour de six axes stratégiques : i) éducation et protection des consommateurs ; ii) promotion et facilitation de l’innovation ; iii) cadre réglementaire propice ; iv) services adaptés, abordables, fiables et propices ; v) accès à des données fiables pour l’ensemble des acteurs ; et vi) renforcement des capacités des acteurs. Après un avis des banques, la BEAC et le Comité ministériel de l’UMAC doivent formellement l’adopter à l’automne 2023. La pleine entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023, du règlement Cobac R-2020/04 relatif au service bancaire minimum garanti, rendant gratuits 22 services de base de tenue de compte fournis par les banques et les établissements de microfinance, pourrait favoriser l’inclusion financière.

Par un règlement CEMAC du 9 novembre 2022, la finance islamique est désormais encadrée.

Certaines banques vendaient déjà des produits financiers islamiques, mais sans cadre réglementaire. L’objectif de cette réglementation est de valider d’éventuels produits existants, de mettre en place un comité de validation de futurs produits au sein de la Cobac et de superviser ces produits en lien avec les autorités islamiques. Sept règlements Cobac et une décision pour application (prévoyant en 2023 des séminaires de sensibilisation des assujettis) ont été adoptés en 2022.

De plus, la Cobac a engagé quatre projets réglementaires.

Le premier porte sur l’agrément unique au sein de la CEMAC. Un règlement CEMAC de 2001 existait en ce domaine, mais n’avait jamais reçu de textes d’application. Un deuxième vise à encadrer la fonction d’intermédiaire en opérations de banque, telle que définie dans l’article 43 de la Convention du 17 janvier 1992 portant harmonisation de la réglementation bancaire dans les États de l’Afrique centrale. Un troisième projet traitera du risque informatique, qui sera encadré par un règlement Cobac. Le quatrième projet doit permettre de définir un règlement Cobac, en lien avec le règlement CEMAC de 2016, pour la prévention et la répression du blanchiment de capitaux, du financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive en Afrique centrale. Le règlement Cobac de 2005 dans ce domaine est en effet caduc, par suite du règlement CEMAC de 2016.

Enfin, les rapports d’évaluation mutuelle du Groupe d’action contre le blanchiment d’argent en Afrique centrale (Gabac) ont pointé la nécessité de multiples actions en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT).

L’objectif est de finaliser les évaluations nationales des risques, de formaliser des stratégies nationales de LBC/FT, de renforcer la coordination entre autorités, de doter les cellules de renseignement financier de moyens supplémentaires et de renforcer le cadre juridique (sanction, identification des bénéficiaires effectifs, surveillance du secteur non financier et des organismes

¹³ Néanmoins, si l’État provisionne, sur un compte séquestre à la BEAC, les paiements à venir sur l’année, ses titres sont pondérés à 0 % (au lieu de la pondération standard sur base du respect des critères de convergence multilatérale de la CEMAC – cf. infra), ce qui rend cette limite inopérante. Or, ce provisionnement est largement généralisé.

à but non lucratif, gel des avoirs criminels et incrimination du financement du terrorisme). Le Cameroun a été placé, en juin 2023, sur la « liste grise » des juridictions sous surveillance renforcée du Groupe d'action financière (Gafi). Cette inscription, liée aux faiblesses du cadre LBC/FT du pays et à l'importance de son système financier¹⁴, s'est accompagnée d'un plan d'action devant permettre aux autorités d'aligner leur dispositif LBC/FT sur les standards internationaux.

3|2 Malgré un marché régionalisé, une faible croissance des activités de marché

La fusion des marchés financiers de la CEMAC, entamée en 2018, est en cours de finalisation.

La Conférence des chefs d'État avait décidé de cette fusion par l'acte additionnel du 19 février 2018. L'animation des marchés financiers repose sur quatre acteurs : i) la Commission de surveillance du marché financier de l'Afrique centrale (Cosumaf); ii) la Bourse des valeurs mobilières de l'Afrique centrale (BVMAC); iii) la Caisse régionale de dépôt des valeurs (CRDV); et iv) les sociétés de bourse (SDB). À mi-2022, la plupart des mesures d'accompagnement contenues dans l'acte additionnel ont été mises en œuvre. En particulier, le 21 juillet 2022, le Comité ministériel a adopté le règlement ministériel portant organisation et fonctionnement du marché financier de la CEMAC. La CRDV, dépositaire central des titres de valeurs mobilières dont la gestion est temporairement assurée par la BEAC, doit encore être constituée en entité privée avant fin 2023.

Les banques demeurent les principaux investisseurs en valeurs mobilières. Elles représentent entre 80 et 90 % des souscriptions selon les émissions. La faible présence des investisseurs institutionnels (compagnies d'assurance notamment) peut s'expliquer par la faible diversité des titres et des maturités disponibles. La plupart des investisseurs sont des ressortissants de la CEMAC, mais il existe beaucoup d'investissements intra-CEMAC. La Cosumaf a renforcé son dispositif réglementaire sur

le blanchiment des capitaux en faisant obligation aux SDB d'obtenir des informations complètes sur leurs clients et l'origine des fonds. Elle mène enfin des actions en matière d'éducation financière et de diversification des produits de la gestion d'actifs afin d'élargir la base des investisseurs.

4| UNE INTÉGRATION RÉGIONALE SOUS LA PRESSION DE FREINS STRUCTURELS ET D'UNE CONVERGENCE DÉGRADÉE PAR LA CRISE

4|1 Un respect des critères de convergence de la CEMAC détérioré en 2022, dans un contexte de tensions internationales accrues

Depuis 2001, l'intégration et la convergence économiques en CEMAC sont appuyées par un dispositif de surveillance multilatérale.

La Commission assure le suivi des politiques macroéconomiques des États, ainsi que de leur respect des critères de convergence. Ces derniers sont au nombre de quatre : solde budgétaire de référence¹⁵ (déficit de référence inférieur à 1,5 % du PIB), inflation (3 % au maximum en moyenne annuelle), endettement public (dette publique inférieure à 70 % du PIB) et non-accumulation d'arriérés de paiement intérieurs ou extérieurs. La Commission poursuit ses réflexions sur la mise en place d'un dispositif de sanctions en cas d'infraction.

Le nouveau mécanisme d'alerte précoce des déséquilibres économiques, adopté en 2021, est entré en vigueur en 2023.

Il s'appuie sur l'observation de 11 indicateurs, permettant d'identifier les signes de dégradation des équilibres internes (taux de croissance du PIB, taux de créances en souffrance, crédits octroyés au secteur privé, risque souverain, etc.) et externes (solde de la balance courante, taux de change d'équilibre, taux de couverture extérieure de la monnaie, réserves de change en mois d'importations).

En raison des fortes pressions inflationnistes, le respect des critères de convergence s'est de nouveau dégradé en 2022.

Le Tchad n'a pu satisfaire qu'à deux critères sur quatre et les autres pays à un seul, à l'exception du Congo qui n'en a rempli aucun. Dans le détail, cinq pays sur six ont respecté le plafond de dette

¹⁴ Au 30 juin 2023, 10 autres pays d'Afrique subsaharienne figuraient sur la « liste grise », sur le double fondement de leurs défaillances et du critère d'importance de leur masse monétaire (5 milliards de dollars US).

¹⁵ La formule du calcul de solde budgétaire de référence intègre une règle d'épargne financière sur les ressources pétrolières et introduit une dimension contracyclique dans la gestion budgétaire.

Respect des critères de surveillance multilatérale dans la CEMAC au 31 décembre 2022

| | Cameroun | Centrafrique | Congo | Gabon | Guinée équatoriale | Tchad | CEMAC |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|--------------|----------|----------|--------------------|----------|----------|
| Solde budgétaire de référence en % du PIB (norme $\geq - 1,5$) | Non | Non | Non | Non | Non | Oui | Non |
| Taux d'inflation annuel moyen (norme $\leq 3\%$) | Non | Non | Non | Non | Non | Non | Non |
| Stock de la dette publique totale rapporté au PIB nominal (norme $\leq 70\%$) | Oui | Oui | Non | Oui | Oui | Oui | Oui |
| Non-accumulation d'arriérés de paiements intérieurs ou extérieurs au cours de la gestion courante et apurement du stock d'arriérés de paiement existant conformément au plan validé et publié | Non | Non | Non | Non | Non | Non | Non |
| Nombre de critères de convergence respectés | 1 | 1 | 0 | 1 | 1 | 2 | 1 |
| Rappel : nombre de critères respectés en 2021 | 2 | 1 | 2 | 1 | 3 | 2 | 2 |

Source : Commission de la CEMAC.

publique et le Tchad est parvenu à un solde budgétaire de référence supérieur au seuil communautaire. En 2022, aucun État n'a observé les deux critères suivants : la non-accumulation des arriérés de paiement publics, comme les années précédentes, et l'inflation annuelle moyenne de 3 % – respectée par cinq pays en 2021. Au niveau communautaire, la CEMAC n'a pu respecter qu'un seul critère de convergence, celui de la dette publique, contre deux entre 2015 et 2021. Compte tenu de la dynamique des finances publiques, le critère de solde budgétaire pourrait de nouveau être respecté au niveau communautaire en 2023.

S'agissant des indicateurs de second rang, des progrès ont été observés en 2022, mais ils demeurent fragiles.

Pour la première fois depuis 2016, grâce aux bonnes recettes pétrolières, le taux de couverture extérieure de la monnaie a dépassé en décembre 2022 le seuil de 20 % dans tous les pays (73,1 % au niveau communautaire). Le taux de pression fiscale, à 11,7 % du PIB en moyenne comme l'année précédente, est toutefois resté significativement en deçà de la cible communautaire de 17 %. Le ratio « masse salariale/recettes fiscales totales » a sensiblement reculé au niveau sous-régional, de 48,0 % à 44,7 %, mais est resté supérieur au seuil de 35 %.

D'importants obstacles entravent toujours l'intégration des économies de la CEMAC. Ils tiennent aux difficultés de transport, en partie dues au manque d'infrastructures

et d'interconnexions, et à la persistance de barrières tarifaires et surtout non tarifaires au commerce. La part du commerce intracommunautaire demeure très faible, selon la Commission de la CEMAC, à 4,0 % en 2022, chiffre stable par rapport à 2021 (3,9 %). Outre les freins mentionnés ci-dessus, l'intégration commerciale entre pays pâtit du faible développement des chaînes de valeur et de la nature des exportations – pour l'essentiel des matières premières.

4|2 Nouvelles avancées dans la stratégie d'intégration régionale de la CEMAC

Le Pref-CEMAC fait figure de moteur pour l'intégration et la transformation structurelle de la sous-région.

Créé en 2016 par le sommet de Yaoundé et dans le contexte de l'ajustement structurel rendu nécessaire par le contre-choc pétrolier, ce programme se déploie autour de cinq piliers : i) politique budgétaire ; ii) politique monétaire et système financier ; iii) réformes structurelles ; iv) intégration régionale ; et v) coopération internationale. Le Pref-CEMAC continue d'enregistrer des avancées ponctuelles. Le *free roaming* (suppression des frais d'itinérance en téléphonie mobile) progresse grâce à des conventions bilatérales, et est déjà opérationnel entre certains pays. Une brigade mixte inter-États de surveillance des corridors régionaux a été instituée par règlement communautaire en octobre 2022, et reste à déployer. La Conférence des chefs d'État a adopté une stratégie communautaire

d'import-substitution ¹⁶, centrée sur les produits du cru de la CEMAC (riz, poisson, viande, hydrocarbures, auxquels s'est ajouté le manioc en 2022) afin de stimuler les échanges régionaux.

Huit des onze projets intégrateurs prioritaires identifiés par les chefs d'État de la CEMAC en 2019 ont effectivement débuté. La table ronde des bailleurs organisée à Paris en novembre 2020 avait permis de mobiliser 3,8 milliards d'euros de financement. Un comité technique de suivi et des équipes nationales de gestion sont en place. Trois projets sont à un stade avancé de réalisation : l'Université inter-États Cameroun-Congo (le campus du Cameroun a été livré, et celui du Congo reste à achever), l'interconnexion des réseaux électriques du Cameroun et du Tchad, et le corridor routier Brazzaville-Ouesso-Bangui-N'Djamena. Les trois chantiers retardés – ports secs de Beloko et de Dolisie, et aménagement du barrage hydroélectrique de Chollet sur le fleuve Dja entre le Cameroun et le Congo – sont en cours de recalibrage afin d'être menés sous forme de partenariat public-privé (PPP).

Un deuxième programme de 13 projets intégrateurs prioritaires doit être mis en œuvre entre 2023 et 2028. Ces projets visent également à soutenir le développement et l'intégration régionale par le renforcement des infrastructures de base. Ils se déclinent en quatre volets : i) développement des infrastructures de transport (huit projets d'aménagement routier, fluvial et ferroviaire inter-États) ; ii) renforcement de la production d'énergie (interconnexion électrique Gabon-Congo et Cameroun-Centrafrrique) ; et iii) promotion du marché unique (construction de nouveaux ports secs à N'Guéli entre le Tchad et le Cameroun, et à Ebebiyin à la zone frontalière Cameroun-Gabon-Guinée équatoriale) ; et iv) diversification économique (développement de la filière bois dans le bassin du Congo). Le processus de mobilisation des financements a été entamé mi-2023 et une table ronde des bailleurs pourrait se tenir fin 2023 à Paris.

La Commission de la CEMAC conduit des initiatives pour renforcer l'intégration et la convergence économique des pays de la sous-région. Elle a entrepris une révision des directives fiscales, afin de rapprocher ces dernières des standards internationaux. Une directive communautaire a été adoptée en octobre 2022 afin d'harmoniser la TVA, et une directive sur l'imposition des revenus et des bénéficiaires, en cours d'élaboration, pourrait être adoptée fin 2023. Une directive sur le commerce des services a été adoptée en 2022, afin de faciliter l'installation de certaines professions (notamment médicales) d'un pays à l'autre. La Commission poursuit enfin ses travaux en vue de mettre en place un fonds multilatéral pour l'épargne financière sur les ressources pétrolières, à visée contracyclique ¹⁷.

La Commission participe enfin pleinement à la mise en place de la ZLECAf (zone de libre-échange continentale africaine ¹⁸). Elle a transmis la liste communautaire des produits devant faire l'objet de concessions tarifaires, tandis que celle des services est en cours de rédaction. Elle encourage également les pays de la sous-région à opérationnaliser les comités nationaux de l'origine et à élaborer leur stratégie nationale de mise en œuvre de la zone de libre-échange – stratégies formalisées, à juin 2023, au Cameroun, au Gabon et au Tchad. Le Cameroun participe par ailleurs à l'Initiative de commerce guidé qui, lancée en octobre 2022, permet d'initier les échanges commerciaux dans le cadre de la ZLECAf et de tester le fonctionnement des nouvelles institutions ¹⁹.

¹⁶ Réduction des importations par le développement progressif et substitutif du potentiel économique intérieur.

¹⁷ Commission de la CEMAC et Ferdi (2021), Note conceptuelle du fonds multilatéral destiné à regorger l'épargne financière sur ressources pétrolières, janvier.

¹⁸ Cf. chapitre 2, article sur l'Union africaine.

¹⁹ Sept autres pays participent à l'Initiative de commerce guidé : Égypte, Ghana, Kenya, Maurice, Rwanda, Tanzanie et Tunisie. Cf. également chapitre 2, article sur l'Union africaine.



Le point de vue de la BEAC Les déterminants de l'inflation dans la CEMAC



Banque des États de
l'Afrique Centrale

L'économie mondiale fait à nouveau face au spectre de l'inflation depuis le premier trimestre 2020¹. Suivant les perspectives économiques mondiales du Fonds monétaire international (FMI, avril 2023), l'inflation bondirait de 4,7 % en 2021 à 8,7 % en 2022, avant de revenir à 7,0 % en 2023 puis à 4,9 % en 2024. Cette dynamique a été similaire dans la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), où l'inflation en moyenne annuelle est passée de 1,6 % en décembre 2021 à 5,6 % un an plus tard, dépassant ainsi la norme communautaire de 2,6 points. Les perspectives à moyen terme indiquent que l'inflation resterait élevée, à 6,4 % en moyenne annuelle en 2023, avec un pic de 7,0 % projeté pour le deuxième trimestre, avant de baisser pour revenir en dessous de 3 % en 2026. Les sources d'une telle dynamique des prix à la consommation sont, sur le plan extérieur, les chocs résultant de la crise de la Covid-19 et de la guerre en Ukraine. Sur le plan domestique, ce sont les crises sociales liées à la guerre au NOSO², l'action des groupes armés en Centrafrique, la rébellion au Tchad, les échanges transfrontaliers et les phénomènes climatiques.

En réaction à ce retour de l'inflation, les États et les banques centrales ont adopté une panoplie de mesures visant essentiellement à préserver le pouvoir d'achat des agents économiques. Subventions diverses et durcissement des conditions monétaires font partie de cette panoplie. Le caractère conjoncturel de ces mesures face à des chocs qui s'avèrent persistants s'explique par leur insoutenabilité à moyen terme et pose la nécessité d'une sortie cohérente à court terme, puis d'une combinaison rationnelle des outils budgétaire et monétaire, voire macroprudentiel à moyen terme, pour plus de résilience. À cet effet, cette note procède à une analyse de la contribution des différents déterminants de l'inflation sur la période 2010-2022 (section 1), puis revient sur la dynamique actuelle de l'inflation dans la CEMAC et se projette enfin sur les mesures budgétaires et monétaires soutenables à même de contenir les pressions inflationnistes à court terme et, d'assurer la résilience des économies face aux chocs d'offre externes à moyen terme (section 2).

I | Approche analytique des déterminants de l'inflation dans la CEMAC

L'analyse des contributions relatives à l'inflation de la CEMAC révèle que la fonction « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » est, en moyenne, la contribution la plus importante dans la sous-région (18 % sur la période allant de décembre 2013 à juin 2022), suivie de la fonction « Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles » (8 %) et de la fonction transport (6 %). Toutefois, ces contributions sont en général assez volatiles, laissant suggérer que les facteurs influençant la dynamique de l'inflation sont fluctuants dans le temps. En outre, ces contributions relatives doivent être mises en perspective avec le poids des fonctions de consommation dans l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH).

Pour ce qui est de l'inflation sous-jacente, sa contribution relative à l'inflation dans la zone depuis 2013 montre, d'une part, qu'elle a été moins préminente que l'inflation alimentaire en moyenne, et d'autre part, qu'elle a enregistré des épisodes de forte contribution à la dynamique globale de l'inflation, notamment entre septembre 2017 et février 2020 (35,3 % en moyenne avec un pic à 63,5 % en décembre 2017).

Pour ce qui est des origines de l'inflation, la Banque mondiale (2023)³ montre dans un prototype d'économie que les chocs mondiaux ont expliqué environ 26 % de la variation de l'inflation. Les chocs pétroliers n'ont représenté

¹ En 2022, les taux d'inflation dans le monde ont atteint leur plus haut niveau depuis le début des années 1980.

² Régions anglophones du Nord-Ouest et Sud-Ouest du Cameroun.

³ Ha (J.), Kose (A.), Ohnsorge (F. L.), et Yilmazkuday (H.) (2023), « Understanding the global drivers of inflation: how important are oil prices? » (en anglais), Policy Research Working Paper, n° WPS 10283.

.../...

qu'environ 4 % de la variation de l'inflation, mais ils ont eu un impact statistiquement significatif sur l'inflation dans les trois quarts des pays. De plus, ils expliquent également une partie de la forte hausse de l'inflation entre mi-2021 et mi-2022. Enfin, les chocs pétroliers ont eu tendance à contribuer beaucoup plus à la variation de l'inflation dans i) les économies avancées, ii) les pays ayant des liens commerciaux et financiers mondiaux plus solides, iii) les importateurs de matières premières, iv) les importateurs nets d'énergie, et v) les pays sans régime de ciblage de l'inflation ou de change fixe.

Les services de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) ont exploré plusieurs sources possibles en CEMAC : i) l'origine locale ou étrangère des chocs, ii) les chocs d'offre ou de demande et iii) les facteurs monétaires ou non monétaires. Trois principaux faits peuvent être retenus. Premièrement, bien que les chocs étrangers semblent dominer (51 % en moyenne entre le premier trimestre 2010 et le deuxième trimestre 2022), les chocs domestiques ont également contribué de manière significative à l'inflation dans la sous-région (42 % en moyenne). Deuxièmement, l'apport des chocs domestiques et étrangers a été volatil dans la sous-région sur la période sous revue, suggérant qu'il n'y a pas une constance dans le poids des facteurs étrangers et domestiques déterminant l'inflation dans la CEMAC. Troisièmement, les facteurs structurels⁴ ont exercé une incidence sur la dynamique des prix, bien que cet impact soit tendanciellement faible⁵ (7 % en moyenne sur la période sous revue). Concernant l'inflation sous-jacente, la contribution des chocs domestiques tournerait autour de 38 % entre 2010 et 2022, tandis que celle des chocs étrangers oscille autour de 52 % sur la même période. Toutefois, il faut noter que les facteurs externes semblent avoir perdu en influence à partir du deuxième trimestre 2018 au profit des chocs domestiques (37 % pour les chocs étrangers, contre 51 % pour les domestiques entre 2018 et 2022), suggérant que la tendance de fond de l'inflation depuis cette période provient de facteurs d'origine plutôt domestique. Par ailleurs, les chocs domestiques et étrangers expliquent à parts égales en moyenne la dynamique de l'inflation alimentaire dans la sous-région, contrastant avec la vision commune selon laquelle l'inflation alimentaire ne serait sous-tendue que par des facteurs externes. Enfin, les services de la BEAC estiment entre 6 et 12 mois les délais moyens de répercussion des effets de l'inflation importée sur l'inflation domestique. Ces délais s'expliquent par les processus de commande et d'acheminement des marchandises et intrants, ainsi que la rigidité du mécanisme d'ajustement des prix pratiqués par les entreprises de la zone.

Les chocs d'offre sont prépondérants dans l'explication de l'inflation globale en CEMAC : 58 % de l'inflation en moyenne annuelle sur la période 2010-2022, contre 22 % pour les chocs de demande. Cependant, ces tendances moyennes masquent une forte volatilité, suggérant que les facteurs d'offre et de demande jouent des rôles plus ou moins importants selon le contexte macroéconomique. Ainsi, la contribution moyenne des chocs de demande a connu un pic à 67 % au deuxième trimestre 2021.

Concernant le caractère monétaire ou non de l'inflation, la contribution des chocs monétaires à l'inflation de la CEMAC entre 2010 et 2022 s'est hissée à 9 % en moyenne, avec un pic de 49 % au premier trimestre 2013 et 20 % au deuxième trimestre 2021. Ce résultat souligne le caractère fluctuant et contextuel du poids des différents déterminants de l'inflation, constat particulièrement important en ce qui concerne les facteurs monétaires. Les pics observés dans les contributions des facteurs monétaires à l'inflation montrent qu'une activation suffisamment significative de l'instrument monétaire a des effets sur la dynamique des prix bien qu'avec un délai de cinq à huit trimestres.

La décomposition de l'inflation sous-jacente révèle que cette dernière serait plus sensible aux facteurs monétaires, avec une moyenne de 11 % et un pic à 25 % au premier trimestre 2013 et un autre à 23 % au deuxième trimestre 2021, traduisant l'incidence des facteurs monétaires dans un contexte d'assouplissement de la politique monétaire de la BEAC pendant la période de la Covid-19. Ce regain de poids des facteurs monétaires sur l'inflation sous-jacente intervient dans un contexte de réforme du dispositif stratégique et opérationnel de la politique monétaire de la BEAC consacrant le recours à des instruments indirects pour agir sur les marchés.

⁴ Structures productives, qualité des infrastructures, habitudes de consommation, administration des prix, etc.

⁵ Les facteurs structurels étant relativement peu dynamiques, ils ont une incidence faible sur l'évolution des prix. Par contre, ils sont fondamentaux pour expliquer le niveau des prix dans la sous-région.

.../...

2] Dynamique actuelle de l'inflation dans la CEMAC et mesures adoptées

Les facteurs de la dynamique actuelle de l'inflation tranchent quelque peu avec ceux ressortant des périodes plus anciennes : le premier est la pandémie de la Covid-19. Celle-ci a induit, du fait des décisions liées au confinement, aux fermetures des frontières et à la perturbation des chaînes d'approvisionnement : i) une dégradation des termes de l'échange consécutive à la chute des cours du pétrole ; ii) des contraintes d'offre liées aux nombreuses restrictions sur les mouvements des biens et personnes ; iii) des contraintes de demande, en lien avec la montée de l'incertitude, des comportements de précaution faisant baisser l'investissement et les achats des ménages et ; iv) l'instabilité des flux et des marchés financiers limitant les financements. En vue d'inverser les tendances négatives induites par ce choc, les responsables économiques, monétaires et financiers mondiaux ont arrêté un ensemble de mesures. Toutefois, lorsque les vaccins se sont répandus et que l'économie de la CEMAC a rebondi, la demande, alimentée en partie par les fonds publics de relance et les faibles taux d'intérêt a rapidement dépassé l'offre, qui avait encore du mal à revenir aux niveaux d'avant-crise. Ce désajustement s'est alors traduit en inflation.

Le deuxième facteur est la guerre russo-ukrainienne qui a entraîné une série de sanctions économiques contre la Russie et des restrictions commerciales. Si ces sanctions visaient de prime abord à affaiblir la Russie, elles ont entraîné une limitation de l'approvisionnement en pétrole et en gaz, la Russie étant un grand producteur de combustibles fossiles. Parallèlement, l'approvisionnement mondial en céréales par l'Ukraine (représentant 7,6 % des exportations mondiales de céréales entre 2018 et 2021 ⁶) ne pouvait plus se faire du fait de la guerre. Avec une demande quasi stable et une offre contrainte, les prix se sont ajustés à la hausse. Cette dynamique haussière s'est accentuée avec l'augmentation des coûts du fret et ses incidences dans les chaînes de valeur.

Le troisième facteur est relatif aux crises sociales dans la zone : i) « Boko Haram » dans le bassin du Lac Tchad, ii) crise anglophone dans les régions du NOSO, conflit armé opposant le gouvernement à des groupes séparatistes depuis 2016, iii) action des groupes armés en Centrafrique entraînant des difficultés d'approvisionnement et une faiblesse de l'offre face à une demande persistante et, iv) rébellion au nord du Tchad. Les massacres et attentats perpétrés par « Boko Haram » affectent principalement l'offre, en la raréfiant, ce qui pousse les prix à la hausse. Une faiblesse de la demande du fait des mêmes causes n'a en revanche pas joué. En raison de la crise anglophone, l'approvisionnement du NOSO devient difficile, et la possibilité pour le reste du pays de bénéficier de ses productions l'est aussi, d'où la remontée des prix. Les actions de la rébellion au Tchad ont pour conséquence de créer des goulots d'étranglement sur l'offre et donc de tirer les prix à la hausse.

Le quatrième facteur est lié aux échanges transfrontaliers, avec un impact surtout sur l'inflation importée de ces zones (principalement frontière du Tchad avec le Soudan, et frontières du Nigéria avec le Cameroun et le Tchad). Nonobstant la dynamique des prix domestiques, l'inflation peut être poussée ou non par la volonté des commerçants transfrontaliers de répercuter partiellement ou totalement toute évolution des prix étrangers.

Le cinquième facteur, enfin, concerne les changements climatiques. La sous-région connaît beaucoup de perturbations en relation avec le dérèglement climatique mondial : précipitations excessives, qui causent des inondations néfastes à l'agriculture, et réchauffement climatique. La principale conséquence est un déséquilibre entre l'offre et la demande qui induit des tensions inflationnistes.

Les mesures adoptées pour lutter contre l'inflation dans la CEMAC ont davantage visé le plan conjoncturel. Pour sa part, la BEAC est, dans un premier temps, sortie progressivement des mesures adoptées pour appuyer les États face à la pandémie de la Covid-19, et, dans un contexte de surliquidité structurelle, a repris sa stratégie de réduction des injections de liquidité. Après un relèvement de son principal taux directeur en 2021 de 25 points de base, elle a procédé à trois nouvelles hausses : deux fois 50 points de base en 2022 et une fois 50 points de base en 2023. Enfin, elle a revu à la hausse le taux de la facilité marginale de prêt. Ces mesures ont eu un effet retardé et progressif sur l'inflation, en raison : i) des délais de transmission

⁶ Source : Atlas of Economic Complexity, Harvard University, 2023.

de la politique monétaire sur l'économie, ii) du degré relativement faible de la flexibilité des prix pratiqués par les entreprises de la sous-région, et iii) des facteurs structurels qui retardent la transmission des effets de la politique monétaire. Le taux de couverture extérieure de la monnaie s'est amélioré (64 % au 1^{er} trimestre 2021 à 73,3 % au 4^e trimestre 2022), contrairement à une situation où le taux d'intérêt des appels d'offres (TIAO) n'aurait pas été modifié (64 % au 1^{er} trimestre 2021 à 66,4 % au 4^e trimestre 2022). Il en est de même des avoirs extérieurs nets, 1 314 milliards XAF au 1^{er} trimestre 2021 à 2 391 au 4^e trimestre 2022, contre 1 314 au 1^{er} trimestre 2021 à 1 988 au 4^e trimestre 2022 pour la même situation. Au total, les hausses successives de taux d'intérêt auraient permis de réduire de 0,3 point le niveau d'inflation en glissement annuel à fin 2022, et ce gain pourrait s'accroître dans les trimestres à venir, avec une orientation suffisamment restrictive de la politique monétaire face aux chocs inflationnistes survenus dans la sous-région en début d'année 2023.

De leur côté, les États de la CEMAC ont pris des mesures pour réduire les effets de cette crise inflationniste sur les ménages. Les mesures mises en œuvre étaient : i) la stabilisation des prix des produits pétroliers à la pompe ; ii) l'exonération des taxes fiscal-douanières à l'importation de certains produits ; iii) la suspension de la redevance portuaire ; iv) l'abattement du coût du fret à intégrer dans la valeur en douane ; v) la suspension du précompte de l'achat sur plusieurs produits ; vi) le démantèlement des barrages routiers illégaux pour réduire les coûts d'acheminement des produits agricoles ; et vii) l'adoption de plans de résilience sur la crise alimentaire 2022-2023, pour contrer les tensions inflationnistes sur les marchés locaux et la hausse des prix des produits importés. Selon le FMI, les seules subventions des prix à la pompe en 2022 ont coûté aux États de la CEMAC près de 1 048 milliards. La décision de ces États de revoir à la hausse ces prix témoigne de leur insoutenabilité à moyen terme et devrait permettre de consacrer plus de ressources au développement.

Au vu du caractère conjoncturel de ces mesures, s'est posée la nécessité d'une stratégie de lutte contre l'inflation et de résilience des économies face aux chocs d'offre. D'après les données des administrations nationales et les travaux des services de la BEAC, l'inflation dans la CEMAC arborerait à moyen terme un profil en cloche. La phase de hausse de fin 2021 (1,6 % en moyenne annuelle) à fin 2022 (5,6 %) devrait s'achever avec un pic de 7,0 % en 2023. L'inflation devrait redescendre progressivement jusqu'à revenir autour de 6,4 % fin 2023 et s'établir autour de la norme communautaire d'ici fin 2025. Ainsi à court terme, **la lutte contre l'inflation devrait rester la priorité de la Banque centrale.** Elle pourrait toutefois amorcer l'assouplissement de sa politique monétaire lorsque les tensions inflationnistes auront entamé leur repli, toutes choses restant égales par ailleurs. **Du côté des États,** suite au relèvement des prix à la pompe et à la hausse tendancielle des coûts des intrants importés, un assouplissement des conditions d'ajustement des prix des biens importés ou ayant une forte composante en biens importés devrait également être envisagé. En effet, l'administration des prix, en contexte de forte hausse des coûts, réduit les marges des entreprises. Cette situation augmente par conséquent la fragilité financière de ces entreprises et réduit potentiellement leur accès au crédit, renforçant de ce fait leur risque de faillite dans un contexte macroéconomique déjà difficile. Une contrainte trop forte sur le degré de flexibilité des prix pourrait à terme nuire à l'offre agrégée, et avoir plutôt des effets contreproductifs sur la dynamique des prix, tout en exposant davantage les économies de la sous-région aux chocs d'offre.

À moyen terme, la résilience des économies face aux chocs d'offre est un impératif. Compte tenu de la modération attendue de l'inflation sur cet horizon et de l'assouplissement anticipé de la politique monétaire, il est indispensable que des actions soient prises pour réduire la vulnérabilité des économies de la sous-région aux chocs d'offre et à l'inflation importée. Se pose ainsi la nécessité d'une politique effective d'import-substitution. Il convient de souligner que les effets de la pandémie de la Covid-19, ainsi que de la guerre en Ukraine, auraient été moindres si les économies avaient été suffisamment diversifiées et résilientes. Or, des pistes sont envisageables. En effet, la CEMAC exporte du pétrole et importe le même produit raffiné, et le climat de la zone se prête bien à la culture de denrées céréalières provenant de l'Ukraine. Conformément aux décisions du Sommet extraordinaire des chefs d'État de la CEMAC du 18 août 2021, le comité de pilotage (Copil) du Programme des réformes économiques et financières de la CEMAC (Pref-CEMAC) du 23 décembre 2021 a, pour les États de la CEMAC, sélectionné quatre produits du cru (**poisson, riz, viande bovine et hydrocarbures**) et missionné le Secrétariat permanent du Pref-CEMAC pour élaborer, en collaboration avec les États, la Commission et la Banque Centrale, une stratégie sous-régionale d'import-substitution, afin d'atténuer l'impact de l'importation de ces produits sur les réserves de change. En effet, l'importation de ces quatre produits a coûté à la CEMAC une somme de 2 811 milliards en 2021, le niveau des réserves de change étant de 4 613 milliards sur la même période.

ANNEXE : PRINCIPALES DONNÉES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

CEMAC – Comptes nationaux

(en milliards de francs CFA (XAF) ; taux et variations en %)

| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Ressources | 70 345,8 | 63 167,3 | 72 031,1 | 85 219,0 |
| PIB nominal | 55 127,1 | 51 477,8 | 58 130,8 | 67 757,2 |
| <i>dont secteur pétrolier</i> | <i>10 638,0</i> | <i>6 480,0</i> | <i>9 894,9</i> | <i>15 380,3</i> |
| Importations de biens et services | 15 218,7 | 11 689,5 | 13 900,3 | 17 461,8 |
| Biens | 9 468,1 | 7 816,7 | 9 013,0 | 11 686,2 |
| Services | 5 750,6 | 3 872,8 | 4 887,3 | 5 775,6 |
| Emplois | 70 345,8 | 63 167,3 | 72 031,1 | 85 219,0 |
| Consommation finale | 37 431,6 | 37 723,0 | 40 450,3 | 41 943,0 |
| Publique | 6 987,6 | 7 300,8 | 8 114,4 | 8 526,1 |
| Privée | 30 444,0 | 30 422,2 | 32 335,9 | 33 416,9 |
| Formation brute de capital fixe ^{a)} | 14 479,5 | 13 101,7 | 15 525,2 | 18 406,4 |
| Exportations de biens et services | 18 434,7 | 12 342,6 | 16 055,6 | 24 869,7 |
| Biens | 16 361,0 | 10 678,1 | 14 511,5 | 22 891,6 |
| Services | 2 073,8 | 1 664,4 | 1 544,1 | 1 978,0 |
| Épargne intérieure brute | 17 695,5 | 13 754,7 | 17 680,5 | 25 814,2 |
| Capacité (+) ou besoin (-) de financement | 3 216,0 | 653,1 | 2 155,3 | 7 407,8 |
| Revenus des facteurs | - 3 233,2 | - 1 083,4 | - 1 858,5 | - 2 770,5 |
| Épargne intérieure nette | 14 462,4 | 12 671,3 | 15 822,0 | 23 043,7 |
| Taux d'investissement (en% du PIB) | 26,3 | 25,5 | 26,7 | 27,2 |
| Variations | | | | |
| Taux de croissance du PIB en volume | 2,0 | -1,8 | 1,9 | 3,0 |
| Déflateur du PIB | 1,7 | -4,9 | 10,8 | 13,2 |
| Prix à la consommation, en moyenne | 2,4 | 2,3 | 1,6 | 5,6 |

a) Y compris variations de stocks.

Source : BEAC.

CEMAC – Tableau des opérations financières

(en milliards de francs CFA (XAF))

| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|------------------------------------------------------------|-----------------|------------------|-----------------|------------------|
| Recettes totales | 10 137,9 | 8 595,6 | 9 460,3 | 13 524,1 |
| Recettes budgétaires | 9 764,0 | 7 997,5 | 9 184,8 | 13 154,4 |
| Recettes pétrolières | 3 936,5 | 2 699,0 | 3 445,6 | 6 842,9 |
| dont impôt sur les sociétés et redevance | 1 758,0 | 1 526,4 | 1 505,8 | 2 967,8 |
| Recettes non pétrolières | 5 827,5 | 5 298,5 | 5 739,2 | 6 311,6 |
| dont recettes non fiscales | 428,2 | 458,8 | 487,4 | 529,0 |
| Dons extérieurs (dont annulations PPTE et IADM) | 373,8 | 598,1 | 275,6 | 369,7 |
| Dépenses totales et prêts nets | 10 313,2 | 9 794,2 | 10 312,7 | 11 771,2 |
| Dépenses courantes | 7 342,7 | 7 404,5 | 8 083,2 | 9 135,8 |
| Salaires | 2 660,8 | 2 772,6 | 2 852,8 | 3 055,3 |
| Intérêts | 813,8 | 735,0 | 876,8 | 876,4 |
| Sur la dette intérieure | 208,9 | 278,3 | 342,3 | 377,9 |
| Sur la dette extérieure | 604,9 | 456,7 | 534,6 | 498,4 |
| Autres dépenses courantes | 3 868,1 | 3 896,9 | 4 353,5 | 5 204,1 |
| Dépenses en capital | 2 879,5 | 2 364,1 | 2 191,3 | 2 603,4 |
| Dépenses budgétaires | 1 620,9 | 1 286,1 | 1 276,8 | 1 461,9 |
| Dépenses financées sur emprunts extérieurs | 1 258,5 | 1 078,0 | 914,5 | 1 141,5 |
| Solde primaire (hors dons) ^{a)} | 1 314,2 | - 262,0 | 321,1 | 3 023,2 |
| Solde base engagements (dons compris) ^{b)} | - 175,4 | - 1 198,6 | - 852,4 | 1 753,0 |
| Arriérés | - 746,9 | 89,2 | 1 257,6 | - 1 062,9 |
| Arriérés intérieurs | - 1 106,6 | 45,8 | 1 146,5 | - 881,4 |
| Arriérés extérieurs | 359,7 | 43,4 | 111,1 | - 181,5 |
| Solde base caisse ^{c)} | - 922,3 | - 1 109,4 | 405,2 | 690,1 |
| Financement | - 276,3 | 723,7 | - 859,5 | - 1 267,5 |
| Financement intérieur | - 694,2 | 863,7 | - 813,6 | - 818,4 |
| Bancaire | 905,6 | 1 516,5 | 1 241,9 | - 551,7 |
| Non bancaire | - 1 599,8 | - 652,8 | - 2 055,5 | - 266,7 |
| Financement extérieur | 417,9 | - 140,0 | - 45,9 | - 449,1 |
| Tirages sur emprunts | 1 671,7 | 1 582,7 | 1 736,3 | 1 387,8 |
| Amortissements sur emprunts dette extérieure | - 1 253,8 | - 1 722,7 | - 1 782,1 | - 1 836,9 |
| Réaménagement de la dette extérieure | 103,0 | 209,1 | 289,3 | 254,1 |
| Divers | 35,0 | 35,0 | 35,0 | 150,0 |
| En pourcentage du PIB | | | | |
| Recettes totales (hors dons) | 17,7 | 15,5 | 15,8 | 19,4 |
| Recettes pétrolières | 7,1 | 5,2 | 5,9 | 10,1 |
| Dépenses courantes | 13,3 | 14,4 | 13,9 | 13,5 |
| Solde base engagements (dons compris) ^{b)} | - 0,3 | - 2,3 | - 1,5 | 2,6 |
| Dette publique | 50,3 | 59,0 | 58,5 | 49,5 |

a) Solde primaire = recettes budgétaires – dépenses courantes (hors intérêts sur la dette extérieure) – dépenses budgétaires en capital – dépenses de restructuration – prêts nets.

b) Solde base engagements = recettes totales (dons compris) – dépenses totales et prêts nets.

c) Solde base caisse = solde base engagements + arriérés.

Note : PPTE, pays pauvres très endettés ; IADM : Initiative d'allègement de la dette multilatérale.

Source : BEAC.

CEMAC – Balance des paiements

(en milliards de francs CFA (XAF))

| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|---------------------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| a - Solde des transactions courantes (1 + 2 + 3) | 400,1 | 114,6 | 726,6 | 5 190,4 |
| 1 - Biens et services | 3 216,0 | 653,1 | 2 155,3 | 7 407,8 |
| Balance des biens | 6 892,8 | 2 861,4 | 5 498,5 | 11 205,4 |
| Exportations de biens FOB | 16 361,0 | 10 678,1 | 14 511,5 | 22 891,6 |
| dont : pétrole | 11 451,5 | 6 950,9 | 10 338,4 | 16 270,6 |
| gaz | 1 095,2 | 671,3 | 1 149,4 | 2 246,4 |
| bois | 928,2 | 831,5 | 1 018,2 | 1 038,7 |
| cacao | 374,9 | 336,5 | 392,2 | 464,3 |
| coton | 138,8 | 170,5 | 226,9 | 300,9 |
| Importations de biens FOB | - 9 468,1 | - 7 816,7 | - 9 013,0 | - 11 686,2 |
| Balance des services | - 3 676,8 | - 2 208,4 | - 3 343,2 | - 3 797,6 |
| dont fret et assurances | - 1 487,8 | - 640,8 | - 1 099,0 | - 1 393,0 |
| 2 - Revenus primaires | - 3 233,2 | - 1 083,4 | - 1 858,5 | - 2 770,5 |
| 3 - Revenus secondaires | 417,2 | 545,0 | 429,8 | 553,1 |
| Administrations publiques | 261,5 | 218,6 | 76,9 | 166,8 |
| Autres secteurs | 155,8 | 326,4 | 353,0 | 386,3 |
| b - Compte de capital | 311,2 | 271,0 | 205,3 | 272,7 |
| c - Compte financier | - 304,4 | - 1 036,1 | - 1 904,1 | - 2 548,1 |
| Investissements directs | - 211,4 | - 210,8 | 670,9 | 1 055,2 |
| Investissements de portefeuille | 267,2 | 279,8 | 116,5 | - 177,8 |
| Autres investissements | - 360,2 | - 1 105,1 | - 2 691,5 | - 3 425,5 |
| Financement exceptionnel (pour mémoire) | 462,7 | 252,5 | 345,5 | 72,6 |
| Variation des arriérés | 359,7 | 43,4 | 111,1 | - 181,5 |
| Rééchelonnement | 103,0 | 209,1 | 234,4 | 254,1 |
| Remises de dettes | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| d - Erreurs et omissions nettes | - 531,5 | - 370,3 | 224,8 | - 1 349,0 |
| e - Solde global (a + b + c + d) | - 124,6 | - 1 020,8 | - 747,4 | 1 566,0 |
| Taux de couverture (en %) ^{a)} | 1,2 | 1,1 | 1,2 | 1,4 |
| Variation des avoirs extérieurs nets | - 338,1 | 768,3 | 402,0 | - 1 638,5 |
| Solde courant (en % du PIB) | 0,7 | 0,2 | 1,2 | 7,7 |
| Solde global (en % du PIB) | - 0,2 | - 2,0 | - 1,3 | 2,3 |

a) Le taux de couverture correspond au total des exportations de biens et de services rapporté au total des importations de biens et de services.

Note : La balance de la Communauté est une agrégation des balances des paiements des États, retraitée des opérations non réparties au niveau du solde global.

Source : BEAC.

CEMAC – Bilan simplifié du système bancaire

(en milliards de francs CFA (XAF))

| Actif | | | | Passif | | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|-----------------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|
| | 2020 | 2021 | 2022 | | 2020 | 2021 | 2022 |
| Valeurs immobilisées | 1 460 | 1 657 | 1 725 | Capitaux permanents | 1 917 | 2 192 | 2 596 |
| Crédits nets | 7 906 | 8 727 | 9 392 | dont fonds propres nets | 774 | 1 020 | 1 250 |
| dont créances nettes en souffrance | 785 | 707 | 739 | Dépôts de la clientèle | 11 480 | 12 770 | 14 971 |
| Opérations de trésorerie et interbancaires | 5 469 | 7 286 | 8 432 | dont : dépôts du secteur public | 1 789 | 2 092 | 2 279 |
| Opérations monétaires et comptes à vue avec la BEAC | 1 807 | 2 715 | 2 739 | dépôts du secteur privé | 8 724 | 9 502 | 10 957 |
| Autres opérations de trésorerie et interbancaires | 3 662 | 4 571 | 5 693 | Opérations diverses | 587 | 732 | 927 |
| Autres postes de l'actif (sommes déductibles des capitaux permanents et opérations diverses) | 383 | 510 | 556 | Opérations de trésorerie et interbancaires | 1 235 | 2 485 | 1 611 |
| | | | | Opérations de refinancement et comptes à vue avec la BEAC | 338 | 1 371 | 374 |
| | | | | Autres opérations de trésorerie et interbancaires | 896 | 1 114 | 1 237 |
| Total | 15 219 | 18 180 | 20 105 | Total | 15 219 | 18 180 | 20 105 |

Source : Commission bancaire de l'Afrique centrale.

CEMAC – Compte de résultat simplifié du système bancaire

(en milliards de francs CFA (XAF))

| | 2020 | 2021 | 2022 |
|----------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|--------------|
| 1. Produits bancaires | 5 440 | 2 297 | 1 918 |
| Produits sur opérations de trésorerie et interbancaires | 36 | 39 | 55 |
| Produits sur opérations avec la clientèle | 603 | 660 | 733 |
| Produits sur opérations de crédit-bail et de location simple | 56 | 61 | 74 |
| Produits sur opérations diverses | 4604 | 1302 | 778 |
| Produits du portefeuille de titres et des prêts à souscription obligatoire | 141 | 235 | 277 |
| 2. Charges bancaires | 4 498 | 1 207 | 671 |
| Charges sur opérations de trésorerie et interbancaires | 42 | 53 | 62 |
| Charges sur opérations avec la clientèle | 119 | 132 | 150 |
| Charges sur opérations de crédit-bail et de location simple | 48 | 49 | 58 |
| Charges sur opérations diverses | 4283 | 969 | 395 |
| Charges sur ressources permanentes | 6 | 5 | 7 |
| 3. Produit net bancaire (1 - 2) | 943 | 1 090 | 1 247 |
| 4. Produits accessoires nets | 15 | 17 | 23 |
| 5. Produit global d'exploitation (3 + 4) | 958 | 1 107 | 1 269 |
| 6. Frais généraux | 552 | 597 | 663 |
| 7. Amortissements et provisions nets sur immobilisations | 54 | 66 | 65 |
| 8. Résultat brut d'exploitation (5 - 6 - 7) | 352 | 444 | 542 |
| 9. Provisions nettes sur risques | 136 | 142 | 181 |
| 10. Rentrées sur créances abandonnées / pertes sur créances irrécouvrables | - 10 | - 23 | 28 |
| 11. Résultat d'exploitation (8 - 9 + 10) | 206 | 279 | 389 |
| 12. Résultat exceptionnel net | - 4 | - 12 | - 49 |
| 13. Résultat sur exercices antérieurs | 0 | 4 | - 57 |
| 14. Impôts sur les bénéfices | 75 | 71 | 96 |
| 15. Résultat (11 + 12 + 13 - 14) | 128 | 200 | 187 |

Source : Commission bancaire de l'Afrique centrale.

La situation économique et financière de la CEMAC

Annexe : Principales données économiques et financières

CEMAC – Indicateurs d'activité du système bancaire

(en %)

| | 2020 | 2021 | 2022 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|------|------|
| Coefficient net d'exploitation (frais généraux + dotations aux amortissements) / produit net bancaire) | 64,3 | 60,8 | 58,4 |
| Coefficient de rentabilité (résultat net / fonds propres) | 16,5 | 19,7 | 15,0 |
| Taux de marge nette (résultat net / produit net bancaire) | 13,5 | 18,4 | 15,0 |
| Taux brut de créances en souffrance (créances en souffrance brutes / total des créances brutes) | 21,2 | 19,5 | 18,5 |
| Taux net de créances en souffrance (créances en souffrance nettes / total des créances nettes) | 9,9 | 8,1 | 7,9 |
| Taux de provisionnement (provisions pour créances en souffrance / créances en souffrance brutes) | 59,0 | 63,5 | 62,4 |

Source : Commission bancaire de l'Afrique centrale.

CEMAC – Indicateurs prudentiels du système bancaire

(en %)

| | 2020 | 2021 | 2022 |
|---------------------------------|-------|-------|-------|
| Ratio de couverture des risques | 12,7 | 14,0 | 14,9 |
| Rapport de liquidité | 167,2 | 171,0 | 174,6 |

Source : Commission bancaire de l'Afrique centrale.

CEMAC – Banques respectant les normes prudentielles

(en %)

| | 2020 | 2021 | 2022 |
|---------------------------------------------------------------------------------|------|------|------|
| Représentation du capital minimal (≥ 10 milliards de francs CFA) | 66,0 | 66,7 | 69,8 |
| Capitaux propres (≥ 6%) | 88,0 | 88,2 | 77,4 |
| Fonds propres de base (≥ 7,5%) | 72,0 | 70,6 | 67,9 |
| Couverture des risques (≥ 9,5%) | 76,0 | 76,5 | 71,7 |
| Limite globale de la norme de division des risques (8 fois les fonds propres) | 82,0 | 82,4 | 84,9 |
| Limite individuelle de la norme de division des risques (45% des fonds propres) | 60,0 | 51,0 | 54,7 |
| Couverture des immobilisations (≥ 100%) | 72,0 | 64,7 | 71,7 |
| Rapport de liquidité (≥ 100%) | 90,0 | 84,3 | 86,8 |
| Coefficient de transformation (≥ 50%) | 68,0 | 70,6 | 75,5 |
| Engagements aux apparentés (≥ 15% des fonds propres) | 68,0 | 72,5 | 73,6 |
| Adéquation des fonds propres | 34,0 | 76,5 | 30,2 |

Source : Commission bancaire de l'Afrique centrale.

CEMAC – Bilan de la BEAC

(en millions de francs CFA (XAF))

| Actif | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2022 | Passif | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2022 |
|-------------------------------------------|---------------------|----------------------|-----------------------------------------|---------------------|----------------------|
| Disponibilités extérieures | 4 668 230,16 | 6 844 672,97 | Billets et monnaies en circulation | 4 098 578,02 | 4 373 065,06 |
| Avoirs en monnaies étrangères | 3 907 664,06 | 6 311 299,51 | Comptes créditeurs et dépôts | 3 317 446,86 | 5 048 799,21 |
| Avoirs en or | 210 053,29 | 224 267,53 | Emprunts en monnaies étrangères | 23 679,04 | 27 644,10 |
| Opérations avec le FMI | 550 512,81 | 309 105,93 | Opérations avec le FMI | 606 942,41 | 1 282 827,44 |
| Créances sur les établissements de crédit | 669 775,02 | 461 018,01 | Produits différés | 66 208,69 | 61 781,08 |
| Créances sur les Trésors nationaux | 3 043 939,18 | 3 043 385,93 | Provisions pour avantages du personnel | 28 827,13 | 30 761,61 |
| Autres investissements financiers | 1 68 953,98 | 128 472,70 | Provisions pour risques et charges | 968,95 | 1 107,45 |
| Titres de participation | 41 437,31 | 41 555,60 | Autres passifs | 43 504,13 | 75 270,45 |
| Immeubles de placement | 2 266,03 | 2 314,92 | | | |
| Immobilisations corporelles | 381 945,56 | 374 810,24 | | | |
| Immobilisations incorporelles | 11 710,46 | 11 455,62 | | | |
| Autres actifs | 87 026,55 | 1 009 399,75 | | | |
| Total actif | 9 075 284,25 | 11 917 085,73 | Total passif | 8 186 155,22 | 10 901 256,39 |
| | | | Capital | 88 000,00 | 88 000,00 |
| | | | Réserves | 751 335,48 | 813 146,58 |
| | | | Report à nouveau | 0,00 | 672,43 |
| | | | Résultat de l'exercice | 49 793,54 | 114 010,32 |
| | | | Total capitaux propres | 889 129,02 | 1 015 829,33 |
| | | | Total passif et capitaux propres | 9 075 284,25 | 11 917 085,73 |

Source : BEAC, chiffres arrêtés au 31 décembre 2022.

CEMAC – Taux d'intervention de la BEAC

(en %)

| | Taux d'intérêt des appels d'offres (TIAO) | Taux d'intérêt de la facilité de prêt marginal | Taux d'intérêt de la facilité de dépôt | Taux de rémunération des réserves obligatoires |
|-------------------|-------------------------------------------|------------------------------------------------|----------------------------------------|------------------------------------------------|
| 29 juillet 2010 | 4 | 5,75 | 0,6 | 0,05 |
| 30 juillet 2012 | 4 | 5,75 | 0,35 | 0,05 |
| 22 juillet 2013 | 3,5 | 5,25 | 0,1 | 0,05 |
| 31 octobre 2013 | 3,25 | 5 | 0,1 | 0,05 |
| 19 décembre 2013 | 3,25 | 5 | 0 | 0,05 |
| 8 juillet 2014 | 2,95 | 4,7 | 0 | 0,05 |
| 9 juillet 2015 | 2,45 | 4,2 | 0 | 0,05 |
| 22 mars 2017 | 2,95 | 4,7 | 0 | 0,05 |
| 11 juillet 2017 | 2,95 | 4,7 | 0 | 0,05 |
| 31 octobre 2018 | 3,5 | 5,25 | 0 | 0,05 |
| 18 décembre 2018 | 3,5 | 6 | 0 | 0,05 |
| 27 mars 2020 | 3,25 | 5 | 0 | 0,05 |
| 30 novembre 2021 | 3,5 | 5,25 | 0 | 0,05 |
| 28 mars 2022 | 4 | 5,75 | 0 | 0,05 |
| 26 septembre 2022 | 4,5 | 6,25 | 0 | 0,05 |
| 27 mars 2023 | 5 | 6,75 | 0 | 0,05 |

Source : BEAC.

La situation économique et financière de la CEMAC

Annexe : Principales données économiques et financières

CEMAC – Principales composantes de la masse monétaire

(en milliards de francs CFA (XAF))

| | Monnaie fiduciaire | Monnaie scripturale | Quasi-monnaie | Total |
|------|--------------------|---------------------|---------------|--------|
| 2019 | 2 856 | 6 052 | 3 348 | 12 256 |
| 2020 | 3 157 | 6 630 | 3 866 | 13 653 |
| 2021 | 3 663 | 7 684 | 4 028 | 15 375 |
| 2022 | 3 868 | 9 030 | 4 558 | 17 456 |

Source : BEAC.

CEMAC – Principales contreparties de la masse monétaire

(en milliards de francs CFA (XAF))

| | Avoirs extérieurs nets | Créances nettes sur les États | Crédits à l'économie | Ressources non monétaires et divers nets | Total |
|------|------------------------|-------------------------------|----------------------|------------------------------------------|--------|
| 2019 | 2 677 | 4 497 | 7 816 | - 2 734 | 12 256 |
| 2020 | 1 944 | 6 544 | 8 211 | - 3 046 | 13 653 |
| 2021 | 1 275 | 8 235 | 9 198 | - 3 328 | 15 380 |
| 2022 | 2 862 | 8 725 | 9 816 | - 3 947 | 17 456 |

Source : BEAC.

CEMAC – Crédits à l'économie ventilés selon leur maturité initiale

(en milliards de francs CFA (XAF))

| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Court terme | 4 528 | 4 634 | 5 077 | 5 317 |
| Moyen terme | 3 088 | 3 370 | 3 827 | 4 194 |
| Long terme | 200 | 207 | 294 | 305 |
| Total | 7 816 | 8 211 | 9 197 | 9 816 |

Source : BEAC.

CEMAC – Réserves de change de la BEAC

(en milliards de francs CFA (XAF))

| | Avoirs | | | | | | Engagements | | | Réserves de change nettes |
|------|--------------|---------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------------------------|----------------------------------------------------|-------|-------------|---------------------------------------------|-------|---------------------------|
| | Avoirs en or | Avoirs en devises ^{a)} | Position de réserve auprès du FMI | Avoirs en droits de tirage spéciaux ^{b)} | Avances services centraux à la BDEAC ^{c)} | Total | Crédit FMI | Autres engagements extérieurs ^{d)} | Total | |
| 2019 | 179 | 4 083 | 38 | 167 | 30 | 4 497 | 1 020 | 707 | 1 727 | 2 770 |
| 2020 | 204 | 3 994 | 37 | 159 | 22 | 4 416 | 1 528 | 810 | 2 338 | 2 077 |
| 2021 | 210 | 3 947 | 39 | 515 | 59 | 4 770 | 1 804 | 1 359 | 3 163 | 1 607 |
| 2022 | 224 | 6 313 | 39 | 276 | 52 | 6 905 | 2 240 | 1 428 | 3 668 | 3 237 |

a) Y compris le solde créditeur net du compte d'opérations ; chiffres au 31 décembre de chaque année.

b) Y compris les allocations de droits de tirage spéciaux (DTS) du Fonds monétaire international (FMI) aux pays membres de la CEMAC de 2021.

c) BDEAC, Banque de développement des États de l'Afrique centrale.

d) Y compris le solde débiteur net du compte d'opérations.

Source : BEAC.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DE L'UNION DES COMORES

1 | UNE ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE QUI S'ACCÉLÈRE TOUT EN RESTANT INFÉRIEURE À SON POTENTIEL

Après une quasi-stagnation en 2020 (+ 0,2 % de croissance du PIB réel), l'activité économique des Comores a rebondi en 2021 (+ 2,2 %) et en 2022 (+ 2,6 %), mais elle demeure inférieure à son potentiel. Elle a été portée principalement par la consommation privée, qui a contribué à hauteur de 1,5 point de pourcentage (pp) à la croissance du PIB réel en 2022. Les exportations nettes ont concouru à la croissance pour 1,1 pp, tandis que l'investissement a participé à hauteur de 0,04 pp. Le taux d'investissement total (part des investissements dans le PIB nominal) est de 13,0 %, contre 13,2 % en 2021.

L'économie comorienne demeure structurellement peu diversifiée et repose sur un faible nombre d'activités. Du côté de l'offre, la croissance du PIB a été, en 2022, essentiellement soutenue par le secteur tertiaire (1,3 pp), grâce au dynamisme du secteur commercial et à un rebond dans le secteur du tourisme. Le secteur primaire a également fortement contribué à la croissance, à hauteur de 1,0 pp. Il repose sur trois productions principales qui représentent environ 80 % des exportations : la vanille, le girofle et l'ylang-ylang. Or, l'année 2022 a été marquée par une forte hausse de la production de girofle, qui a été multipliée par trois (cela inclut un déstockage survenu au 4^e trimestre 2022), tandis que la production de ylang-ylang a progressé plus modérément (3,8 %). Toutefois, celle de la vanille a reculé de 12,2 %. Le secteur secondaire a, pour sa part, joué un rôle plus limité dans la croissance du PIB, avec une contribution à hauteur de 0,2 pp.

L'année 2022 a été marquée par une légère détérioration de la balance courante, dont le solde est passé de -0,3 % du PIB en 2021 à -0,5 % en 2022. Cette évolution illustre avant tout une hausse des déficits de la balance commerciale (+ 11,4 %) et de la balance des services (+ 58,3 %), en lien avec la hausse mondiale des prix des produits alimentaires et énergétiques. En 2022, les exportations

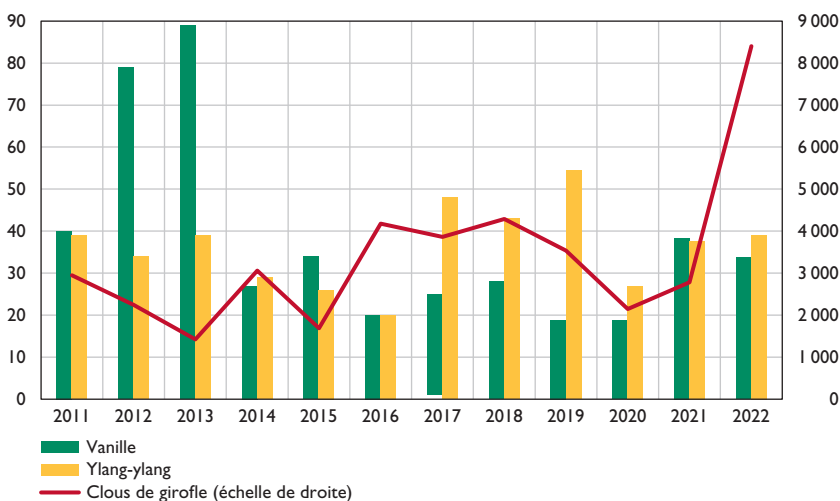
des biens ont augmenté de 73,7 % pour atteindre 26,3 milliards, notamment grâce aux exportations de girofle (+ 201,4 %) et de vanille (+ 4,3 %). Néanmoins, cette progression n'a pas été suffisante pour compenser la hausse des importations de biens, structurellement plus élevées que les exportations. Ces importations se sont élevées à 127,0 milliards KMF (+ 20,3 %), tirées par les achats de produits alimentaires (+ 10,0 % pour le riz, + 14,5 % pour la viande et le poisson) et de produits pétroliers (+ 52,2 %), dont les cours ont, par ailleurs, évolué à la hausse. Le déficit de la balance des services s'est également creusé en passant de 29,2 à 46,3 milliards, sous l'influence de la hausse du coût des transports (+ 33,2 %). Seule la hausse de l'excédent de la balance des transferts courants (+ 22,5 %) a permis de limiter la détérioration de la balance courante, grâce aux transferts de la diaspora (+ 16,2 %, pour atteindre 123,0 milliards) et à l'aide publique au développement (+ 93,0 %, pour atteindre 18,3 milliards).

L'inflation a fortement augmenté pour atteindre 12,4 % en moyenne annuelle en 2022 (contre 0,1 % en 2021).

Cette progression découle de la hausse des prix des produits énergétiques et alimentaires, provoquée par la guerre en Ukraine, et de la dépréciation de l'euro par rapport au dollar US. Sous l'influence de ces deux facteurs, le prix des produits importés a augmenté de 14,2 % par rapport à 2021. En mai 2022, la décision du gouvernement d'augmenter le prix du carburant à la pompe (+ 25 % pour

Production des principaux produits de rente

(en tonnes)



Source : BCC.

l'essence et + 44 % pour le diesel) a eu un fort impact sur la hausse des prix. Les secteurs de la transformation et des transports ont particulièrement été touchés, entraînant une hausse des prix des biens et services. Le pouvoir d'achat a toutefois été soutenu par les transferts de la diaspora et par les mesures gouvernementales de soutien à la consommation. Les subventions en faveur des produits agroalimentaires sont ainsi estimées à 200 millions. Elles incluent, entre autres, des subventions du prix de la farine (2 500 francs par sac) et du riz (100 francs par kilogramme) à travers une exonération fiscale entre août et décembre 2022. Selon les prévisions de la Banque centrale des Comores (BCC), l'inflation en 2023 devrait baisser et s'établir à 9,6 %. Cette baisse serait en partie due à un effet de base de la forte augmentation des prix survenue en 2022.

Le Plan Comores émergent (PCE), qui doit permettre de renforcer les fondamentaux économiques de l'archipel, a été freiné par la crise de la Covid-19.

Le PCE fixe une stratégie nationale de développement pour la période 2020-2030 qui s'articule autour de cinq socles : 1) tourisme et artisanat, 2) pêche et activités portuaires, 3) *hub* de services financiers et logistiques dans l'océan indien, 4) agriculture, et 5) industries manufacturières ; et de cinq catalyseurs : 1) cadres politique et institutionnel réformés et stables, 2) infrastructures, 3) capital humain, 4) réformes structurelles, et 5) révolution numérique. La Conférence des partenaires au développement des Comores (CPAD) organisée en décembre 2019 avait permis de lever près de 4 milliards d'euros d'engagements financiers auprès de partenaires bilatéraux et multilatéraux (Banque mondiale, Banque africaine de développement, Banque islamique de développement). Le secteur privé était également présent et s'était engagé à investir près de 2,7 milliards d'euros. Si la crise de la Covid-19 a interrompu momentanément la dynamique enclenchée par le PCE, ce plan reste un élément central de la stratégie de développement des Comores dans les années à venir. En décembre 2022, les Comores ont organisé une réunion de suivi de la CPAD. À cette occasion, ses partenaires ont annoncé des contributions additionnelles pour un montant total de 1,4 milliard d'euros. La Banque mondiale s'est notamment engagée à fournir 180 millions d'euros supplémentaires aux 271 millions qu'elle avait annoncés en 2019.

En 2023, la croissance devrait s'établir à 3,6 %.

Au niveau de la demande, la consommation finale devrait bénéficier de la hausse des salaires des fonctionnaires

et des transferts de la diaspora. En effet en janvier 2023, les autorités comoriennes ont validé une revalorisation du salaire des agents de la fonction publique. Les investissements devraient être stimulés par plusieurs projets dans le domaine du bâtiment et des travaux publics (travaux de l'hôtel Galaw et de l'hôpital El Maarouf, réhabilitation des routes). En mai 2023, le Fonds monétaire international (FMI) a accordé aux Comores une facilité de crédit élargie d'un montant de 32,04 millions de droits de tirage spéciaux (DTS ; environ 43 millions de dollars US). Elle se répartira sur quatre ans, au lieu de trois habituellement, en raison de l'importance des défis et enjeux structurels aux Comores. Ce programme, qui devrait jouer un rôle positif sur la croissance, vise à soutenir les efforts d'assainissement budgétaire des autorités, à assurer la viabilité de la dette et à renforcer le secteur financier et la gestion des finances publiques (cf. également partie 4).

Malgré des prévisions s'orientant sur la poursuite d'une croissance modérée, des risques baissiers pèsent sur la trajectoire de croissance.

Tout d'abord, l'incertitude sur l'évolution de la guerre en Ukraine et la fin de l'accord sur l'exportation des céréales ukrainiennes en juillet 2023 pourraient contribuer à maintenir les prix des denrées alimentaires à un niveau élevé. Par ailleurs, si les transferts de la diaspora devraient continuer à jouer un rôle clé dans l'économie comorienne, ils risquent de baisser. En effet, la diaspora comorienne se trouve majoritairement au sein de la zone euro qui connaît un ralentissement économique. Enfin, les Comores demeurent particulièrement vulnérables aux risques climatiques, qui pèsent notamment sur la production agricole et le tourisme.

2 | POUR FAIRE FACE À LA HAUSSE DE L'INFLATION, LA POLITIQUE MONÉTAIRE SE DURCIT

La Banque centrale des Comores (BCC) est l'autorité monétaire responsable de l'élaboration et de la mise en place de la politique monétaire.

Le régime de change comorien se caractérise par une parité fixe entre l'euro et le franc comorien. La France accorde une garantie de convertibilité illimitée à la Banque centrale entre ces deux monnaies. L'objectif de la politique monétaire de la BCC est la stabilité (externe et interne) de la monnaie et, sans préjudice de cet objectif, le soutien à la politique économique du gouvernement.

La stabilité externe de la monnaie se fonde sur un niveau de réserves de change suffisant pour garantir la crédibilité de l'ancrage du franc comorien à l'euro. Les réserves brutes de change ont diminué de 6,5 % en 2022. Elles s'établissent ainsi à 141,9 milliards KMF à fin décembre 2022 (contre 151,7 milliards à fin décembre 2021), soit l'équivalent de 7,6 mois d'importations de biens et services, contre 10,5 en 2021. La forte hausse de ces importations est à l'origine de la baisse des réserves de change (cf. *supra*).

La masse monétaire a poursuivi sa hausse en 2021 (+ 8,8 % en 2022, après + 20,5 % en 2021) pour s'établir à 219,2 milliards. Cette augmentation est due à une progression régulière et marquée du crédit intérieur (+ 29,5 % en 2022 pour atteindre 145,6 milliards en fin d'année), en lien avec un accroissement des besoins de financement des entreprises pour faire face à la hausse des prix des importations. Les avoirs extérieurs nets se sont quant à eux repliés de 7,7 %, pour atteindre 111,0 milliards en décembre 2022.

En 2022, afin de réduire l'excédent de liquidité du système bancaire et de faire face à l'inflation, la BCC a initié une normalisation progressive de sa politique monétaire. En 2020, afin de limiter les tensions sur la trésorerie des banques dans le cadre de la pandémie de Covid-19, la BCC avait baissé le taux de réserves obligatoires de 15 % à 10 %. Néanmoins, l'augmentation de la liquidité bancaire observée en 2021 a conduit la BCC à remonter le taux de réserves obligatoires en 2022. Elle l'a d'abord porté à 12,5 % en janvier, puis l'a ramené à son niveau pré-Covid-19 (15 %) en juillet. Par ailleurs, du fait de la hausse de l'inflation en 2022, le conseil d'administration de la BCC, en charge de la politique monétaire, a procédé à deux rehaussements en juin 2022. Ainsi, la fourchette des taux débiteurs (intérêts et commissions) applicables par les banques aux opérations de crédit avec leur clientèle a été relevée à 2,5 %–14 % et le taux minimum de rémunération des comptes d'épargne à 2,5 %. Enfin, dans un contexte de hausse des taux directeurs en zone euro (et de l'*euro short-term rate*, ou €STR, qui constituait en 2022 le taux de référence de la politique monétaire comorienne), le conseil d'administration d'octobre 2022 a relevé le taux d'escompte à €STR + 3 % (contre €STR + 1,5 % précédemment). L'objectif était, d'une part, de l'aligner avec le taux des avances à l'État, et d'autre part, de faire face au coût lié au passage en territoire positif du taux des réserves libres en septembre 2022.

Cette normalisation de la politique monétaire s'est accompagnée d'une modernisation du cadre de mise en œuvre de la politique monétaire, notamment afin de mieux piloter la liquidité du système bancaire. D'une part, un comité mensuel de suivi de la liquidité a été instauré début 2022, afin d'assurer un suivi régulier de l'évolution des liquidités. D'autre part, des opérations d'absorption de liquidité via un mécanisme de dépôts à terme ont été mises en place à partir de juillet 2022, avec un taux maximum de soumission aux appels d'offres (TSAO) initialement fixé à 2,5 %, et des montants absorbés de 1 milliard en juillet 2022, puis 3 milliards en mai 2023. Dans le contexte de surliquidité du système bancaire, seul le TSAO est utilisé pour des opérations de la BCC avec les banques et non le taux d'escompte. Sur base de ce constat et afin de renforcer les opérations d'absorption de liquidité comme l'instrument principal de mise en œuvre de sa politique monétaire, la BCC a décidé de supprimer toute référence à l'€STR et son taux d'escompte. En remplacement, elle a en revanche introduit, lors du conseil d'administration de janvier 2023, un corridor de taux, autour de son taux de référence, le TSAO, celui-ci servant également de référence au taux de rémunération des avances à l'État. Un corridor de 2,5 pp de part et d'autre du TSAO a donc été fixé. Ainsi, le taux TSAO – 2,5 % correspond au taux de rémunération des réserves excédentaires et obligatoires, et le taux TSAO + 2,5 % à la facilité de prêt marginal. De plus, pour renforcer la lutte contre les pressions inflationnistes, le conseil d'administration de juillet 2023 a relevé le TSAO à 3 %. Parallèlement, le corridor a été élargi à 3 pp de part et d'autre de ce taux, afin de faciliter l'établissement d'un marché interbancaire, actuellement quasiment inexistant.

Plus largement, la BCC poursuit diverses mesures de modernisation tant en faveur des banques, que de l'État ou des consommateurs. D'une part, afin de développer de futures opérations de refinancement des établissements de crédit (inexistantes actuellement), la BCC élabore, avec le soutien du FMI, un cadre d'éligibilité des actifs en garantie (collatéral) pour ces opérations. Ce projet vise également à concevoir un dispositif d'apport de liquidité d'urgence pour les banques en difficulté de financement. Afin d'assurer à l'État comorien une solution pérenne de financement, la BCC travaille, également avec le soutien du FMI, au développement du marché des titres publics, en vue de remplacer les avances de

Taux d'intérêt clés pour la politique monétaire aux Comores

(en %)

| | Du 1 ^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2008 | Du 1 ^{er} janvier 2009 au 30 juin 2009 | Du 1 ^{er} juillet 2009 au 1 ^{er} octobre 2019 | Du 2 octobre 2019 au 31 janvier 2020 | Du 1 ^{er} février 2020 au 30 juin 2022 | Du 1 ^{er} juillet 2022 au 31 octobre 2022 | Du 1 ^{er} novembre 2022 au 29 janvier 2023 | Du 30 janvier 2023 au 31 juillet 2023 | Depuis le 1 ^{er} août 2023 |
|--------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|-------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------------------------|----------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|
| Taux maximum de soumission aux appels d'offres négatifs de la BCC (TSAO) | – | – | – | – | – | 2,5 | 2,5 | 2,5 | 3,0 |
| Taux d'escompte | Eonia + 1,5 | Eonia + 1,5 | Eonia + 1,5 | €STR + 1,5 | €STR + 1,5 | €STR + 1,5 | €STR + 3 | – | – |
| Taux de facilité marginale | – | – | – | – | – | – | – | TSAO + 2,5 | TSAO + 3 |
| Taux des avances au Trésor | Eonia + 1,5 | Eonia + 1,5 | Eonia + 1,5 | €STR + 1,5 | €STR + 3 | €STR + 3 | €STR + 3 | TSAO | TSAO |
| Taux de rémunération des dépôts du Trésor | Eonia | Eonia | Non rémunérés | Non rémunérés | Non rémunérés | Non rémunérés | Non rémunérés | Non rémunérés | Non rémunérés |
| Taux de rémunération des dépôts des banques à la BCC : | | | | | | | | | |
| <i>Représentatifs des réserves obligatoires</i> | <i>Eonia – 1/4</i> | <i>Eonia – 1,25</i> | <i>Eonia – 1,25</i> | <i>€STR – 1,25</i> | <i>€STR – 1,25</i> | <i>€STR – 1,25</i> | <i>€STR – 1,25</i> | <i>TSAO – 2,5</i> | <i>TSAO – 3</i> |
| <i>Libres</i> | <i>Eonia – 1/8</i> | <i>Eonia – 1/8</i> | <i>Eonia – 1/8</i> | <i>€STR – 1/8</i> | <i>€STR – 1/8</i> | <i>€STR – 1/8</i> | <i>€STR – 1/8</i> | <i>TSAO – 2,5</i> | <i>TSAO – 3</i> |
| Taux minimum et maximum sur les crédits | 7,0 – 14,0 | 7,0 – 14,0 | 7,0 – 14,0 | 1,75 – 14,0 | 1,75 – 14,0 | 2,5 – 14,0 | 2,5 – 14,0 | 2,5 – 14,0 | 2,5 – 14,0 |
| Taux planchers sur les dépôts | 2,50 | 2,00 | 1,75 | 1,75 | 1,75 | 2,5 | 2,5 | 2,5 | 2,5 |

Note : TSAO, taux maximum de soumission aux appels d'offres.

Source : BCC.

la BCC au Trésor¹. En outre, la BCC prépare une nouvelle réglementation du taux effectif global (visant à clarifier le calcul et l'affichage de ce taux par les établissements de crédit) et du taux d'usure (jusqu'ici non réglementé). Enfin, une réforme du système national de paiement soutenu par la Banque mondiale est en cours : articulé autour d'un *Core Banking System*, elle vise à l'automatisation des transactions interbancaires, au renforcement de la stabilité du secteur bancaire, et à la facilitation de l'accès aux services financiers numériques.

3 | LES FRAGILITÉS DU SYSTÈME BANCAIRE PERSISTENT

Le secteur bancaire comorien est composé de banques et de réseaux mutualistes totalisant neuf établissements de crédit. Il est relativement concentré, deux banques représentant plus de la moitié des parts de marché en matière de bilan en décembre 2022 : l'Union des Meck (34 %) et Exim Bank, filiale du groupe Exim Bank d'Afrique de l'Est (18 %). De surcroît, cette concentration progresse. La part de marché de la principale banque comorienne s'est ainsi accrue de 3 pp entre décembre 2021 et décembre 2022. Parmi les sept autres banques, seules la Banque pour

l'industrie et le commerce (BIC) et la Société nationale des postes et des services financiers (SNPSF) dépassent les 10 % de part de marché (14 % et 10 % respectivement).

Après s'être fortement accru en 2021 (+ 21,1 %), le bilan du secteur bancaire a moins augmenté en 2022, malgré des crédits en forte hausse.

Le total des bilans bancaires s'est élevé à 201,4 milliards KMF en 2022 (28,8 % du PIB nominal), après 188,8 milliards en 2021 (+ 6,7 %). Si l'activité de crédit aux Comores est structurellement peu dynamique², l'augmentation des dépenses d'importations a contribué à une hausse des crédits encore plus prononcée qu'en 2021 (de 85,1 milliards à 110,3 milliards, soit + 29,6 %, contre + 23,8 % en 2021), qui explique l'essentiel de l'accroissement du bilan du secteur bancaire. Les dépôts, après avoir fortement augmenté en 2021 (+ 21,8 %), ont ralenti en 2022 (passant de 159,1 milliards à 165,0 milliards, soit + 3,7 %). Reflétant cette dynamique, les dépôts

1 Ce système permet à la BCC d'octroyer un découvert en compte courant dont la durée ne peut excéder 12 mois consécutifs, pour un concours total maximum de 20 % de la moyenne annuelle des recettes ordinaires des Comores au cours des trois derniers exercices budgétaires.

2 Plusieurs facteurs concourent à ce faible dynamisme, parmi lesquels l'effet dissuasif de la mauvaise qualité de crédit des emprunteurs potentiels, ainsi que la modeste demande de crédit, liée à la prédominance du secteur informel et à des taux d'intérêt et des commissions élevés pratiqués par les banques commerciales.

des banques auprès de la BCC ont fortement diminué en 2022 (- 27,3 %) : ils représentent désormais 50,8 % des crédits au secteur privé, contre 83,2 % en 2021. Le ratio crédits privés/dépôts privés, certes faible, s'est quelque peu redressé en 2022, s'établissant à 60,0 %, contre 54,4 % en 2021.

Le niveau des créances en souffrance est demeuré élevé, et la solvabilité du système bancaire s'est dégradée. Les créances en souffrance nettes ont progressé de 46,7 %. Leur part dans le total des créances nettes a toutefois progressé de façon plus modérée (de 5,1 % à 5,8 %), en raison de la forte hausse des crédits. Dans le même temps, le taux de provisionnement (provisions pour créances en souffrance/créances en souffrance brutes) déjà peu élevé a diminué de près de 10 pp en 2022, s'établissant à 63,0 %, contre 72,7 % en 2021, et le taux de solvabilité a poursuivi sa baisse, passant de 21 % en 2021 à 17 % en 2022 (alors qu'il était de 23 % en 2020).

La rentabilité des établissements de crédit comoriens, portée par les réseaux mutualistes, est faible mais a augmenté en 2022. En moyenne, le coefficient de rentabilité (résultat net/fonds propres) est ainsi redevenu positif, de - 12,7 % en 2021 à + 12,0 % en 2022. Le coefficient net d'exploitation ([frais généraux + dotation aux amortissements] / produit net bancaire) s'est lui aussi amélioré. Il se rapproche en 2022 de son niveau d'avant crise Covid-19 (environ 80 % en 2019) avec 84 %, alors qu'il avait atteint 93,5 % l'année précédente.

Le système bancaire comorien demeure marqué par une forte hétérogénéité. Trois banques connaissent des difficultés qui font peser des risques sur les finances publiques et potentiellement sur certains déposants comoriens : la SNPSF, la Banque de développement des Comores (BDC) et la Banque fédérale de Commerce (BFC). Toutes enregistrent des résultats nets négatifs, et deux d'entre elles (SNPSF et BDC) ont, de surcroît, des fonds propres négatifs. La restructuration de la SNPSF est en cours et devrait, selon les objectifs fixés par le programme du FMI signé en mai 2023, aboutir avant la fin 2023. L'État financerait la recapitalisation de la nouvelle Banque postale des Comores à hauteur de 7,4 milliards, via un plan d'émission de titres de dette sur cinq ans. La situation de la BDC, entièrement détenue par l'État comorien et dont l'administration provisoire a été levée en juin 2022, et celle de la BFC, sous résolution depuis

juillet 2022, demeurent incertaines. L'accumulation de pertes complexifient la recherche de repreneurs potentiels. Le poids du bilan de ces trois banques dans le système comorien a cependant baissé, de 24 % en 2021 à 21 % en 2022.

En matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC-FT), les autorités comoriennes poursuivent leurs efforts. En 2021, les Comores sont sorties du processus de suivi renforcé du Giaba³ et ont promulgué une loi relative à la lutte contre le terrorisme, son financement et à la répression du blanchiment d'argent. Dans le cadre de ses missions de contrôle sur place, la BCC réalise systématiquement un contrôle LBC-FT selon un programme pluriannuel (2021-2023). Le rapport d'évaluation nationale des risques (ENR) a été finalisé en 2022, et validé par les autorités comoriennes en février 2023. Sur cette base, une stratégie nationale de LBC-FT a été adoptée par les autorités en juin 2023, et répandue au sein de l'Union des Comores avec l'appui de la Banque mondiale. En juillet 2023, une délégation du Giaba s'est rendue aux Comores dans le cadre du second cycle d'évaluation mutuelle.

4 | LA HAUSSE DES PRIX DES MATIÈRES PREMIÈRES A MAINTENU SOUS PRESSION LES FINANCES PUBLIQUES COMORIENNES

En 2022, les recettes intérieures ont poursuivi leur baisse (- 6,7 %, après - 9,6 % en 2021), pour s'établir à 85,2 milliards KMF. Cette baisse s'explique par une forte chute des dons (- 20,5 %, pour s'établir à 28,9 milliards), reflétant à la fois une diminution des aides budgétaires et des montants moins importants au titre des financements de projets (y compris d'assistance technique), dans un contexte de baisse généralisée des financements multilatéraux à destination de l'Afrique subsaharienne (cf. chapitre 1). Cette baisse a été atténuée par une hausse des recettes budgétaires (+ 2,4 %), provenant d'un accroissement des recettes non fiscales (+ 28,9 %), notamment grâce à des dividendes versés par la BCC plus élevés. Les pertes enregistrées par les principales

3 Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest.

entreprises publiques comoriennes (en particulier la Société comorienne des Hydrocarbures, malgré la hausse des prix administrés des carburants) ont, quant à elles, pesé négativement sur les revenus budgétaires.

Les dépenses totales ont, elles aussi, nettement diminué (- 8,0 %) pour s'établir à 95,7 milliards.

Cette baisse provient d'une diminution de 45,3 % des dépenses en capital, alors que les dépenses courantes ont augmenté de 13,5 %. Si les traitements et salaires ont diminué (de 2,7 %, notamment en raison de la mise en place de mesures contre l'absentéisme au travail), les autres dépenses courantes (comprenant en particulier les subventions aux produits de première nécessité) ont augmenté de 27,1 % en lien avec la hausse mondiale des prix des matières premières. Toutefois, la baisse des dépenses ayant été plus marquée que celle des recettes, le déficit public comorien s'est légèrement résorbé en 2022. Le solde global base engagements (dons compris) est ainsi passé de - 2,3 % du PIB en 2021 à - 1,7 % en 2022.

Dans ce contexte, l'endettement public a légèrement progressé, pour se porter à 198,4 milliards, soit 31,6 % du PIB (contre 31,1 % en 2021).

Cette hausse découle d'une augmentation de 20,0 % de la dette externe (de 141,4 milliards à 169,7 milliards), qui représente environ 85 % de la dette publique comorienne. La dette publique intérieure a, quant à elle, légèrement reculé (- 3,2 %), pour se porter à 29,6 milliards. Bien que le service de la dette ait légèrement diminué (à 1,1 milliard, après une forte hausse de 0,9 à 1,2 milliard entre 2020 et 2021), il demeure nettement supérieur à son niveau antérieur à la pandémie (0,3 milliard en 2019). Selon le FMI, les Comores demeurent en risque élevé de surendettement, en raison notamment de la contraction de prêts non concessionnels visant à financer la construction de l'hôtel Galawa et l'hôpital El Maarouf. Ces projets ont contribué à accroître les besoins de financement du pays. Le Fonds estime que la dette publique devrait continuer à augmenter en 2024, dans un contexte de hausse des dépenses publiques liée en partie à la recapitalisation de la SNPSF.

En juin 2023, les Comores ont conclu un accord avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit (FEC), d'un montant de 32,04 millions de DTS et pour une durée de quatre ans. Cet accord fait suite à un programme de référence (*staff monitored program*)⁴,

mis en œuvre depuis 2021, et dont la deuxième revue a été approuvée en avril 2023. Cette FEC constitue le premier accord de financement du FMI depuis 2013. Sa réussite est conditionnée à i) la mise en œuvre de réformes permettant d'augmenter les recettes fiscales, ii) la restructuration de la SNPSF et l'amélioration des capacités de supervision et de résolution de la BCC, et iii) l'amélioration de la gouvernance, notamment par des réformes permettant de lutter contre la corruption. Un premier versement au titre de la FEC a eu lieu en juin 2023, pour un montant de 3,56 millions de DTS, et des revues du programme sont prévues semestriellement.

⁴ Un programme de référence est un accord informel entre les autorités d'un pays et les services du FMI, en vertu duquel il est convenu que ces derniers suivent l'exécution du programme économique des autorités. Il n'implique pas d'aide financière, ni d'approbation par le conseil d'administration du FMI.

ANNEXE : PRINCIPALES DONNÉES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Union des Comores – Comptes nationaux

(en milliards de francs comoriens (KMF) ; taux et variations en %)

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 (prévisions) |
|------------------------------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|----------------------|
| Ressources | 601,9 | 639,3 | 676,5 | 670,8 | 723,9 | 851,5 | 946,2 |
| PIB nominal | 468,9 | 491,1 | 521,1 | 522,7 | 550,6 | 626,8 | 699,1 |
| Importations de biens et de services | 133,0 | 148,2 | 155,4 | 148,0 | 173,3 | 224,7 | 247,1 |
| Biens | 91,7 | 103,0 | 105,7 | 103,0 | 105,6 | 127,0 | 146,1 |
| Services | 41,3 | 45,2 | 49,7 | 45,0 | 67,8 | 97,6 | 101,0 |
| Emplois | 601,9 | 639,3 | 676,5 | 670,8 | 723,9 | 851,5 | 946,2 |
| Consommation finale | 483,0 | 508,3 | 544,9 | 571,5 | 597,3 | 692,1 | 781,8 |
| Formation brute de capital fixe ^{a)} | 63,0 | 68,7 | 69,1 | 69,5 | 72,9 | 81,7 | 85,7 |
| Exportations de biens et services | 55,9 | 62,3 | 62,5 | 29,7 | 53,7 | 77,7 | 78,7 |
| Biens | 17,3 | 18,2 | 17,9 | 9,6 | 15,2 | 26,3 | 20,4 |
| Services | 38,6 | 44,1 | 44,7 | 20,2 | 38,5 | 51,3 | 58,3 |
| Taux d'investissement (en% du PIB) | 13,4 | 14,0 | 13,3 | 13,3 | 13,2 | 13,0 | 12,3 |
| Variations | | | | | | | |
| Taux de croissance du PIB en volume | 3,8 | 3,8 | 2,0 | 0,2 | 2,2 | 2,6 | 3,6 |
| Prix à la consommation, en moyenne | 1,0 | 1,7 | 3,7 | 0,9 | 0,1 | 12,4 | 9,6 |

a) Y compris variation de stocks.

Source : BCC.

Union des Comores – Tableau des opérations financières

(en milliards de francs comoriens (KMF))

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|-------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Recettes et dons | 109,2 | 92,8 | 89,0 | 101,0 | 91,3 | 85,2 |
| Recettes budgétaires | 56,6 | 57,3 | 50,0 | 49,5 | 55,0 | 56,3 |
| Recettes fiscales | 47,3 | 42,3 | 35,6 | 40,4 | 45,7 | 44,4 |
| Recettes non fiscales | 9,3 | 14,9 | 14,4 | 9,1 | 9,3 | 12,0 |
| Dons | 52,6 | 35,5 | 39,0 | 51,5 | 36,4 | 28,9 |
| Dépenses totales et prêts nets | 110,2 | 94,8 | 102,1 | 100,9 | 104,0 | 95,7 |
| Dépenses totales | 110,2 | 94,8 | 102,1 | 99,4 | 104,0 | 95,7 |
| Dépenses courantes | 70,2 | 70,2 | 58,1 | 58,5 | 66,1 | 75,0 |
| Traitements et salaires | 25,8 | 26,7 | 28,2 | 27,5 | 29,1 | 28,3 |
| Autres dépenses courantes | 43,9 | 43,1 | 29,6 | 30,1 | 35,8 | 45,5 |
| Intérêts | 0,5 | 0,5 | 0,3 | 0,9 | 1,2 | 1,1 |
| Sur dette intérieure | 0,0 | 0,1 | 0,0 | 0,2 | 0,2 | 0,1 |
| Sur dette extérieure | 0,5 | 0,4 | 0,2 | 0,7 | 0,9 | 1,1 |
| Dépenses en capital | 40,1 | 24,6 | 44,0 | 40,9 | 37,9 | 20,7 |
| Sur ressources intérieures | 12,4 | 9,5 | 11,0 | 5,6 | 11,1 | 8,3 |
| Sur ressources extérieures | 27,6 | 15,1 | 33,0 | 35,3 | 26,8 | 12,5 |
| Prêts nets | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 1,5 | 0,0 | 0,0 |
| Solde global base engagements (hors dons) | - 53,6 | - 37,5 | - 52,0 | - 51,4 | - 49,0 | - 39,4 |
| Solde global base engagements (dons compris) ^{a)} | - 1,1 | - 2,0 | - 13,0 | 0,1 | - 12,7 | - 10,5 |
| Solde primaire ^{b)} | - 25,5 | - 21,9 | - 18,8 | - 13,8 | - 21,0 | - 25,8 |
| Solde global base caisse (hors dons) ^{c)} | - 53,6 | - 37,5 | - 52,0 | - 51,4 | - 49,0 | - 39,4 |
| Solde global base caisse (dons compris) ^{c)} | - 26,6 | - 24,0 | - 31,9 | - 13,7 | - 33,7 | - 36,3 |
| Financement | 0,3 | 3,4 | 13,5 | - 0,6 | 10,4 | 8,6 |
| Financement intérieur net | 0,0 | 2,7 | 3,1 | - 5,3 | 7,0 | 9,3 |
| Bancaire | 0,0 | 2,7 | 3,1 | - 5,3 | 7,0 | 9,3 |
| Non bancaire | | | | | - 0,0 | |
| Financement extérieur net | 0,3 | 0,7 | 10,5 | 4,7 | 3,4 | - 0,7 |
| Dette publique | 90,8 | 94,3 | 133,7 | 138,7 | 171,0 | 198,4 |
| En pourcentage du PIB | | | | | | |
| Recettes totales (hors dons) | 12,1 | 11,7 | 9,6 | 9,5 | 10,0 | 9,0 |
| Dépenses courantes | 15,0 | 14,3 | 11,2 | 11,2 | 12,0 | 12,0 |
| Solde global base engagements (dons compris) ^{a)} | - 0,2 | - 0,4 | - 2,5 | 0,0 | - 2,3 | - 1,7 |
| Dette publique | 19,4 | 19,2 | 25,7 | 26,5 | 31,1 | 31,6 |

a) Solde global base engagements = recettes totales (dons compris) – dépenses et prêts nets.

b) Solde primaire = recettes budgétaires – (dépenses courantes – intérêts sur dette publique extérieure et intérieure) – dépenses en capital sur ressources intérieures.

c) Solde base caisse = solde global base engagements + ajustement base caisse.

Source : BCC.

Union des Comores – Balance des paiements

(en milliards de francs comoriens (KMF))

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|--------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|----------------|
| Transactions courantes | - 10,0 | - 14,1 | - 17,5 | - 9,5 | - 1,7 | - 3,1 |
| Balance commerciale | - 74,5 | - 84,8 | - 87,8 | - 93,5 | - 90,4 | - 100,7 |
| Exportations de biens FOB | 17,3 | 18,2 | 17,9 | 9,6 | 15,2 | 26,3 |
| dont : girofle | 9,4 | 9,6 | 6,3 | 3,9 | 5,7 | 17,1 |
| vanille | 3,6 | 4,5 | 3,1 | 2,0 | 1,9 | 2,0 |
| ylang-ylang | 1,8 | 1,7 | 5,4 | 1,9 | 2,6 | 1,1 |
| Importations de biens FOB | 91,7 | 103,0 | 105,7 | 103,0 | 105,6 | 127,0 |
| dont : produits pétroliers | 21,2 | 24,7 | 29,1 | 29,7 | 36,3 | 55,3 |
| véhicules, pièces détachées | 16,7 | 25,3 | 14,2 | 11,0 | 18,7 | 15,0 |
| riz | 13,0 | 11,8 | 9,5 | 12,7 | 14,2 | 15,6 |
| viande, poisson | 11,6 | 12,4 | 14,9 | 17,5 | 14,2 | 16,3 |
| ciment | 6,5 | 7,7 | 8,3 | 10,4 | 10,4 | 10,2 |
| fer, fonte, acier | 7,0 | 7,2 | 7,2 | 8,4 | 8,4 | 10,0 |
| Balance des services | - 2,7 | - 1,2 | - 5,0 | - 24,8 | - 29,2 | - 46,3 |
| Transports | - 18,2 | - 19,8 | - 21,0 | - 17,7 | - 30,3 | - 40,3 |
| dont fret | - 12,5 | - 14,0 | - 14,1 | - 14,2 | - 24,1 | - 31,5 |
| Voyages | 15,6 | 19,0 | 17,8 | - 5,7 | 9,6 | 5,1 |
| Assurance | - 3,2 | - 3,6 | - 3,6 | - 3,6 | - 6,2 | - 8,0 |
| Autres | 3,0 | 3,2 | 1,8 | 2,2 | - 2,4 | - 3,0 |
| Balance des revenus | 2,2 | 2,6 | 2,5 | 2,5 | 2,6 | 2,6 |
| Rémunération des salariés | 1,5 | 1,6 | 1,6 | 1,6 | 1,7 | 2,0 |
| Revenus des investissements | 0,7 | 1,0 | 0,8 | 0,9 | 0,9 | 0,6 |
| Balance des transferts courants | 64,9 | 69,3 | 72,8 | 106,3 | 115,3 | 141,3 |
| Privés | 48,4 | 61,6 | 63,3 | 88,6 | 105,9 | 123,0 |
| Publics | 16,5 | 7,7 | 9,5 | 17,6 | 9,5 | 18,3 |
| Compte de capital et d'opérations financières | 9,9 | 13,8 | 18,4 | 8,8 | 1,3 | 3,6 |
| Compte de capital | 21,0 | 13,2 | 13,5 | 15,0 | 12,5 | 12,1 |
| Compte d'opérations financières | - 11,1 | 0,6 | 5,0 | - 6,2 | - 11,2 | - 8,5 |
| Investissements directs étrangers | 1,7 | 2,4 | 1,9 | 1,7 | 1,7 | 1,8 |
| Autres investissements | - 0,4 | - 3,0 | 5,9 | 21,7 | 12,4 | - 22,6 |
| Variation des réserves officielles (le signe « - » correspond à une hausse) | - 12,4 | 1,2 | - 2,8 | - 29,5 | - 25,2 | 12,4 |
| Erreurs et omissions | 0,1 | 0,3 | - 0,9 | 0,7 | 0,4 | - 0,5 |
| Solde de la balance des transactions courantes (en % du PIB) | - 2,1 | - 2,9 | - 3,4 | - 1,8 | - 0,3 | - 0,5 |

Source : BCC.

Union des Comores – Bilan de la Banque centrale des Comores

(en millions de francs comoriens (KMF))

| Actif | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2022 | Passif | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2022 |
|----------------------------------------------|------------------|------------------|------------------------------------------------|------------------|------------------|
| Avoirs en or | 457 | 484 | Billets et pièces en circulation | 53 638 | 65 362 |
| Avoirs en devises | 135 381 | 122 915 | Engagements en devises | 214 | 307 |
| Relations avec le FMI | 16 350 | 16 567 | Relations avec le FMI | 36 334 | 35 620 |
| Créances sur les banques | 9 | 12 | Comptes des banques résidentes | 63 755 | 48 858 |
| Créances sur le Trésor | 37 584 | 36 815 | Comptes du Trésor et des entreprises publiques | 21 661 | 11 844 |
| Autres créances | 1 718 | 1 783 | Autres dépôts | 85 | 53 |
| Stocks | 651 | 650 | Comptes de régularisation | 1 279 | 1 225 |
| Comptes de régularisation et divers | 202 | 418 | Provisions | 0 | 0 |
| Immobilisations incorporelles et corporelles | 4 213 | 4 450 | Capitaux propres | 17 418 | 18 638 |
| Titres de participation | 0 | 0 | Résultat de l'exercice | 2 179 | 2 186 |
| Total | 196 565 | 184 094 | Total | 196 565 | 184 094 |

Source : BCC.

Union des Comores – Principales composantes de la masse monétaire

(en milliards de francs comoriens (KMF))

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Monnaie | 85,9 | 92,8 | 97,8 | 114,5 | 140,8 | 151,4 |
| Circulation fiduciaire | 32,9 | 35,9 | 38,4 | 41,3 | 47,7 | 59,2 |
| Dépôts à vue | 53,0 | 56,9 | 59,3 | 73,2 | 93,1 | 92,2 |
| Banque centrale | 3,0 | 2,6 | 0,2 | 1,2 | 1,2 | 1,3 |
| Banques commerciales | 50,0 | 54,3 | 59,2 | 72,0 | 91,9 | 90,9 |
| Quasi-monnaie | 41,8 | 45,7 | 51,7 | 52,7 | 60,7 | 67,8 |
| Comptes sur livret | 41,8 | 45,7 | 51,7 | 52,7 | 60,7 | 67,8 |
| Total | 127,7 | 138,5 | 149,5 | 167,2 | 201,5 | 219,2 |

Source : BCC.

Union des Comores – Principales contreparties de la masse monétaire

(en milliards de francs comoriens (KMF))

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|------------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Avoirs extérieurs nets | 77,7 | 81,0 | 82,7 | 107,9 | 120,3 | 111,0 |
| Banque centrale | 76,2 | 76,0 | 75,0 | 101,1 | 115,8 | 104,2 |
| Banques commerciales | 1,5 | 4,9 | 7,7 | 6,7 | 4,5 | 6,8 |
| Crédit intérieur | 85,5 | 89,7 | 100,4 | 91,7 | 112,4 | 145,6 |
| Créances nettes sur l'État (administration centrale) | 5,9 | 9,5 | 17,1 | 12,4 | 17,0 | 25,1 |
| Créances brutes | 18,4 | 16,6 | 25,7 | 31,8 | 41,4 | 39,5 |
| Dépôts de l'État (-) | 12,5 | 7,1 | 8,6 | 19,4 | 24,4 | 14,3 |
| Crédits à l'économie | 79,5 | 80,2 | 83,3 | 79,3 | 95,4 | 120,5 |
| Secteur public | 2,3 | 2,0 | 0,8 | 1,5 | 6,7 | 18,7 |
| Secteur privé | 77,2 | 78,1 | 82,5 | 77,8 | 88,7 | 101,7 |
| Autres postes nets | - 35,5 | - 32,2 | - 33,6 | - 32,4 | - 31,3 | - 37,4 |
| Total | 127,7 | 138,5 | 149,5 | 167,2 | 201,5 | 219,2 |

Source : BCC.

Union des Comores – Principaux postes comptables du bilan du système bancaire

(en millions de francs comoriens (KMF))

| Actif | 2020 | 2021 | 2022 | Passif | 2020 | 2021 | 2022 |
|---------------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|---------------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|
| Valeurs immobilisées | 10 595 | 11 746 | 11 701 | Capitaux permanents | 16 451 | 18 859 | 21 495 |
| Crédits au secteur public | 3 953 | 10 525 | 21 381 | Dépôts du secteur public | 14 064 | 21 942 | 16 623 |
| Crédits au secteur privé | 64 805 | 74 600 | 88 936 | Dépôts du secteur privé | 116 626 | 137 200 | 148 336 |
| <i>dont créances en souffrance nettes</i> | <i>5 991</i> | <i>4 350</i> | <i>6 384</i> | Opérations diverses | 4 700 | 4 644 | 9 153 |
| Opérations monétaires avec la BCC | 51 991 | 62 137 | 45 192 | Opérations de trésorerie avec la BCC | 0 | 0 | 0 |
| Autres opérations de trésorerie et interbancaires | 19 131 | 20 345 | 23 588 | Autres opérations de trésorerie et interbancaires | 5 762 | 6 109 | 5 810 |
| Autres postes de l'actif | 7 388 | 9 400 | 10 618 | | | | |
| Total | 157 864 | 188 753 | 201 417 | Total | 157 603 | 188 753 | 201 417 |

Source : BCC.

Union des Comores – Indicateurs d'activité du système bancaire

(en %)

| | 2020 | 2021 | 2022 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|--------|------|
| Coefficient net d'exploitation (frais généraux + dotations aux amortissements) / PNB) | 93,5 | 93,5 | 84,4 |
| Coefficient de rentabilité (résultat net / fonds propres) | - 11,0 | - 12,7 | 12,0 |
| Taux de marge nette (résultat net / produit net bancaire) | - 14,8 | - 3,2 | 7,0 |
| Taux brut de créances en souffrance (créances en souffrance brutes / total des créances brutes) | 22,0 | 16,5 | 13,9 |
| Taux net de créances en souffrance (créances en souffrance nettes / total des créances nettes) | 9,0 | 5,0 | 6,0 |
| Taux de provisionnement (provisions pour créances en souffrance / créances en souffrance brutes) | 68,8 | 72,7 | 63,0 |

Source : BCC.

Union des Comores – Indicateurs prudentiels du système bancaire

(en %)

| | 2020 | 2021 | 2022 |
|--------------------------------------------------------------|------|------|------|
| Ratio de couverture des risques (limite réglementaire : 10%) | 23 | 21 | 17 |
| Rapport de liquidité (limite réglementaire : 30%) | 52 | 50 | 40 |

Source : BCC.

Union des Comores – Banques respectant les normes prudentielles

(en %)

| | 2020 | 2021 | 2022 |
|---------------------------------------------------------|------|------|------|
| Représentation du capital minimum | 66 | 67 | 100 |
| Couverture des risques | 55 | 44 | 33 |
| Limite globale de la norme de division des risques | 55 | 56 | 56 |
| Limite individuelle de la norme de division des risques | 44 | 33 | 33 |
| Couverture des immobilisations | 44 | 33 | 33 |
| Rapport de liquidité | 100 | 100 | 100 |
| Coefficient de transformation | 53 | 53 | 65 |
| Engagements aux apparentés | 55 | 55 | 44 |

Source : BCC.



SIGLES ET ABRÉVIATIONS

A

| | |
|----------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ACLED | Armed Conflict Location & Event Data Project |
| AFCFTA | <i>African Continental Free Trade Area</i> Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) |
| AFD | Agence française de développement |
| AIR | African Institute for Remittances Institut africain pour les transferts de fonds |
| APD | Aide publique au développement |
| ARE-AER | <i>Annual Report on Exchange Arrangements and Exchange Restrictions</i> du FMI |
| ASS | Afrique subsaharienne |
| AVD | Analyse de viabilité de la dette |

B

| | |
|--------------|---------------------------------------------------------------|
| BAFD | Banque africaine de développement |
| BCC | Banque centrale des Comores |
| BCE | Banque centrale européenne |
| BCEAO | Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest |
| BDC | Banque de développement des Comores |
| BEAC | Banque des États de l'Afrique centrale |
| BFC | Banque fédérale de commerce (Union des Comores) |
| BIC | Banque pour l'industrie et le commerce (Union des Comores) |
| BOAD | Banque ouest-africaine de développement |
| BRVM | Bourse régionale des valeurs mobilières (UEMOA) |
| BSR | Bon de soutien et de résilience |
| BVMAC | Bourse des valeurs mobilières de l'Afrique centrale |

C

| | |
|---------------|----------------------------------------------------------------|
| CAD | Comité d'aide au développement de l'OCDE |
| CAE | Communauté d'Afrique de l'Est |
| CAF | Coût, assurance et fret |
| CAP 25 | Cadre d'actions prioritaires pour la période 2021-2025 (UEMOA) |
| CEA | Communauté économique africaine |
| CEDEAO | Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest |

| | |
|----------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|
| CEEAC | Communauté économique des États de l'Afrique centrale |
| CEMAC | Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale |
| CEN-SAD | Communauté des États sahélo-sahariens |
| CER | Communauté économique régionale |
| CMAF | Coopérations monétaires Afrique-France |
| COBAC | Commission bancaire de l'Afrique centrale |
| CMA | Common Monetary Area Aire monétaire commune de l'Afrique australe |
| CNUCED | Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement |
| COMESA | Common Market for Eastern and Southern Africa Marché commun de l'Afrique orientale et australe |
| COSUMAF | Commission de surveillance du marché financier de l'Afrique centrale |
| CPAD | Conférence des partenaires au développement des Comores |
| CPM | Comité de politique monétaire |
| CRDV | Caisse régionale de dépôt des valeurs |
| CREPMF | Conseil régional de l'épargne publique et des marchés financiers |
| CUA | Commission de l'Union africaine |

D

| | |
|-------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DSSI | <i>Debt Service Suspension Initiative</i> Initiative de suspension du service de la dette (ISSD) |
| DTS | Droits de tirage spéciaux |

E

| | |
|----------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| EBIS | Établissement bancaire d'importance systémique |
| ECOSOCC | Economic, Social and Cultural Council Conseil économique, social et culturel |
| EITI | Extractive Industries Transparency Initiative Initiative pour la transparence dans les industries extractives |
| EMF | Établissement de microfinance |
| ENR | Évaluation nationale des risques (Union des Comores) |
| €STR | <i>Euro short-term rate</i> |

F

| | |
|--------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| FALB | Facteurs autonomes de la liquidité bancaire |
| FAO | Food and Agriculture Organization of the United Nations Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (ONUAA) |
| FCC | Facilité de crédit de confirmation |
| FCR | Facilité de crédit rapide |
| FEC | Facilité élargie de crédit |
| FEP | Facilité européenne pour la paix |
| FERDI | Fondation pour les études et recherches sur le développement international |
| FFRD | Fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité |
| FMI | Fonds monétaire international |
| FOB | <i>Free on board</i> Franco à bord |
| FRD | Facilité pour la résilience et la durabilité |
| FRFA | <i>Fixed rate full allotment</i> Système d'adjudications à taux fixe satisfaisant la totalité de la demande |
| FRPC | Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance |
| FSW | <i>Food Shock Window</i> Fenêtre de riposte aux chocs alimentaires |

G

| | |
|-----------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| GABAC | Groupe d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique centrale |
| GABAOA | Groupe anti-blanchiment en Afrique orientale et australe |
| GAFI | Groupe d'action financière |
| GAFIMOAN | Groupe d'action financière du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord |
| GES | Gaz à effet de serre |
| GIABA | Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest |
| GSDR | <i>Global Sovereign Debt Roundtable</i> Table ronde mondiale sur la dette souveraine |
| GTI | <i>Guided Trade Initiative</i> Initiative de commerce guidé |

H

| | |
|-------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| HCR | Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés |
| HIPC | <i>Heavily Indebted Poor Countries</i> (HIPC) Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) |

I

| | |
|---------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| IADM | Initiative d'allégement de la dette multilatérale |
| ICPE | Instrument de coordination de la politique économique |
| IDE | Investissement direct étranger |
| IDH | Indice de développement humain |
| IFR | Instrument de financement rapide |
| IHPC | Indice harmonisé des prix à la consommation (UEMOA) |
| IIRA | Indice de l'intégration régionale en Afrique |
| INS | Institut national de la statistique |
| ISBLSM | Institution sans but lucratif au service des ménages |
| ISSD | Initiative de suspension du service de la dette |
| ITIE | Initiative pour la transparence dans les industries extractives Extractive Industries Transparency Initiative (EITI) |

K

| | |
|------------|-----------------------------------------------------|
| KMF | Franc comorien |
| KYC | <i>Know your customer</i> Connaissance du client |

L

| | |
|---------------|--------------------------------------------------------------------------|
| LBC/FT | Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme |
|---------------|--------------------------------------------------------------------------|

M

| | |
|-------------|------------------------------------------------------------------------|
| MAEP | Mécanisme africain d'évaluation par les pairs |
| MEDC | Mécanisme élargi de crédit |
| MENA | Middle East and North Africa Moyen-Orient et Afrique du Nord (MOAN) |

N

| | |
|--------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| NEPAD | <i>New Partnership for Africa's Development</i> Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique |
|--------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|

O

| | |
|--------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| OCDE | Organisation de coopération et de développement économiques |
| ODD | Objectif de développement durable |
| ODR | Obligation de relance |
| ONU | Organisation des Nations unies |
| ONUAA | Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO) |
| OPIL | Opération principale d'injection de liquidités |
| OUA | Organisation de l'unité africaine |

P

| | |
|-------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| PAM | Programme alimentaire mondial |
| PAPSS | <i>Pan-african payment and settlement system</i> Système panafricain de paiement et de règlement |
| PCE | Plan Comores émergent |
| PCSCS | Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité |
| PDDAA | Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine <i>Comprehensive Africa Agriculture Development Program (CAADP)</i> |
| PED | Pays en développement |
| PER | Programme économique régional |
| PFR | Pays à faible revenu |
| PIB | Produit intérieur brut |
| PMA | Pays les moins avancés |
| PME | Petites et moyennes entreprises |
| PNB | Produit net bancaire |
| PNUD | Programme des Nations unies pour le développement |
| PPTÉ | Initiative en faveur des pays pauvres très endettés <i>Heavily Indebted Poor Countries (HIPC)</i> |
| PREF-CEMAC | Programmes des réformes économiques et financières de la CEMAC |
| PRI | Pays à revenu intermédiaire |

R

| | |
|------------|-------------------------------------------------------|
| RDC | République démocratique du Congo |
| RES | Fonds de remise en état de sites |
| ROE | <i>Return on equity</i> Coefficient de rentabilité |
| RNB | Revenu national brut |

S

| | |
|--------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| SACU | Southern African Customs Union Union douanière d'Afrique australe |
| SADC | Southern African Development Community Communauté de développement de l'Afrique australe |
| SARB | South Africa Reserve Bank Banque de réserve sud-africaine |
| SDB | Société de bourse |
| SFD | Système financier décentralisé |
| SFN | Service financier numérique |
| SNPSF | Société nationale des postes et des services financiers (Union des Comores) |
| SRC | Stratégie régionale climat |
| SVT | Spécialiste en valeur du Trésor |

T

| | |
|-------------|-----------------------------------------------------------------------|
| TIAO | Taux d'intérêt des appels d'offres |
| TFTA | Zone de libre-échange tripartite <i>Tripartite Free Trade Area</i> |
| TSAO | Taux maximum de soumission aux appels d'offres |
| TVA | Taxe sur la valeur ajoutée |

U

| | |
|--------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| UA | Union africaine |
| UEMOA | Union économique et monétaire ouest-africaine |
| UMA | Union du Maghreb arabe |
| UMAC | Union monétaire de l'Afrique centrale |
| UMOA | Union monétaire ouest-africaine |
| UNECA | United Nations Economic Commission for Africa Commission économique des Nations unies pour l'Afrique |
| USGS | United States Geological Survey Institut d'études géologiques des États-Unis |

X

| | |
|------------|----------------------------------------------------------------|
| XAF | Franc de la Coopération financière en Afrique centrale (CEMAC) |
| XOF | Franc de la Communauté financière africaine (UEMOA) |

Z

| | |
|---------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ZLECAF | Zone de libre-échange continentale africaine <i>African Continental Free Trade Area (AFCFTA)</i> |
|---------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|

Le rapport Coopérations monétaires Afrique-France est en libre téléchargement sur le site Internet de la Banque de France (<https://www.banque-france.fr>).

Une version imprimée peut être obtenue gratuitement, jusqu'à épuisement du stock, sur simple demande (cf. adresse ci-contre).

La Banque de France se réserve le droit de suspendre le service de la diffusion et de restreindre le nombre de copies attribuées par personne.

Éditeur

Banque de France
39 rue Croix-des-Petits-Champs
75001 Paris

Directeur de la publication

Olivier Garnier

Rédacteur en chef

Vincent Fleuriet

Service de l'Afrique et du Développement

Rédacteurs

Christine Brodiak, Antoine Clair, Quentin Dufresne, Vincent Fleuriet, Luc Jacolin, Simon Laplace, Anne-Victoire Maizière, Paul Vertier

Responsable des données

Thomas Cheilan

Réalisation

Direction de la Communication
Service de l'Édition et des Langages
& Studio Création

Contact

Service de l'Afrique et du Développement
S3A-1466
75049 Paris Cedex 01
secretariat-ad-ut@banque-france.fr

Impression

Banque de France – SG - DISG

Dépôt légal

Octobre 2023
ISSN 2743-9151

Internet

<https://www.banque-france.fr/fr/partenerariat-afrique-france>



www.banque-france.fr

